

NOTRE-DAME D'HEBERTVILLE, 1850-1900,  
UNE PAROISSE DE COLONISATION AU XIXe SIECLE

par Normand Séguin

Thèse présentée à l'Ecole des études supérieures  
de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention  
du grade de doctorat en histoire



UNIVERSITE D'OTTAWA  
OTTAWA, CANADA, 1975

UMI Number: DC53567

### INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

**UMI<sup>®</sup>**

---

UMI Microform DC53567  
Copyright 2011 by ProQuest LLC  
All rights reserved. This microform edition is protected against  
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

---

ProQuest LLC  
789 East Eisenhower Parkway  
P.O. Box 1346  
Ann Arbor, MI 48106-1346

NOTRE-DAME D'HEBERTVILLE, 1850-1900

UNE PAROISSE DE COLONISATION AU XIX<sup>e</sup> SIECLE

NORMAND SEGUIN

Thèse de Philosophiae Doctor (Histoire)

Cette thèse consacrée à Hébertville au Lac Saint-Jean entre 1850 et 1900 se présente comme une micro-analyse du phénomène québécois de colonisation durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle vise principalement à découvrir la dynamique du mouvement de colonisation dans la nouvelle région du Saguenay au siècle dernier, à fournir une évaluation du rôle des différents agents du mouvement de colonisation à Hébertville: l'Etat, le clergé, les sociétés de colonisation et les colons; elle tente aussi de lever le voile sur certains aspects des rapports sociaux dans la nouvelle communauté.

En faisant appel à la thèse du développement du sous-développement, nous voulons, dans la première partie, montrer comment la colonisation ou le peuplement ou encore la formation de l'oekoumène régional au XIX<sup>e</sup> siècle, s'explique fondamentalement par la migration vers 1840, du système agro-forestier en périphérie. Caractérisé essentiellement par les rapports de dépendance qui lient une agriculture de subsistance à

un commerce d'exportation de bois scié, le système agro-forestier est perçu comme un exemple saisissant de développement du sous-développement. Cette première partie s'attache précisément à montrer la structuration de l'espace agro-forestier, les effets de blocage qu'entraînent pour l'agriculture les liaisons serviles entretenues avec le secteur forestier, à savoir le maintien de la subsistance et l'étalement excessif de la population dans l'espace agricole. Cette première partie attire également l'attention sur les formes d'association d'intérêts qui se nouent au Saguenay dans l'établissement et l'expansion spatiale du système agro-forestier et dont l'idéologie de la colonisation sert la cause.

La deuxième partie offre une évaluation du rôle des agents du mouvement de colonisation à Hébertville de 1850 à 1900. Cette deuxième partie se divise en trois chapitres. Le premier fait le point sur la politique québécoise en matière de concession des terres publiques et dégage les cadres de la colonisation "spontanée" au siècle dernier. Le deuxième chapitre porte sur l'oeuvre des sociétés de colonisation et l'ouverture au peuplement de la plaine d'Hébertville. Il veut montrer l'échec des sociétés coopératives de colonisation - formées en majorité d'actionnaires-protecteurs du colon et dominées par l'alliance cléricobourgeoise - comme solution alternative à la colonisation individuelle. Le troisième chapitre fait découvrir un phénomène inconnu jusqu'ici, le trafic des lots de montagnes ou la pseudo-colonisation commandée par la coupe illicite du bois. Ce troisième chapitre consacré à la colonisation individuelle et à l'achèvement de la conquête du sol dans la plaine d'Hébertville nous montre le conflit qui oppose le colon à l'Etat et aux

entreprises forestières sur le problème crucial de l'accès des cultivateurs à la forêt.

La troisième partie de cette thèse tente de dégager le type social de la paroisse rurale au XIX<sup>e</sup> siècle au Québec et les fondements du pouvoir clérical et petit-bourgeois dans la nouvelle communauté hébertvilloise. Elle se compose de six chapitres. Le premier a pour objectif de situer Hébertville dans la plaine du même nom et dans la région comme zone d'extension de l'agriculture de subsistance et centre de transit et de services. Les deux autres chapitres caractérisent l'agriculture hébertvilloise et le mouvement démographique de la paroisse durant les cinquante premières années de son existence. Ces trois chapitres permettent de voir la marginalisation progressive d'Hébertville dans l'est de la vallée du lac Saint-Jean, et les effets d'une inflation démographique persistante dans une agriculture de subsistance plongée dans une crise incessante qui commence à s'atténuer seulement à la fin du siècle. Les trois derniers chapitres nous situent par rapport aux différentes interprétations de la communauté rurale au XIX<sup>e</sup> siècle et établissent les bases du pouvoir clérical et du pouvoir de la petite bourgeoisie dans la nouvelle société. Ils tentent de démontrer 1) que le pouvoir du curé s'appuie essentiellement sur la dîme et les revenus de la fabrique pour lesquels celui-ci dispose d'un droit de sanction: la saisie, 2) que la population n'obéit pas à une sorte de dictat idéologique du curé, 3) que le pouvoir bourgeois se fonde essentiellement sur les institutions: municipalité, commission scolaire surtout et sur les opérations foncières par lesquelles certains représentants de la petite bourgeoisie exercent

une très grande emprise sur l'espace et la population hébertvilloise.

Cette thèse fait appel à des sources nouvelles: les archives de la colonisation et de l'enregistrement. Elle fait appel aussi à d'autres sources peu ou mal utilisées jusqu'ici: les archives diocésaines, paroissiales, municipales et scolaires. Ces sources et d'autres mieux connues ont fait l'objet d'une exploitation à peu près systématique.

Intégrée à un schéma explicatif du développement, appuyée sur un nouveau type d'informations, cette étude permet de faire voir la colonisation sous un nouveau jour.

## REMERCIEMENTS

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à M. Jacques Monet qui a assumé la direction de cette thèse. Je veux aussi remercier M. Marcel Hamelin et Mme Louise Dechêne pour l'encouragement qu'ils m'ont donné à différentes étapes de cette recherche; mon collègue et ami Paul-André Linteau qui a lu le manuscrit et m'a fait part de précieuses observations; MM. Camille Simard et Jean-Yves Bouchard du Centre informatique de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'exécution des cartes et des graphiques.

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES SIGLES	iv
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES GRAPHIQUES	vii
LISTE DES CARTES	viii
LISTE DES ANNEXES	ix
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : LE XIX <sup>e</sup> SIECLE SAGUENAYEN	
CHAPITRE I : LE XIX <sup>e</sup> SIECLE SAGUENAYEN	7
1- Les paramètres du développement de l'économie agro-forestière au Saguenay au XIX <sup>e</sup> siècle: dominance du cycle forestier et subsistance	13
2- La dynamique spatiale du système agro-forestier	25
3- La société saguenayenne du XIX <sup>e</sup> siècle et le problème de la dépendance	33
4- Le système agro-forestier et l'industrialisation à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle et au début du XX <sup>e</sup>	44
DEUXIEME PARTIE : L'OCCUPATION DU SOL DANS LA PLAINE D'HEBERTVILLE	
CHAPITRE II : LES MECANISMES DE LA CONCESSION DES TERRES DURANT LA SECONDE MOITIE DU XIX <sup>e</sup> SIECLE	55
CHAPITRE III : L'OEUVRE DES SOCIETES DE COLONISATION	74
1- Le malaise du mouvement de colonisation à la fin des années 1840	74
2- Les sociétés de Baie Saint-Paul et de Saint- Ambroise	82
3- L'organisation de la société de l'Islet et de Kamouraska	87

4- L'oeuvre de la société de l'Islet et de Kamouraska	93
5- Bilan de l'action des sociétés de colonisation dans la plaine d'Hébertville	114
CHAPITRE IV : L'ACHEVEMENT DE LA CONQUETE DU SOL PAR LA COLONISATION INDIVIDUELLE	117
1- La formation de l'espace concédé à Hébertville au XIXe siècle	118
2- Le trafic des lots sous billet de concession	120
TROISIEME PARTIE : LA NOUVELLE COMMUNAUTE HEBERTVILLOISE (1849-1900)	
CHAPITRE V : LES CADRES GENERAUX DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE	140
CHAPITRE VI : LA POPULATION	158
1- Les effectifs	159
2- La mobilité	167
CHAPITRE VII : L'EVOLUTION DE L'AGRICULTURE	172
1- L'utilisation du sol	173
2- La productivité	176
3- Le cycle de production	177
CHAPITRE VIII LE TYPE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE RURALE QUEBECOISE AU XIX <sup>e</sup> SIECLE: POSTULATS ET CROYANCES SCIENTIFIQUES	183
1- Léon Gérin et les tenants du concept de folk society	184
2- Point de vue sur la communauté paroissiale de la seconde moitié du XIXe siècle	193
CHAPITRE IX : LE POUVOIR CLERICAL	206
1- Les bases matérielles du pouvoir cléricale dans la communauté hébertvilloise du XIXe siècle	208

2-	Les bases idéologiques du pouvoir clérical dans la communauté hébertvilloise au XIXe siècle	217
3-	L'école et le contrôle clérical dans la paroisse	238
CHAPITRE X : LE POUVOIR BOURGEOIS		245
1-	La formation de la petite-bourgeoisie hébert- villoise	245
2-	Les affaires publiques	256
3-	Finance et contrôle foncier	272
CONCLUSION		297
ANNEXES		301
BIBLIOGRAPHIE		339

## TABLE DES SIGLES

AE	Actualité Economique
AEC	Archives de l'évêché de Chicoutimi
ANQ	Archives nationales du Québec
APC	Archives publiques du Canada
BEC	Bureau d'enregistrement de Chicoutimi
BEH	Bureau d'enregistrement d'Hébertville
CSC	Cour supérieure de Chicoutimi
MTF	Ministère des terres et forêts
PUF	Presses universitaires de France
PUL	Presses de l'Université Laval
PUM	Presses de l'Université de Montréal
PUQ	Presses de l'Université du Québec
RHAF	Revue d'histoire de l'Amérique française
SHS	Société historique du Saguenay
UTP	University of Toronto Press

## LISTE DES TABLEAUX

1	Volume de la coupe commerciale du pin et de l'épinette au Saguenay (1871-1901), en billots.	17
2	Volume de la coupe commerciale du pin et de l'épinette au Québec (1871-1901), en billots.	18
3	Evolution de la population saguenayenne.	46
4	Etat de l'agriculture (1891-1921).	48
5	Engagements annuels du Québec au chapitre de la colonisation, en dollars (1867-1900).	68
6	Les membres du premier bureau d'administration de l'association des comtés de l'Islet et de Kamouraska pour coloniser le Saguenay.	90
7	Répartition des actions de l'association de l'Islet et de Kamouraska en 1851.	91
8	Le domaine foncier de l'association de l'Islet et de Kamouraska.	99
9	Créances cédées par le curé Hébert.	112
10	Bilan de la concession des terres à Hébertville (1856-1903).	119
11	Vente des terres publiques à Hébertville entre 1851 et 1903.	120
12	Révocations des ventes de terres concédées à Hébertville avant 1903.	127
13	Population d'Hébertville, paroisse et village (1859-1901).	160
14	Baptêmes, sépultures et mariages à Hébertville (1852-1911).	166
15	Mouvements migratoires à Hébertville, déclarés par le curé (1859-1900).	168
16	Revenus du curé d'Hébertville entre 1871 et 1900, en dollars.	209

17	Revenus ordinaires de la fabrique d'Hébertville, (1886-1894) en dollars.	210
18	Evolution du budget de la fabrique d'Hébertville, (1890-1900).	212
19	Evaluation municipale dans la plaine d'Hébertville (1893-1896-1898-1899).	255
20	Taxes municipales de fonctionnement, village et paroisse d'Hébertville (1884-1900, base \$100.00).	270
21	Taxes scolaires de fonctionnement, village et paroisse d'Hébertville (1894-1904, base \$100.00).	273
22	Prêts consentis à des particuliers d'Hébertville (1858-1900).	279
23	Prêts consentis à des particuliers d'Hébertville par des résidents de la région de Québec (1868-1900).	280
24	Les opérations foncières de Phylie Demeule-Ouellet (1872-1898).	281
25	Les opérations foncières de Charles Ouellet (1879-1901).	285
26	Les opérations foncières de Rémi Hudon et de la veuve Rémi Hudon.	287

## LISTE DES GRAPHIQUES

Importance en pourcentage de la coupe commerciale du pin et de l'épinette dans l'ensemble qué- bécois, 1871-1901.	18
Vente des terres publiques à Hébertville, 1851-1903.	122
Profil des baptêmes, mariages et sépultures à Hébertville, 1852-1911.	165
Profil de l'excédent des baptêmes sur les sépul- tures à Hébertville, 1852-1911.	166

## LISTE DES CARTES

Possibilité des sols, région du Saguenay.	28
Distribution de la population, région, 1851-1871- 1891-1921.	29-30
Les cantons du Haut-Saguenay en 1868.	80
Municipalité d'Hébertville.	123
Vente des terres publiques, 1856-1869.	124
Vente des terres publiques, 1870-1887.	125
Vente des terres publiques, 1889-1910.	126
Municipalité d'Hébertville, vente des terres publiques (synthèse).	127

## LISTE DES ANNEXES

I	Prêts du Crédit foncier franco-canadien enregistrés au bureau d'Hébertville (1881-1900).	301
II	Prix de vente des terres publiques au Québec (1843-1936).	303
III	La vente des terres publiques à Hébertville, par canton (1856-1903).	306
IV	Donation de Joseph Bilodeau, cultivateur.	321
V	Recettes et dépenses de la commission scolaire de la paroisse d'Hébertville (1886-1899).	325
VI	Recettes et dépenses de la commission scolaire du village d'Hébertville (1895-1900).	326
VII	Recettes et dépenses de la municipalité de la paroisse d'Hébertville (1873-1903).	327
VIII	Revenus et dépenses de la municipalité du village d'Hébertville (1881-1901).	328
IX	Etat des versements de la dîme pour 1876 (minots).	329
X	Faillite de la compagnie Dumas et Lortie.	337
XI	Personnes ou organismes qui ont consenti plus d'un prêt à des résidents d'Hébertville (1858-1900).	338

## INTRODUCTION

La colonisation a été présentée dans l'historiographie québécoise comme une sorte de mouvement de salut national, inspiré et dirigé par le clergé catholique, un mouvement destiné d'une part, à endiguer l'exode des fils du pays et, d'autre part, à étendre et consolider les bases du ruralisme. Cette vision nous a été d'abord imposée par les idéologues du temps. "Emparons-nous du sol" était la devise des chantres du ruralisme pour qui les vertus rurales devaient être protégées à tout prix contre l'action dissolvante des valeurs anglo-protestantes, menaçantes pour la fibre nationale et pour la foi. Cette vision a été ensuite entérinée, d'une certaine manière, par les interprètes contemporains de l'histoire québécoise qui ont vu dans la colonisation l'expression très nette d'une idéologie agrarienne conservatrice d'obédience cléricale.

C'est donc essentiellement sous l'angle de l'idéologie, véhiculée puis interprétée, que jusqu'ici nous avons perçu le phénomène québécois de la colonisation.

En vérité, nous connaissons fort peu cette importante dimension de l'histoire québécoise. La colonisation n'ayant jamais fait l'objet d'une étude systématique, elle constitue encore aujourd'hui un terrain relativement neuf pour l'enquête historique. Parmi un bon nombre d'écrits où trop souvent la prose prend le pas sur l'histoire, nous disposons à peine de quelques bons bilans d'ensemble pour en situer les principaux faits et gestes. Deux d'entre eux doivent être signalés.

Le premier remonte à la décennie 1940 et est l'oeuvre d'Esdras Minville. Dans un article substantiel <sup>1</sup>, encore fortement imprégné de l'idéologie agrarienne, Esdras Minville a tenté en 1942, de rassembler les principaux éléments génétiques du mouvement québécois de colonisation. Minville ne cherchait pas avant tout à faire oeuvre d'historien. Son bilan visait à démontrer l'urgence d'une réforme de la politique agricole et à en indiquer le sens. Il y dénonçait la longue passivité de l'Etat, sa soumission aux intérêts forestiers et du même souffle, il y vantait les mérites du clergé comme leader et animateur de la conquête des terres neuves. Enfin, il soulignait de la plus belle encre l'apport de la paroisse comme structure d'encadrement social et point d'appui essentiel du colon.

Trente ans plus tard, Hamelin et Roby, dans leur histoire économique du Québec de la seconde moitié du XIXe siècle <sup>2</sup>, ont tenté à leur tour de dresser un nouveau bilan de la colonisation en essayant de démontrer les mécanismes et de préciser le rôle des principaux agents du mouvement. Il est intéressant de voir à ce propos que leur principale conclusion, par delà les distances idéologiques et malgré des objectifs fondamentalement différents, est une accréditation manifeste de la vision traditionnelle du phénomène de la colonisation dont Minville avait fixé

-----

- 1- Esdras Minville, "La colonisation", A.E. XVIII, 2 mai 1942, pp.123-194.
- 2- Jean Hamelin et Yves Roby, Histoire économique du Québec, 1851-1896 Montréal, Fides, 1971, pp.161 à 184.

les grands traits. Pour eux, l'Eglise a joué, en matière de colonisation au XIX<sup>e</sup> siècle, un rôle normalement dévolu à l'Etat. C'est elle qui a amorcé le mouvement de colonisation, ce sont les prêtres qui ont canalisé les énergies, choisi les endroits de colonisation et dirigé les travaux. L'Etat s'est contenté de jouer un rôle supplétif. Si Hamelin et Roby ont reconnu au clergé un rôle déterminant dans le mouvement québécois de colonisation, ils ont par ailleurs cherché dans l'économie la dynamique de celui-ci. En suggérant que la conquête des terres neuves a été rythmée par le cycle de l'avoine, la culture dominante de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ils ont à leur façon affirmé la rationalité économique de la colonisation.

Hamelin et Roby nous ont offert une bonne synthèse de la colonisation au XIX<sup>e</sup> siècle. Il faut leur savoir gré de cette oeuvre de pionnier; toutefois, sur le plan de l'explication on éprouve de la difficulté à les suivre jusqu'au bout. En cautionnant étroitement la vision traditionnelle, ils ont lié trop intimement la colonisation à l'action du clergé et à ses oeuvres, ce qui a conduit à une déformation du mouvement. Quant aux effets du cycle de l'avoine sur l'expansion du monde rural, il faut reconnaître les limites de ce genre d'explication. Le schéma peut bien s'appliquer dans les zones agricoles du centre du Québec, mieux exposées aux stimulés des marchés. Mais, les zones de colonisation sont essentiellement des zones de subsistance à l'écart de l'attraction des marchés. On peut donc penser que le mobile de la conquête des terres en milieu de colonisation se trouve, pour une bonne part du moins, hors de l'agriculture.

Nous voulons, dans une micro-analyse limitée au XIX<sup>e</sup> siècle, saisir la dynamique du mouvement de colonisation et évaluer concrètement le rôle joué par ses différents agents : l'Etat, le clergé et les sociétés de colonisation, et les colons eux-mêmes. Hébertville, une paroisse de colonisation fondée en 1849 au Lac Saint-Jean est notre choix pour cette analyse. Paroisse-mère du Lac Saint-Jean, Hébertville offre la possibilité, dans une région très bien circonscrite, d'observer dans les meilleures conditions, la formation d'un espace agricole au XIX<sup>e</sup> siècle.

Cette enquête, nous la voulons systématique dans la mesure du possible. Elle s'appuie en bonne partie sur des sources nouvelles, celles de la colonisation et de l'enregistrement dont nous avons tiré des dossiers d'une extraordinaire richesse. Elle s'appuie également sur des sources connues mais mal exploitées jusqu'ici: les archives diocésaines, municipales, scolaires, paroissiales et judiciaires. Grâce à ces sources d'une valeur exceptionnelle, c'est cinquante ans d'histoire rurale qui sont reconstitués.

Dans un schéma dérivé de la théorie du développement du sous-développement, nous tentons de démontrer que la colonisation au Saguenay s'explique fondamentalement par les relations de dépendance qui tiennent une agriculture de subsistance à la remorque d'activités forestières. Vue sous cet angle, la colonisation, ou la formation de l'oekoumène saguenayen au XIX<sup>e</sup> siècle, devient un exemple particulièrement saisissant de développement du sous-développement. L'étude des réseaux de dépendance ou de la satellisation du territoire saguenayen durant cette période, nous fait voir

la région comme une sorte d'arrière-pays de la ville de Québec, qui en fait joue le rôle alors d'une métropole régionale extra-territoriale. Cette histoire du peuplement du Saguenay nous montre comment la société rurale québécoise du XIX<sup>e</sup> siècle s'étend dans l'espace. En association avec les intérêts forestiers, l'alliance clérico-bourgeoise se livre à une organisation du nouveau territoire et oeuvre à y installer sa domination. Dans ce contexte, l'idéologie de la colonisation est moins le résultat du mysticisme que la recherche d'une extension et d'une consolidation d'un pouvoir. C'est la thèse que propose cet ouvrage et c'est le sens que nous donnons à notre étude d'Hébertville.

Une telle option nous amène, dans une première partie à réinterpréter le sentier de développement du Saguenay au XIX<sup>e</sup> siècle, depuis son ouverture au peuplement à la fin des années 1830. Nous définissons cette période initiale de structuration de l'économie régionale comme le stade de l'économie agro-forestière. Dans cette perspective, caractériser l'économie agro-forestière devient nécessaire pour fournir une explication cohérente de la formation de l'oekoumène régional et pour situer Hébertville dans l'ensemble saguenayen.

Dans la deuxième partie, nous tentons d'évaluer les mécanismes et les divers agents du mouvement de colonisation: l'Etat, le clergé et les sociétés de colonisation et les colons eux-mêmes. Pour la première fois au Québec, la marche de la concession des terres dans un espace donné est reconstituée de façon systématique. Nous pouvons donc fonder sur la base des faits notre appréciation critique de l'expérience de colonisation vécue dans notre zone-témoin.

Cette enquête sur la colonisation ne serait pas complète sans une étude sociale de la nouvelle communauté. Aussi, nous lui consacrons la troisième partie de cet ouvrage. Il s'agit pour nous d'établir les bases économiques et démographiques de la population et surtout de fournir une interprétation de la paroisse comme unité sociale. Compte tenu des sources dont nous disposons, cela consiste essentiellement à analyser les bases et l'expression du pouvoir clérical-bourgeois dans son nouveau terrain d'action, en l'occurrence Hébertville.

PREMIERE PARTIE

LE XIX<sup>e</sup> SIECLE SAGUENAYEN

LE XIX<sup>e</sup> SIECLE SAGUENAYEN.

Le Saguenay contemporain est généralement donné comme l'exemple type de la région périphérique. Pierre-Yves Pépin, auteur d'une étude récente sur ses problèmes d'orientations économiques, l'a identifié comme une région à économie simple<sup>1</sup>. C'est-à-dire une région située à l'écart des grands circuits économiques, de faible taille démographique - sa population en 1974 n'atteint pas 300,000 habitants - et vouée exclusivement pour des fins d'exportation à l'extraction et à la transformation primaire de quelques-unes de ses ressources naturelles en l'occurrence ses grandes forêts et ses puissantes eaux.

---

\* La recherche historique sur le Saguenay n'a pas encore dépassé le stade de la prospection primaire. La moisson est à venir. Deux programmes de recherche à long terme subventionnés par le Conseil des Arts du Canada (une étude démographique menée par Gérard Bouchard et une étude de la propriété foncière dirigée par Pierre Houde et Normand Séguin), un inventaire documentaire conduit par André Côté et une demi-douzaine de thèses de maîtrise et de doctorat en cours contribuent essentiellement à fixer les orientations de la recherche autour d'une problématique du développement régional. Le présent chapitre représente notre vision de l'univers saguenayen dans une suite d'hypothèses qui, espérons-le, seront vérifiées d'ici quelques années. Il s'inspire en substance de nos textes suivants: "Hébertville au Lac St-Jean, 1950-1900, un exemple québécois de colonisation au XIXe siècle", dans Communications historiques 1973, SHC; "Esquisse du Saguenay au 19e siècle" dans le Guide d'excursions scientifiques du Saguenay à paraître aux P.U.Q.

1 - Le Royaume du Saguenay en 1968, recherche effectuée à la requête de la direction générale du développement rural, ministère de l'expansion économique et régionale, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1969.

On peut discerner assez nettement deux grandes étapes de ce développement régional engendré par l'exploitation des ressources. La première débute avec l'ouverture de la région au peuplement blanc vers 1840. Elle s'achève à la fin du siècle. C'est l'étape de l'économie agro-forestière génératrice et support d'une société rurale et marginale. La deuxième étape se dessine avec l'émergence d'un secteur industriel autour de la pâte, du papier et de l'aluminium à la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle et durant les premières décennies du XX<sup>e</sup>. C'est au cours de cette deuxième étape que sont effectivement apparus les traits dominants du Saguenay actuel, alors que la société rurale "traditionnelle" s'est graduellement mais non entièrement estompée devant l'industrialisation et l'urbanisation.

L'analyse du processus historique de son développement révèle que le Saguenay depuis le début de son peuplement, se comporte comme un espace satellisé; ou mieux encore, comme une partie excentrique du territoire québécois satellisé et progressivement succursalisé<sup>2</sup>. Comme tel, il a subi la domination à la fois des pôles dominants du satellite et de ceux de la métropole tantôt britannique, tantôt américaine. Le net déphasage progressif qu'il connaît depuis déjà plus d'une décennie et l'érosion démographique qui en résulte nécessairement ne font que traduire de façon plus ou moins spectaculaire sa subordination et sa marginalité. Ces deux

---

2 - Pour ce concept, voir Kari Levitt, La capitulation tranquille: la mainmise américaine sur le Canada, Montréal, Réédition Québec, 1972. Sur le problème de la dépendance québécoise, voir Maurice Saint-Germain, Une économie à libérer: le Québec analysé dans ses structures économiques, Montréal, PUM, 1973.

facteurs de sous-développement ou de développement limité, domination et marginalité, trouvent leur explication dans l'évolution et l'exploitation capitaliste des ressources naturelles à laquelle le Saguenay a donné lieu.

Nous ne cherchons pas ici à expliciter globalement le processus historique du développement régional. Notre objectif est beaucoup plus limité. Nous voulons simplement caractériser l'étape initiale de ce développement. L'étude des conditions du développement de l'économie agroforestière et des formes sociales qu'elle détermine revêt pour nous une importance capitale. Elle révèle la dynamique du mouvement de la colonisation de la région au XIX<sup>e</sup> siècle durant la phase initiale du peuplement. Elle éclaire aussi l'ensemble du mouvement québécois de colonisation durant cette période, dans la mesure où les mouvements régionaux de colonisation participaient tous de quelque manière de ce système agro-forestier.

L'économie agro-forestière se définit par la ~~co~~-existence des secteurs agricole et forestier unis dans un même espace par des liens de complémentarité. Son existence repose sur deux conditions: 1) absence ou faiblesse d'intégration du secteur agricole aux circuits commerciaux, 2) dépendance plus ou moins poussée du secteur agricole aux activités forestières. Robert Hirsch<sup>3</sup> est le premier semble-t-il à avoir appliqué le vocable à l'histoire du Québec. Etudiant les déséquilibres régionaux, il a tenté de caractériser l'ensemble du territoire québécois de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle comme un vaste système économique agro-forestier

---

3 - Les origines et la nature des déséquilibres régionaux du Québec, Québec, C.O.E.Q. Cahier III/2, 1967, p. 10.

quasi autarcique. Il l'a décrit très grossièrement de la manière suivante. Le sol constitue le principal facteur de production du système. Les objectifs de localisation se posent en des termes très simples; ils traduisent des besoins primaires: accès aux terres cultivables et aux forêts exploitables. Dans ces conditions, les patterns d'occupation du sol se moulent aux contours du réseau hydrographique. La rareté des échanges, qui est une autre donnée importante du système, tient autant aux déficiences des communications qu'à la très faible propension à consommer de la population encore essentiellement rurale. Hirsch conclut en disant que la primauté des activités du facteur sol consacrées par le système donne à cette période sa relative homogénéité. Cette vision statique décrit bien imparfaitement la réalité.

L'énoncé des facteurs de production et de localisation suggère seulement les éléments de base d'une géométrie du système. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, on assiste en effet à la migration progressive du système agro-forestier québécois en direction de la périphérie<sup>4</sup>. Néanmoins, cet énoncé ne saurait rendre compte de sa dynamique interne.

La recherche de la dynamique de l'économie agro-forestière renvoie au mode capitaliste de développement. Elle ne se découvre vraiment que dans l'étude des relations du secteur de l'agriculture et du secteur forestier. Le schéma explicatif qui s'impose ici est celui que nous fournit

---

<sup>4</sup> - Jean Hamelin et Yves Roby, dans leur récent livre: Histoire économique du Québec, 1851-1896 (Montréal, Fides, 1971), nous ont fourni une description de cette migration. Voir le chapitre intitulé "Le monde forestier", pp 207 - 227.

est donc le développement du sous-développement<sup>5</sup>. Selon cette thèse, il est permis d'affirmer qu'un secteur capitaliste, en faisant naître sur les ressources d'un secteur traditionnel avec lequel il coexiste, maintient les revenus dans les deux secteurs à un niveau de subsistance et perpétue l'état de sous-développement. Le capitalisme devient alors générateur de sous-développement. C'est l'anti-thèse d'une certaine interprétation dualiste<sup>6</sup> qui veut que le développement des régions et des pays dits sous-développés soit généré ou stimulé par la diffusion du capital, des institutions et des valeurs des métropoles capitalistes nationales et internationales. Le sous-développement n'est plus alors qu'une étape préalable au développement et les effets de retardement du progrès s'expliquent par des phénomènes de résistance culturelle.

L'hypothèse centrale qui sous-tend ce premier chapitre tient dans ces quelques propositions. En même temps qu'elle provoquait l'élargissement de l'œcoumène québécois, la migration du système agro-forestier vers la périphérie introduisait dans les nouvelles zones périphériques

---

5 - André Gunder Frank l'a très bien définie dans "The Development of Underdevelopment", dans Cockcroft, Franl and Johnson, Dependance and underdevelopment, latin america's political economy, New-York, Anchor Books, 1972, pp 3 - 13.

6 - Le volume de Laurice Saint-Germain, Une économie à l'étranger... se présente comme une tentative "d'appliquer utilement" le concept de dualisme au cas québécois. L'auteur y passe en revue les diverses interprétations de ce concept et les formes variables qu'il prend: dualisme économique, territorial, fonctionnel, social. Sa conception se résume aux quelques lignes qui suivent: "même s'il paraît possible d'appliquer des interprétations opposées de dualisme à l'économie québécoise, nous le considérons avant tout comme un blocage de développement, qui au mieux ne serait qu'une étape du développement. Le dualisme québécois apparaît davantage comme le résultat du laisser-faire... Ainsi tel qu'il apparaît dans l'économie québécoise, le dualisme constitue un obstacle au développement" p. 27.

des mécanismes de développement. Dépendantes de l'extérieur par leur secteur d'exportation, ces nouvelles zones se trouvaient également contraintes d'évoluer dans l'orbite des centres principaux du satellite dont elles importaient biens, services et capitaux dans une certaine mesure. Vu ainsi, le procès de différenciation de l'espace québécois au XIX<sup>e</sup> siècle, présente l'image d'un centre qui exporte vers la périphérie, via le système agro-forestier<sup>7</sup> les formes les plus arides de la dépendance et du sous-développement. La domination du satellite par les métropoles britannique et américaine se double d'une domination des zones périphériques par les capitales régionales, Québec et Montréal dont la croissance est fonction de la participation plus ou moins active, plus ou moins réussie, au drainage des ressources de la périphérie - au sens le moins limitatif du mot - vers la métropole étrangère<sup>8</sup>.

---

7 - mais non pas exclusivement, bien sûr. On pourrait trouver d'autres variantes: agro-forestier et maritime, agro-forestier et minier.

8 - Frank a montré comment par l'entremise de la classe bourgeoise dominante autochtone, la dépendance se transmet de la métropole étrangère à la métropole "nationale" et de celle-ci à la métropole régionale. La dépendance établit un chaînon, un réseau hiérarchisé de satellites sous la domination étrangère ("the development of underdevelopment...") p. 6. Pour sa part, R.T. Naylor a montré comment au Canada au XIX<sup>e</sup> siècle, la classe bourgeoise dominante dans un schéma de dépendance lutte pour imposer et maintenir la dépendance du capitalisme mercantile sur le capitalisme industriel. Il écrit fort à propos: "to explain the pattern of dependence, to understand why independence from external constraints has never been pursued by the rulingstrata of the Canadian bourgeoisie, explicit note must be taken of the structure of capital and of the capitalist class in both the metropole and the hinterland. Canada would not be a colony were colonial status not of material ruling class. Colonial status cannot be explained by technological or geographical determinism or by comparative advantage, but only by reference to the relative stages of capitalist development achieved by both the metropole and the hinterland. The metropole defines the character and extent of economic development in the hinterland area. Moreover, the structural relationship between the colony and the metropole necessarily change as the metropole alters" ("the rise and fall of the third commercial empire of the St-Lawrence", in Gary Teeple, ed. Capitalism and the national question in Canada, Toronto, U.T.P., 1972, p. 2).

Alfred Dubuc a proposé dans un article très suggestif<sup>9</sup> l'application au cas québécois de la thèse du développement du sous-développement. Il a fort bien posé le problème des relations du secteur agricole et du secteur forestier. Nous en reproduisons ici l'un des passages les plus importants, lequel éclaire la dynamique du système agro-forestier québécois:

Des études sur l'industrie forestière ont déjà proposé que l'on reconnaisse que la possibilité offerte aux paysans québécois de trouver dans le travail forestier les liquidités monétaires nécessaires pour se procurer sur le marché les quelques biens dont ils avaient besoin, était un facteur primordial dans l'explication de l'état stagnant de l'agriculture au Québec au XIX<sup>e</sup> siècle, car les paysans n'avaient aucune incitation pour hausser leur productivité, commercialiser leur produit et sortir de l'agriculture d'auto-subsistance dans laquelle ils se maintenaient.

Ces études fournissent à la fois le plus bel exemple de développement du sous-développement et la réfutation la plus nette de l'argument de l'infériorité culturelle...

Au fait, on peut pousser encore plus loin l'argumentation: dans la mesure où l'agriculteur québécois avait une double activité et une double source de revenus, l'agriculture et la forêt, on peut expliquer que l'une et l'autre aient été capables de se développer jusqu'au milieu du 20<sup>e</sup> siècle en offrant chacune un revenu en deçà du minimum des subsistances.

Pour nous, l'étude du système agro-forestier ne saurait être autre chose que l'analyse des rapports de domination du secteur agricole par le secteur forestier dans des circonstances données d'espace et de temps.

1 - Les paramètres du développement de l'économie agro-forestière au Saguenay au XIX<sup>e</sup> siècle: dominance du cycle forestier et subsistance.

Affirmer que l'économie agro-forestière saguenayenne du XIX<sup>e</sup> siècle se caractérise essentiellement par la situation de complémentarité et de

---

9 - Alfred Dubuc, "Les inégalités économiques, I et II", Le Devoir, les 2 et 3 mars 1973.

subordination dans laquelle une agriculture de subsistance se trouve par rapport à des activités dérivées d'un commerce d'exploitation de bois scié, c'est affirmer le primat du cycle du bois comme principe moteur de cette économie.

En réalité, l'ouverture au peuplement et "la mise en valeur" du Saguenay au XIX<sup>e</sup> siècle s'expliquent par les besoins en matières premières de l'industrie laurentienne du bois. L'apparition des activités de coupe et de sciage sur les bords du Saguenay vers 1840 constituait une réponse à l'appel pressant des marchés britanniques. Né sous le couvert du mercantilisme de l'empire britannique, l'industrie saguenayenne devait néanmoins chercher à épouser graduellement le mouvement général d'intégration de l'industrie canadienne du bois à l'économie nord-américaine dans un effort pour s'adapter aux conditions nouvelles du marché de la seconde moitié du siècle<sup>10</sup>.

Malheureusement, faute de statistiques pertinentes, nous ne pouvons établir encore de façon très satisfaisante la configuration générale de ce cycle du bois commandé par des activités d'exportation avant l'émergence du secteur industriel de la pâte en 1896. Tout au plus pouvons-nous, dans l'état actuel des connaissances, y déceler deux phases que nous présentons sous toute réserve. La première va de 1837 à 1870. C'est la phase initiale ascendante. Les difficultés surgissent lorsqu'on essaie de qualifier la deuxième phase: celle des trois dernières décennies du siècle. Raoul Blanchard et après lui

---

10 - Sur l'intégration de l'industrie canadienne du bois à l'économie nord-américaine, voir en particulier A.R.M. Lower et autres The north american assault on the canadian forests, A history of the lumber trade between Canada and the United States, New-York, Yale University Press, 1938.

William F. Ryan et Pierre-Yves Pépin ont volontiers parlé du déclin de l'industrie saguenayenne de sciage après 1870 jusqu'à l'arrivée du chemin de fer en 1888, lequel aurait marqué selon eux une reprise<sup>11</sup>. Le fret ferroviaire formé essentiellement de bois et de dérivés du bois passe en effet de 104,000 tonnes en 1889 à 145,700 en 1894. De leur côté, Hamelin et Roby dans leur histoire économique, citent des chiffres qui laissent croire plutôt à une croissance soutenue de la production de billots tout au long de cette deuxième phase. La production de billots serait passée de 126,831 en 1870 à 264,000 en 1880 et à 498,000 en 1890<sup>12</sup>.

Des statistiques compilées à l'université du Québec à Chicoutimi lors d'un atelier de recherche sur le développement régional nous permettent dans une certaine mesure de nuancer l'opinion des uns et des autres. Les tableaux et le graphique suivants sur le volume de la coupe commerciale déclarée par le commissaire des terres nous font voir un déclin progressif de la coupe commerciale du pin sauf pour les années 1889 à 1892. En ce qui a trait à la coupe de l'épinette, une période de stabilité de 1873 à 1889 est suivie par une période de hausse relative qui semble vouloir s'atténuer à la toute fin du siècle. Comparé à l'ensemble québécois, le volume de la coupe saguenayenne de pin s'amenuise rapidement. Le volume de la coupe de l'épinette connaît aussi un déphasage progressif, mais le mouvement est beaucoup plus lent.

---

11 - Raoul Blanchard, L'Est du Canada français, "province du Québec", Tome deuxième, Montréal, Beauchemin, 1935, p. 90; William F. Ryan, The clergy and economic growth in Quebec 1896 - 1914, Québec, PUL, 1966, pp 113 - 114

12 - Jean Hamel et Yves Roby, Histoire économique... p. 210, chiffres tirés des rapports du commissaire des terres de la couronne.

TABLEAU 1

VOLUME DE LA COUPE COMMERCIALE DU PIN ET DE L'EPINETTE AU SAGUENAY  
(1871-1901), EN BILLOTS

ANNEE	PIN	EPINETTE
1871	43,740	63,672
1872	63,739	70,174
1873	117,233	215,760
1874	77,040	155,609
1875	21,377	132,367
1876	233,312	158,835
1877	18,944	178,676
1878	20,561	253,934
1879	5,146	139,705
1880	5,876	250,075
1881	4,212	242,441
1882	3,275	224,686
1883	6,074	227,593
1884	1,270	147,400
1885	1,852	118,218
1886	1,587	258,466
1887	4,352	148,748
1888	8,014	209,886
1889	15,171	171,468
1890	21,975	361,204
1891	20,422	397,319
1892	41,016	449,475
1893	5,710	373,526
1894	7,540	444,542
1895	10,101	429,967
1896	8,411	419,207
1897	573	325,010
1898	8,470	570,012
1899	8	45,045
1900	141	256,288
1901	8,703	326,419

SOURCE: Rapports du Commissaire des terres de la Couronne pour les années concernées.  
Chiffres établis par Laurent Langlois, Michel Nadeau et Martin Ringuette, UQAC, 1975

TABLEAU 2

## VOLUME DE LA COUPE COMMERCIALE DU PIN ET DE L'EPINETTE

AU QUEBEC (1871-1901), EN BILLOTS

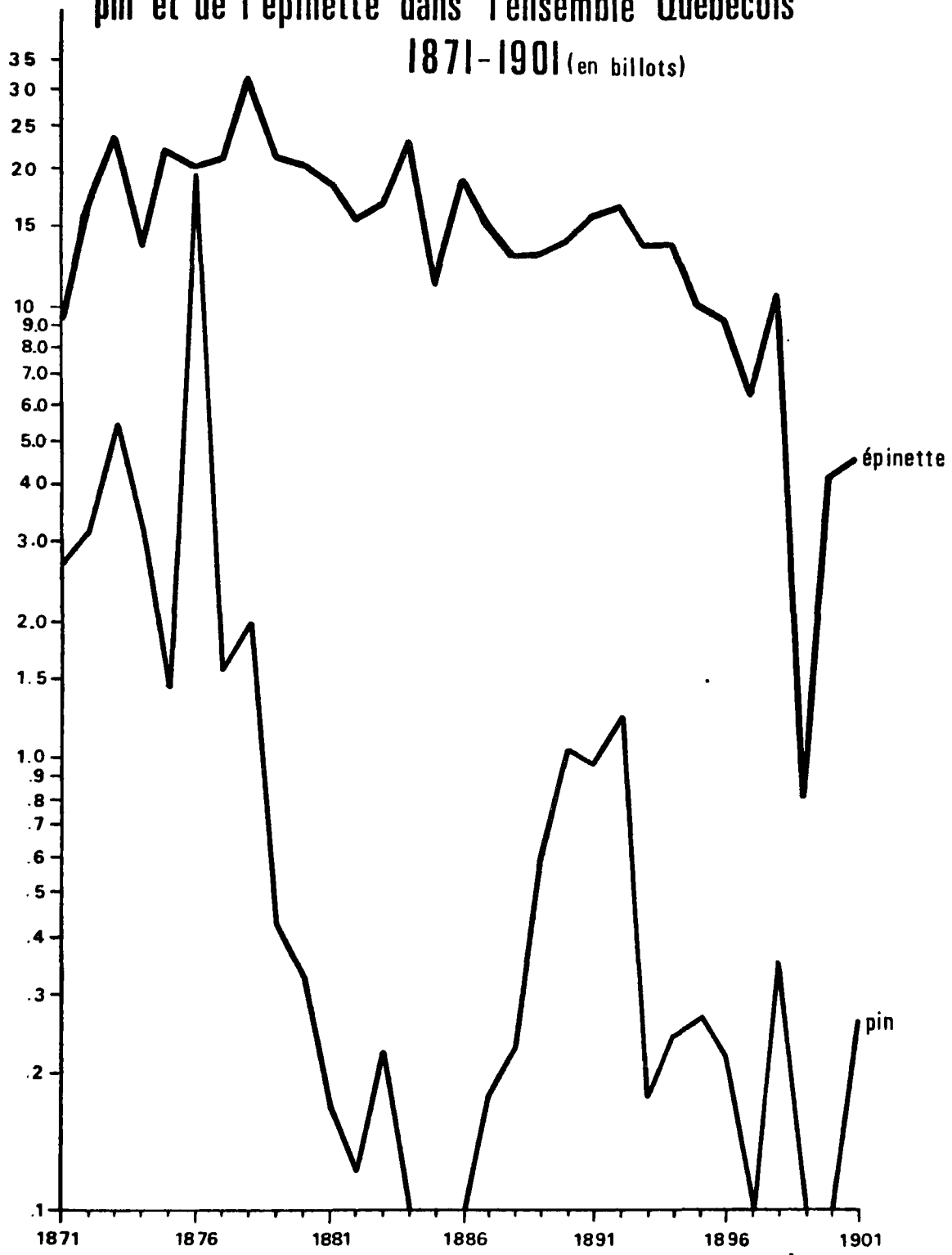
ANNEE	PIN	EPINETTE	PETITS BILLOTS DE PIN
1871	1,609,852	369,676	
1872	2,026,853	435,986	
1873	2,243,714	890,388	
1874	2,387,868	1,102,100	
1875	1,466,247	606,234	
1876	1,183,976	781,819	
1877	1,176,642	832,794	
1878	1,032,880	797,440	
1879	1,179,045	655,857	
1880	1,791,873	1,208,184	
1881	2,418,958	1,308,315	
1882	2,611,986	1,418,635	
1883	2,642,648	1,311,382	
1884	1,703,874	723,679	
1885	2,187,098	1,038,957	
1886	2,693,119	1,344,477	306,505
1887	2,391,096	959,703	96,084
1888	3,394,164	1,633,066	
1889	2,802,337	1,324,872	
1890	2,137,938	2,613,907	
1891	2,297,814	2,522,781	
1892	3,365,425	2,740,496	152,469
1893	3,090,088	2,759,594	648,654
1894	3,025,639	3,281,590	961,688
1895	3,851,536	4,317,945	1,496,874
1896	3,802,776	4,594,830	1,650,827
1897	3,057,193	5,252,214	1,048,327
1898	2,366,617	5,431,789	883,576
1899	2,757,527	5,505,070	989,314
1900	3,400,272	6,136,799	1,520,479
1901	3,333,633	7,186,041	406,488

SOURCE: Rapports du Commissaire des terres de la Couronne pour les années concernées.

Chiffres établis par Laurent Langlois, Michel Nadeau et Martin Ringuette, UQAC, 1975.

# Importance en pourcentage de la coupe commerciale du pin et de l'épinette dans l'ensemble Québécois

1871-1901 (en billots)



\* d'après des statistiques établies par Laurent Langlois, Michel Nadeau et Martin Ringuette, U.Q.A.C.

En somme, la région en dépit d'une baisse rapide du pin, maintient les activités de coupe à un niveau élevé grâce à l'épinette mais ne peut éviter un recul par rapport à l'ensemble québécois. Ce recul peut être interprété comme une certaine difficulté d'expansion. Deux facteurs pourraient expliquer cette difficulté d'expansion: recul des réserves forestières et difficulté d'effectuer la transition de la métropole britannique à la métropole américaine et aux centres principaux du satellite. Il semble bien qu'à l'instar du commerce du bois de la région du Bas Saint-Laurent, celui du Saguenay soit demeuré "accroché" au marché britannique déclinant<sup>13</sup>

Le chemin de fer, en atténuant le caractère insulaire de la région a eu pour le Saguenay, des effets tardifs de désenclavement. Ce qui a facilité l'intégration relative de son activité motrice à l'économie nord-américaine. C'est du moins ce que nous suggère l'évolution des entreprises engagées dans l'exportation du bois.

Le monopole est une donnée fondamentale des activités forestières au Saguenay au XIX<sup>e</sup> siècle. Deux entreprises pré-industrielles s'y relaient et marquent des moments particuliers durant la période 1850 - 1900. La compagnie Price assume le contrôle des activités forestières depuis le début jusqu'à l'arrivée du chemin de fer<sup>14</sup>.

---

13 - Lower le laisse croître: The north american assault... p. 166.

14 - Louis Duchêne nous a donné une étude extrêmement intéressante de l'organisation de l'industrie de bois scié au Saguenay par William Price, voir, "Les entreprises William Price, 1810 - 1850" dans Histoire Sociale, avril 1968, I, pp 16 - 52.

L'ouverture de chemin de fer transfère le leadership au tandem Scott-Beemer dont la base des opérations se situe autour du pivot de Roberval<sup>15</sup>. Les activités de la compagnie Price, de plus en plus réduites vers la fin du siècle, semblent traduire assez bien les difficultés de transition de la métropole britannique à la métropole américaine et d'intégration aux centres principaux du satellite. Le tandem Scott-Beemer bénéficie lui, du désenclavement partiel opéré par l'ouverture du chemin de fer.

Deux caractéristiques singularisent essentiellement les activités de la coupe et du sciage commandées par ces deux entreprises: une grande mobilité spatiale et l'absence d'effets multiplicateurs significatifs dans la zone périphérique. La grande mobilité spatiale tient à la fois du pattern de consommation de matières premières déterminé par le commerce d'exportation du bois scié et de la spécificité de la géographie régionale. Le pattern de consommation pré-industrielle déterminé par le commerce d'exportation de bois scié est chose bien connue. La consommation est à la fois restrictive et sélective: restreinte à une gamme peu étendue d'essences, le pin et l'épinette de préférence, et fixée sur les plus beaux spécimens d'entre les arbres. Ce type d'utilisation très capricieux des ressources obligeait à des déplacements constants vers de nouvelles zones d'approvisionnement<sup>16</sup>.

---

15 - L'entreprise Scott-Beemer a été étudiée par Russel Vien, dans Histoire de Roberval, cœur du Lac St-Jean. Montréal, Pub. de la Société historique du Saguenay, no 15, 1955.

16 - Les fréquents incendies avaient pour effet de hâter ce mouvement migratoire vers les réserves forestières. Celui de 1870 joue un rôle particulièrement important en ce sens.

Or, la géographie traçait l'axe de déplacement des activités forestières. Vestibule du vaste système hydrographique auquel appartiennent les lacs Kénogami et Saint-Jean, le fjord du Saguenay invitait à une pénétration profonde, vers les grandes réserves forestières qui couvraient et bordaient les marges actuelles de l'ockoumène du Haut-Saguenay et du Lac Saint-Jean. L'absence d'effets multiplicateurs significatifs dans la zone périphérique est également bien connue. L'exploitation forestière pré-industrielle déterminée par le commerce d'exportation consacre le primat des opérations de circulation sur les opérations de production et le primat du facteur travail sur le facteur capital. Fonctionnant sur la base d'une activité complémentaire à un secteur traditionnel, ses opérations sont saisonnières et les revenus qu'elle prodigue sont conçus comme des revenus d'appoint seulement. Sa technique primaire fait l'utilisation la plus large du savoir, des outils et du temps "non utile" du cultivateur. Les faibles investissements nécessités sur place par la coupe et ses activités dérivées lui assurent sa grande mobilité. Au mieux ne produit-elle que des agglomérations limitées d'individus<sup>17</sup>. Elle échoue aussi à déclencher tout mouvement de professionnalisation du travail en forêt<sup>18</sup>.

---

17- En 1891, les deux centres principaux de la région, Chicoutimi et Roberval ne dépassaient pas l'un 2,300 habitants, l'autre, 800. Le taux d'urbanisation s'établissait alors à 20% pour la région. La fonction de transit et de services superposée à celle du sciage donne à Chicoutimi et à Roberval une importance relative dans la région comme tête de pont sur le Haut-Saguenay et sur le pourtour du lac Saint-Jean.

18- Dans la société rurale traditionnelle, le travail en forêt se conçoit comme une activité secondaire, par rapport au travail de ferme. La professionnalisation du travail en forêt aurait signifié l'abandon progressif de celui-ci au profit de celui-là. Ce transfert d'une partie de la population active du secteur agricole au secteur forestier aurait représenté une étape cruciale dans l'évolution de la structure des occupations du milieu rural. ( voir la suite à la page 22)

En somme, cette exploitation forestière vit du monde rural traditionnel sans le transformer en substance. Bien au contraire, elle tend à le figer, voire à le diminuer qualitativement. Car si elle n'opère pas de transfert de la population active du secteur agricole au secteur forestier, elle entraîne par contre une dépréciation inévitable du travail de la ferme. C'est la contradiction capitale du système. Une tension constante y règne. Le secteur forestier a tout intérêt à ce que l'agriculture soit maintenue dans la subsistance. L'agriculture ne peut, elle, s'arracher à la subsistance qu'en rompant ses liens avec le secteur forestier. Une très forte dépendance de l'agriculture à la forêt ne peut conduire qu'à la marginalisation du travail de ferme dès lors que le cultivateur-bûcheron doit consacrer au travail en forêt des énergies et du temps utile requis par le travail de la terre. D'autre part, une ouverture élargie aux circuits commerciaux ne peut conduire, elle, qu'à la marginalisation et ultérieurement à l'abandon du travail en forêt. Néanmoins, il ne faudrait pas croire naïvement que l'émancipation de l'agriculture résulte d'un processus évolutif sans contrainte. La dépendance à la forêt retarde et annihile plus ou moins gravement l'articulation de l'agriculture aux circuits commerciaux quand elle ne déclenche pas un processus de désarticulation dans des conditions spécifiques, en la forçant à s'orienter dans les sentiers de la subsistance.

L'étude du cas saguenayen permet de saisir d'une manière toute particulière certaines conséquences de la subordination de l'agriculture

---

18 - (suite) Ce changement ne s'est amorcé qu'au tournant des années 1950. Il revient à Gérard Fortin de l'avoir signalé. ("La professionnalisation du travail en forêt", Recherches sociographiques, vol I, no 1, 1960, pp 33-60

québécoise au secteur forestier au XIX<sup>e</sup> siècle. L'agriculture ne précède pas les activités forestières au Saguenay au XIX<sup>e</sup> siècle. Comme nous l'avons déjà laissé entendre, c'est l'extension du secteur forestier qui fait naître l'agriculture régionale et fixe pendant près d'un demi-siècle ses conditions de développement. En poussant plus avant, on peut affirmer que le secteur agricole régional prend forme dans le procès de recrutement de main-d'oeuvre du secteur forestier. C'est l'exemple le plus saisissant du mouvement historique de désarticulation imposé par le secteur forestier à l'agriculture québécoise. La migration du secteur forestier vers la périphérie signifiait la migration du secteur agricole de plus en plus loin des circuits commerciaux avec comme conséquence l'accentuation du caractère de subsistance et l'aggravation de la dépendance au secteur forestier.

Le début de l'exploitation de la forêt saguenayenne déclenche un courant migratoire principal à partir de la côte de Charlevoix, le bassin de population le plus rapproché de la nouvelle zone périphérique. Il s'agit d'un courant migratoire en liberté, sans stimulation artificielle de la part de l'Etat. C'est le type parfait de la colonisation spontanée. Le coût de l'éloignement, les faibles revenus du travail saisonnier en forêt, l'instabilité de cette activité destinaient la côte de Charlevoix à servir de principal réservoir de migrants étant donné les fortes correspondances géographiques des deux régions. La région-mère aux prises avec une inflation démographique pernicieuse trouvait au Saguenay un réceptacle commode pour y déverser ses éléments

les moins stabilisés<sup>19</sup>. Une véritable symbiose s'établit ainsi entre les deux régions voisines durant la phase initiale de peuplement. C'est-à-dire avant l'arrivée du chemin de fer<sup>20</sup>. Le mode pré-industriel d'exploitation de la forêt n'offrant pas aux immigrants une base suffisante à l'établissement en permanence dans la région, ceux-ci ne pouvaient que se tourner vers la seule activité possible dans les circonstances : l'agriculture. Une agriculture de subsistance jusqu'aux premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Pierre-Yves Pépin a montré que l'agriculture régionale n'a amorcé son intégration à l'économie de marché qu'entre 1900 et 1930<sup>21</sup> au moment de l'émergence du secteur industriel des pâtes et du papier. Nous reviendrons<sup>5</sup> dans la quatrième partie de ce chapitre sur le problème des orientations nouvelles de l'agriculture saguenayenne à la fin du siècle.

Si le travail de la forêt obligeait au travail de la terre, l'agriculture d'auto-suffisance imposait de se tourner vers la forêt, source unique d'un indispensable revenu d'appoint, sans lequel la vie même sur les terres fût rendue impossible. Ainsi se sont tramés les liens de complémentarité nécessaires entre la forêt et l'agriculture; ainsi l'agriculture fut prise en tutelle par l'industrie du sciage.

---

19- L'abbé Pilote, un des responsables du mouvement de colonisation au Saguenay, écrivait en 1852 : "un grand nombre de cultivateurs des anciennes paroisses, surtout de la Malbaie, des Eboulements et de la Baie Saint-Paul, réduits à la misère par une suite de mauvaises récoltes, allaient chercher au Saguenay des moyens de vivre, aux chantiers de M. Price" (Le Saguenay en 1851, Québec, Augustin et Cie, 1852, p.63)

20- L'arrivée du chemin de fer élargit considérablement le bassin de provenance des migrants.

21- Pierre-Yves Pépin, Le Royaume....p.71

Ces liens de complémentarité et de subordination de l'agriculture à la forêt ont déterminé une dynamique spatiale bien spécifique : celle du développement de la subsistance.

## 2 - La dynamique spatiale du système agro-forestier.

Les maigres revenus tirés de la forêt créaient des conditions plus ou moins favorables à l'établissement sur les terres. Par contre, l'extension du tissu agraire assurait une main-d'oeuvre toujours plus nombreuse au secteur forestier. Il est extrêmement important de bien saisir les effets de rétroaction engendrés par la dépendance de l'agriculture de subsistance au secteur forestier.

L'agriculture d'auto-consommation se caractérise essentiellement par une très basse productivité et la surcharge démographique qui en découle nécessairement. Son mode d'expansion dans l'espace repose essentiellement sur des facteurs internes et traduit plus ou moins le niveau de pression démographique qui s'exerce en son sein. Nous affirmons que la dépendance au secteur forestier lui imprime une nouvelle logique d'expansion spatiale.

Les revenus de la forêt ne font pas qu'apporter aux cultivateurs l'indispensable appoint. Ils agissent à la fois comme un mécanisme d'équilibre démographique et comme le moteur de l'expansion agraire. En ce sens on peut dire que les variations du cycle forestier déterminent le degré de mobilité de la population dans l'espace et le niveau de saturation des zones d'occupation. De façon encore plus concrète, on pourrait dire que les revenus d'appoint de la forêt introduisent dans l'agriculture d'auto-consommation des facteurs de différenciation spatiale en créant

artificiellement des zones en expansion et des zones en régression.

Durant l'étape initiale de l'économie agro-forestière, la proximité du centre de gravité des opérations forestières - lieu de travail secondaire et marchés potentiels de consommation pour les surplus agricoles - prime sur tous les autres facteurs de localisation des activités agricoles. Voilà, en somme, comment le cycle du bois commande la dynamique spatiale du système. Il convient de préciser que la dimension spatiale dont il est question ici n'est pas physique au sens géographique du terme. Nous récusons tout déterminisme géographique. Les éléments physiques ont leur importance mais n'ont rien d'absolument transcendant dans l'organisation de l'espace. L'espace, pour nous, c'est un produit social. Il se définit par les rapports de production. Il est avant tout une dimension "relationnelle". Il est l'anti-thèse de la stabilité, sa géométrie est variable, en constant mouvement.

L'analyse de la dynamique spatiale de l'économie agro-forestière prend ainsi une importance capitale. Elle montre comment la dominance du secteur forestier en entraînant l'agriculture à la périphérie et en lui imposant par là, le corset de la subsistance, trace dans une certaine mesure des patterns anti-agraires d'occupation du sol.

Notre hypothèse est la suivante. Le cycle forestier pré-industriel, sous l'empire de l'économie agro-forestière, imposait à l'agriculture une marche forcée au mépris des facteurs endogènes du sol.

Ce comportement anti-agraire se vérifie de deux façons: progression linéaire inéluctable du peuplement et occupation des zones résiduelles

de l'oekoumène.

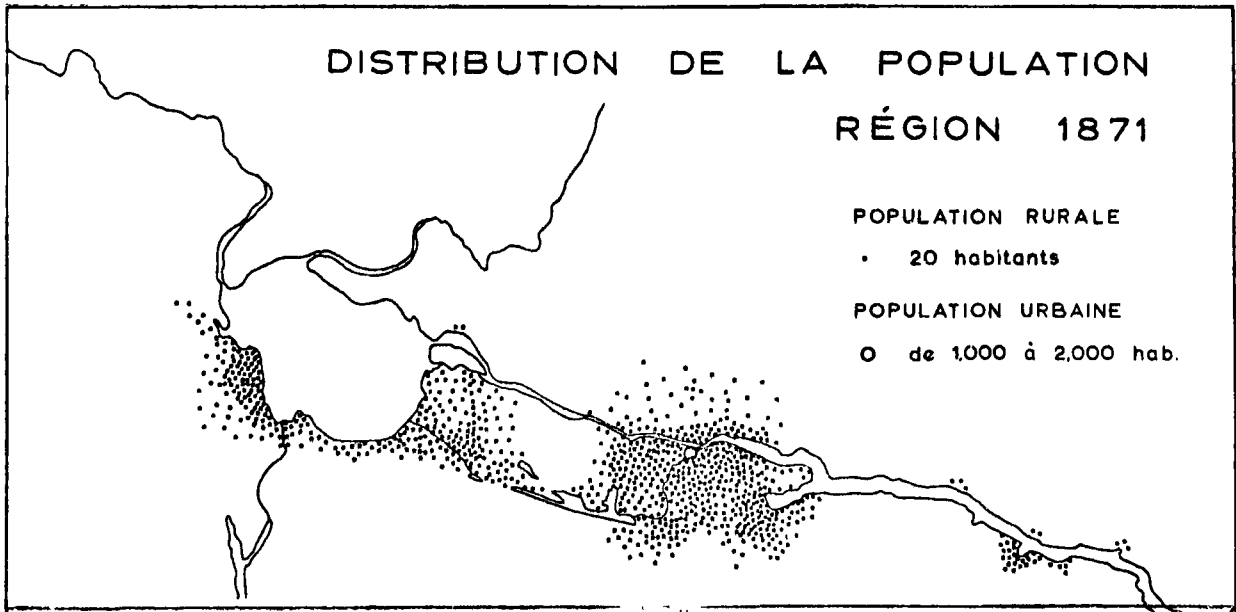
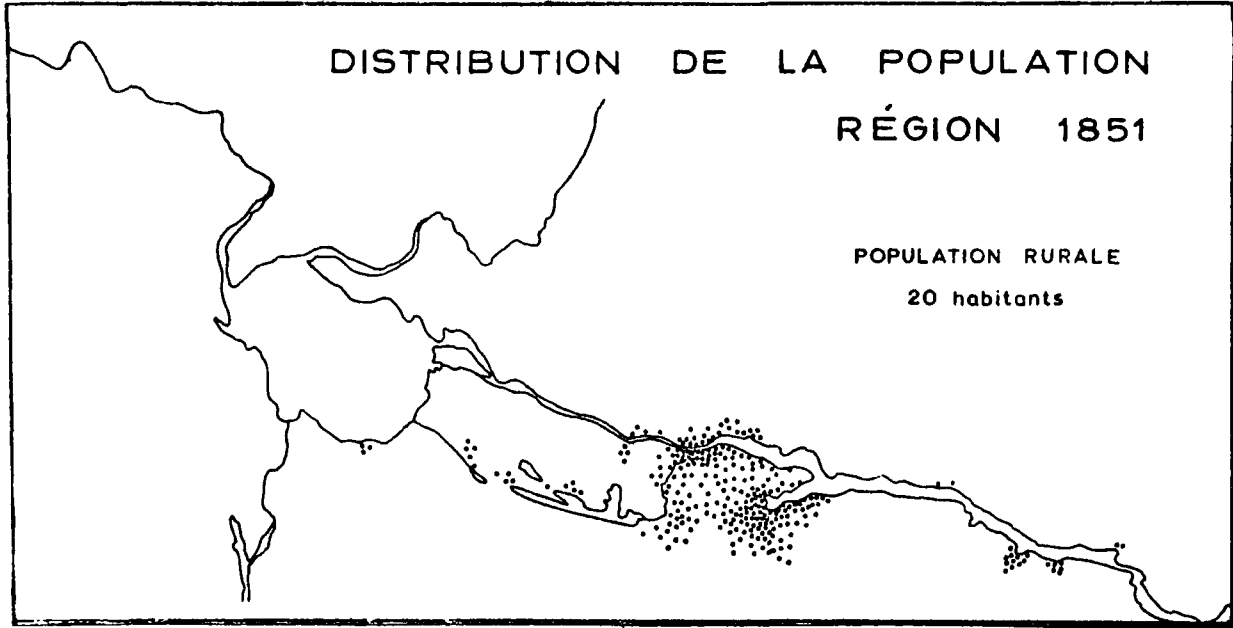
Le véritable domaine agricole du Saguenay est d'envergure limitée<sup>22</sup>. Il est renfermé dans les basses terres de Chicoutimi et du Lac Saint-Jean séparées par un bouchon de roche: le horst de Kénogami. Comme le montre la carte suivante des possibilités agricoles des sols<sup>23</sup>, il appartient aux deux tiers à la dépression du lac Saint-Jean dont les meilleures terres se trouvent concentrées à l'est dans la plaine d'Hébertville et à l'ouest dans la plaine de Normandin. L'occupation des terres sous l'empire de l'économie agro-forestière a rigoureusement suivi la progression des opérations forestières vers l'intérieur, dans l'axe du bassin hydrographique: du Bas-Saguenay vers le Haut-Saguenay et du Haut-Saguenay vers le lac Saint-Jean dans un mouvement d'est en ouest. Le front pionnier avançait de proche en proche, par débordements successifs. Les cartes de distribution de la population régionale dressées par Johnston<sup>24</sup> rendent bien compte de ce phénomène. Elles révèlent aussi clairement l'extension du peuplement bien au-delà des limites réalistes du domaine agricole lorsqu'on les compare à la carte des possibilités agricoles des sols. L'escalade du contre-fort des Laurentides autour du lac Bouchette fournit un bel

---

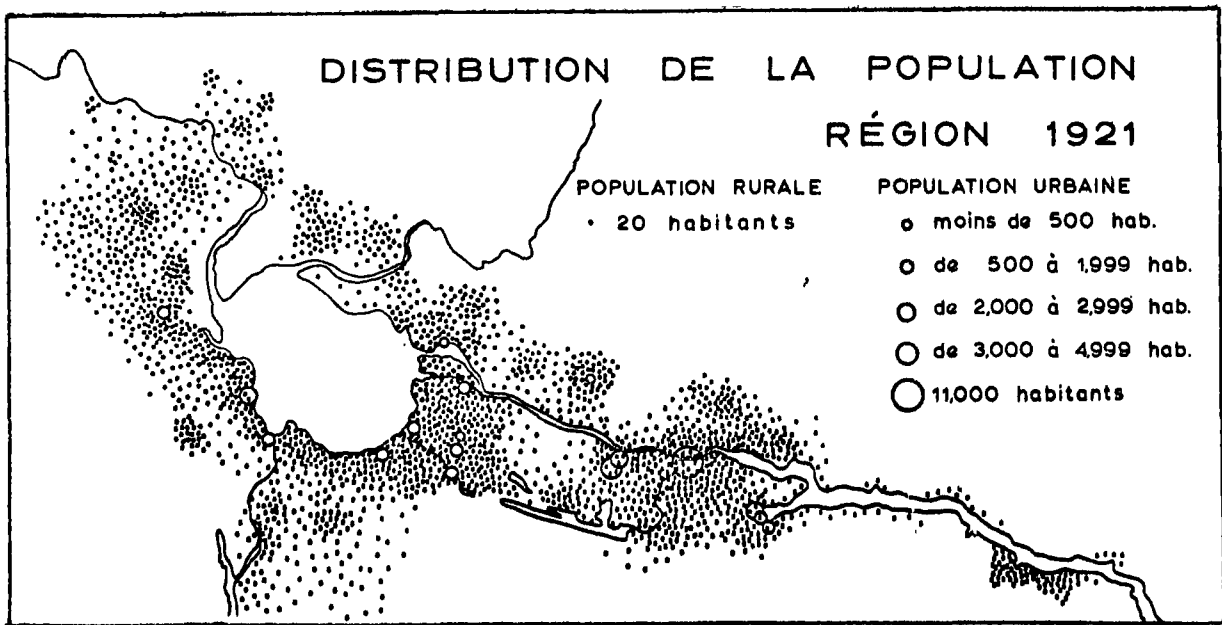
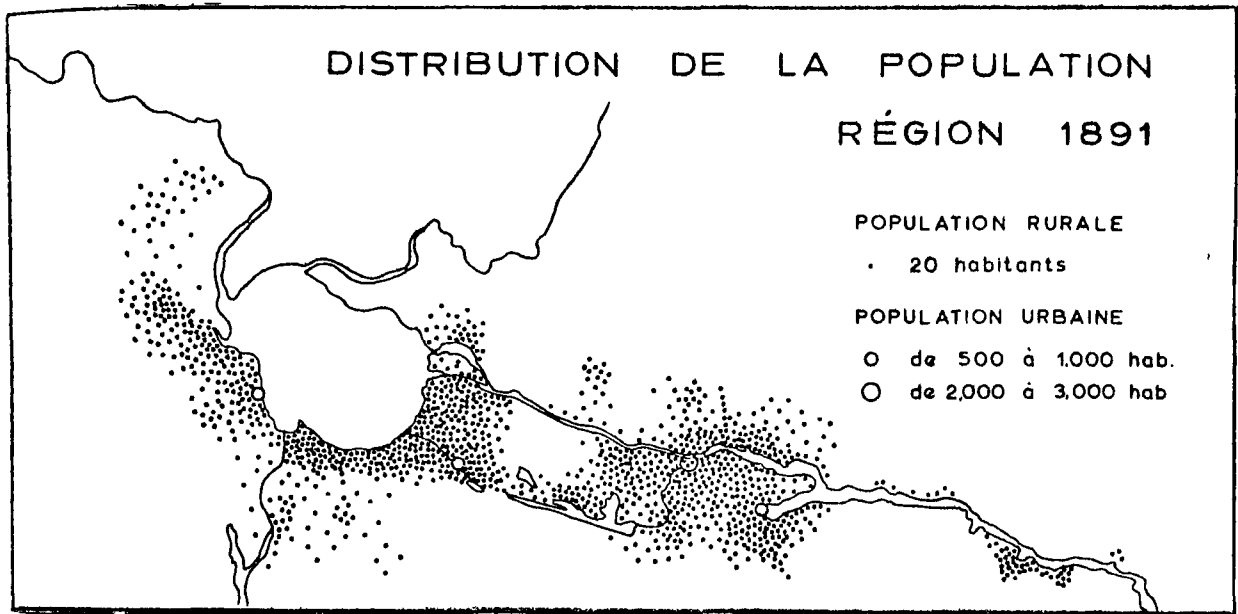
22- Pierre-Yves Pépin en a fourni une très bonne description dans Le Royaume... p. 279 et s.

23- Carte des possibilités agricoles des sols-région, 1968, Inventaire canadien des terres (Ottawa), présentée par Pierre-Yves Pépin dans Le Royaume...p. 355.

24- C.M. Johnston, The historical geography of the Saguenay valley, thèse de maîtrise, McGill, Montréal, 1950, Cartes présentées par Pierre-Yves Pépin dans Le Royaume...pp 61 et 91.



SOURCE: C.M. Johnston, The historical geography of the Saguenay valley... reproduites dans Pierre-Yves Pôpin, Le royaume... p. 63.



SOURCE: C.M. Johnston, The historical geography of the Saguenay valley... reproduites dans Pierre-Pépin, Le royaume... p. 91.

exemple de cet étalement excessif de la population agricole à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il faut reconnaître que le déplacement graduel du centre de gravité des opérations forestières dans une trajectoire est-ouest constitue l'élément majeur de la construction de l'économie agro-forestière et de l'élaboration de la société rurale et marginale. En effet, ce déplacement graduel du centre de gravité des opérations forestières dessinait un pattern très particulier de différenciation de l'espace régional. La poussée vers l'ouest se traduisait par la constitution de nouveaux espaces agro-forestiers et la déstructuration des espaces plus anciens par suite d'une distorsion de l'espace agraire et de l'espace forestier. On peut se représenter ainsi ce jeu de structuration et de déstructuration spatiale. Dans un premier temps, les activités forestières suscitaient un mouvement agraire dans une zone agricole limitrophe. C'est l'expérience qu'a vécue le Haut-Saguenay jusque vers 1870. Dans un deuxième temps, les activités forestières se déplaçant toujours vers l'ouest provoquaient un nouveau mouvement d'occupation des terres. Un nouvel équilibre agro-forestier tendait donc à s'établir en amont de la zone primitive. C'est ce qu'on observe à partir de 1870 au Lac Saint-Jean, au-delà du horst Kénogami. Ce jeu de structuration et de déstructuration avait des incidences démographiques très concrètes. Par des transferts de population, les nouveaux îlots de colonisation se développaient en affaiblissant les anciens qui apparaissaient de plus en plus déphasés<sup>25</sup>.

---

25- Alors que le Haut-Saguenay augmente ses effectifs de près de 5,000 h. entre 1871 et 1901, le Lac Saint-Jean enflent les siens de 17,000. Certains centres du Haut-Saguenay connaissent même une diminution de population. Entre 1871 et 1891, Laterrière passe de 1,528 à 1,006 et Grande-Baie de 1,749 à 1,689. En 1901, les populations respectives du Haut-Saguenay et du Lac Saint-Jean s'établissent à 16,872 et 20,176.

L'ajustement de la population à la conjoncture de l'économie agro-forestière pouvait se faire de deux façons : la migration vers les terres neuves et l'exode de la région. Cycle du bois et cycle de production agricole se conjuguèrent et agissaient comme un régulateur de la pression démographique. Une hausse ou une baisse modérée dans le système stimulait la poussée vers l'avant ou incitait au repliement stratégique sur les terres. Une forte baisse signifiait une éjection de plus ou moins grande amplitude de la région<sup>26</sup>. Ainsi se rythmait la mobilité de la population soumise au jeu de l'équilibre agro-forestier. Les puissants dynamismes démographiques internes étaient de nature à accélérer le tempo de la mobilité à l'intérieur ou hors le système.

A mesure que progressait la colonisation à la remorque de l'exploitation forestière, un chaînon de petits centres ruraux de transit et de services faisait son apparition depuis les centres portuaires du Haut-Saguenay ( Baie des Ha! Ha! et Chicoutimi) en passant par Hébertville et Roberval. Ces petits centres ruraux reflétaient parfaitement l'autarcie de la société agro-forestière et la faiblesse des rayons d'attraction des centres principaux, Chicoutimi et Roberval<sup>27</sup>. L'économie agro-forestière

---

26- Raoul Blanchard a évalué à plus de 11,000 habitants la perte de population dans la région pour la seule période 1881-1891, (L'Est du Canada français... p. 149.

27- James M. Gilmour a écrit à ce propos : "Agriculture will encourage the growth of many service centers which are widely distributed as the agricultural areas they serve. Before the development of railways or the rise of predominantly industrial centers one would expect to find the smallest service centers distributed only a few miles from each other throughout the agricultural area" (Spatial evolution of manufacturing: southern Ontario 1851-1891, T.U.P., 1972, p. 15.

développait des tendances nettement anti-urbaines en provoquant l'étalement le plus large de la population et son maintien dans un régime de subsistance<sup>28</sup>.

Jusqu'à l'arrivée du chemin de fer à Chambord en 1888 et à Chicoutimi en 1893, le Saguenay était à toute fin pratique la seule voie de communication avec l'extérieur. Les deux pistes entre la baie des Ha! Ha! et la côte de Charlevoix ouvertes au milieu du siècle, et celle que le gouvernement fit construire entre Saint-Jérôme et Québec durant les années 1870, à peine praticables, ne connurent jamais qu'une circulation insignifiante. Quant au chemin Kénogami, la grande voie de communication interne entre le Haut-Saguenay et les points avancés de la colonisation à l'ouest, son état pitoyable encourageait les tendances autarciques des milieux ruraux. On mettait de sept à huit jours pour parcourir de peine et de misère la centaine de milles qu'il couvrait. Magnifiquement orientée vers la mer, la région souffrait chroniquement d'un manque d'articulation interne.

Anti-agraire, anti-urbaine, la dynamique spatiale conduisait à une structuration dysfonctionnelle de l'espace.

### 3- La société saguenayenne du XIX<sup>e</sup> siècle et le problème de la dépendance.

Notre intention n'est pas ici de fournir une analyse complète de la formation sociale régionale sous l'empire de l'économie agro-forestière.

---

28- En 1891, le taux d'urbanisation se situe autour de 20%.

L'entreprise risquerait d'être trop hasardeuse dans les circonstances présentes. Nous voudrions cependant attirer l'attention sur une dimension capitale du problème de la société régionale du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous prétendons que derrière le schème de dépendance de la périphérie aux centres du satellite se profile un schème de collaboration de classes qui lie la première aux secondes. Nous rejetons la thèse de la frontière selon laquelle il serait permis d'affirmer qu'une société nouvelle a pris naissance au Saguenay. Claude Folhen a identifié cinq des arguments principaux utilisés par les tenants de la thèse turnérienne<sup>29</sup> : a) L'expansion vers l'ouest s'explique par une large étendue de terre "libre", b) La frontière est génératrice d'individualisme, c) La frontière contribue à promouvoir la démocratie, d) La frontière est le berceau de la société nouvelle (la société américaine pour Turner), e) La frontière agit comme une soupape de sûreté à l'excédent de population et aux "malcontents" de l'Est. Cette thèse "progressiste" est tout au plus une justification du mode capitaliste d'organisation de l'espace. En mettant faussement l'accent sur un soi-disant procès social, elle jette le voile sur les véritables problèmes de sous-développement. Pire encore, elle suppose que les rapports sociaux s'élaborent indépendamment des rapports de production.

La société régionale du XIX<sup>e</sup> siècle n'est d'aucune façon une société originale. Elle s'articule au monde rural québécois de l'époque

---

29- Sur la thèse de la frontière, voir le chapitre intitulé "La frontière: une explication de l'histoire américaine" dans Claude Folhen, L'Amérique anglo-saxonne, de 1815 à nos jours, Paris, PUF, Nouvelle Cléo, 1969, pp 310 à 333.

dont elle est la reproduction et le prolongement. La distance plus ou moins grande qui la sépare des vieux foyers de peuplement n'influe pas sur sa structuration. En d'autres mots, le nouveau milieu physique ne détermine pas de nouveaux rapports sociaux ni de nouvelles idéologies. L'économie agro-forestière apportait dans sa migration au Saguenay des principes de structuration sociale et de représentation idéologique.

Le monopole des activités forestières et des activités dérivées donnait à l'entreprise capitaliste le plein contrôle de l'économie régionale. La pression énorme qu'elle était en mesure d'exercer sur les conditions du commerce, de l'emploi et du travail et sur la propriété foncière lui assurait une domination à peu près totale de la population. L'anatomie sommaire de cette domination permet d'entrevoir les rapports sociaux qui régissaient cette société embryonnaire.

Par l'entreprise capitaliste, la région se trouvait annexée au monde du capitalisme marchand canadien du XIX<sup>e</sup> siècle qui cherchait à étendre à la périphérie son mode de développement. L'économie agro-forestière ne donna lieu néanmoins qu'à une implantation extrêmement étroite de la classe bourgeoise dominante dans la région. La domination s'exerçait par l'intermédiaire de quelques entrepreneurs, comme Price ou encore le tandem Scott-Beemer. Ce sont eux qui assuraient les liens de dépendance de la région aux métropoles étrangères et aux centres principaux du satellite. Une évidence, dira-t-on. Peut-être.

Ce que nous voudrions faire davantage ressortir, c'est le jeu des associations d'intérêts que cette domination extra-régionale façonna dans le nouveau milieu. Ces associations d'intérêts qui véhiculaient

lien des contradictions, s'inscrivaient dans le procès de satellisation de la zone périphérique par les centres principaux du satellite, et dans l'extension des cadres sociaux de la société rurale québécoise du XIX<sup>e</sup> siècle.

Paradoxalement, au XIX<sup>e</sup> siècle, la capitale du Saguenay est extra-régionale. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la région se comporta comme l'arrière-pays très mal intégré de la ville de Québec. C'est surtout la bourgeoisie de cette ville qui tentait d'organiser le nouvel espace agro-forestier saguenayen. Cette tentative d'organisation du nouvel espace revêtait plusieurs formes. Deux modes d'action nous apparaissent particulièrement importants: l'exportation des capitaux et l'exportation des biens. L'exportation des capitaux se faisait surtout via les prêts à court terme consentis par des particuliers et via les prêts à plus long terme consentis par certaines institutions financières. Il convient ici de souligner le rôle que joue le Crédit foncier franco-canadien dans la région durant les deux dernières décennies du siècle. Le volume de ses prêts dans la zone du lac Saint-Jean est supérieur alors à \$100,000<sup>30</sup>. L'exportation des biens se faisait par des circuits commerciaux établis depuis le centre principal. L'analyse d'un grand nombre d'obligations hypothécaires révèle hors de tout doute le statut d'intermédiaires dépendants des petits marchands locaux.

---

30 - Nous avons dénombré 141 prêts du CFFC pour un montant total de \$100,766 entre 1891 et 1900 au seul bureau de conservation des titres et des hypothèques d'Ébertyville. (voir annexe I) A cela s'ajoutent les prêts inscrits après 1892 au nouveau bureau de Roberval pour l'hémicycle occidental du lac Saint-Jean.

En effet, les grands marchands importateurs de Québec contrôlaient en très grande partie le petit commerce régional par le jeu du crédit<sup>31</sup>. Les prêts et les avances des marchandises soumettaient, par le jeu des hypothèques, la propriété foncière à une forte pression extra-régionale. La très forte emprise extra-régionale sur la propriété foncière est probablement l'un des signes les plus révélateurs de la dépendance de la région à l'un des centres principaux du Québec. Nous reviendrons dans un autre chapitre sur cette question d'importance capitale. Qu'il nous suffise pour le moment de dégager ces canaux principaux de dépendance de la zone périphérique au centre du satellite sous le couvert plus large de la dépendance à la métropole étrangère.

La construction du chemin de fer Québec-Lac Saint-Jean représente à coup sûr le plus gros effort pour articuler la nouvelle région agro-forestière à la capitale québécoise. L'aventure évoque sous certains aspects le stéréotype américain de l'expansion vers l'ouest par le rail. Par son conseil d'administration, la compagnie de chemin de fer avait des accointances parmi les hommes politiques et les représentants de grandes maisons de commerce et d'importantes institutions financières. La compagnie se trouvait liée aussi au commerce du bois scié et au mouvement de la conquête du sol de la région. Elle faisait en somme la synthèse des principaux agents de domination et de dépendance de la société agro-forestière saguenayenne.

---

31 - Ce contrôle devient particulièrement évident dans l'étude des nombreux cas de faillite qui exposent des débiteurs régionaux aux actions concertées de créanciers québécois et autres.

Le tandem Scott-Reomer reposait directement sur l'alliance du rail et du bois. Horace Janson Reomer était constructeur de chemin de fer. James Guthrie Scott était, lui, un ex-agent de la compagnie Price. Véritable intendant du bois dans la vallée du lac Saint-Jean, Scott agissait en outre comme secrétaire et gérant de la Compagnie de Chemin de fer. En plus de détenir le monopole du bois dans la partie nord du lac Saint-Jean, le tandem contrôlait la navigation lacustre à partir de Roberval: tête de pont ferroviaire et centre des activités du sciage de cette partie de la région. Derrière la scierie Scott de Roberval se profilait le personnage du sénateur Ross. Président de la banque de Québec, président de la compagnie du chemin de fer, propriétaire d'immenses domaines forestiers, le sénateur James Gib Ross était l'un des principaux actionnaires de l'entreprise de sciage. Il faut noter aussi au sein du conseil d'administration du chemin de fer la présence d'Elysée Beaudet, le représentant de la circonscription électorale du Saguenay. Partenaire de la firme Chinic et Beaudet de Québec, Elysée Beaudet était aussi président du Crédit foncier franco-canadien. Il joua un rôle très important dans les initiatives de colonisation du groupe. C'est lui qui fonda en 1879 une société de colonisation du canton de Normandin. On le retrouve plus tard vice-président de la société de rapatriement et de colonisation du Lac Saint-Jean, fondée en 1897. Les intérêts réunis dans la construction du chemin de fer et leur projection dans l'espace saguenayen n'ont jamais fait l'objet d'une étude de fond. C'est pourtant une étape capitale à franchir si l'on veut arriver à une connaissance satisfaisante du XIX<sup>e</sup> siècle saguenayen, à une connaissance satisfaisante des mécanismes d'extension du capitalisme dans la région durant la période

agro-forestière. Cette étude permettrait entre autres choses de démontrer comment les intérêts capitalistes engagés dans l'exploitation du bois oeuvraient à l'extension de la société agro-forestière et manoeuvraient pour contrôler le mouvement de colonisation. Une analyse en profondeur de la spéculation foncière et des tentatives de monopolisation des terres ne manquerait pas de nous révéler certains des objectifs véritables que les capitalistes poursuivaient. La rentabilisation du chemin de fer et le renouvellement de la main-d'oeuvre forestière dépendaient de l'extension de la société agro-forestière dans l'espace. Or, la migration continue de la population multipliait les occasions de profits que facilitait le contrôle monopoliste<sup>32</sup>.

Le Saguenay ne sera érigé en diocèse qu'en 1878. L'implantation même des nouvelles structures religieuses était de nature à renforcer le réseau de filiation de la zone périphérique au centre du satellite, la région se définissant au point de départ comme une partie intégrante du diocèse de Québec. Ce qui, bien sûr facilitait d'autant la concertation des forces dominantes qui résidaient dans cette ville.

La petite bourgeoisie rurale traditionnelle - petits marchands et membres des professions libérales - et le clergé catholique trouvaient leur intérêt dans l'expansion physique du système agro-forestier.

---

32 - On trouve déjà une bonne quantité d'informations sur ce groupe capitaliste dans la thèse de Rodolphe Gagnon, Le Chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean (1854 - 1900) Thèse de DES Un. Laval 1968.

La progression de l'économie agro-forestière dans l'espace faisait surgir le chaînon des petits centres ruraux de services et de transit. Ces petits centres ruraux étaient les foyers du développement de la petite bourgeoisie. Quant au clergé, la progression de l'agriculture, et plus particulièrement de l'agriculture de subsistance, le rapprochait de la population et accentuait auprès d'elle son leadership. L'association des intérêts du clergé et de la petite bourgeoisie rurale traditionnelle prenait ainsi la forme d'une association de pouvoirs: pouvoir religieux (fabrique) pouvoir civil (municipalité, conseil scolaire), pouvoir politique, pouvoir judiciaire et pouvoir économique. Le monde rural saguenayen du XIX<sup>e</sup> siècle était dominé par une double alliance cléric-petite bourgeoise et cléric-capitaliste dont les ramifications remontaient jusqu'au centre du satellite. On ne s'étonne pas alors de voir un jour les représentants de cette alliance entonner ensemble le chant de gloire du ruralisme et de la colonisation<sup>33</sup>. L'idéologie de la colonisation au XIX<sup>e</sup> siècle n'était pas autre chose qu'une idéologie au service de groupes dominants.

---

33 - William F. Ryan, indirectement, a fait une très belle démonstration de la collaboration cléric-capitaliste dans son livre The clergy and economic growth in Quebec... Ce passage sur la société de rapatriement et de colonisation du Lac Saint-Jean est suffisamment éloquent: "Still another very important initiative undertaken by the Church at the turn of the Century as an encouragement to new settlement was to promote the founding and the become part of "La Société de Rapatriement et de colonisation du Lac Saint-Jean a joint venture sponsored by the Quebec-Lake St-John Railway and the Church and seconded by certain government grants. The purpose was to people the area, especially with French Canadians brought back from the United States, and to promote industry in order to increase the freight on the new railway. Railway and Church has a common interest, for the railway company was thereby assuring its future prosperity and the Church was re-establishing French Canadian Catholics on their native soil" (p.134 - 135).

Cette alliance reposait sur un ensemble de compromis. Le clergé devait composer avec les grands représentants du capitalisme, propagandistes de la doctrine protestante dans la région et artisans de la paupérisation de la population. Le clergé devait composer aussi avec la petite bourgeoisie dont il ne pouvait endosser toutes les pratiques. Certaines heurtaient sa vision hégémonique de la société rurale. La lutte qu'il menait par exemple à la vente clandestine de l'alcool avait l'heur de jeter de l'ombre sur sa collaboration avec le petit monde marchand. Ce dernier était par ailleurs la victime facile de l'entreprise capitaliste forestière et des grands marchands extra-régionaux avec lesquels il était forcé de vivre en relation. Toutefois, ces quelques nuances n'affectèrent jamais la cohésion que l'idéologie de la collaboration donnait aux fractions et aux groupes dominants. Cette cohésion fut éprouvée dès la première décennie de peuplement dans un conflit qui devait prendre des proportions importantes: le conflit Honorat-McLeod<sup>34</sup>. Ce conflit touchait au mode même de développement capitaliste de la région, au fondement de l'économie agro-forestière régionale pour être plus précis.

Jean-Baptiste Honorat arriva dans la région le 15 octobre 1844 comme supérieur d'une nouvelle maison oblate à laquelle l'archevêché de Québec venait de confier la grande mission du Saguenay.

---

34 - Voir notre notice biographique "Honorat, Jean-Baptiste" à paraître dans le volume IX du Dictionnaire biographique du Canada, Gaston Carrière, Planteurs d'églises; J.B. Honorat, oblat de Marie-Immaculée, Montréal, 1962.

Peter McLeod était alors l'associé de William Price et le chef des opérations forestières dans la région. Honorat comprit très vite que celui-ci, de surcroît propagandiste fanatique du protestantisme, cherchait à profiter au maximum de la population démunie et maintenue sous sa férule. Son ministère prit l'allure d'un engagement social, d'une lutte contre le capitalisme despotique qu'incarnait l'associé de Price. Le conflit nous révèle les conditions spécifiques du développement de l'économie agro-forestière durant les premières décennies. Les salaires de la compagnie étaient versés aux travailleurs forestiers sous la forme de jetons remboursables en marchandises dans ses magasins. De plus, la Price combattait l'agriculture dans la mesure où celle-ci risquait trop rapidement d'entamer ses réserves forestières. Rejetée du circuit monétaire, plus ou moins coupée des ressources de l'agriculture, la population vivait captive au Saguenay. Tous les témoignages concordent là-dessus: les premières décennies de l'économie agro-forestière sont sans doute la période la plus sombre de l'histoire contemporaine du Saguenay<sup>35</sup>. Honorat dénonçait les pratiques abusives de la compagnie et travaillait à donner une meilleure assise agricole à la population. Il crut pouvoir soustraire la population à l'emprise de McLeod en fondant en 1846, la colonie agricole du Grand-Brûlé (Laterrière). Il s'en fallut de très peu pour que les deux hommes n'en viennent aux coups tellement les positions étaient exacerbées.

---

35 - L'agriculture devait connaître au Lac Saint-Jean de meilleures conditions d'expansion physique. Il semble en effet que l'entreprise capitaliste la brime beaucoup moins au-dolà du horst Kénoyé. Selon toute évidence cela s'explique par un meilleur rapport hommes-terres que dans le Haut-Saguenay.

Honorat n'était pas un apôtre inconditionnel de la colonisation; en bon missionnaire, il ne cherchait qu'à atténuer les souffrances de ses ouailles. Il alla même jusqu'à recommander qu'on retourne vers les vieilles paroisses une partie de la population du Saguenay, et blâma vertement les "colonisateurs" qui, les yeux fermés jetaient à la misère les pauvres colons dans des entreprises aventureuses. En réagissant contre l'asservissement de la populace à l'entreprise capitaliste et contre la subordination de l'agriculture aux activités forestières, c'est l'ordre établi qu'il mettait en cause.

L'utopie d'Honorat soumettait à rude épreuve les bonnes relations que les représentants de l'Eglise entretenaient avec les maîtres de la région. L'archevêché de Québec exigea son rappel. L'oblat quitta la région en août 1849. Son nom figure dans les annales du folklore régional. William Price est devenu, lui, le Père du Saguenay. Il n'aurait pas fallu que l'ordre établi fût troublé plus longtemps par un prêtre, qui plus est, par un Français<sup>36</sup>.

Nous ne prétendons nullement que le père Honorat se soit fait le démiurge "conscient" d'une idéologie de la contestation. Son action sociale nous permet de vérifier concrètement l'efficacité de la collusion des forces dominantes dans la région à un moment donné.

---

36 - L'action sociale d'Honorat hypothéqua à ce point la mission colate au Saguenay que la communauté fut contrainte de se retirer de la région quelques années plus tard au grand soulagement d'une bonne partie du clergé local.

Vous nous sommes efforcé tout au long de ce chapitre d'identifier les facteurs de développement du sous-développement qui faisaient de la société régionale une société marginale. Des études ultérieures ne pourront pas manquer de souligner jusqu'à quel point celle-ci était retardée, jusqu'à quel point elle était contrainte de vivre repliée sur elle-même. En poussant toujours plus loin le régime de la subsistance, l'économie agro-forestière consolidait les bases de la société traditionnelle rurale du Québec et accentuait même certaines de ses caractéristiques. Il y a longtemps qu'on a remarqué que la colonisation avait le sens communautaire des nouveaux foyers de peuplement<sup>37</sup>. Il convient de souligner une autre caractéristique de cette société marginale. "L'élite" traditionnelle québécoise y trouvait un médium par excellence de consolidation du pouvoir. Il ne serait pas exagéré d'avancer que l'économie agro-forestière était de nature à renforcer les tendances conservatrices des forces dominantes. Ce ne serait après tout qu'une autre conséquence du développement du sous-développement.

#### 4 - Le système agro-forestier et l'industrialisation à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'économie saguenayenne sous la poussée nouvelle de l'industrialisation entraît dans une phase de transition.

---

37- J.R. Randall notait en 1936 la grande facilité d'adaptation des colons ontariens aux rudes conditions d'une agriculture naissante ("Settlement of the great clay belt of northern Ontario and Quebec", dans Geographical society of Philadelphia, Bulletin no 38, 1936, p. 59). Nous y voyons une confirmation que la civilisation rurale traditionnelle du Québec élevait le seuil de la tolérance de la population aux difficultés du milieu. Comme quoi le sous-développement est mieux accepté d'une population sous-développée.

Toutefois le nouveau régime ne signifiait d'aucune façon l'abolition à court terme du système agro-forestier. Notre propos est ici de démontrer que le nouveau secteur industriel des pâtes et du papier allait assurer la survivance de l'économie ancienne en la spécialisant de plus en plus dans les zones agricoles résiduelles ou dans les paroisses marginales comme on les désigne aujourd'hui.

Le secteur des pâtes et du papier est de nature bivalente. Si l'on ne tient compte que des activités de transformation, il apparaît comme un secteur à intensité de capital. Il apparaît plutôt comme un secteur à intensité de main d'oeuvre si l'on ne retient que les activités primaires dérivées de la coupe. C'est un très bon exemple d'un secteur moderne qui se développe en récupérant un secteur traditionnel.

L'émergence du secteur de la pâte et du papier devait transformer la société régionale en déclenchant un processus d'urbanisation et de reconversion plus ou moins profonde de l'agriculture.

Les statistiques démographiques contenues dans le tableau suivant nous donnent une très bonne idée des nouvelles tendances de la population provoquées par l'implantation de l'industrie capitaliste moderne à partir de 1896. Sous le règne de l'économie agro-forestière, la région connaissait depuis 1870 une baisse tendancielle du rythme d'expansion démographique. Concomitant de cette baisse tendancielle, elle connaissait aussi un déséquilibre de plus en plus prononcé entre les masses de population du Lac Saint-Jean et du Haut-Saguenay à mesure que le centre de gravité des activités forestières se déplaçait à l'ouest. Non seulement le

TABLEAU 3

## EVOLUTION DE LA POPULATION SAGUENAYENNE ( 1844-1921 )

Année	REGION		COMTE DE CHICOUTIMI				COMTE DU LAC SAINT-JEAN			
	Popula- tion	Augmenta- tion pro- centuelle	Popula- tion	Augmenta- tion pro- centuelle	Portion de la pop. ur- baine en %	Portion de la pop. ru- rale en %	Popula- tion	Augmenta- tion pro- centuelle	Portion de la pop. ur- baine en %	Portion de la pop. ru- rale en %
1844	1,590					100				100
1851	5,364	237	5,214	228		100	150			100
1861	10,478	95	8,955	72		100	1,523	913		100
1871	17,493	65	11,812	33	12	88	5,681	273		100
1881	23,530	26	13,801	17	17	83	9,729	71		100
1891	28,726	22	14,214	3	20	80	14,048	44	10	90
1901	37,028	30	16,872	18	38	62	20,156	43	11	89
1911	50,486	36	23,375	40	48	52	27,111	35	18	82
1921	73,117	44	35,578	60	62	38	35,539	31	25	75

SOURCE: C.M. Johnston, "The historical geography of the Saguenay valley" thèse de maîtrise, Université McGill, 1950, reproduit dans W.F.R. Ryan, "The clergy and economic growth (1896-1914)", Québec, P.U.L., 1966, p.122.

nouveau secteur industriel fixa-t-il les grands traits du réseau urbain de la région mais, il inversa les tendances démographiques de fonds par l'accélération du taux de croissance générale et par le nouveau pattern de distribution de la population au profit du Haut-Saçonay par le biais de l'urbanisation.

Les effets "dynamisants" du nouveau secteur industriel atteignirent le secteur agricole de deux manières: d'abord en offrant pour la première fois en dehors de l'agriculture un exutoire régional aux excédents de la population rurale; deuxièmement en suscitant des changements dans les techniques et les pratiques pour adapter l'agriculture aux exigences nouvelles d'un marché régional de consommation qui tendait à s'affirmer.

On se rendra compte, à la lecture du tableau suivant, des transformations que l'agriculture régionale a subies à la charnière du XX<sup>e</sup> siècle. Agrandissement de la superficie moyenne des fermes, régression des cultures de subsistance (le blé par exemple), croissance de cultures nouvelles (l'avoine entre autres), net élargissement du cheptel et rendement accru des productions, tels sont les faits saillants de la nouvelle agriculture régionale. La stabilisation relative du nombre de moutons par ferme est sans doute un bon indicateur du recul de l'agriculture de subsistance. Par ailleurs la montée rapide des effectifs des troupeaux laitiers et porcins laisse deviner une nouvelle spécialité régionale.

Il ne serait pas tout à fait exact de prétendre que l'agriculture régionale a dû attendre l'arrivée de l'industrie pour amorcer sa conversion.

## TABLEAU 1

## ETAT DE L'AGRICULTURE (1891-1921)

	1891	1921
Superficie occupée (acres)	506,594	601,018
Superficie améliorée (acres)	203,264	392,863
% de la superficie améliorée	40%	50%
Nombre de fermes	3,793	4,665
Grandeur moyenne des fermes (acres)	135	172
Superficie: blé	10,375	8,650
Superficie: avoine	24,807	78,825
Superficie: grains mélangés	-	10,950
Superficie: orge	2,326	3,568
Superficie: patate	2,436	5,191
Superficie: foin	73,386	114,764
Rendement: blé (boisseaux/acre)	7.5	15
Rendement: avoine	12	23.5
Rendement: grains mélangés (boisseaux/acre)	-	20
Rendement: patate	105	137
Rendement: foin (tonnes/acre)	0.8	1
Nombre de vaches laitières : total	14,044	39,139
Nombre de vaches laitières: par ferme	4	9
Nombre de livres de lait par vache	-	4,391
Bestiaux: autres :total	9,040	40,716
Bestiaux: autres: par ferme	3	9
Nombre de chevaux: total	5,204	13,478
Nombre de moutons: total	29,357	58,717
Nombre de moutons: par ferme	8	13
Nombre de porcs: total	9,700	51,984
Nombre de porcs: par ferme	2.5	11

SOURCE: Pierre-Yves Pépin, Le Royaume...p.70

L'implantation de l'industrie laitière et l'ouverture du chemin de fer lui permirent à la fin du siècle de se sensibiliser quelque peu aux stimulus des marchés extra-régionaux. En quoi cette ouverture de l'agriculture sur l'extérieur modifiait-elle les données de base du système agro-forestier? A vrai dire elle ne le modifiait pas en substance. L'insertion de l'industrie laitière dans le paysage agraire doit être envisagée à la lumière de la dynamique spatiale du système agro-forestier. Nous avons montré comment, sous l'effet d'une déstructuration de l'espace agro-forestier, le Haut-Saguenay se trouva à partir de 1870 de plus en plus déphasé par rapport au Lac Saint-Jean. L'industrie laitière prit forme peu à peu dans le vacuum créé par le recul des activités forestières dans cette partie de la région. Planchard affirme qu'elle réussit tout au plus à atténuer le mouvement de régression démographique qui s'y manifestait<sup>30</sup>. A cause de l'inexistence des moyens efficaces de communication, l'industrie laitière restera plus de 20 ans enfermée dans les poches circonvoisines des centres portuaires du Haut-Saguenay. La liaison ferroviaire établie en 1893 entre Chambord et Chicoutimi lui permit de gagner les terres fertiles du Lac Saint-Jean, le lieu par excellence de son épanouissement dans la région. Il ne s'agit là encore que d'un développement fort limité. En 1901, cinq ans après le démarrage industriel dans la région, les revenus de la vente du beurre et du fromage n'excédaient pas \$50 à \$100 par exploitant, en moyenne. Sur près de

---

38 - Raoul Planchard, L'Etat du Canada-français... p. 97

4,000 agriculteurs que compte alors la région, 59% s'adonnent à la production du beurre, 23% à celle du fromage<sup>39</sup>. Par ailleurs, c'est une ouverture bien timide sur les marchés extra-régionaux qu'offrait à l'agriculture régionale l'arrivée du chemin de fer en 1889. L'éloignement demeurait toujours un obstacle majeur à son épanouissement. Les hauts tarifs de transport imposaient des restrictions sévères à l'envoi de denrées agricoles vers les grands centres québécois, de sorte que les expéditions vers l'extérieur par chemin de fer n'atteignirent jamais qu'un volume limité au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>.

Cette faible ouverture sur les marchés extérieurs durant les dernières décennies du siècle ne pouvait seule assurer le passage de l'agriculture au stade commercial. Elle ne pouvait qu'atténuer certains effets du système agro-forestier en rendant moins amer le régime de subsistance.

Sans nier l'importance des marchés extra-régionaux pour l'agriculture saguenayenne, nous croyons pouvoir affirmer que son intégration aux circuits commerciaux reposait essentiellement sur l'émergence et la consolidation du marché régional de consommation. Poser le problème du marché régional de consommation comme principe moteur de l'agriculture, c'est affirmer la dépendance de celle-ci au nouveau dynamisme industriel. Blanchard n'a pas manqué de le souligner

---

39- Pierre-Yves P'pin, Le Royaume... n. 50

40 - Les coûts de transport durant cette période mettaient l'agriculture régionale à l'abri de la concurrence extérieure. L'inverse était aussi vrai.

dans son enquête régionale au moment de la grande crise<sup>41</sup>.

Les grandes thèses du développement nous ont habitués à chercher dans les transformations de l'agriculture certains facteurs déterminants d'industrialisation. Paul Bairoch a même soutenu que la révolution industrielle passe obligatoirement par la révolution de l'agriculture<sup>42</sup>. Dans cette ligne de préoccupation, il aurait été bien intéressant de voir comment le système agro-forestier entretenait, par le négoce et le contrôle de la mise en marché des produits laitiers, des canaux d'accumulation du capital, et de voir comment la petite bourgeoisie régionale participa au démarrage industriel de la région<sup>43</sup>. Ce pourrait faire l'objet d'une thèse fort intéressante. Nous voudrions pour le moment attirer l'attention sur un autre aspect de la question: la nouvelle dépendance de l'agriculture au secteur industriel. Charles Lemelin, dans un article malheureusement ignoré de la plupart des historiens, a tenté de démontrer que le sous-développement de l'agriculture québécoise du XX<sup>e</sup> siècle s'explique avant tout par les déficiences de

---

41 - Il écrit: "Mais l'éloignement, qui complique et grève les transports, met l'agriculture dans la dépendance de l'industrie locale, et cette sujétion est l'origine d'une infériorité qui s'aggrave en temps de crise, mais est de caractère permanent (L'Etat du Canada français...) p. 114

42 - C'est la thèse principale de son livre Révolution industrielle et sous-développement, Paris, 1963.

43 - Plusieurs ont déjà souligné de diverses façons la participation des autochtones à l'industrialisation de la région, et en particulier W.F. Ryan dans The clergy and economic growth...

de l'industrialisation<sup>44</sup>. En d'autres termes, à un sous-développement de l'industrie correspondrait un sous-développement agricole. Dans la mesure où l'agriculture régionale n'est pas fondamentalement à prédominance d'exportation-au sens le plus large - la thèse pourrait s'appliquer parfaitement au Saguenay. Voilà pourquoi du moins, nous proposons de scruter bien attentivement le sentier du développement industriel dans la région. Nous limiterons nos propos au secteur des pâtes et du papier durant les premières décennies du siècle, soit jusqu'à l'arrivée de l'aluminerie en 1926. Nous nous attacherons à ses effets sur l'agriculture.

L'implantation du secteur des pâtes et du papier soumit le domaine agricole à deux pressions contradictoires: l'une poussant vers la subsistance et l'autre vers l'intégration aux circuits commerciaux. Ces pressions jouent un rôle capital dans la définition des nouveaux patterns d'utilisation des sols. Donc, dans le processus de différenciation des espaces agraires.

En relayant l'industrie du sciage, le nouveau secteur industriel donna un second souffle aux opérations forestières. Sa consommation de bois, axée sur les essences dites vulgaires, revalorisait les réserves forestières saguenayennes. Il contribua fortement à pousser à sa conclusion ultime la dynamique spatiale du système agro-forestier pré-industriel, à savoir: l'occupation jusqu'aux limites extrêmes de l'ookoumène régional à l'ouest et au nord du Lac Saint-Jean. Le chemin

---

<sup>44</sup> - "Social impact of industrialisation on agriculture in the province of Quebec" dans Culture, XIV, I (mars 1953) pp 34 - 36; (juin 1953) pp 157 - 169.

de fer et le système de navigation sur le lac Saint-Jean facilitèrent grandement ce dernier assaut vers les terres neuves qui culmina entre 1910 à 1920. Cette dernière avancée du front pionnier incorpora au domaine agricole régional une masse de terres de qualité médiocre, les meilleures terres étant déjà occupées depuis au moins les années 1880.

Il est certes important de constater que l'agriculture de subsistance continue sa marche forcée à la remorque de la forêt sous le nouveau régime industriel. Mais il est des effets encore beaucoup plus subtils que nous voulons faire ressortir.

Les effets conjugués de l'exode rural et de la réponse aux stimulus des marchés déclenchèrent un lent processus de remembrement du domaine agricole. Alors que les départs vers la ville facilitaient l'agrandissement des fermes, les stimulus du marché rendaient aux sols leur véritable vocation agricole. Les sols riches dotés d'un facteur positif de localisation commencèrent à émerger comme des zones en progrès. C'est le cas en particulier dans la plaine d'Hébertville et dans celle de Normandin sur le pourtour du lac Saint-Jean. Les sols pauvres dotés d'un facteur négatif de localisation apparurent de plus en plus comme des zones en régression. C'est le cas des zones élevées situées pour la plupart sur la face externe de l'oekoumène. Ainsi, sous le coup des nouvelles transformations, l'agriculture de subsistance avançait graduellement vers l'auréole résiduelle adossée au contre-fort des Laurentides. En extrapolant jusqu'à nos jours, il est facile de voir que les zones en progrès vont devenir les lieux de rupture de l'agriculture et de la

forêt, et que les zones en régression vont demeurer, sous la dépendance de cette dernière, dans une forme avancée d'anéantissement de l'agriculture. C'est à ce moment d'ailleurs qu'on peut commencer à parler de professionnalisation du travail en forêt.

L'exploitation de la forêt ayant conduit à un développement industriel limité, il est permis d'avancer que le secteur forestier a pu prolonger son emprise sur l'agriculture et retarder d'autant le moment de la rupture, même dans les endroits privilégiés. Il est difficile de dire à quel moment précis s'est amorcé de façon significative le mouvement de rupture de l'agriculture et de la forêt. Il semble que ce ne soit guère avant les années 1950. Donc tout récemment.

La dépendance à la forêt sera restée au XX<sup>e</sup> siècle comme l'héritage vivant du système agro-forestier pré-industriel du XIX<sup>e</sup> siècle. L'entreprise capitaliste du secteur des pâtes et du papier - tout comme son aïeul du XIX<sup>e</sup> siècle voué au commerce du bois scié - y aura trouvé son compte.

DEUXIEME PARTIE

L'OCCUPATION DU SOL DANS LA PLAINE D'HERBERTVILLE

## CHAPITRE II \*

### LES MECANISMES DE LA CONCESSION DES TERRES DURANT LA SECONDE MOITIE DU XIX<sup>e</sup> SIECLE.

L'histoire de l'occupation de la plaine d'Hébertville s'inscrit d'emblée dans le mouvement de colonisation de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Hamelin et Roby en ont récemment dégagé les caractères généraux<sup>1</sup>. Le mouvement prend forme durant les années 1840 comme une réponse à la saignée démographique que connaît alors le Québec. Le clergé catholique qui pose le problème en termes religieux en est à la fois l'initiateur et le leader incontesté. C'est lui qui est le principal définisseur de l'idéologie de la colonisation. La société de colonisation est son instrument, et le prêtre missionnaire, son agent. Quant à l'Etat, son action en ce domaine se limite au contrôle et à l'aliénation des terres publiques.

---

\* Ce chapitre consacré à la concession des terres est la synthèse nos opinions sur les cadres de la colonisation durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle repose sur les connaissances acquises au terme d'un séjour de plus d'une année (1969-70) aux archives de la concession des terres du ministère de l'agriculture et de la colonisation à Québec, et sur les travaux de nos devanciers: les Bouffard, les Minville et les Hamelin et Roby pour ne citer que les plus importants.

1 - Jean Hamelin et Yves Roby, "L'expansion du monde agricole", dans Histoire économique... pp 161 - 184.

C'est l'ère de la colonisation spontanée. L'Etat fixe le cadre juridique de l'occupation du sol et abandonne au jeu des forces sociales l'initiative d'animer et de diriger le mouvement de colonisation. Celui-ci s'organise donc dans un contexte de laisser-faire. Il convient, avant de passer à l'analyse concrète de l'expérience d'Hébertville, de démontrer les principaux mécanismes de la concession des terres durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le champ des relations des divers agents de la colonisation risquerait autrement de demeurer trop obscur.

Le mode de concession des terres par canton (en franc et alleu soccage) est un héritage de la domination britannique. Son introduction et son fonctionnement jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ont déjà fait objet d'analyses fondamentales.<sup>2</sup> Nous ne reviendrons pas sur cette période qui appartient à un autre âge. On peut prendre pour acquis que le régime québécois de concession des terres a été définitivement mis en place sous l'Union<sup>3</sup>.

---

2 - Voir les oeuvres de Maurice Séguin, La nation "canadienne" et l'agriculture (1760 - 1850), Trois-Rivières, Boréal Express, 1970; et de Gerald F. McGuigan, "La concession des terres dans les Cantons de l'Est du Bas-Canada (1763 - 1809)", 1963, pp 71 à 99. Recherches socio-graphiques.

3 - La section 54 de la loi d'Union des deux Canadas abandonnait le contrôle du domaine public au nouvel état colonial. La législature coloniale adoptera en 1841 (4<sup>e</sup> Vict. chap. 100) la première loi relative à la vente des terres publiques. Elle en adoptera un deuxième en 1849 (12<sup>e</sup> Vict., chap. 31), un troisième en 1853 (16<sup>e</sup> Vict. chap. 159) et un quatrième en 1860 (23<sup>e</sup> Vict. chap. 2). Sous le régime de la confédération, la loi relative à la concession des terres du XIX<sup>e</sup> siècle est contenue dans les articles 1519 à 1596 des Statuts refondus de 1909, avec tous les amendements apportés depuis 1867. Sur le cadre juridique de la concession des terres à Québec, consulter l'indispensable ouvrage de Jean Bouffard, Traité du domaine, Québec, Imprimerie Le Soleil, 1921.

Période décisive pour l'organisation du mouvement de colonisation, l'Union est aussi une période décisive d'ajustement du mode de concession des terres par canton à la réalité québécoise. En effet, le transfert de la responsabilité de domaine public de la métropole au gouvernement colonial s'accompagne d'importantes réformes qui modifient en profondeur l'assise juridique du régime de concession des terres: soumission du régime de concession des terres par canton à la loi civile française et aux exigences sociales de la population autochtone<sup>4</sup>; abolition du système seigneurial, des réserves du clergé anglican et des grands domaines fonciers privés; instauration du régime des municipalités et du régime de la publicité foncière ("l'enregistrement" des titres de propriété et des privilèges).

La vente de lots de cent acres par le truchement du billet de concession est la clé de voûte du système de concession des terres par canton tel qu'adapté aux conditions québécoises au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. La vente a pour but de procurer à l'Etat les fonds dont il a besoin pour administrer les terres publiques et en faciliter l'accès. Quant au billet de concession, il vise à empêcher la spéculation, la monopolisation et l'usage abusif des terres publiques en réglementant l'éta-

---

4 - Hamelin et Roby parlent à juste titre d'une seigneurialisation du canton au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (dans Histoire économique... p. 174). En effet, dès ce moment, le canton intègre le rang comme principe de distribution des terres. Il en résultera un habitat concentré à l'opposé de l'habitat dispersé du canton primitif anglais... Sur le rang, voir Pierre Defontaine, "Le peuplement du Canada français par le rang", dans Cahier de l'Information Géographique, no 2, 1952, pp 3 à 11.

blissement du colon. L'expérience de trois quarts de siècle d'anarchie en matière de concession des terres, paraît avoir convaincu le gouvernement de l'Union qu'il devait mettre un terme au pillage des terres par le patronage et la spéculation pour éviter la ruine du mouvement de colonisation.

Durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle les prix sont fixés périodiquement et varient dans le temps et dans l'espace<sup>5</sup>. Ils fluctuent généralement entre \$0.20 et \$0.80 l'acre de 1850 à 1917. Bien qu'en principe il ne s'agisse pas de prix de marchés, ils sont grandement fonction de "l'attractivité" des diverses régions. Si l'Etat a le souci d'éviter la surenchère des prix, il n'abandonne pas celui de maintenir au meilleur niveau possible les revenus qu'il tire de la vente des terres publiques sans porter atteinte trop durement au mouvement de colonisation. A partir de 1917, les terres publiques se vendent à un prix uniforme de \$0.60 l'acre. Ceci dure jusqu'à 1933 où un nouveau prix uniforme de \$0.30 l'acre est adopté. La crise des années 1930 a contraint l'Etat à plus de modération.

La vente n'est pas néanmoins le mode exclusif d'aliénation des terres publiques au XIX<sup>e</sup> siècle. Le législateur a autorisé certains cas d'exception. Il s'agit des concessions gratuites aux colons établis le long des chemins de colonisation et aux parents d'au moins douze

---

5 - Voir à l'annexe 2, la liste de prix de vente des terres publiques entre 1843 et 1936.

enfants vivants. La politique d'aliénation gratuite des terres bordant les chemins de colonisation en échange de leur entretien, fut abolie le 3 septembre 1888. L'Etat finit par comprendre que ces lots de dimension restreinte - cinquante acres, soit la moitié des lots normaux de colonisation - situés au hasard de la topographie, voués à l'isolement ne constitueraient jamais une trame de zones agraires viables ni un instrument efficace d'entretien des chemins. Il faudra bien un jour faire l'histoire de ces chemins de colonisation. Ils démontrent l'inconséquence plus encore que la passivité du gouvernement devant le problème de la colonisation. Pour n'être pas dénués de rationalité, les dons de 100 acres entre 1890 et 1905 aux parents d'au moins douze enfants vivants étaient davantage une politique d'assistance sociale qu'une véritable incitation à coloniser. En outre, l'analyse d'un échantillon non systématisé d'une bonne centaine de dossiers de la division des terres relatifs à ce type de concession nous a révélé que dans de très nombreux cas, les bénéficiaires des 100 acres gratuits se sont vu remettre tout simplement les titres complets de propriété de la terre qu'ils occupaient et dont le coût d'achat n'avait pas encore été acquitté entièrement<sup>6</sup>. Seule l'universalisation des concessions gratuites aurait pu constituer une incitation à coloniser de quelque efficacité en facilitant aux jeunes générations l'établissement sur des terres neuves.

---

6 - En 1904 (4<sup>e</sup> Ed. VII, chap. 13), les bénéficiaires se voient offrir le choix entre le hôt et la prime de \$50.

Coloniser au XIX<sup>e</sup> siècle équivalait pour l'Etat à concéder des terres publiques; il importe donc de bien saisir la signification du billet de concession. Le billet de concession - connu aussi sous le vocable douteux de "billet de location", traduction littérale de "ticket of location" - fixe les conditions d'établissement et d'obtention des titres de propriété des terres publiques (les lettres patentes). Il résume ainsi les principales phases de la politique de la concession des terres. C'est lui qui confère au concessionnaire son statut officiel de colon et qui détermine la nature et la durée de ses relations avec l'Etat concessionnaire. Au sens le plus strict, être colon au XIX<sup>e</sup> siècle signifie occuper une terre avec autorisation, donc d'tenir un billet de concession. Ce dernier devient caduc et le statut de colon cesse officiellement avec l'émission par l'Etat des titres de propriété. La terre occupée passe alors du domaine public au domaine privé; soustraite à la règle des terres publiques, elle sera désormais soumise à la compétence des tribunaux civils.

Depuis son introduction en 1818<sup>7</sup>, le billet de concession a toujours été une convention résolutoire unilatérale. Il est révocable en tout temps par l'Etat pour défaut d'accomplissement des conditions d'établissement. Jusqu'en 1852<sup>8</sup>, il ne donne au titulaire qu'un droit

---

7- J.-C. Langelier, Liste des terrains concédés par la couronne dans la province de Québec. De 1763 au 31 décembre 1890, Québec, Langlois, 1891, p. 11.

8- Jean Bouffard, Traité du domaine...p.25

de préemption sur la terre occupée. Après cette date, il attribue des droits réels de propriété. Le concessionnaire, avec approbation, peut vendre, céder, échanger sa terre; le nouvel acquéreur restant toutefois soumis aux conditions d'établissement et aux autres prescriptions afférentes à la concession des terres. Conçu comme un simple permis d'occupation, le billet de concession revêt depuis 1852 le caractère d'une vente ordinaire assortie de conditions d'un type particulier.

Les conditions de vente stipulées au billet de concession ne subissent que des modifications mineures durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Le 1/5 du montant exigé est versé au moment de la vente (c'est une condition sine qua non à la conclusion de celle-ci), le reste se répartit également en quatre paiements annuels avec intérêt de 6%.

Le concessionnaire dispose d'un délai de six mois pour s'établir. Il doit construire une maison d'au moins seize pieds sur vingt, y résider deux années complètes. Il est en outre tenu de défricher et de maintenir en culture dix pour cent de l'étendue concédée dans les quatre années qui suivent la vente. Le cas échéant, le transfert de la propriété est reconnu si toutes les conditions de la vente ont été respectées. Quant aux titres de propriété, ils sont émis à la requête et aux frais du concessionnaire deux ans après la date de vente et seulement si toutes les conditions de paiement et d'établissement ont été exécutées. Enfin, le billet de concession précise que le concessionnaire ne peut disposer du bois que pour le défrichement, le chauffage, la construction des bâtisses et des clôtures. Dans le cas des lots concédés à titre gratuit le long

des chemins de colonisation, les conditions d'établissement diffèrent quelque peu. Le concessionnaire dispose d'un mois pour s'établir. Dans les quatre ans qui suivent la date de vente, il doit mettre en culture au moins douze acres de terre. Toute absence prolongée doit recevoir l'approbation de l'agent local sous peine de la perte des droits. Les titres de propriété sont délivrés sans frais de la part du concessionnaire après exécution des conditions d'établissement.

Certaines pratiques en marge de ce système de vente des terres à crédit méritent d'être soulignées. Une première a cours vraisemblablement jusqu'au dernier quart de siècle. Elle consiste pour un certain nombre de colons particulièrement pauvres à se procurer la terre au moyen d'une rente annuelle rachetable que l'Etat fixe au taux de 5 % de la valeur du lot avant occupation. Une deuxième concerne directement les occupants sans titre (les squatters). Dans le but de les presser à devenir de véritables colons nantis d'un billet de concession, l'Etat impose aux occupants sans titre une amende d'établissement illicite. C'est la rente d'occupation dont le calcul repose sur le nombre d'années de résidence. En 1960, il en coûte \$2.50 pour les sept premières années et \$5.00 pour les suivantes sur une terre de 100 acres. Ce taux sera révisé ultérieurement. La rente d'occupation est fondamentalement une mesure anti-squatters destinée à décourager l'établissement anarchique sur les terres publiques<sup>9</sup>.

---

9- A propos des squatters, Hamelin et Roby écrivent: "Cette raideur de l'Etat vis-à-vis des squatters semble s'expliquer par les pressions que font les commerçants de bois, fournisseurs traditionnels de la caisse

Quel rôle jouent les sociétés coopératives de colonisation dans les mécanismes de la concession des terres durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ? Elles ne créent pas en soi de nouvelles normes de concession des terres. Elles représentent une forme de "collectivation" des efforts de colonisation. Leur rôle consiste à apporter une solution aux problèmes du financement et de l'assistance matérielle par le truchement d'une organisation coopérative. Les colons qui accèdent à la propriété via une société de colonisation sont soumis individuellement aux exigences du billet de concession. Et c'est à leur nom propre que sont émis les titres définitifs de propriété. On distingue deux périodes dans l'histoire de ces sociétés coopératives de colonisation. La période de l'Union en est une d'autonomie de financement et de fonctionnement pour ces sociétés. Par contre, la loi de 1869 les place, durant la période confédérative, dans une situation d'étroite dépendance à l'Etat que J.-E. Garon a décrite de la façon suivante :

"En 1869, la législature votait la loi des sociétés de colonisation et décrétait que, jusqu'à concurrence de \$300.00, la première société de colonisation régulièrement constituée dans un comté, recevrait, chaque année, un subside égal aux contributions prélevées parmi ses membres, lesquelles souscriptions variaient de \$2. à \$10. La seconde et la troisième société formées dans un même comté jouissaient des mêmes droits au subside, mais seulement jusqu'à concurrence de \$150. chacune. Si l'on ne formait qu'une seule société de colonisation dans un comté, elle avait droit aux subsides destinés à la seconde et à la troisième, au prorata des souscriptions de ses membres, avec cette différence toutefois qu'au dessus de \$300. le montant prélevé par telle société devait être double de celui qu'elle désirait obtenir. Le département des terres octroyait à chaque société une partie du canton, et y faisait faire des défrichements pour le compte de celle-ci. A l'expiration de trois ans, le domaine était divisé entre les souscripteurs...

La loi prescrivait elle même l'emploi des fonds des sociétés de colonisation. Elles étaient tenues.

entre autres conditions, d'aider à activer l'établissement des colons sur les terres de la Couronne, et d'attirer dans la province les émigrants des pays étrangers, de diriger les colons ou les émigrés vers les endroits qui leur étaient assignés par le Commissaire des terres, de leur fournir des grains de semence, des provisions de bouche, des instruments propres au défrichement et à la culture " 10

En 1873, 72 sociétés de colonisation de comté avaient été organisées; sur ce nombre, 19 avaient déjà cessé leurs activités et 13 autres s'apprêtaient à le faire. Vers 1900, on n'en compte plus qu'une douzaine actives <sup>11</sup>. Un bilan qui n'a rien de mirobolant. Toutes les sociétés de colonisation de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ne sont pas conçues sur le modèle coopératif. Le Québec a expérimenté lui aussi, le type de société de colonisation à structure capitaliste. Ces sociétés, européennes la plupart du temps, achètent de l'Etat des blocs importants de terres et tentent une mise en valeur des ressources forestières et même minières en essayant d'alimenter un courant d'immigrants-colons. Elles sont toutes à plus ou moins longue échéance vouées à l'échec. Hamelin et Roby écrivent à leur propos:

Aucune ne peut rencontrer les exigences du gouvernement provincial qui, lors de la vente des blocs de terres, impose des conditions de peuplement précises afin d'éviter la spéculation <sup>12</sup>.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la politique de l'Etat québécois en matière d'immigration est directement rattachée à sa politique de concession des

---

10- J.-E. Garon, Historique de la colonisation dans la province de Québec de 1825 à 1940, Québec, 1940, pp 73-74.

11- Ibid. p. 75-76

12- J. Hamelin et Y. Roby, Histoire économique...p.176. Sur l'histoire de ces compagnies, voir J.-E. Garon, Historique de la colonisation...p.79 à 86.

terres. Paradoxalement, les mesures adoptées pour rapatrier les Québécois émigrés aux Etats-Unis font de ces rapatriés des colons privilégiés si on les compare aux autres colons québécois ordinaires, comme en font foi les dix articles de la loi relative au rapatriement adoptée en 1875.

1- Sur les revenus de cette province, une somme de soixante mille piastres est appropriée aux fins ci-après mentionnées, sous le nom de "Fonds de colonisation",

2- Le Lieutenant-Gouverneur en Conseil pourra autoriser le Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics à faire ébaucher dans les cantons qui seront désignés par le Lieutenant-Gouverneur-en -Conseil, un certain nombre de lots de cent acres destinés à être offerts aux Canadiens des Etats-Unis, aux immigrants européens et aux habitants de cette province qui désireront s'y fixer et qui lui paraîtront en état de réussir comme colon.

3- Cette ébauche de lots consistera en un défrichement de quatre acres prêts à être ensemencés, et en une maison d'habitation de pas moins de 16 pieds sur 20; ces travaux devant, autant que possible, être faits par les colons auxquels ces lots sont destinés. Le coût de ces travaux, joint aux prix du fonds, ne devra, en aucun cas, excéder la somme de \$200 pour chaque lot, et sur ordre du Lieutenant-Gouverneur-en Conseil, le Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics autorisera le paiement de ces travaux sur le "Fonds de colonisation" créé par le présent acte, etc.

4- Le prix de ces lots sera payable en la manière ordinaire...Le coût des améliorations sera payable en cinq autres versements annuels consécutifs qui deviendront exigibles successivement après que le prix du fonds sera échu en entier, sans intérêt jusqu'à l'échéance de chaque versement.

5- Il sera tenu...pour les dépenses d'amélioration de chaque lot, un compte régulier...

6- Le colon qui désirera se fixer dans un des cantons où ces avantages sont offerts, aura l'option de faire lui-même sur son lot les quatre acres de défrichement, et de se bâtir lui-même une maison...

Dans ce cas, le colon touchera à titre d'avance, le prix de ces améliorations lorsqu'elles auront été exécutées à la satisfaction du Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, au prix fixé par ce dernier, cette avance remboursable en cinq versements annuels qui deviendront exigible après que le prix du fonds sera échu en entier.

7- Pour avoir droit à un lot ainsi ébauché, ou pour avoir le privilège de toucher une avance en ébauchant lui-même son propre lot, il faudra que le colon ne soit pas âgé de moins de dix-huit ans, qu'il ait les qualifications requises pour réussir comme colon, et qu'il ne possède point de propriété foncière dans la province.

8- Les lettres-patentes pour les lots ainsi ébauchés ne pourront être accordées que lorsque le prix du fonds et le coût des améliorations, ou le montant avancé pour en tenir lieu, auront été payés intégralement et maintenu en état de culture au moins quinze acres de son lot.

9- A défaut de paiement d'aucun des versements exigibles, tant pour le paiement du prix de fonds que pour le coût des améliorations ou pour les avances faites, et à défaut par le colon de tenir en bonne foi feu et lieu sur son lot, de défricher et mettre en culture au moins un acre de son lot pour chaque année, le permis d'occupation qui lui aura été accordé pourra être annulé et le lot concédé à une autre personne, sans qu'il ait droit de rien réclamer pour les travaux et les versements déjà faits, lesquels, à moins de raisons valables, seront confisqués au profit de la province.

10- A même le "Fonds de colonisation", le Commissaire... pourra faire construire et entretenir, dans chaque colonie qui sera formée en vertu du présent acte, une maison pour recevoir les familles des colons les premiers jours de leur arrivée, et, en général, faire face aux frais prévus qu'entraînera l'organisation de chaque colonie.<sup>13</sup>

Ainsi, l'Etat au XIX<sup>e</sup> siècle dépensait plus pour rapatrier les émigrés aux Etats-Unis que pour installer sa population sur des terres neuves. Néanmoins, en dépit des équivoques qu'elle pouvait contenir à l'époque, il faut voir dans cette loi de 1875 les premiers pas de l'Etat en direction d'une politique d'assistance directe au colon dont les principes seront définitivement arrêtés un demi-siècle plus tard.

Il est difficile encore d'évaluer financièrement la participation de l'Etat au mouvement de colonisation sous l'Union. Nous disposons

---

13 - Les dix articles de la loi de 1875 sont reproduits in extenso dans J.-E. Garon, Historique de la colonisation...p. 18 et 19

heureusement pour la période confédérative de chiffres approximatifs qui donnent une très bonne idée de l'effort de colonisation du Québec avant 1900. (voir le tableau 5 suivant)

L'enthousiasme de la fin des années 1860 a été vite refréné. Il faudra attendre la décennie 1920 pour que la colonisation se voit attribuer des fonds importants. De 1867 à 1938, le Québec aura consacré près de 39 millions de dollars à la construction des chemins de colonisation dont plus d'une trentaine après 1922 <sup>14</sup>.

Si au XIX<sup>e</sup> siècle, l'Etat renonce normalement à fournir une assistance matérielle au colon, il essaie timidement de le protéger contre les avatars de l'endettement progressif qui le menacent constamment. Il adopte à cet effet un certain nombre de lois dites de protection du colon <sup>15</sup>. La première est passée dès 1868. Elle stipule qu'une terre concédée ne peut être hypothéquée, ni saisie et vendue en justice pour une dette antérieure à l'émission du billet de concession, exception faite du prix de la terre et des taxes ainsi que des impôts exigés légalement. La loi de 1872 ne fait que préciser la loi de 1868, Celle de 1882 fait porter l'interdit

---

14- Esdras Minville, "La colonisation..." p. 154. Pour sa part, dans son récent livre sur les premières années du parlementarisme québécois, Marcel Hamelin affirme que durant la première décennie de la Confédération, l'effort principal du gouvernement est dirigé vers le développement routier (Les premières années du parlementarisme québécois (1867-1878), Québec, PUL, 1974, p. 96.

15- Voir à ce propos Jean Bouffard, Traité du domaine...p. 21 et suiv.

## TABLEAU 5

## ENGAGEMENTS ANNUELS DU QUÉBEC AU CHAPITRE DE LA COLOMISATION

EN DOLLARS (1867-1900)

1867-68	9,671	1884-85	80,000
1868-69	66,398	1885-86	161,205
1869-70	223,844	1886-87	155,000
1870-71	173,481	1887-88	87,500
1871-72	153,393	1888-89	124,000
1872-73	129,291	1889-90	138,650
1873-74	131,741	1890-91	123,150
1874-75	129,426	1891-92	155,167
1875-76	63,369	1892-93	81,100
1876-77	48,000	1893-94	79,077
1877-78	68,000	1894-95	86,000
1878-79	38,439	1895-96	116,100
1879-80	33,927	1896-97	169,900
1880-81	57,997	1897-98	106,000
1881-82	82,240	1898-99	83,250
1882-83	76,392	1899-00	128,249
1883-84	82,246		

Source : Esdras Minville, "La colonisation..." p. 154

\* - Ces sommes comprennent les montants votés pour les chemins de colonisation, l'aide aux sociétés de colonisation, l'immigration et la publicité.

d'hypothéquer, de saisir et de vendre en justice la terre durant les cinq premières années du billet de concession antérieures à l'émission des titres complets de propriété. Cette loi comporte une importante innovation: la constitution du patrimoine de famille(homestead) qui protège le colon quinze ans après l'émission des titres contre la saisie et la vente en justice de la terre.

Le colon dispose de trois mois pour faire sa déclaration de patrimoine au bureau de conservation des titres et des hypothèques du district. La protection couvre l'ensemble des membres de la famille. Pour être admissible au régime du patrimoine, le colon ne doit pas posséder plus de 100 acres de terres. La loi de 1897 marque une amélioration appréciable sur celle de 1882. Elle prohibe l'hypothèque, la saisie et la vente en justice du lot pour toutes dettes contractées avant l'émission des titres complets de propriété, sans égard à la période de temps écoulée depuis la concession des terres. Le colon n'a plus par ailleurs à faire une déclaration de patrimoine au bureau de conservation des titres et des hypothèques; la loi y pourvoit. Excepté pour le prix de vente de la terre, les taxes scolaires et municipales et les redevances à la fabrique, le patrimoine ne peut être vendu pour dettes aussi longtemps que la terre demeure propriété des membres de la famille en ligne directe. De plus, le patrimoine ne peut être aliéné à titre gratuit ou onéreux sans le consentement du conjoint ou en cas de décès de celui-ci, sans un avis du conseil de famille homologué par la Cour supérieure du district judiciaire.

L'appareil réglementaire et certaines dispositions de la loi

pourraient faire croire à un contrôle rigide du mouvement d'occupation des terres. Il n'en est pourtant rien. Le gouvernement n'a qu'une connaissance bien imparfaite de l'état des terres concédées; il ne dispose pas encore au XIX<sup>e</sup> siècle de moyens efficaces d'inspection. Pour veiller à l'exécution des politiques de la concession des terres, il doit s'en remettre à l'agent des terres.

Mais qu'est au juste l'agent des terres au XIX<sup>e</sup> siècle ? Un exécutant que le système de concession des terres condamne à l'impuissance. L'agent ne détient aucun pouvoir décisionnel. Il reçoit ses directives du bureau de la concession des terres à qui il fait régulièrement rapport sur les ventes et la perception des comptes et occasionnellement sur l'état des terres concédées. Son mode de nomination en fait un personnage dépendant des influences politiques, sociales et économiques. L'agent des terres est nommé par arrêté ministériel, il ne doit trahir ni ses allégeances politiques ni les intérêts qui ont, en temps opportun, appuyé sa candidature<sup>16</sup>. En plus de son salaire, il touche une commission sur une partie des recettes de son bureau. Et en guise de garantie pour les sommes qu'il manipule, il doit fournir un cautionnement élevé<sup>17</sup>. L'essentiel de ses énergies seront donc consacrées à la vente des terres et à la perception des comptes. Ses revenus en dépendent. Il n'exercera

---

16- En 1858, le nouvel agent du Saguenay est nommé sur la recommandation de A.E. Price, le député-baron de la forêt (MTF, OC 805, le 6 septembre 1858).

17- Le salaire de l'agent d'Hébertville est établi à \$800.00 en 1890. Celui-ci touche en plus une commission de 10% sur les premiers \$2,000.00 perçus des concessionnaires. Son cautionnement est de \$2,000.00. (MTF, OC 1,361, le 27 juin 1890).

toujours qu'une surveillance lointaine et souvent suspecte du mouvement d'occupation. L'inspection systématique et régulière des terres concédées n'est pas encore instaurée. Elle ne le sera qu'au XIX<sup>e</sup> siècle et fera alors l'objet d'un rapport annuel détaillé. Mais d'ici là, l'étendue du territoire confié à sa responsabilité et les difficultés de communication lui fourniront les meilleures excuses de son ignorance de certaines activités qui s'y déroulent. Grâce à son "silence", la spéculation et l'usage abusif des terres concédées vont pouvoir prospérer.

H.-G. Montigny a dépeint les agents des terres au XIX<sup>e</sup> siècle en ces termes:

Les agents des terres de la couronne eux-mêmes sont enlacés dans le réseau des chinoiseries légales qui boycottent le défricheur, et ceux qui ne sont pas complètement sous la férule des marchands de bois ne peuvent que s'incliner devant un système administratif dont ils constatent, sans pouvoir y remédier, toute la savante inefficacité.<sup>18</sup>

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'inspection n'est une formalité requise que pour l'émission des titres complets de propriété et la révocation de la vente<sup>19</sup>. Son seul but est d'établir si oui ou non les conditions de ventes inscrites au billet de concession ont été respectées. Très sommaire, le rapport d'inspection de l'agent des terres révèle le nom de l'occupant, la durée de son occupation, la surface en culture, les dimensions des constructions et s'il y a lieu, à qui devaient être émis les titres complets de propriété.

---

18- H.-G. Montigny, L'étoffe de Pays... p. 35.

19- A la demande des autorités du ministère, l'agent procédera à des inspections partielles à intervalles réguliers. Il pourra s'écouler plusieurs années avant que certains lots ne reçoivent la visite de l'agent.

Nous l'avons déjà fait remarquer, les titres complets de propriété sont émis à la demande et aux frais du concessionnaire et seulement s'il a satisfait à toutes les conditions d'établissement et de remboursement du prix de vente et des intérêts encourus. Peu nombreux sont les concessionnaires qui s'acquittent de leurs obligations envers l'Etat dans le délai prévu de cinq ans. La plupart n'obtiendront leurs titres que beaucoup plus tard. Certains titres ne seront émis qu'au bout d'une génération, deux générations, voire trois et peut-être quatre; ils seront alors délivrés aux héritiers légaux du concessionnaire <sup>20</sup>.

Le processus de révocation de vente qui vise à débarrasser les terres concédées des colons de mauvaise foi, est très révélateur du caractère aléatoire du contrôle exercé par l'Etat. Rarement la révocation est-elle le résultat de l'initiative de l'Etat ou de l'agent des terres du district. La plupart du temps, elle prend la forme d'une dénonciation émanant de l'entourage immédiat du concessionnaire réputé fautif. C'est que la révocation implique un système institutionnalisé de délation au sein des milieux de colonisation puisque l'Etat accorde au dénonciateur la terre occupée par le colon jugé de mauvaise foi. Celle-ci s'obtient de la sorte au taux et aux conditions ordinaires de

---

20- En principe, avant de procéder à l'émission des titres, le concessionnaire est tenu de produire la chaîne complète des titres de propriété depuis l'acquéreur primitif. A cette fin, le bureau de concession des terres agit comme un bureau de conservation des titres pour les lots régis par le billet de concession. Les dossiers d'enregistrement du bureau constituent une source indispensable pour une histoire foncière de l'occupation du sol. Ils permettent en particulier de cerner d'assez près le phénomène trop mal connu des ventes verbales.

vente des terres publiques pratiqués dans la région, sans considération des améliorations qui ont pu être apportées par l'occupant évincé<sup>21</sup>. Cette pratique met en branle le réseau des influences des petits milieux locaux. Il est toutefois intéressant de noter que l'Etat ne révoque jamais, ou presque, la vente d'une terre publique pour des raisons d'argent<sup>22</sup>. Les causes usuelles de révocation sont le défaut de résidence et d'amélioration. Une terre peut faire l'objet de révocations multiples.

Jusqu'en 1873<sup>23</sup>, la révocation se fait sans formalité et sans droit d'appel de la part du concessionnaire. Après cette date, le concessionnaire dispose d'une période de soixante jours pour instruire sa cause et tenter de faire rescinder la décision de révocation en faisant la preuve de sa bonne foi. L'avis de révocation étant dorénavant affiché sur la place publique, le colon ne pourra plus invoquer son ignorance du processus en cours.

Voilà résumés à grands traits les principaux mécanismes de la colonisation spontanée au XIX<sup>e</sup> siècle. Hébertville va maintenant nous permettre d'en évaluer le fonctionnement.

---

21 - Les sommes versées en paiement du prix de la terre sont confisquées par l'Etat.

22 - Pour aider les concessionnaires à s'acquitter de leurs dettes envers l'Etat, celui-ci décréta en 1909 la remise des 2/3 des intérêts encourus sur le prix du fonds de terre concédé, (M T F, O C 1711, le 6 nov. 1909).

23 - D'après les dossiers des adjudications qui contiennent les documents relatifs aux révocations.

## CHAPITRE III

### L'OEUVRE DES SOCIÉTÉS DE COLONISATION

L'ouverture de la plaine d'Hébertville au peuplement est l'oeuvre de sociétés de colonisation. Or ce fait est hautement significatif. Il marque la prise en charge du mouvement régional de colonisation par les associations coopératives. Cette prise en charge n'a rien de fortuit. Elle survient au moment où la conquête des terres jusque là essentiellement redevable aux initiatives individuelles, connaît un net ralentissement et peut-être même, une régression.

Le but de ce troisième chapitre est de fournir une évaluation du rôle de ces associations dans l'occupation de la plaine d'Hébertville.

#### 1 - Le malaise du mouvement de colonisation à la fin des années 1840.

Les travaux d'arpentage au Saguenay n'ont débuté qu'en 1843 avec un retard de près de cinq ans sur les premiers établissements. Presque partout, dans l'espace compris entre le fleuve Saint-Laurent et Chicoutimi, la population a devancé les arpenteurs de sorte que pendant une longue décennie, la prise des terres s'est effectuée dans le désordre, voire l'anarchie et l'absence de toute forme d'organisation et d'autorité civile. C'est la période de l'occupation sauvage.

72

En 1845, le commissaire des terres, D.-B. Papineau, en tournée d'inspection évalue grossièrement à trois mille le nombre d'occupants sans titre au Saguenay<sup>1</sup>. Cinq années plus tard, en 1850, le commissaire Jacques Crémazie, au terme d'une enquête moins succincte, lève le voile sur une véritable situation de crise. Le ton de son rapport est résolument alarmiste<sup>2</sup>. Crémazie a découvert, sans parvenir à quantifier le phénomène, que plusieurs colons ayant commencé des défrichements ont déjà délaissé leur terre. Certains sont retournés dans leur paroisse d'origine, d'autres ont préféré aller tenter leur chance sur la rive nord du Saint-Laurent, en particulier aux Bergeronnes, au Moulin-à-Baude, aux Escoumins ou à la rivière Bersimis. En 1850, son verdict est net : la colonisation marque le pas dans la région du Saguenay- Lac Saint-Jean. Le commissaire craint même pour l'avenir de la colonisation dans la région, si on ne remédie pas à temps à ses principaux problèmes. Il voit au moins sept causes au malaise profond qu'il a décelé dans la prise des terres :

- 1) Le désappointement des colons devant la dure réalité du climat et l'absence de toute forme d'organisation du territoire;
- 2) La difficulté, voire l'impossibilité de s'établir sur une terre sans se buter inévitablement aux réclamations des gens avides et

---

1- Rapport du commissaire D.-B. Papineau au Gouverneur général le 27 septembre 1845 (MTF, OC2,151/1845).

2- Rapport du commissaire Jacques Crémazie sur le Saguenay, le 20 février 1850 (ANQ, petites collections, Crémazie J., APC, copie AS. C-26-353).

malhonnêtes, faute de tribunaux ou d'autorité locale; 3) L'absence totale de chemins; 4) Le manque flagrant de collaboration entre les colons; 5) La dépression du commerce du bois consécutive à l'abolition des tarifs protecteurs; 6) Les mauvaises pratiques culturales; 7) La répugnance des colons et des cultivateurs en général à tenir une terre en franc-alleu roturier.

Selon le commissaire, rien ne paraît plus difficile que de posséder une terre au Saguenay. Il dénonce en ces termes ce qu'il qualifie d'occurrence journalière.

Un homme se place sur un lot, il fait enregistrer son nom chez l'agent, ainsi que le numéro du lot qu'il a pris. Il travaille sur ce lot, il le défriche, il s'y bâtit. Dans le même temps, ou longtemps après, deux ou trois individus commencent en sens opposés des défrichements à chacune des extrémités de ce lot, sans se présenter chez l'agent, pour lui demander si ce lot est libre... Bientôt ils parviennent aux défrichements faits par le colon qui a obtenu de l'agent la permission de se fixer sur ce lot, ils s'en emparent, y sèment malgré ses dépenses et agissent comme s'ils étaient les seuls et légitimes propriétaires. Le colon va se plaindre à l'agent qui ne peut rien faire. Découragé, le colon vend à vil prix à un de ses persécuteurs, (et souvent à tous, car presque toujours deux ou trois individus se réunissent pour en déposséder un autre dont ils se partagent ensuite la dépouille), les travaux et améliorations par lui faites, incapable qu'il est de supporter les frais qu'entraînerait une action portée devant le tribunal compétent à Québec, et abandonne le Saguenay pour toujours.

Les premiers colons du Saguenay vivent dans une indiscible pauvreté. Crémazie affirme que la plupart d'entre eux sont endettés envers les marchands locaux pour la valeur de leur terre qu'ils ont

hypothéquée bien que de droit elle appartienne à l'Etat. Il affirme en outre que sous l'effet de l'agiotage le prix de la moindre parcelle défrichée excède largement sa valeur réelle. Un autre problème le préoccupe, celui du prix des terres. Tous les colons du Saguenay sont originaires des anciennes seigneuries. Ils y sont venus parce qu'ils croyaient que les terres allaient leur être accordées gratuitement. Lorsqu'ils ont appris qu'ils seraient tenus de les payer, un bon nombre d'entre eux ont préféré revenir dans les seigneuries. Ceux qui restent sont persuadés qu'ils n'auront pas à payer au gouvernement le prix de la terre qu'ils occupent. Crémazie recommande donc que le prix des terres demeure à son bas niveau de 1 chelin l'acre et que le délai de remboursement soit porté à sept ans. Le commissaire note aussi au passage que la partie la plus favorable du territoire qui s'étend jusqu'au lac Saint-Jean a été accordée l'année précédente à des associations et que par conséquent les nouveaux colons ont dû se contenter des parties les moins favorisées, "leur pauvreté ne leur permettant pas de s'éloigner des chantiers où ils trouvent le seul moyen de se procurer les besoins nécessaires à eux et à leurs familles".

Le rapport du commissaire Crémazie aurait mérité d'être cité au long. C'est un document fondamental pour l'histoire de la colonisation au Saguenay. Le commissaire y fait de nombreuses observations sur la région et propose un train de mesures propres à assurer la relance de l'économie et de la prise des terres. Terminons toutefois avec ces quelques lignes qui résument on ne

peut mieux les grandes conclusions du rapport:

Point de marché où porter les denrées, point de chemins, point de tribunaux, point d'autorité d'aucune espèce, le droit du plus fort dans toute son étendue. Tel était et est encore le spectacle qu'offre le Saguenay, spectacle qui, il faut l'avouer, n'est guère propre à rassurer, à encourager le colon paisible et industrieux <sup>4</sup>.

C'est dans le contexte défini par le rapport du commissaire Crémazie qu'il faut situer l'entrée en scène des sociétés de colonisation à la fin des années 1840 au Saguenay. Elles inaugurent l'ère de la colonisation organisée; elles ont mission d'assurer l'expansion du mouvement de colonisation en fournissant l'indispensable encadrement au colon. C'est la leçon qui semble s'imposer après plus de dix ans de colonisation sans contrôle fondée sur la libre participation individuelle.

En 1847, la Société de défricheurs et de cultivateurs du Saguenay ayant son siège social à la Malbaie obtient l'autorisation du gouvernement de coloniser les rives de la Rivière-aux-Sables dans le canton Jonquière. L'année d'après, elle est suivie de deux autres sociétés qui jettent leur dévolu sur la zone agricole qui s'étend jusqu'aux rives du lac Saint-Jean au-delà du horst Kénogami. L'une représente des intérêts de la Baie Saint-Paul et se propose de coloniser le canton Signay. L'autre représente des intérêts de la région de Québec; elle est l'oeuvre du curé Boucher de Saint-Ambroise (Loretteville). Son domaine est le canton Caron, voisin de Signay. En 1849,

---

4- Ibid

l'Etat accorde à une société de Sainte-Anne de la Pocatière (l'Association des comtés de l'Islet et de Kamouraska pour coloniser le Saguenay) le canton Labarre et un second à déterminer en bordure du lac Saint-Jean.

On ne peut qu'être frappé du synchronisme de ces entreprises de colonisation et de leur convergence spatiale. Serait-ce le résultat d'une stratégie? En un sens, oui, dans la mesure où l'Etat cherche à appuyer le mouvement de colonisation sur une chaîne de noyau de population distribués de proche en proche. Dans l'arrêté en conseil accordant deux cantons à l'Association de l'Islet et de Kamouraska, il est écrit:

...the settlers who will resort to the Saguenay after the 1<sup>st</sup> January 1850, will find there (in several directions) more or less advanced settlements, which will be the means of saving them from many of the hardships attending the first clearing in a new country...

La carte suivante permet de mieux saisir l'enjeu de cette stratégie.

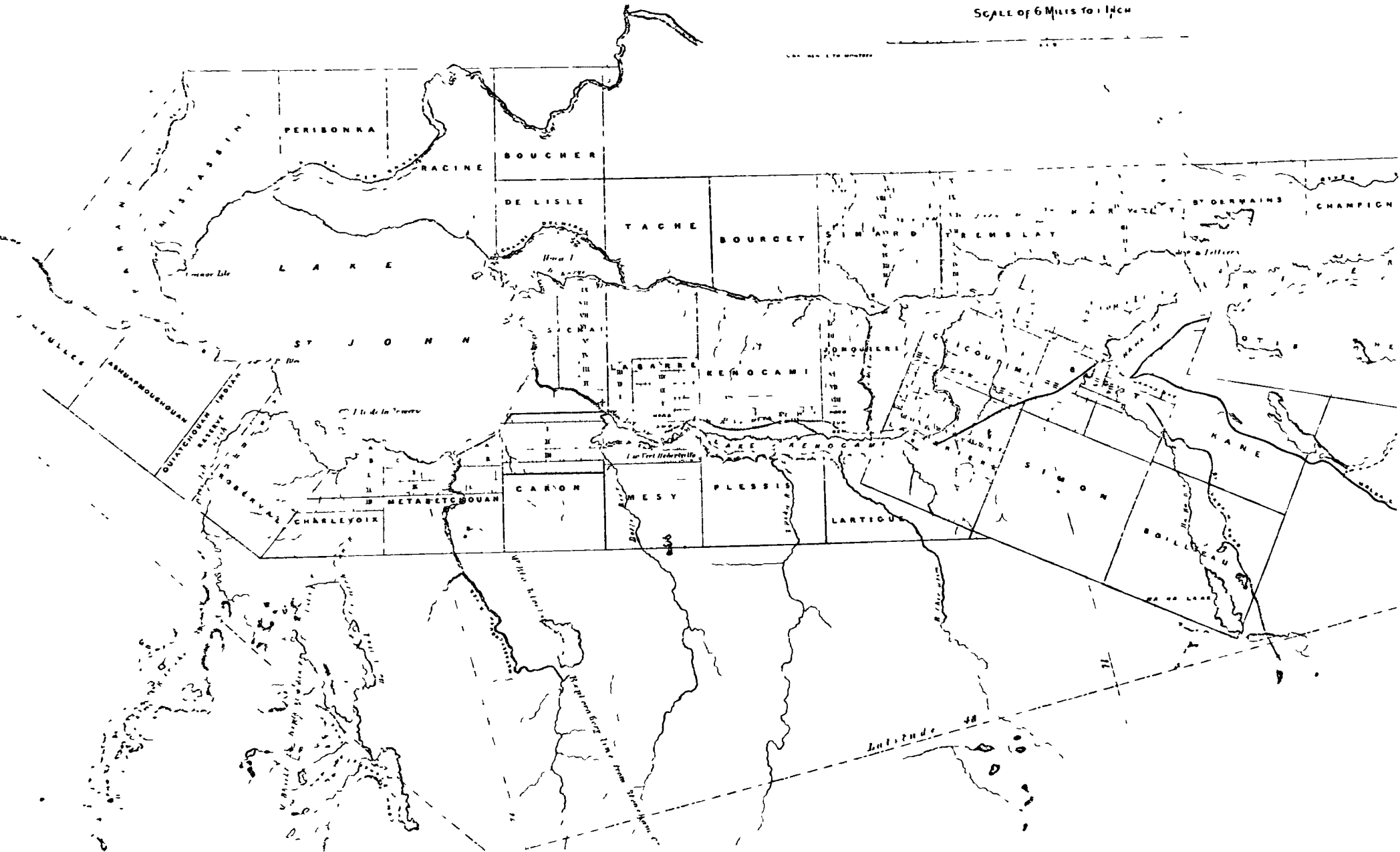
Comme nous l'avons déjà dit dans le premier chapitre, la vallée du lac Saint-Jean représente la zone agricole par excellence au Saguenay. Or, avec l'ouverture du canton Laterrrière par Honorat en 1846 et du canton Jonquière en 1847, l'espace utile sur la rive sud du Haut-Saguenay se trouvait saturé. Aucune autre solution pour assurer l'expansion continue du mouvement de colonisation que celle de franchir le couloir stérile du canton Kénogami et d'envahir la plaine du lac Saint-Jean. Mais là résidait le problème. Comment

---

5 - MTF, O C 3, 218/1919, le 14 février 1849.

# Les cantons du Haut-Saguenay en 1868

SCALE OF 6 MILES TO 1 INCH



Source: Plan of the Saguenay Territory; 1868. Department of Crown Lands. Conservé à la Société Historique du Saguenay. Cartable #7, planche 2

amener les colons à s'établir au-delà d'un écou de roche et de sable à vingt milles des derniers établissements. Seules des organisations solides et bien pourvues de moyens pouvaient espérer porter la colonisation plus avant en de pareilles circonstances. Car non seulement fallait-il compter avec la distance, mais il fallait aussi pratiquer une voie de communication sans quoi toute tentative de colonisation paraissait vouée à un échec certain. Le lac Kénogami pouvait certes, faute de mieux, assurer une liaison de fortune. Mais à moins d'y installer un vapeur, il représentait un expédient d'une piètre efficacité. On ne pouvait certainement pas miser sur les canots d'écorce pour alimenter le mouvement de colonisation vers l'ouest. Il fallait donc en toute priorité aménager une route sur le versant nord du lac Kénogami, depuis l'embouchure de la rivière Chicoutimi (Le Portage des Roches) à l'est, jusqu'aux terres de Labarre à l'ouest.

A coup sûr, le horst Kénogami est l'obstacle le plus considérable qu'eut à franchir le mouvement régional de colonisation dans sa migration vers l'ouest. Il a profondément marqué le destin des sociétés de colonisation qui élirent la plaine d'Hébertville comme terrain d'action au milieu du siècle.

L'espoir que l'on nourrissait à la fin des années 1840 de voir surgir trois colonies distinctes dans la plaine du Lac Saint-Jean devait être rapidement abandonné. Une seule société réussit à y garder pied mais sans remplir toutes ses promesses: "l'Association des comtés de l'Islet et de Kamouraska pour coloniser le Saguenay"

puisqu'il faut la nommer.

## 2 - Les sociétés de Baie Saint-Paul et de Saint-Ambroise.

La tradition et les pionniers de l'histoire régionale ont fait bien peu de cas de la société de la Baie Saint-Paul et de ses efforts de colonisation dans le canton Signay. Et pour cause: elle ne fut jamais qu'une société moribonde. A peine réussit-elle à installer quelques malheureux colons sur la rive droite de la Belle-Rivière. En 1850, le curé Hébert, l'agent de l'association de l'Islet et de Kamouraska, dans une lettre au bureau des terres, portait ce jugement qui ne laisse pas d'équivoque sur les activités de cette société: "La société de la Baie Saint-Paul de Doudreau ne compte pas 200 colons, et encore, suivant le bruit courant que je ne garantis pas, cette société a plus de noms que de vénérables colons<sup>6</sup>. Malheureusement, nous connaissons mal les dessous de ce projet qui ne fit pas long feu.

La découverte dans les **archives** du ministère des terres et forêts<sup>7</sup> de fragments de correspondance du directeur-fondateur de la société de Saint-Ambroise, François Boucher, nous met en meilleure posture pour évaluer cette deuxième société de colonisation mise sur pied en 1843.

---

6 - M.T. Hébert au bureau des terres, le 1er mars 1850 (MTF, dossier 453/1850).

L'abbé François Boucher avait été pendant plusieurs années missionnaire chez les Montagnais. Les bonnes terres du lac Saint-Jean lui étaient familières. Deuxième curé de Saint-Ambroise, il forma, en 1848, le projet d'y implanter une colonie. Il fonda donc à cette fin une société de colonisation pour les comtés de Québec et de Portneuf.

À sa fondation en 1848, la société comptait une centaine de membres. Chaque part sociale de 2 louis (\$2.00) représentait une avance sur le prix d'une terre. Le 23 septembre 1848, le gouvernement se rendant à la requête du curé Boucher, accorda à la société le canton Caron pour un prix réduit de 1 chelin (.20) l'acre et lui accorda en plus, à titre gratuit, un double rang de lots de 50 acres sur le tracé du chemin Kénogami pour l'ouverture de celui-ci. Ces lots obtenus gratuitement revêtaient une grande importance pour la société. Elle comptait, en les revendant aux colons, assurer une couverture financière à ses activités. L'arpentage était aux frais de la société. Elle pouvait choisir autant de lots qu'elle comptait de membres. En guise de compensation, elle était autorisée à retenir sur la vente des terres le montant nécessaire équivalant au coût de l'arpentage. En octobre, le curé Boucher retint les services de l'arpenteur Nicholas Lefrançois. L'arpentage du canton se poursuivit jusqu'en 1849. Les travaux de colonisation devaient commencer cette année-là. En compagnie de l'équipe d'arpentage et de 52 aspirants-colons, le curé Boucher se rendit au canton Caron pour faire les premiers

défrichements. Ecrasés devant les difficultés de l'entreprise, ses associés refusèrent de prendre leur lot et abandonnèrent leur projet d'établissement. Demeuré seul pour payer les frais d'arpentage, le fondateur forma une nouvelle association composée d'amis "haut-placés" de la colonisation. Il fit continuer l'arpentage et pendant quatre années successives, il activa les travaux de défrichement à l'aide de nouvelles souscriptions qu'il s'engagea à rembourser au moment de la prise des terres par les colons.

Vers 1855, les prétentions de la société portaient sur un ensemble de 88 lots: les lots 30 à 57 du rang A, 20 à 57 du rang Nord, 20 à 32 du rang Sud et 20 à 32 du 1er rang<sup>8</sup>. Il lui en a déjà coûté L 35 pour acquérir les abouts du rang A. Elle s'était en outre livrée à des travaux de défrichement sur 150 acres de terres cultivables le long du chemin de colonisation et y avait érigé plusieurs maisons et bâtisses. Pour des raisons que nous ignorons, l'agent local refusa en 1859 d'enregistrer les abouts des lots du rang A au nom de la société et de consigner la liste des associés de Boucher qui avaient choisi des lots concédés gratuitement (une vingtaine). Les lots vacants de la société furent par la suite mis en vente aux conditions ordinaires. Les abouts des lots du rang A furent également vendus l'un après l'autre de même que onze lots concédés

---

8 - Un rapport de 1860 sur l'état des lots de la société nous donne une image un peu différente de l'ensemble des lots choisis par elle. En réalité, l'association éprouva passablement de difficulté à faire reconnaître ses droits sur certaines terres.

gratuitement le long du chemin Kénojani. En 1869, Boucher réclama les L 35 qu'il avait versées en vain pour les abouts du rang A et une indemnité de \$60.00 pour chacun des onze lots vendus le long du chemin Kénojani et sur lesquels il prétendait avoir fait exécuter des défrichements. Deux ans plus tard - en 1871 - J.O. Beaubien donna avis au commissaire des terres que le rév. Doucher n'avait pas droit à une indemnité du gouvernement: "Je conclus qu'il (le curé Doucher) n'a pas le droit qu'il prétend avoir à une indemnité du gouvernement pour les frais inutiles qu'il a faits dans son entreprise de colonisation"<sup>9</sup>. Entretemps, l'agent local avait reçu l'ordre d'origer le prix de fonds de 19 lots "gratuits" des rangs Nord et Sud occupés par des associés de Boucher. Incidemment ces derniers n'avaient encore rien donné à la société pour acquérir leur terre. Boucher fit une ultime démarche auprès du commissaire pour faire valoir ses prétentions sur ces "lots gratuits" en litige. Vaine tentative, semble-t-il, puisque Boucher dut alors venir à la rescousse de ses colons en achetant 8 des lots contestés qu'il revendit plus tard<sup>10</sup>. Tout semble s'être terminé ainsi en 1871. Les lots laissés vacants par la société de Saint-Ambroise furent récupérés par les gens de l'association de l'Islet et de Kamouraska et d'autres colons.

---

9 - J.O. Beaubien à E. Taché, le 23 mars 1876, MTF, dossier 1490/1869.)

10 - Information recueillie dans les livres des ventes du bureau des terres (MTF).

Le bilan de l'entreprise du curé Boucher est très mince. Le nombre de colons installés par ses soins est inférieur à la trentaine. A part la vingtaine de colons installés sur les lots concédés gratuitement et dont il a été fait mention plus haut, nous avons retracé sept autres occupants de la société. En effet, les livres des ventes du bureau des terres indiquent que Monseigneur C.-F. Baillargeon de Québec s'était porté acquéreur de six lots dans les rangs Nord, Sud et A en 1862. Ils indiquent aussi l'achat en 1863 d'un lot dans le rang A par P.-J.-O. Chauveau (futur premier ministre du Québec en 1867). Ces sept derniers lots avaient été achetés pour des protégés. Par ailleurs, nous croyons pouvoir affirmer que tous les colons fixés sur des terres de la société ne venaient pas de la région de Québec. Il appert que certains d'entre eux furent recrutés sur place, à même le stock en transit vers le lac Saint-Jean après 1850.

Quoiqu'il en soit, la région de Québec s'est avérée un piètre bassin de recrutement de colons pour le Saguenay. Cette erreur d'aiguillage fut sans doute l'une des principales causes des malheurs de la société du curé Boucher.

Toutefois, malgré le médiocre accomplissement de sa société, Boucher est le véritable initiateur du mouvement de colonisation au lac Saint-Jean. En s'aventurant sur les bords du lac Saint-Jean pour y fonder une colonie, l'Association des comtés de l'Islet et de Kamouraska pour coloniser le Saguenay ne faisait que lui emboîter le pas.

3 - L'organisation de la société de l'Islet et de Kamouraska.

L'Association des comtés de l'Islet et de Kamouraska est la mieux connue, grâce surtout au livre de l'abbé François Pilote, Le Saguenay en 1851<sup>11</sup> ou à la thèse de Michèle Ferroux intitulée La colonisation du Saguenay et l'action de l'Association des comtés de l'Islet et de Kamouraska<sup>12</sup>.

Fondée en 1819 à Sainte-Anne de la Pocatière à l'instigation des curés du voisinage, l'association incarnait par excellence le type de société coopérative de colonisation du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Son organisation reposait sur une forte assise paroissiale. Chacune des paroisses constituantes était dotée d'un comté dont la composition était déterminée par le nombre d'actionnaires: un représentant élu par dix actionnaires. Parmi les représentants étaient choisis un président, un secrétaire, et un trésorier. Chaque comté de paroisse déléguait trois représentants au bureau d'administration de la société. Ceux-ci, à leur tour désignaient un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. C'est le bureau d'administration qui établissait les règlements de la société. Un tiers de ses membres étaient remplacés annuellement.

---

11 - Le Saguenay en 1851; histoire du passé, du présent et de l'avenir probable du Haut-Saguenay au point de vue de la colonisation, Québec, Augustin Côté, 1852, p. 84 et suivantes.

12 - Mémoire de D.F.S. Université de Montréal, 1972, n. 68 et suivantes. La thèse de Ferroux présente une intéressante genèse du mouvement des sociétés de colonisation, au XIX<sup>e</sup> siècle.

Le nombre d'actions de la société n'était pas limité<sup>13</sup>. Toutefois, pour empêcher la monopolisation des terres, chacun des sociétaires ne pouvait acquérir plus de trois actions d'une valeur de L 12.10 chacune (\$50.00). Le paiement devait s'effectuer en dix versements semestriels répartis entre mai 1849 et novembre 1853. Le défaut de paiement était punissable d'exclusion sans recouvrement de l'argent versé. Dans certains cas - sur avis des comités de paroisse - la société pouvait accepter le travail en guise de paiement. Chaque action donnait droit à un lot de cent acres. Pour assurer l'équité de partage, la distribution des lots devait se faire au hasard, par tirage au sort le moment venu. Avec l'argent recueilli, la société s'engageait à acheter les terres publiques à raison de \$0.20 l'acre, à ouvrir des voies d'accès, à faire les premiers défrichements et dans la mesure du possible à ériger des maisons sur chacun des lots. Pour mener les travaux, la société se réservait le produit de la récolte de la sixième année et prévoyait laisser un découvert de 3 louis sur l'achat du fonds de chaque lot. Après cinq ans et demi d'existence, l'association devait être dissoute, les responsabilités des actionnaires restant fonction du nombre d'actions détenues.

---

13 - Selon Leroux (La colonisation... p. 95), lancée avec 340 actions en 1849, la société atteignit en 1851 un sommet de 360 actions, puis déclina à 337 en 1853. D'après une liste rétrospective des actionnaires conservée à la Société historique du Saguenay à Chicoutimi, l'association aurait perdu une cinquantaine d'actionnaires par abandon autorisé avec remboursement cependant qu'une trentaine d'actions auraient été revendues (S H S, dossier 757, pièce 14).

Rien dans les règlements n'obligeait les actionnaires à prendre possession de leur lot. La société faisait appel à deux catégories bien distinctes d'actionnaires: les actionnaires-colons d'une part et les actionnaires-protecteurs-du-colon d'autre part. La présence des derniers avait pour but d'assurer une meilleure participation financière. En principe, l'achat d'actions pour ceux-ci équivalait à un geste philanthropique dont l'objectif était de lutter contre la misère et l'exode de la population rurale vers les Etats-Unis. Les protecteurs achetaient des lots pour les revendre ensuite à des agriculteurs, soi-disant pour les aider à s'établir sur de nouvelles terres. En réalité, les actionnaires-protecteurs étaient les véritables promoteurs du mouvement de colonisation; ils s'assuraient le contrôle de l'organisation<sup>14</sup>.

La société était d'obédience cléricale et reposait sur une alliance du clergé à la petite bourgeoisie rurale locale. La composition du premier bureau d'administration et la composition des actionnaires en témoignent éloquemment.

---

14 - Dans une requête qu'ils faisaient parvenir au Gouverneur général, en 1951, les membres du bureau d'administration de l'Association "criaient" que pour encourager plus efficacement les colons à se former en société et pour leur inspirer plus de confiance, ils (les membres du bureau d'administration) ont cru devoir entrer eux-mêmes dans la dite société afin qu'on ne les accusât pas d'engager les autres dans une spéculation hasardeuse dont ils n'auraient pas voulu encourir eux-mêmes les risques" (requête du 24 novembre 1951, MTF Dossier 213/1952).

TABLEAU 6

LES MEMBRES DU PREMIER BUREAU D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION  
DES COMTES DE L'ISLET ET DE KAMOURASKA POUR COLONISER LE SAGUENAY

PAROISSE	REPRESENTATION
1- L'Islet	F.-X. Delage, prêtre-curé Vincent Martin, médecin
2- Saint-Jean	Louis Parent, prêtre-curé P. Dumas, cultivateur
3- Saint-Rock	D.-H. Têtu, prêtre-curé Louis Tremblay, médecin
4- Sainte-Anne	L.-A. Bourret, prêtre-curé F. Richard, ouvrier-entrepreneur
5- Rivière-Ouelle	Charles Bégin, archi-prêtre-curé P. Garon, notaire M. Boucher, cultivateur
6- Saint-Denis	Charles Chapais, marchand H.-S. Jorre, notaire F. Langlais, ouvrier-entrepreneur
7- Kamouraska	J.-H. Routhier, prêtre-curé A.-T. Michaud, médecin C. Lebel, cultivateur
8- Saint-Paschal	N.-T. Hébert, prêtre-curé J.-B. Martin, notaire
Président :	C. Bégin, prêtre
Secrétaire:	V. Martin, médecin

SOURCE: François Pilote, Le Saguenay en 1856...pp 84-85.

Le premier bureau d'administration était formé de sept prêtres, trois médecins, deux notaires, deux ouvriers-entrepreneurs, un marchand et seulement quatre cultivateurs. (voir le tableau 6 à la page suivante)

En 1851, selon le deuxième rapport du comité des finances, 296 actionnaires se partageaient 351 actions.

TABLEAU 7

Répartition des actions de l'Association de l'Islet et de Kamouraska en 1851.

<u>Catégorie d'actionnaire</u>	<u>Nombre d'actionnaires</u>	<u>N. d'actions dét</u>
1 - Prêtre-curés	28	36
2 - Médecins, notaires, marchands	55	76
3 - Cultivateurs à l'aise qui ont pris des lots pour leurs enfants.	121	143
4 - Ouvriers et journaliers dont la plupart vont gagner eux-mêmes leurs lots.	92	96
TOTAL:	296	351

SOURCE: Second rapport du comité des finances sur les comptes et les travaux de la seconde année, Sainte-Anne de la Pocatière, le 13 février 1851 (APC- Association de l'Islet et de Kamouraska pour coloniser le Saguenay, MG24, 181, vol. I p. 46).

Ce tableau révèle, non sans étonnement, que la société était formée aux deux tiers par des actionnaires-protecteurs-du-colon: 204 actionnaires sur 296, si on inclut les cultivateurs à l'aise qui

avaient acheté des actions pour leurs enfants. A eux seuls, prêtres et notables formaient un bloc de 93 actionnaires détenant 112 actions représentant le tiers des effectifs de la société et de la mise de fonds. Les actionnaires-colons au nombre de 92 disposent de seulement 96 actions se trouvant donc en nette minorité au sein de l'organisation<sup>15</sup>. Nous aurons le loisir plus loin de constater les effets de ce déséquilibre sur l'oeuvre de la société.

Si le clergé diocésain réussit à jouer auprès de l'association un rôle aussi fondamental, c'est dû à la présence agissante du Collège du Sainte-Anne qui canalisa ses énergies. En effet, celui-ci par la personne de l'abbé François Pilote exerça sur l'organisation un leadership incontestable<sup>16</sup>. C'est lui qui d'ailleurs devait hériter des affaires de l'association après sa dissolution.

Sans conteste, l'association était dotée d'une puissante organisation. Et son entreprise de colonisation fut conduite avec détermination. Les grandes familles de l'Islet et de Kamouraska devaient également jouer un rôle très important auprès de l'association. En particulier le clan Langevin-Chapais. Elles lui assurèrent en fait des prolongements politiques. Il n'est pas indifférent de savoir que

---

15 - La première liste d'actionnaires de la société fut présentée au bureau des terres dans le courant de 1852.

16 - Dès le printemps 1850, l'abbé Pilote est chargé d'administrer les affaires de la société conjointement avec l'agent, le curé Hébert. Il sera dernier président de la société. Afin de promouvoir la colonisation au Saguenay, la cause de la société, il publia Le Saguenay en 1851. Pilote fut directeur du collège entre 1838 et 1853, vice-président en 1852-53, supérieur de 1853 à 1859 et procureur de 1868 à 1870.

17 - Nous reviendrons plus loin sur cette question.

l'Honorable A. Dionne fut président de la société, qu'Hector-Louis Langevin en était le procureur et que son frère Jean était alors assistant-commissaire des terres<sup>18</sup>.

#### 4 - L'oeuvre de la société de l'Islet et de Kamouraska.

En vérité, les activités de l'association commencèrent dès la fin de 1848 après qu'un groupe de prêtres réunis à Sainte-Anne de la Pocatière eurent décidé d'un plan d'action et désigné le curé Nicolas-Tolentin Hébert de Saint-Paschal pour l'exécuter à titre d'agent de la nouvelle société de colonisation.

Hébert était à la base de ce projet de colonisation et s'était lui-même proposé pour le réaliser<sup>19</sup>. Le choix se porta sans peine sur les terres du lac Saint-Jean. Au début de 1849,

---

18 - Ces prolongements politiques seront très importants après la dissolution de la société dans les discussions avec le gouvernement pour en venir à un règlement définitif de la question des terres acquises par l'association.

19 - Nicolas-Tolentin Hébert naquit le 10 septembre 1810 à Saint-Grégoire près de Nicolet. Il fit ses études classiques au collège de Nicolet où il rencontra le futur abbé François Boucher son aîné de sept ans. Hébert fut ordonné prêtre le 13 octobre 1833. Entre 1833 et 1840, il fut vicaire à Québec. Il fut ensuite curé de Saint-Paschal de 1840 à 1852 et curé de Kamouraska de 1852 jusqu'à sa mort survenue en 1888. Le collège de Nicolet était alors un important foyer de propagation des idées colonisatrices. François Pilote, nouvellement ordonné y enseigna en 1835-36. C'est sans doute dans cette institution qu'il faut chercher la source de l'inspiration des abbés Boucher, Hébert et Pilote. Sur le curé Hébert, voir Pierre M. Hébert, "Un Acadien ouvre la vallée du lac Saint-Jean", Société Historique Acadienne, 26e Cahier, 1970, pp 224 à 236.

redoutant que le secteur convoité lui fut ravi, l'association, avant même de se livrer à une exploration des lieux<sup>20</sup>, dépêchait son agent auprès des instances politiques siégeant à Montréal afin de s'assurer des terres au lac Saint-Jean. La réponse vint rapidement. Par un arrêté ministériel daté du 14 février 1849<sup>21</sup>, le gouvernement accordait à l'association le canton Labarre et un deuxième à déterminer en bordure du lac Saint-Jean; il accordait aussi gratuitement tous les lots vacants sur le tracé du chemin Kénogami, depuis le village de Grande-Baie dans la baie des Ha! Ha! et le lac Saint-Jean; les conditions d'établissement étaient les mêmes que celles imposées au curé Boucher. L'Association devait assumer les frais d'arpentage qu'elle pourrait récupérer à même le produit de la vente des terres aux colons. Le prix des terres était fixé à 1 chelin l'acre jusqu'au premier janvier 1850, après quoi il devait être porté à 2 chelins<sup>22</sup>.

---

20 - L'association avait organisé un parti d'exploration pour le printemps 1849. François Pilote a donné les raisons qui incitèrent la société à choisir le Saguenay. "On donna la préférence au Saguenay: 1<sup>e</sup> parce que les terres y étaient à 1 schilling l'acre, au lieu de deux, comme celles du Sud du fleuve en bas de Québec; 2<sup>e</sup> parce qu'elles étaient de beaucoup supérieures à celles en arrière des deux comtés susdits; 3<sup>e</sup> parce que depuis l'ouverture de la colonisation au Saguenay, une partie de l'émigration des paroisses du Sud s'y portait déjà d'elle-même. (Le Saguenay en 1851... p. 86).

21 - MTF, O C 3948/1849.

22 - Par suite des pressions exercées par l'association, cette échéance fut reportée au premier octobre 1852. De la même manière l'association se fit consentir de nouveaux délais de paiement.

Les modalités de paiement étaient les suivantes: un montant initial représentant le quart du prix d'achat à payer au bout de cinq ans, le reste à acquitter en trois versements égaux de deux ans en deux ans, avec intérêt.

L'exploration du terrain n'eut lieu qu'au printemps suivant, soit du 2 au 9 juin. Ce n'est qu'au terme de cette première exploration que le choix de l'association se fixa définitivement sur le canton Labarre<sup>23</sup>. L'arpentage fut confié à D.-S. Ballantyne, un actionnaire de la société. Les travaux devaient débuter en juillet 1849 pour se terminer en décembre suivant<sup>24</sup>. Les instructions reçues, relatives à l'arpentage, du bureau des terres, obligeaient spécialement l'arpenteur à subdiviser en lots de 50 acres la section du chemin Kénogami comprise entre les cantons Signay et Jonquière<sup>25</sup>. Ce qui signifiait plus de 13 milles de route à ouvrir dont six dans le canton Labarre et dix dans le canton Kénogami.

Le 21 août, les premiers défrichements commencèrent dans Labarre sous la direction du curé Hébert accompagné de 44 hommes. On y pratiqua une ouverture de 200 arpents dans la forêt. On profita également de ce premier séjour pour ouvrir un chemin d'hiver entre le Grand-Drûlé (L'arrière) et le Portage-des-Roches, sur la rive droite de la rivière Chicoutimi.

---

23 - François Pilote, Le Saguenay en 1851... p. 88 .

24 - D.-S. Ballantyne au président de l'association, le 19 avril 1849 (APC, Association de l'Islet et de Kamouraska pour coloniser le Saguenay, MG 24, I 81, Vol. I p. 12.

Les premiers travaux qui durèrent deux mois entiers permirent au curé Hébert d'évaluer mieux la qualité des terres acquises et les difficultés qui attendaient les gens de l'association. Hébert ne cachera pas son désappointement au commissaire des terres à qui il fit part par deux lettres en septembre.

Le 13, il lui écrivait du canton Labarre:

Notre société se trouve un peu déçamointée par rapport à l'étendue du T (township) Labarre, il n'a que 7 milles de long et d'après exploration plus minutieuse, il y a plus de rochers que l'on pensait. En un mot, il y aura si peu de lots dans ce T que nous n'en aurons pas pour la moitié de nos finances. En conséquence, je vous prie d'avoir bien préparé les instructions pour le T d'été prochain... Le chemin n'est pas encore tout tracé... Aussi, il se trouve des obstacles...qui nécessiteront que le gouvernement vienne nous venir en aide lorsqu'il aura pris connaissance des faits. 16

Il terminait sa lettre par une série de questions inquiètes où se révélait à dessein les appréhensions de l'association. Le gouvernement accepterait-il de venir en aide à la société pour la construction des ponts "un peu considérables"? Les mauvaises terres en bordure du chemin de colonisation seraient-elles remplacées par d'autres de bonne valeur? Serait-il possible de donner une largeur de 7 milles au canton Labarre en ajoutant deux milles près à même le canton de St-Jay? Si la société était dans l'obligation de faire des routes, c'est-à-dire de traverser d'un fronteau à un autre pour continuer le chemin, aurait-elle les lots sis de chaque côté du chemin? La société aurait-elle les lots en bordure du

chemin K'nogami dans le canton Metabetchouan comme dans celui de Labarre?

Hébert profitait de l'occasion pour rappeler au commissaire que la société avait été fondée avec la conviction qu'elle aurait autant de lots à 100 chelin l'acre qu'il en coûterait pour arpenter les cantons et qu'elle ne pourrait autrement remplir ses engagements envers les colons.

La lettre du 20 septembre est plus insistante:

J'arrive d'une exploration de ligne que M. Ballantyne continue dans le T. K'nogami. Nous pouvons y faire un chemin en d'viant la ligne de temps en temps et encore aurons-nous des carrés et des petites rivières à franchir, puis en plusieurs endroits, les terres ne valent rien. On trouve par ici par là des espaces de bonnes terres, ailleurs ce sont des roches, des crans à décourager les plus braves. D'après ce que je puis connaître, il y aurait beaucoup de perte dans le T. Labarre, beaucoup plus que ce que je pensais, le chemin sera bien plus difficile à faire, beaucoup plus coûteux. L'ayant à le faire, cette année, les avantages qu'on espérait se trouvent diminués considérablement. Il nous faudra encore nous servir de canots pour transporter nos provisions le printemps prochain, tout ceci contribue à diminuer les ressources de notre société qui n'est pas encore bien affermie 27.

Ces lettres de septembre révèlent les deux grands problèmes auxquels la société de colonisation du Saguenay (on appelait souvent ainsi l'association de l'Islet et de Kamouraska) fut confrontée: le choix des lots et la construction du chemin K'nogami reliant la nouvelle colonie à Chicoutimi et à la Grande-Baie.

Le problème des terres fut toujours épineux. Au printemps de

---

27 - J.-T. Hébert au commissaire, le 20 septembre 1840, (M.T., dossier 149/1,840).

1850<sup>28</sup>, Hébert se rendait compte qu'il ne pourrait tirer au maximum que 150 bons lots du canton Labarre. Il apprenait aussi avec une certaine irritation que l'unique chute de Labarre - la chute des Aulnets où s'élèvera plus tard Hébertville - avait été soi-disant accordée à la société de Baie Saint-Paul occupant le canton Signay voisin. Or celle-ci voulait y construire un moulin et exiger de l'association une indemnité de 10 chelins par lot. D'entrée de jeu, un conflit s'ouvrait entre les deux sociétés de colonisation, Hébert, non seulement réclama-t-il pour l'association la chute des Aulnets, mais aussi deux cents bons lots dans le canton Signay à la suite de ceux du canton Labarre. Il en profita également pour attirer l'attention du bureau sur la colonisation à toute fin pratique fictive à laquelle se livraient les gens de la Baie Saint-Paul.

Hébert obtint facilement la chute des Aulnets au détriment de la société rivale. Et pour compenser la perte en mauvais sol du canton Labarre, il put choisir des terres non occupées dans les cantons voisins. Le domaine de l'association présentera pour cette raison un aspect nettement moins concentré qu'on ne le prévoyait au départ<sup>29</sup>.

Par rapport au projet initial, on sent un franc déplacement du centre de gravité du canton Labarre au canton Caron. Or, si cette déconcentration du domaine permettait l'accès à de meilleures terres, elle compliquait du même coup l'établissement des colons en les dispersant.

---

28- N.-T. Hébert au commissaire, le 1er mars 1850 (MTF, dossier 453/1,850).

29- Ce qui par ailleurs devait compliquer quelque peu les travaux d'aménagement routier.

TABLEAU 8

## LE DOMAINE FONCIER DE L'ASSOCIATION DE L'ISLET ET DE KAMOURASKA.

CANTON	ETENDUE EN ACRES
Laterrière	302
Metabetchouan	4,936
Mésy	3,139
Labarre	5,346
Caron	10,582
Signay	3,000
Kénogami	2,500
TOTAL	29,805

SOURCE: Michèle Leroux, L'Association... p. 80 ,

Après le choix des terres, le problème le plus grave fut celui de l'absence de liaison. La construction du chemin Kénogami retint une si grande part des énergies et des ressources de l'association qu'elle devait l'empêcher de remplir ses promesses quant à l'amélioration des terres et à la construction de maisons et de bâtisses.

C'est sur un grand radeau que les gars de l'association purent pour la première fois transporter au canton Labarre armes et bagages. Durant les premières années, le lac Kénogami servait de voie de liaison entre Laterrière et la colonie du Lac Saint-Jean. Pendant ce temps, on aménageait les pistes d'accès au Portage-des-Roches du côté de Chicoutimi et de la Grande-Baie. Rapidement la piste conduisant de la Grande-

baie au Portage-des-Roches devint le premier tronçon du chemin Kénogami: la grande artère projetée par les milieux officiels. Au-delà du Portage-des-Roches commençaient les véritables difficultés. L'association ne pouvait seule entreprendre le tronçon qui menait jusqu'à l'autre extrémité du lac Kénogami. A plusieurs reprises, elle réclama l'appui financier des gouvernements.

En 1851, François Pilote posait le problème des liaisons terrestres en ces termes:

C'est le manque de chemin qui arrête tout. Les terres ont beau être bonnes, si l'on ne peut s'y rendre que très difficilement, personne n'osera aller s'y fixer. Si nous avions seulement un chemin de 6 lieues pour commencer, les terres de cet endroit auraient de suite une valeur double. Il est à regretter qu'en haut lieu l'on manque de connaissances locales nécessaires pour bien juger des choses.<sup>30</sup>

L'Etat se rendit finalement au voeu de l'association et débloqua timidement L 1,500 dans un premier temps. Les travaux de construction du chemin Kénogami débutèrent à l'été de 1854 sous la direction du curé Hébert<sup>31</sup>. En septembre de la même année, celui-ci estimait que les L 1,500 ne permettraient peut-être **pas vraiment** d'atteindre la Rivière-aux-Sables<sup>32</sup>. Il avait raison. Un an après le début des travaux, seulement neuf milles de chemin avaient été complétés; il manquait

---

30- François Pilote à Jean Langevin, le 12 mai 1851, MTF, dossier 1,202/1,851.

31- Michèle Leroux, L'Association... p. 85.

32- Ibid. p. 85.

L 3,700 <sup>33</sup> pour terminer.

Le chemin Kénogami menant au canton Labarre sera ouvert longtemps après la dissolution de la société. Il profitera à d'autres.

Les difficultés de liaison coûtent très cher à l'association. A la fin de l'année 1850, elle dut faire l'acquisition d'une maison à Saint-Alphonse (Grande-Baie) pour faciliter le transit entre le Saguenay et le lac Saint-Jean <sup>34</sup>. Elle dut aussi aménager un relais avec grange et abri au Portage-des-Roches, dans le canton Laterrière. Les défrichements autour des lots A et B atteignaient 40 acres en 1852. Des personnes occupaient ces lots au nom du curé Hébert afin de faciliter le transport aux voyageurs <sup>35</sup>.

En dépit des difficultés notables qu'elle rencontra, l'association accomplit des progrès <sup>36</sup>. Dès la fin de 1851, année qui marque vraiment le début de l'occupation permanente, les défrichements totalisaient plus de 1,100 acres le long du lac Kénogamichiche et de son émissaire, la rivière des Aulnets. Deux ans plus tard, on dénombrait 120 résidents dans le canton Labarre <sup>37</sup>. Un moulin à farine et une

---

33- Ibid., p. 85.

34- Résolution du bureau d'administration, le 18 septembre 1850, (APC, Association. MG 24, 181, vol. I, pp 17 et 18.

35- N.-T. Hébert au gouverneur général, requête du 15 septembre 1866, (MFF, dossier 893/1,866).

36- Pour le détail des trois premières années d'opération, voir François Pilote, Le Saguenay en 1851... p. 88 et suivantes.

37- 50 hommes, 30 femmes et filles et 40 enfants (Michèle Leroux, La colonisation... p. 94.

scierie installés à la chute des Aulnets répondaient aux besoins les plus urgents en bois d'oeuvre et en grain.

Comme partout ailleurs au Saguenay, les relations entre les gens de l'association et les intérêts forestiers furent difficiles.

Il était de l'intention de l'association de tirer le meilleur parti du bois qui couvrait ses terres et des activités forestières qui se déroulaient tout autour. En témoignent ces lignes enthousiastes de la plume de l'arpenteur de la société.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur ces forêts de cèdre d'une grosseur prodigieuse, de pins blancs, de pins rouges, d'épinettes et de merisiers pour se convaincre de la bonté de ce climat et de la vigueur nouricière du sol. Ces forêts offrent matière à de nouvelles réflexions que je ne puis me dispenser d'émettre ici, parce que les intérêts de l'agriculture se trouvent nécessairement liés avec ceux de ce commerce. Or il est certain que toute cette partie du Canada recèle de quoi sustenter pendant de longues années encore un commerce actif et très étendu avec des avantages immenses vu la facilité de l'exportation. Je ne crois pas trop avancer en disant que le Saguenay par la quantité et la qualité du pin blanc, du pin rouge peut alimenter une exportation aussi forte et aussi prolongée que l'Outaouais. L'avantage qui ressort de ce commerce est évident. Les colons trouveront immédiatement un marché pour la vente des produits de leurs terres 38.

Effectivement, la société bénéficie du commerce régional du bois en vendant à Peter McLeod des denrées agricoles et du bois. Durant la seule année de 1853, elle vendit pas moins de 3,000 billots à l'associé

---

38- D.-S. Ballantyne à l'Honorable A. Dionne, président de l'association, le 12 février 1851 (APC, L'Association... p. 53).

de Price<sup>39</sup>.

Mais la société dut constamment faire preuve de détermination et user de ruse pour ne pas perdre au moins celui-ci. Devant la poussée imminente de la colonisation au lac Saint-Jean, McLeod avait résolu dès l'hiver 1849-50 de devancer les colons pour s'emparer des essences commerciales des cantons convoités. Mis au courant vers la fin de février, que des hommes faisaient la coupe du bois dans le canton Labarre, Hébert en avait prestement informé le commissaire afin que le pillage cesse au plus tôt<sup>40</sup>. McLeod, habile, retraits. Puis récidiva aussitôt en recourant à un subterfuge pour le moins surprenant. S'étant rabattu sur le canton Metabetchouan que baigne le lac Saint-Jean, McLeod tenta le grand coup de l'intimidation au cours de l'été. Sous le prétexte d'encourager les Amérindiens à s'établir sur des terres agricoles, McLeod, lui-même un métis, en installa une douzaine dans le canton Metabetchouan et leur fit commencer des abattis. Ce sont eux que Ballantyne rencontra le 10 juin lorsqu'il se rendit dans le canton pour l'arpenter<sup>41</sup>. Devant la réaction ferme des gens de l'association, McLeod renonça. Il fit parvenir au commissaire une lettre où il protestait de sa bonne foi et dénonçait les sociétés coopératives comme moyen de promouvoir la colonisation :

---

39- Michèle Leroux, La colonisation... p. 91.

40- N.-T. Hébert au commissaire, le 1er mars 1850 (MTF, dossier 453/1,850).

41- D.-S. Ballantyne à l'Honorable A. Dionne, président de l'association, le 2 août 1850 (MTF, dossier 1,941/1,850).

...that all these agricultural associations... is anything but the profit of some half a dozen... who manage the affairs and that so far from encouraging agriculture, it only encourages speculation, to the manifest detriment of really all who Bona fide which purchase lands to settle a part the species of communism on which the operations of the societies are based, if good in theory (which I doubt) is decidedly bad in practice.<sup>42</sup>

Prévenu par l'agent des terres des intentions du gouvernement de protéger les droits de l'association,<sup>43</sup> McLeod accepta non sans réticence de composer avec elle; il allait désormais lui acheter le bois qu'il n'avait pas pu lui prendre, ainsi que des provisions de bouche.

Après quatre ans d'opérations, en 1853, l'association était endettée d'environ L 1,000. Devant l'évidence qu'elle ne pourrait améliorer toutes les terres de son choix, la société décida de mettre en vente les lots améliorés. Elle espérait par là éponger sa dette et fournir une certaine indemnité aux actionnaires qui allaient devoir se contenter des lots non améliorés. Les lots non améliorés furent accordés gratuitement et tirés au sort le 3 février 1855<sup>44</sup>.

La distribution complète des lots (337) aurait dû être normalement le dernier geste posé par l'association. Tel ne fut pas le cas. Au moment de la dissolution, en 1856, deux grands problèmes restaient pendants: obtenir les titres de propriété pour toutes les terres achetées

---

42- Peter McLeod, au commissaire, le 12 juillet 1850 (MTF, dossier 1,250/1,850).

43- L'agent John Kane au commissaire, le 23 août 1850 (MTF, dossier 1,243/1,850).

44- Michèle Leroux, La colonisation... pp 98 et 101.

et acquitter une dette de \$6,800<sup>45</sup> contractée envers des maisons d'affaires de Québec.

A plusieurs reprises, l'Etat avait refusé de décerner en bloc les titres définitifs de propriété. Il exigeait au contraire que la société, après avoir payé tous les lots choisis, donne le nom de l'occupant de chaque lot et se conforme aux prescriptions d'établissement et d'amélioration des terres. A sa dissolution, la société était encore loin de satisfaire à ces exigences. Elle devait encore de l'argent au bureau des terres et seulement une centaine de ses 337 lots étaient réellement occupés. Tous les autres lots, non améliorés et accordés par tirage au sort demeuraient vacants. Ils étaient la propriété d'actionnaires-protecteurs. Là résidait le problème. Nous avons déjà fait remarquer que la société comptait en réalité une majorité d'actionnaires-protecteurs qui jamais n'avaient eu l'intention de s'établir personnellement. Or, la société éprouva énormément plus de difficultés qu'elle n'avait prévu à trouver des colons désireux de bénéficier des largesses de ses actionnaires-protecteurs. A tel point qu'en 1859, quatre années après la dissolution de la société, les terres tirées au sort en 1855 n'étaient toujours pas occupées. Cette situation d'absentéisme chronique fut vivement dénoncée par le nouveau conseil municipal du Lac Saint-Jean dans une requête du 15 février au gouverneur général. Nous en reproduisons ici l'essentiel:

---

45- D'après une enquête de curés membres de l'association transmise par J.-C. Chapais le 18 avril 1860 au bureau des terres (MTF, dossier 185/1,860).

L'humble requête du conseil municipal de la municipalité du Lac Saint-Jean expose à votre Excellence.

1e Que dans les townships qui avoisinent les lacs Saint-Jean et Kénogami, deux-cent soixante lots ont été tirés au sort et livrés l'an mil huit cent cinquante-quatre à des colons par la société de colonisation de Kamouraska et de l'Islet.

2e Que ces deux cent soixante lots sont encore inoccupés et nuisent considérablement par le manque de défrichement au petit nombre de colons résidents.

3e Que le Conseil municipal local est bien convaincu que quoiqu'il puisse forcer les propriétaires absents de ces lots à donner le dévouement demandé par les voisins, et à rencontrer leurs obligations municipales, il ne pourra point cependant atteindre un grand nombre de ces propriétaires qui étant absents ne demanderont pas de découvert et qui dans le but peut-être de spéculer plus tard payeront les taxes du Conseil et laisseront leurs lots inoccupés et incultes.

4e Que toutes ces terres étant prises et non défrichées d'autres colons qui désirent s'établir se découragent à la vue des difficultés qu'il faut surmonter pour franchir sans aucun chemin des townships entiers couverts de lots non défrichés et que cependant l'agent local des terres ne peut point leur donner.

5e Que le Conseil municipal demande que tous ces propriétaires soient soumis à la loi; en les obligeant à faire formellement les défrichements voulus par la loi 46

La requête du Conseil municipal - incidemment rédigée par dix colons de la société - devait produire certains effets. L'année suivante, l'Etat faillit en venir à une entente définitive avec l'association. Le 2 juin, par un arrêté en conseil, il accordait à la société jusqu'au premier septembre 1861 pour exécuter les conditions d'établissement et, en guise de compensation pour les \$25,000 qu'elle avait engagés dans l'oeuvre de la colonisation, il abaissait de \$0.20 l'acre

---

46- Requête du conseil municipal du Lac Saint-Jean au gouverneur général, le 15 février 1859, (MTF, dossier 541/1,859).

à \$0.04 le prix des terres occupées effectivement au terme de ce délai.<sup>117</sup>  
 La réduction du prix des terres permit à la société de liquider sa dette envers le bureau des terres<sup>118</sup>. Par ailleurs, devant les obstacles que la distribution au hasard posait à la prise des terres, Hébert se fit accorder par le commissaire la permission de faire fi du tirage au sort et de laisser prendre les terres une à la suite de l'autre<sup>119</sup>. Chaque lot de la société représentait une action de \$50.00. Les responsables de la société devaient conserver et tirer le meilleur parti des lots vacants sous peine d'encourir une importante perte sèche et les réprimandes de leurs bailleurs de fonds: les actionnaires-protecteurs.

---

117- MTF, OC 909, le 2 juin 1860.

118- En réalité rien n'est plus flou que l'état des comptes de la société au bureau des terres. Normalement, il en aurait coûté à la société \$6,740 pour acheter 337 lots de 100 acres à raison de \$0.20 l'acre. Or en 1869, (d'après une pièce annexe de l'arrêté en conseil no 3,928/ le 20 février 1869), le bureau des terres constatait les faits suivants. Le bureau reconnaissait avoir reçu de la société l'équivalent de \$2,918. mais ne trouvait pas de traces dans les livres d'une autre somme de \$800. que les fondateurs prétendaient avoir versée. Par ailleurs, il ne pouvait établir clairement si la réduction de 1860 s'appliquait rétroactivement aux terres dont les titres de propriété avaient déjà été émis avant l'arrêté en conseil. De deux choses l'une: si la réduction ne portait que sur une partie des lots, la société devait une légère balance au bureau; si la réduction s'étendait à toutes les terres, le bureau devait alors à la société une balance de crédit de \$1,500.00. L'auteur anonyme de ce document, précisait que la société ne paraissait pas avoir l'intention de réclamer cette balance lors du règlement final et ajoutait: "il paraît raisonnable de conclure que la réduction accordée par l'ordre en conseil devrait s'étendre à toute la terre couverte par les opérations passées présentes et futures de la société". Tout indique que le compte de la société fut fermé dans une sorte de gentlement agreement où la société renonçait à toute réclamation et où l'Etat acceptait d'accorder à prix réduits et sans frais la totalité des 337 lots réclamés par la société.

119- N.-T. Hébert au commissaire, le 13 août 1860 (MTF, dossier 925/1860, et aussi OC 909/1860).

En même temps qu'ils se livraient à une course aux colons, le curé Hébert et l'abbé Pilote multipliaient les interventions auprès du commissaire des terres pour éviter qu'à défaut d'accomplissement des conditions d'établissement, les terres vacantes ne soient vendues par les agents locaux. Jusqu'en 1871, grâce à la complaisance du commissaire, les actionnaires-protecteurs purent, sauf exception, conserver leur terre en dépit de leur non-observance de la loi<sup>50</sup>. Les lots de la société furent donc reconnus graduellement. En 1869, sur les 337 lots, 242 étaient occupés<sup>51</sup>. Au printemps 1871, l'abbé Pilote faisait parvenir une liste de 33 colons et tout probablement le 5 juin, en vint à une entente définitive avec le commissaire concernant l'émission des derniers titres de propriété<sup>52</sup>.

Comme nous le verrons plus loin, les terres des propriétaires absentéistes de la société ne furent pas nécessairement abandonnées à perte aux colons preneurs. Les délais répétés accordés par le commissaire ne pouvaient que consolider la valeur de ces terres vacantes. Pour deux raisons. Premièrement, parce que la société avait eu soin de choisir ses lots dans la meilleure partie de la zone agraire. Deuxièmement, parce que l'inévitable expansion de la colonisation atteignant la hauteur de Roberval, ne pouvait manquer de créer une plus-value sur les terres concernées. Nous ne saurions malheureusement risquer un chiffre précis, mais il est bien évident qu'à l'instar du curé Boucher

---

50- Pièce annexée intitulée "Société de colonisation de l'Islet et de Kamouraska" MTF, OC 3,928/1,869).

51- Ibid.

52- D'après une lettre de F. Pilote au commissaire, le 26 mai 1871, (MTF, dossier 1,942/1871).

les gens de l'association des comtés de l'Islet et de Kamouraska recrutèrent un bon nombre d'occupants à même le stock de colons en transit dans la région. Et force est de conclure que la rive sud du Bas Saint-Laurent n'était pas un bassin capable d'alimenter longtemps un mouvement de colonisation au Saguenay.

Nous avons affirmé plus haut que la pleine occupation des terres était nécessaire pour éviter une perte sèche à la société et aux actionnaires-protecteurs. L'histoire de la liquidation de la dette et de la vente des lots vacants le confirme sans embage et explique l'assiduité des responsables de la société auprès du bureau de la concession des terres jusqu'à une année aussi tardive que 1871.

A la reddition des comptes en 1856<sup>53</sup>, la dette s'établissait ainsi:

<u>Créanciers</u>	<u>Montants</u>
L. Renaud et Frères	L 1,011.01.08
A.Hamel et Frères	346.14.03
Chinic, Simard, Méthot	143.16.02
Tessier et Le Droit	155.13.07
Jean Bélanger	26.09.04
Edouard Lemieux	37.00.00

Les comptes recevables s'élevaient à L 1.801.03.081/2 . Ce qui signifie donc un léger solde positif. Le 8 novembre de cette année, les abbés Delage, Parent, Bégin, Bourret, Têtu, Potvin et Doucet, tous membres de la société acceptaient de servir de caution au curé Hébert

---

<sup>53</sup>- La dette était payable en quatre versements annuels, égaux, de juin 1857 à juin 1860 (Michèle Leroux, La colonisation...p.101.

pour un montant de L 700<sup>54</sup>. On misait essentiellement sur le remboursement des sommes dues par les colons à la société pour éteindre la dette. Les colons débiteurs furent tour à tour amenés de gré ou par les tribunaux à consentir au curé Hébert des obligations hypothécaires pour garantir leur dette. Entre 1854 et 1857, pas moins de 42 créances furent déposées au bureau d'enregistrement de Chicoutimi en faveur du curé Hébert pour un montant estimé à L 1,840<sup>55</sup>.

Le 26 août 1857, Hébert pouvait conclure avec Jean-Baptiste Renaud, le créancier universel de la société, une première cession de créances de L 1,253.11.01 en paiement partiel d'une dette de L 1,720.0711<sup>57</sup>. Neuf ans plus tard, en 1866, Hébert cédait cette fois à l'abbé Pilote à titre de procureur du collège de Sainte-Anne de la Pocatière des créances de L 779.07 1/2 représentant le résidu de la dette à Renaud<sup>57</sup>. L'an 1866 marque donc la prise en charge des affaires de l'association par le Collège. Celui-ci s'employa jusqu'à la fin du siècle au recouvrement de ces créances.

---

54 - Ibid.

55 - D'après un relevé systématique des opérations de l'association ou de ses représentants légaux consignées dans les registres du Bureau d'enregistrement de Chicoutimi.

56 - Cession de créances par N.T. Hébert à Jean-Baptiste Renaud, marchand de Québec, le 26 août 1857 (BEC, A-444/1857).

57 - Cession de créances par N.T. Hébert à François Pilote, le 15 août 1866 (BEC H-723).

Vingt-neuf colons se trouvaient impliqués dans la cession de créances de 1857. Celle de 1866 en impliquait cinquante-cinq. A ces créances de la société, il faut ajouter un nombre considérable, mais difficile à déterminer, d'autres créances enregistrées au fil des années par la vente individuelle de lots de propriétaires absentéistes à des colons étrangers<sup>58</sup>. On ne se trompe pas beaucoup en affirmant que la majorité des colons établis sur les terres de la société étaient endettés envers elle ou certains de ses membres pour des sommes supérieures à la valeur d'une action de \$50.00. Voilà certes un élément qu'il ne faut pas perdre de vue dans l'évaluation de l'action de l'Association de l'Islet et de Kamouraska. (Voir le tableau suivant)

Le volume des ventes conclues après la dissolution de l'association, par Hébert et après lui par le collège de Sainte-Anne, est considérable<sup>59</sup>. Entre 1854 et 1871, Hébert, dans 24 opérations différentes comme agent de la société ou pour des actionnaires, céda l'équivalent de 3,000 acres pour un montant de \$4,912.00. Quant au collège, entre 1866 et 1900, dans 17 opérations, il disposa d'environ 1,460 acres pour le prix global de \$3,376.50<sup>60</sup>. Ces nombreuses transactions donnent une bonne idée

---

58 - Ainsi, le 13 et le 14 février 1871, le curé d'Hébertville, l'abbé Jean-Baptiste Villeneuve, vendait au nom de deux actionnaires de l'association, 8 lots pour un montant total de \$420.00 (BEC, A-3024 et 3,113-3,114- 3,115- 3,116).

59 - D'après un relevé au bureau d'enregistrement de Chicoutimi.

60 - Ces ventes incluent un certain nombre de propriétés rétrocédées au collège. Le collège vendait, achetait et prêtait même. Son rôle de créancier en faisait un agent foncier important à Hébertville.

TABLEAU 9

CREANCES CEDEES PAR LE CURE HEBERT

<u>En 1857</u>	1-	22 L	2 sh.	7 d.	16-	21 L	9 sh.	9 d.
	2-	40 L	5 sh.		17-	24 L		
	3-	14 L	16 sh.		18-	8 L	4 sh.	2 d.
	4-	21 L	9 sh.		19-	38 L	8 sh.	8 d.
	5-	45 L			20-	7 L	15 sh.	7 d.
	6-	55 L			21-	5 L	16 sh.	4 d.
	7-	23 L			22-	46 L	12 sh.	
	8-	29 L	2 sh.	3 d.	23-	6 L	15 sh.	
	9-	22 L	18 sh.	10 d.	24-	4 L	10 sh.	
	10-	20 L	12 sh.	8 d.	25-	24 L	4 sh.	2 d.
	11-	90 L			26-	13 L	9 sh.	4 d.
	12-	20 L	8 sh.		27-	10 L		
	13-	20 L	12 sh.	2 d.	28-	10 L	12 sh.	8 d.
	14-	49 L	15 sh.	2 d.	29-	11 L	12 sh.	6 d.
	15-	38 L	19 sh.	2 d.				
<u>En 1866</u>	1-	80 L	13 sh.	2 d.	29-	\$	190.10	
	2-	13 L			30-	\$	14.63	
	3-	14 L	10 sh.	10 d.	31-	\$	83.68	
	4-	27 L	17 sh.	6 d.	32-	\$	75.08	
	5-	25 L			33-	\$	24.54	
	6-	25 L			34-	\$	90.25	
	7-	25 L			35-	\$	33.23	
	8-	25 L			36-	\$	50.56	
	9-	50 L			37-	\$	52.80	
	10-	44 L	10 sh.		38-	\$	324.74	
	11-	36 L			39-	\$	232.86	
	12-	7 L			40-	\$	87.26	
	13-	12 L		7 d.	41-	\$	177.89	
	14-	35 L			42-	\$	221.03	
	15-	25 L			43-	\$	199.79	
	16-	\$	378.91		44-	\$	152.39	
	17-	\$	6.46		45-	\$	147.17	
	18-	\$	22.40		46-	\$	227.42	
	19-	\$	41.85		47-	\$	27.82	
	20-	\$	5.87		48-	\$	44.62	
	21-	\$	491.08		49-	\$	18.12	
	22-	\$	15.63		50-	\$	27.00	
	23-	\$	2.04		51-	\$	18.00	
	24-	\$	99.82		52-	\$	53.99	
	25-	\$	14.76		53-	\$	19.70	
	26-	\$	85.30		54-	\$	46.50	
	27-	\$	11.90		55-	\$	160.00	
	28-	\$	75.91					

SOURCE: Cession de créances de N.-T. Hébert, le 26 août 1857 (BEC, A-444) et le 15 août 1866 (BEC H-723).

des lots auquel la société se livra pour liquider sa dette et pour récupérer des mises de fonds des actionnaires-protecteurs<sup>61</sup>.

Certes, le recouvrement des créances fut un processus long et pénible. Mais il permit à la société - ou à ses héritiers légaux - d'éteindre complètement la dette et peut-être d'encaisser un intéressant pécule sous forme de plus-value de la même manière qu'auraient pu le faire des spéculateurs véreux. Le journal La Vérité, en 1881 décrivait ainsi l'action des spéculateurs dans les cantons:

Un canton vient d'être arpenté et ouvert à la colonisation. Vite ces messieurs s'emparent des meilleurs lots. Des colons de bonne foi viennent prendre des lots à côté des lots des spéculateurs, ils font des travaux considérables...pendant quatre ou cinq ans et, au bout de ce temps, ils ont donné beaucoup plus de valeur, non seulement à leurs propres lots, mais aussi aux lots de leurs voisins, des spéculateurs qui n'ont pas fait abattre un seul arbre, qui n'ont absolument rien fait pour améliorer leurs terres...un lot qu'ils ont payé \$20.00 ou \$30.00 ils le vendent au bout de cinq ans \$200.00 ou \$300.00 la loi défend cette spéculation, mais nous savons aussi qu'elle se pratique sur une vaste échelle dans un grand nombre de cantons nouveaux, dans tous, plus ou moins<sup>62</sup>.

L'extrême lenteur dans l'occupation des terres des actionnaires-protecteurs protégés par l'Etat ne pouvait que conduire à des résultats analogues.

Par le truchement des obligation hypothécaires, ce sont en définitive les colons qui assumèrent les engagements financiers de

---

61 - Les efforts soutenus des dirigeants de la société pour récupérer les mises de fonds des actionnaires-protecteurs prouvent que l'engagement de ces derniers n'était pas totalement gratuit.

62 - Cité dans H.-G. de Montigny, Étoffe de Pays... pp 36 - 37.

la société et qui dédramatisèrent les actionnaires-protecteurs de leur participation à l'oeuvre de la colonisation. Le horet K'nogami fut franchi au frais des colons par société de colonisation interposée.

### 5 - Bilan de l'action des sociétés de colonisation dans la plaine d'Érbertville.

Si l'on ose maintenant faire un bilan de l'oeuvre des sociétés de colonisation dans la plaine d'Érbertville, on doit conclure, en dépit d'une certaine réalisation matérielle, à un échec global. Du moins au plan des principes. On est bien forcé de convenir, à la lumière des nombreux faits allégués, que la colonisation organisée avait fini par produire à peu près les mêmes effets que la colonisation individuelle dont pourtant elle voulait corriger les travers: marche anarchique de l'occupation du sol, endettement progressif des colons, et tutelle financière. De fait, mais non d'intention, les sociétés de colonisation se sont comportées comme des agents de la monopolisation de l'espace et de la spéculation<sup>63</sup>. En les forçant à entreprendre des travaux qui normalement revenaient à l'Etat (construction et entretien des routes) et en les obligeant à défrayer le coût prohibitif de l'isolement, la politique de concession des terres condamnait à la faillite les sociétés de colonisation. Et, ce qui n'était guère mieux, à faire porter sur le dos des colons, par voies dérivées, une partie du coût de l'ouverture d'une région nouvelle au peuplement.

---

63 - Nous ne cherchons pas à incriminer les sociétés coopératives, ni à mettre en cause la bonne foi de leurs instigateurs. Nous voulons simplement apprécier les résultats que nous avons pu constater.

L'Etat et les activités forestières furent les grands bénéficiaires de cette pénible pénétration de la vallée du lac Saint-Jean. Le premier parce qu'il disposait d'un noyau de population pour assurer la vente des terres publiques. Les secondes parce qu'elles assistaient à une structuration d'un nouvel espace agro-forestier à l'ouest.

Les contemporains ne se sont pas mépris sur l'issue de l'action des sociétés coopératives de colonisation dans un tel contexte. La dissolution en 1856 de l'Association de l'Islet et de Kamouraska signifiait plus que la cessation des activités d'une société de colonisation. Elle signifiait également la reprise de la colonisation individuelle. Il faudra attendre la dernière décennie du siècle pour voir renaître la colonisation organisée dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean<sup>64</sup>. Mais ce sera une autre histoire où les intérêts capitalistes auront relayé les intérêts des "élites traditionnelles" et où la monopolisation et la spéculation seront données au point de départ comme des objectifs.

Ce cuisant échec est de nature à renforcer notre conviction que les sociétés de colonisation mises sur pied par l'élite traditionnelles ont finalement très peu influencé quantitativement le mouvement québécois de colonisation. Au Lac Saint-Jean, les coopératives de colonisation n'ont finalement que devancé de quelques années

---

64- Nous voulons parler ici de la colonisation organisée autour du chemin de fer et du commerce du bois.

l'inductible débordement vers l'ouest. Cela ne veut pas dire pour autant que la mystique de la colonisation fut nullement opérante. Que non! C'est au plan social que cette mystique donna le plus clair de ses résultats et non pas au plan de la réalisation matérielle. Si l'alliance clergé- petite bourgeoisie a assez pitoyablement échoué dans ses tentatives de susciter et d'alimenter un mouvement de colonisation, elle réussit par ailleurs à jouer un rôle de premier plan dans la nouvelle formation sociale de la région. C'est ce que nous verrons plus loin dans un autre chapitre.

## CHAPITRE IV

### L'ACHEVEMENT DE LA CONQUETE DU SOL PAR LA COLONISATION INDIVIDUELLE.

Nous avons vu dans le chapitre précédent que les sociétés de colonisation n'avaient que bien timidement amorcé l'occupation de la plaine d'Hébertville durant leur période d'activité. Entre 1848 et 1856, au plus 150 colons avaient été installés par leurs soins. Aussi doit-on affirmer que l'occupation de cette belle zone agraire est essentiellement redevable aux initiatives individuelles.

Inaugurée en 1856 au moment de la liquidation de l'Association de l'Islet et de Kamouraska, la colonisation individuelle généra un long cycle de concession des terres qui culmina à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle. A l'aide des terriers, des livres de ventes et des dossiers du ministère des terres et forêts, nous sommes parvenus à reconstituer la marche de la concession des terres dans les limites de la municipalité d'Hébertville de 1969<sup>1</sup>. L'étude systématique de chaque lot, depuis l'émission du

---

1 - La municipalité d'Hébertville comprenait en 1969 les lots cadastraux suivants. Tous les lots du canton Mésey, des rangs I à VIII inclusivement; une partie du canton Caron: les lots 31 à 54 du rang A, 22 à 40 des rangs Nord et Sud, 1 à 12 des rangs I et II, 1 à 14 des rangs III et IV, 1 à 24 des rangs V, VI, VII, VIII, et IX; une partie du canton Labarre; tous les lots des rangs Nord, Sud, Est et Ouest du chemin Kénogami, les lots 1 à 24 du 1er rang Est, tous les lots de 1er rang Ouest, les lots 1 à 24 du 2e rang Est, les lots 9 à 12 du 2e rang Ouest, les lots 1 à 8 et 15 à 24 du 3e rang Est; une infime partie du canton Signay: les lots des rangs D, C, I et les lots 13 à 25 du rang II. L'étude exclut les lots de villages parce qu'ils ne sont pas considérés comme des terres à vocation agricole et que leur acquisition ne comporte pas de conditions d'établissement préalables à l'émission des titres de propriété.

billet de concession jusqu'à la délivrance des titres de propriété nous a permis de suivre les étapes de formation de l'espace concédé. Cette étude nous a permis aussi de pénétrer de façon très concrète le monde de la colonisation officielle.

Nous voulons apporter dans ce chapitre un éclairage nouveau sur la colonisation par une prise de vue quantitative et par une sorte d'instrospection du phénomène.

1 - La formation de l'espace concédé à Hébertville au XIX<sup>e</sup> siècle.

Les premières ventes primitives à Hébertville ne furent officielisées qu'en 1856. Elles concernaient à peu près exclusivement les terres occupées par les actionnaires des sociétés de colonisation<sup>2</sup>. Depuis lors, l'espace concédé s'est graduellement élargi pour atteindre en 1910 ses dimensions maximum<sup>3</sup>. C'est à cette date que prit fin à Hébertville la conquête des terres neuves. Après 1910, quelques lots ayant déjà été concédés furent remis en vente par l'Etat à la suite de la révocation des billets de concession.

---

2 - Le gouvernement émit les billets de concession après la distribution des lots aux actionnaires par les sociétés de colonisation. C'est ce qui explique le retard des premières ventes primitives. L'histoire officielle des lots de colonisation à Hébertville commence donc en 1856.

3 - Après 1910, sous l'effet des révocations et des rétrocessions à la couronne - l'Etat crée une réserve cantonale pour mettre à la disposition des colons un certain nombre de terres à bois de chauffage - l'espace concédé régressa considérablement.

Nous avons réuni dans les tableaux, les graphiques et les cartes qui suivent le résultat de nos compilations statistiques et de la spatialisation de nos données sur la concession des terres à Hébertville<sup>4</sup>. Les tableaux et les graphiques rendent compte du volume annuel des ventes et des révocations durant la période étudiée. Les cartes délimitent la zone à potentiel agricole et indiquent ainsi l'extension des usages dominants agricole et forestier du sol. Elles décomposent en trois phases la formation de l'espace concédé. La première phase va de 1856 à 1869, avant l'incendie qui ravagea presque totalement la région en 1870. La deuxième phase se poursuit jusqu'en 1887, un an avant l'ouverture du chemin de fer de Chambord. La troisième prend fin en 1910. Elle représente la dernière poussée vers des terres vierges; elle coïncide avec l'ouverture des liaisons ferroviaires Québec-Lac Saint-Jean en 1888 et Chambord-Chicoutimi en 1893, et avec le démarrage de l'industrie de la pâte dans la région.

TABLEAU 10  
BILAN DE LA CONCESSION DES TERRES A  
HEBERTVILLE (1856 - 1903)

<u>CANTON</u>	<u>NOMBRE DE VENTES</u>	<u>NOMBRE DE REVOCATIONS</u>
Labarre (1856)	169	35
Caron (1859)	216	101
Mésy (1856)	166	35
Signay (1856)	34	7
TOTAL:	585	228

SOURCE: Annexe III

4 - On trouvera en annexe la suite chronologique des ventes et des révocations par canton (Voir annexe III).

## VENTE DES TERRES PUBLIQUES A HEBERTVILLE ENTRE 1851 et 1903.

ANNEE	NOMBRE DE VENTES	ANNEE	NOMBRE DE VENTES
1851	1	1878	5
1852	0	1879	16
1853	0	1880	5
1854	0	1881	9
1855	0	1882	6
1856	112	1883	8
1857	0	1884	17
1858	26	1885	17
1859	24	1886	0
1860	11	1887	24
1861	8	1888	23
1862	6	1889	10
1863	4	1890	9
1864	3	1891	17
1865	1	1892	13
1866	10	1893	10
1867	11	1894	7
1868	41	1895	4
1869	9	1896	10
1870	9	1897	4
1871	26	1898	2
1872	2	1899	10
1873	8	1900	4
1874	0	1901	5
1875	1	1902	17
1876	1	1903	19
1877	0		
		TOTAL	<u>385</u>

SOURCE: Voir annexe III ,

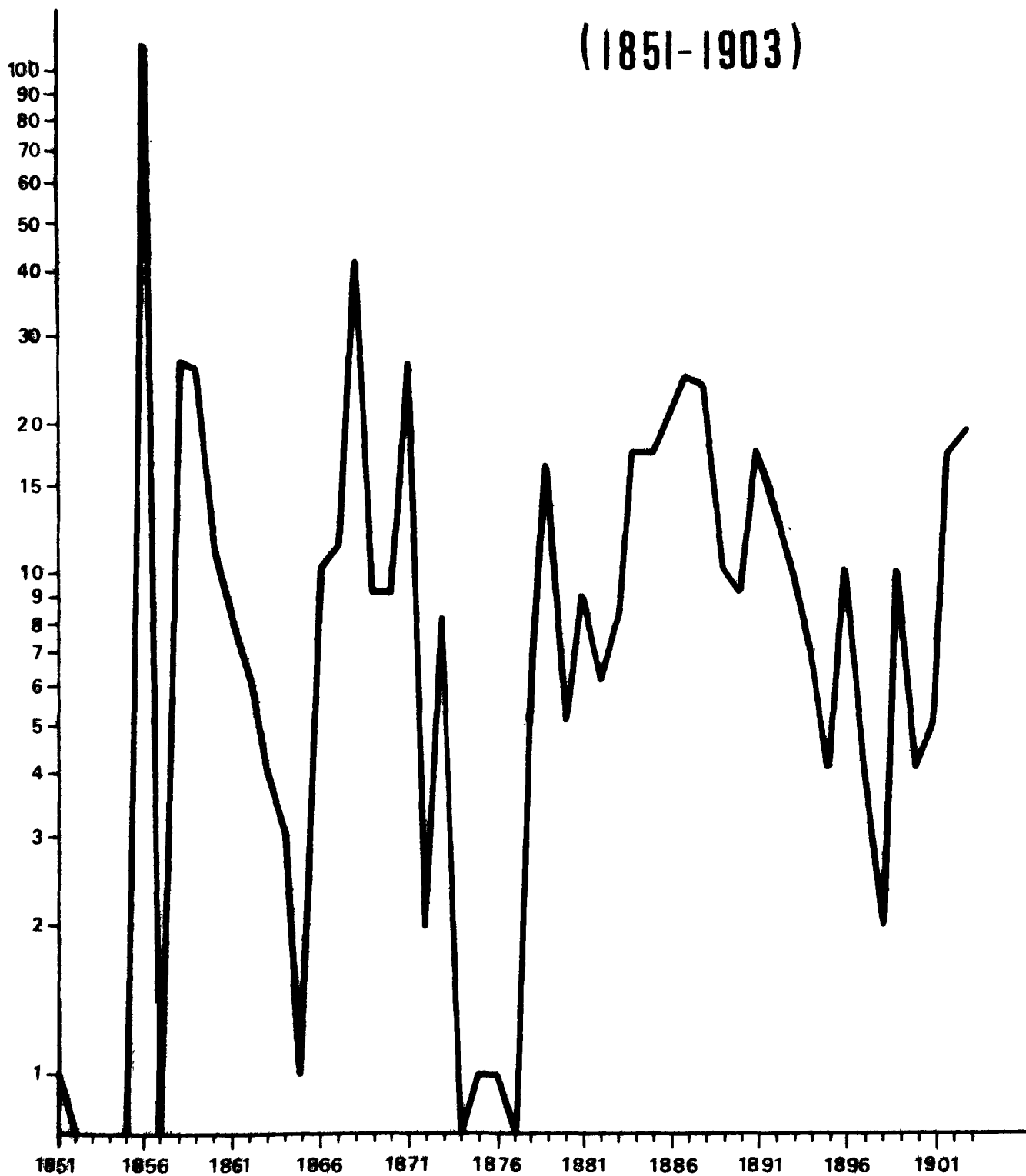
## REVOCATIONS DES VENTES DE TERRES CONCEDEES A HEBERTVILLE AVANT 1903.

ANNEE	NOMBRE DE REVOCATIONS	ANNEE	NOMBRE DE REVOCATIONS
1864	1	1898	0
1865	0	1899	1
1866	0	1900	1
1867	1	1901	1
1868	0	1902	0
1869	1	1903	1
1870	0	1904	0
1871	1	1905	0
1872	0	1906	118
1873	0	1907	1
1874	0	1908	2
1875	0	1909	0
1876	0	1910	0
1877	0	1911	0
1878	0	1912	0
1879	2	1913	1
1880	1	1914	0
1881	3	1915	0
1882	4	1916	0
1883	0	1917	0
1884	4	1918	0
1885	0	1919	0
1886	5	1920	0
1887	9	1921	0
1888	5	1922	0
1889	12	1923	0
1890	3	1924	0
1891	0	1925	0
1892	5	1926	2
1893	1	sans date	33
1894	1		<hr/>
1895	3	TOTAL	228
1896	4		
1897	1		

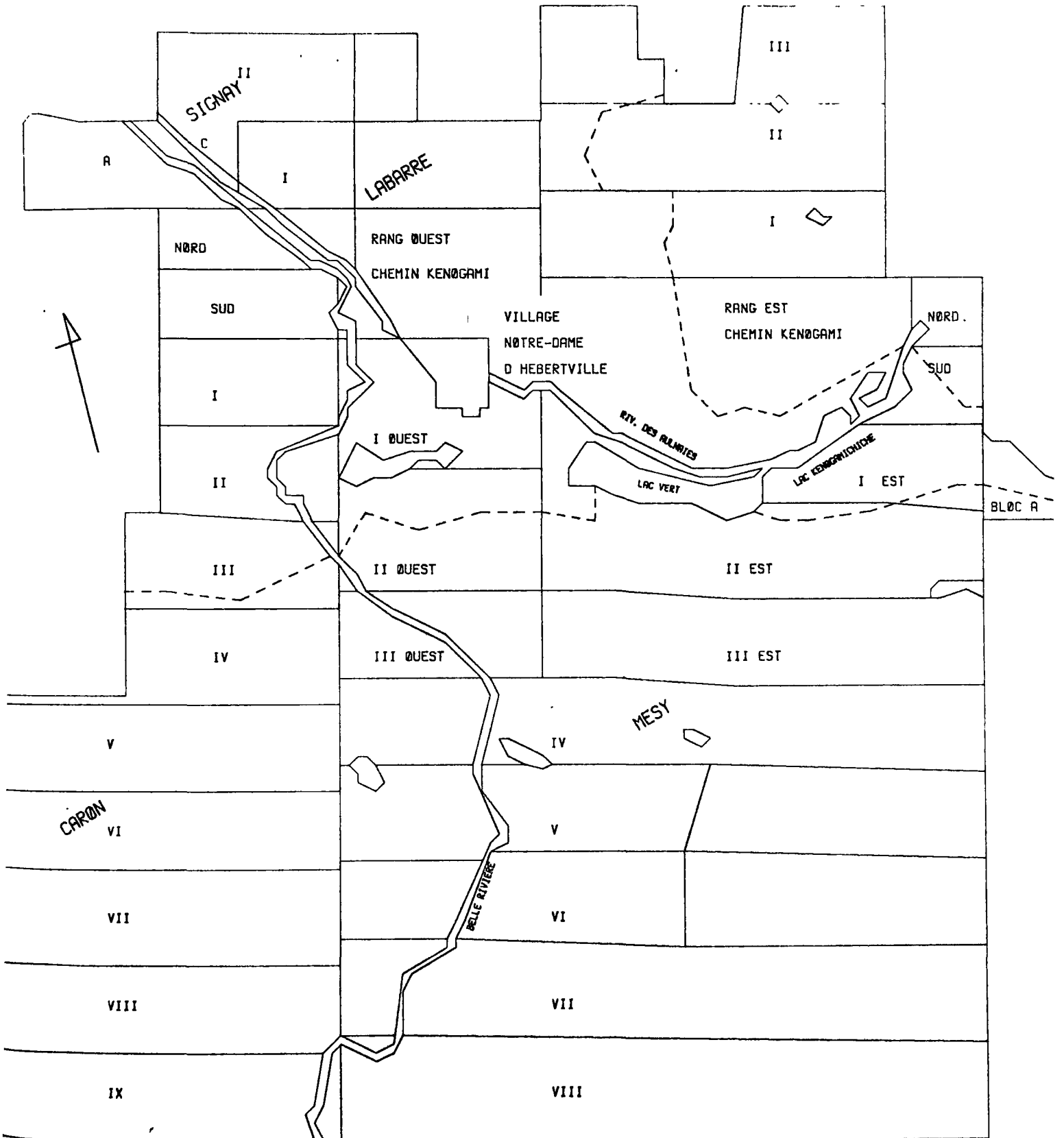
SOURCE: Voir annexe III .

# Vente des terres publiques à Hébertville

(1851-1903)



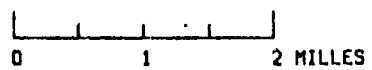
MUNICIPALITE D HEBERTVILLE



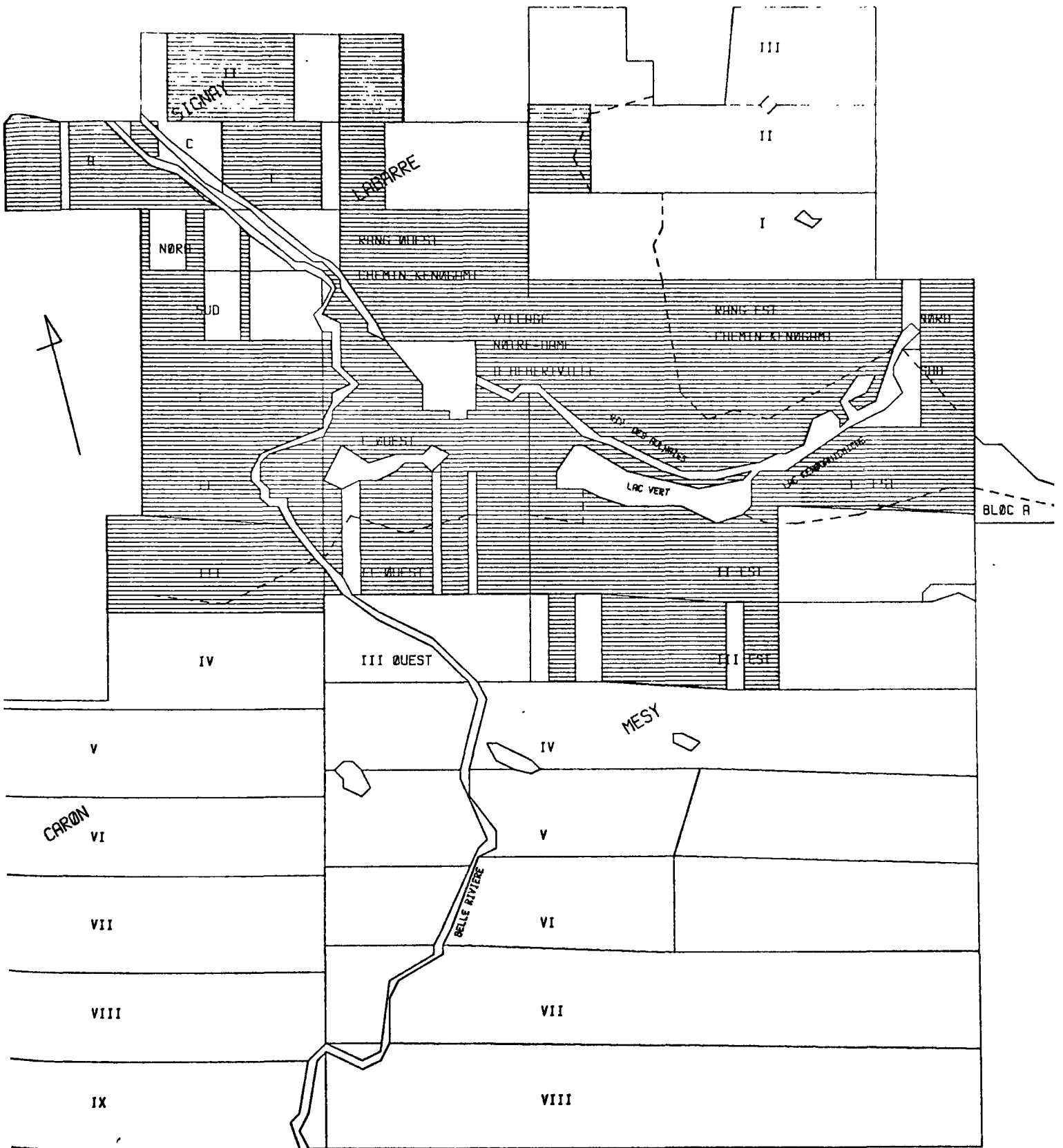
LEGENDE

1:63360

--- LIMITE DE L ANTI-ECUMENE



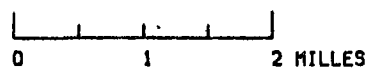
VENTES DES TERRES PUBLIQUES (1856-1869)



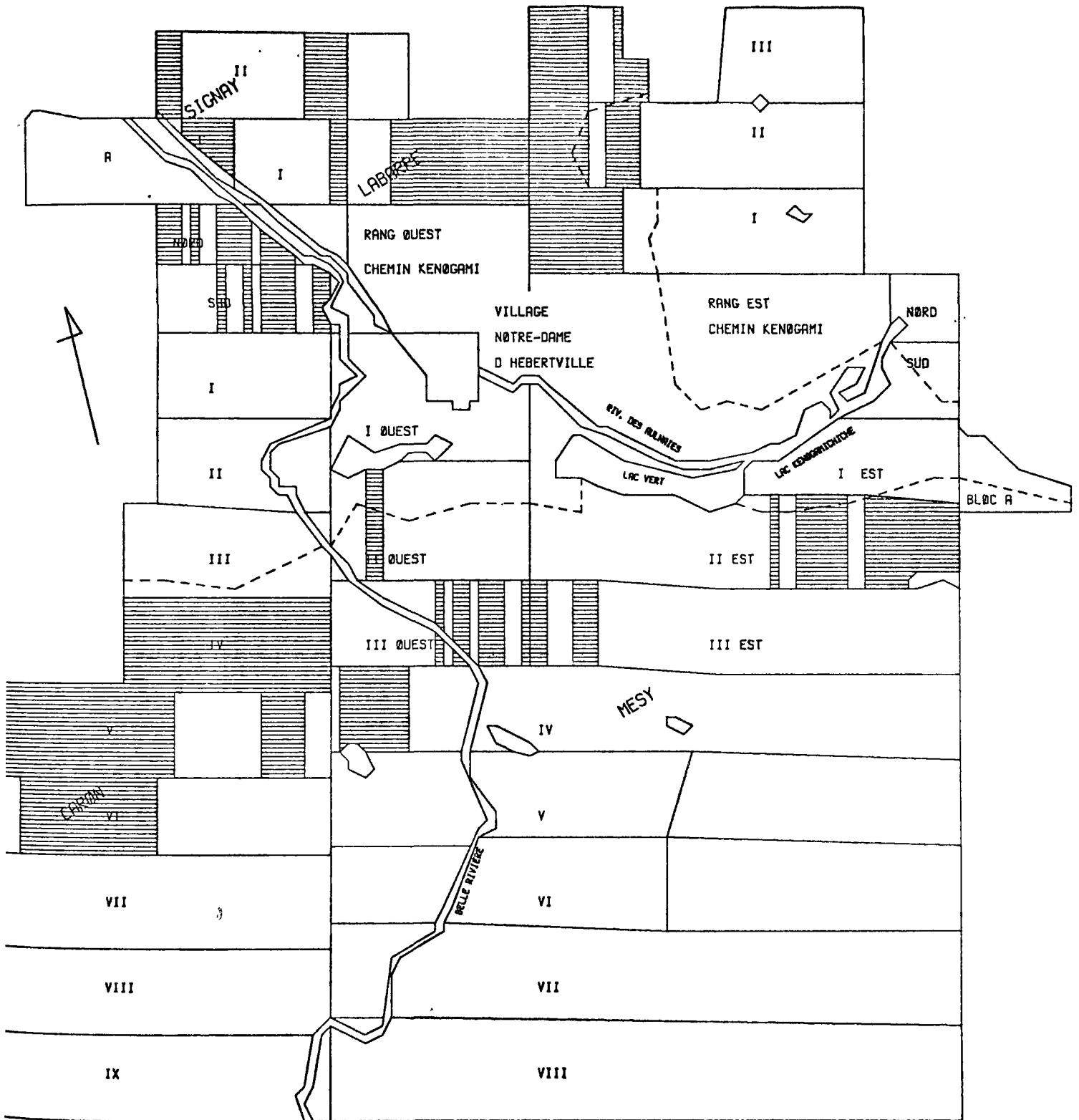
LEGENDE

1:63360

--- LIMITE DE L ANTI-ECOUMENE



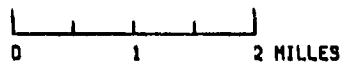
VENTES DES TERRES PUBLIQUES (1870-1887)



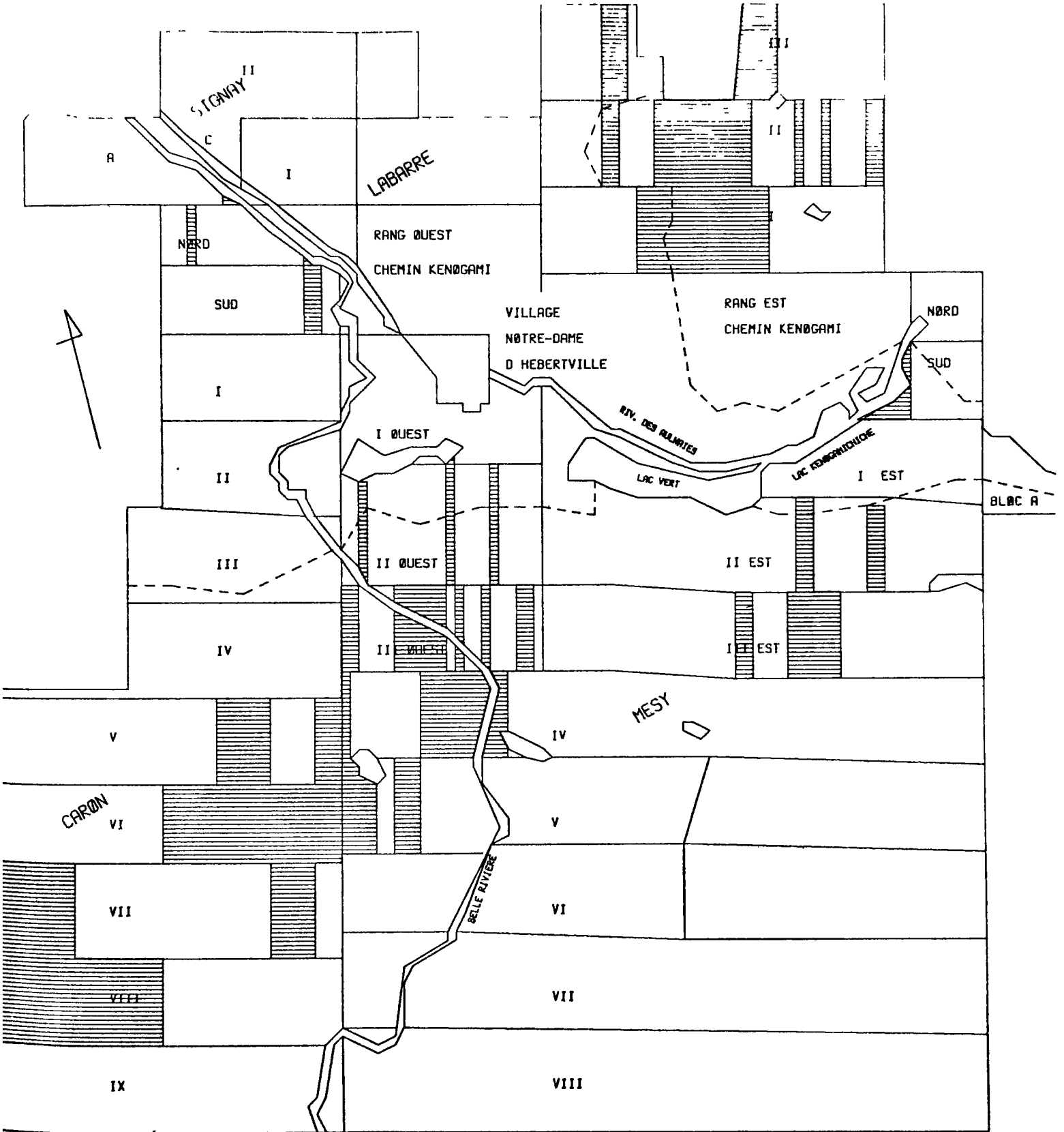
LEGENDE

--- LIMITE DE L'ANTI-ECUMENE

1:69360



MUNICIPALITE D HEBERTVILLE  
 VENTES DES TERRES PUBLIQUES (1888-1910)



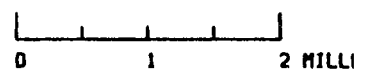
LEGENDE



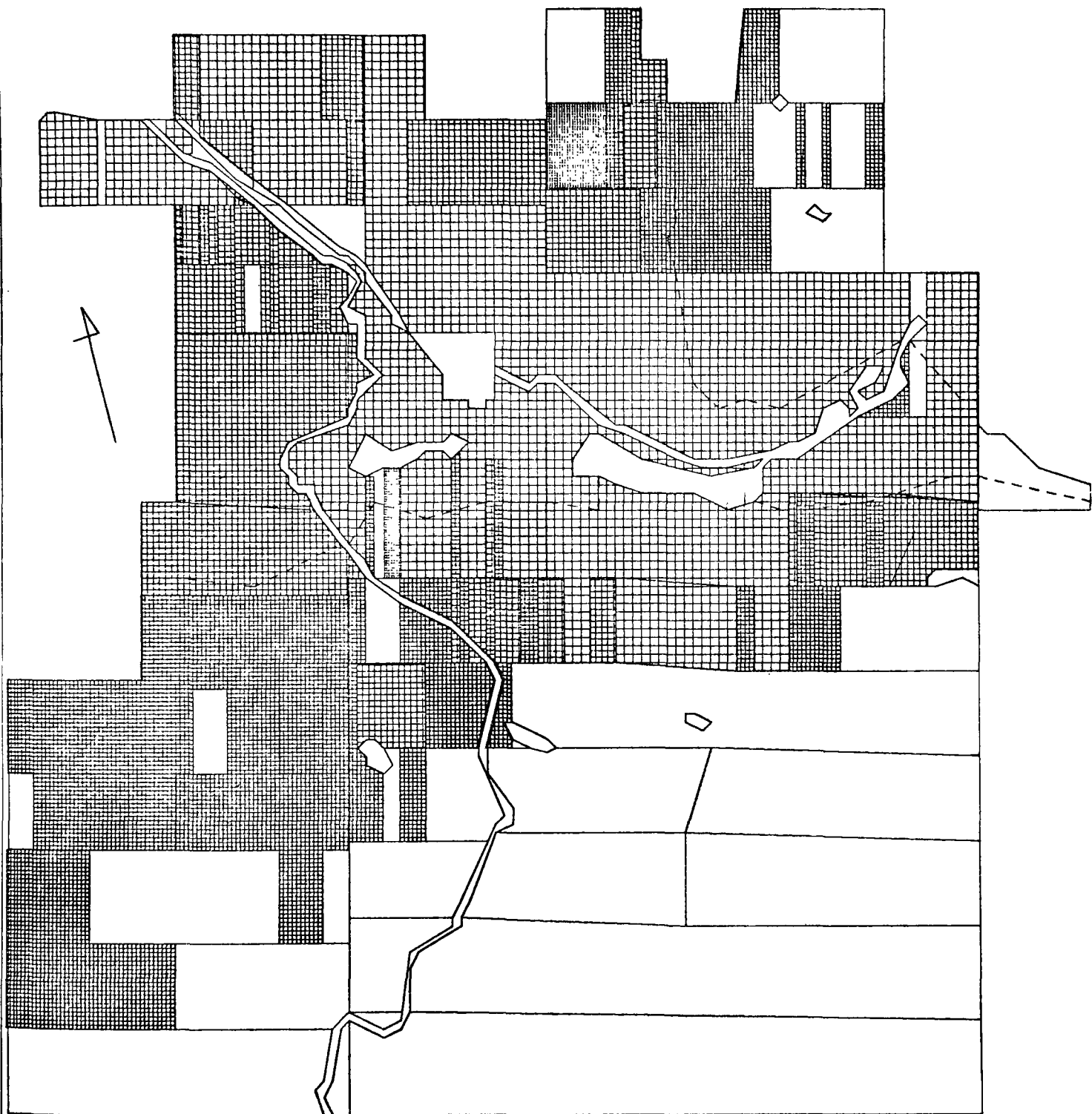
TERRES VENDUES

----- LIMITE DE  
 L ANTI-ECOUMENE

1:63360



MUNICIPALITE D HEBERTVILLE  
 VENTES DES TERRES PUBLIQUES (SYNTHESE)



LEGENDE



VENTES (1856-1869)



VENTES (1888-1910)



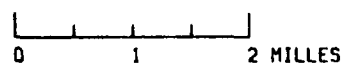
VENTES (1870-1887)



VENTES (1856-1869)+(1870-1887)

--- LIMITE DE L ANTI-ECUMENE

1:63360



De cette prise de vue quantitative et géographique de la concession des terres se dégagent nos premières observations sur la colonisation individuelle à Hébertville durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

a) Nos cartes établissent clairement que la zone arable a été presque entièrement concédée durant la première phase. Cela signifie que dès 1870, la colonisation à Hébertville était pratiquement terminée. Les trois dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle doivent donc être perçues comme une période de consolidation.

b) Nos cartes par ailleurs nous font découvrir un aspect ignoré de la concession des terres au XIX<sup>e</sup> siècle. L'espace concédé est loin, très loin de correspondre à l'espace de colonisation effective circonscrit par les limites des terres agricoles. A Hébertville, environ la moitié des lots concédés étaient impropres à l'agriculture et appartenaient à la zone forestière du contrefort laurentien. Voilà une preuve éclatante d'une colonisation fictive sur une grande échelle commandée par la coupe illicite du bois. L'achat des terres boisées dans l'anti-oekoumène connu, comme le montre notre graphique des ventes primitives, une forte poussée durant les années de construction du chemin de fer à la fin des années 1880 et au début des années 1890. Il connut une autre poussée au moment de la mise en place de l'industrie de la pâte au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ces deux poussées coïncident de toute évidence avec un regain d'activité économique pour cette partie de la région.

c) Enfin, nos statistiques et notre carte des révocations nous permettent de constater une grande perturbation au sein des lots sous billet de concession. Les 228 révocations représentent 38% de l'ensemble des ventes primitives. A peine 25 lots agricoles furent touchés par ces révocations. A 90%, les ventes révoquées ont eu lieu dans l'anti-oekoumène.

Une conclusion s'impose ici: Hébertville a connu un énorme trafic de terres publiques sous billet de concession.

## 2 - Le trafic des lots sous billet de concession.

A quoi tient cette instabilité des titulaires de billets de concession à Hébertville? Pour répondre adéquatement à cette question, il faut distinguer le cas des colons de bonne foi établis sur des terres agricoles de celui des faux colons détenteurs de lots à bois dans les montagnes. Lorsqu'on examine attentivement la date de délivrance des titres de propriété des lots, on est frappé de voir l'écart considérable qui la sépare très souvent de la date d'émission du billet de concession. Entre 1856 et 1903, environ la moitié des colons ont obtenu leurs titres de propriété dans les cinq ans qui ont suivi l'émission du billet de concession. D'autres les ont obtenus après une occupation de 10, 15, 20 ans et parfois plus. Certains ne prirent même pas la peine de les demander. C'est que d'une part les colons de bonne foi trop pauvres pour acquitter entièrement le prix de fonds de leur terre et les intérêts encourus, devaient attendre de longues années avant de pouvoir demander leurs titres de propriété. D'autre

part, les faux colons, ou mieux, les pilleurs de bois, n'avaient eux, aucun intérêt à se soumettre à la formalité de l'inspection préalable à la délivrance des titres de propriété. Ces derniers se contentaient plutôt de verser le montant initial obligatoire et comptaient sur l'inaction proverbiale de l'Etat ou la complicité de quelque instance, pour garder leur lot au moins le temps requis pour en retirer le bois convoité.

a) Le cas des colons de bonne foi.

Outre qu'ils rendaient plus difficile le crédit aux colons de bonne foi<sup>5</sup>, les longs délais de production des titres de propriété pouvaient mettre en danger leurs droits sur les lots concédés. Tous les billets de concession révoqués dans l'espace agricole l'ont été pour cause de non-résidence ou soi-disant pour abandon. La réalité n'est pas si simple. Bien que la documentation ne permette pas de l'établir clairement, nous ne croyons pas que l'abandon des terres soit la cause unique, ni même la cause réelle de toutes ces révocations. Les dossiers de la colonisation ne font pas la différence entre un abandon définitif et une absence prolongée. Nous ne nions pas que des colons d'Hébertville aient abandonné leur terre. Nous affirmons tout simplement que plusieurs de ces révocations pourraient s'expliquer par l'absence passagère des concessionnaires partis chercher leur subsis-

---

5 - L'absence de titres de propriété était de nature à rendre plus hésitants les créanciers à s'engager sur la base d'un billet de concession toujours révocable. D'ailleurs, c'est au moment de contracter un prêt hypothécaire que beaucoup de colons se décidaient enfin à entamer les démarches pour obtenir leurs titres de propriété.

tance pour une durée indéterminée. Cette mobilité des colons nous apparaît comme une conséquence sociale de l'économie agro-forestière. Aucun colon n'avait intérêt à voir révoquer son billet de concession car il perdait à jamais la mise de fonds et la valeur des améliorations. Au contraire, il avait tout à gagner à vendre sa terre. Donc, de deux choses l'une: ou bien le colon abandonnait sa terre après avoir vainement tenté de la vendre dans une période défavorable; ou bien, il ne la quittait que temporairement, ce qui exclut l'hypothèse du recours à la vente. Or, dans les deux cas, la révocation signifie que le colon ait été pris de vitesse. Quelqu'un avait dénoncé<sup>6</sup> son absence prolongée avant qu'il ne fut revenu ou l'abandon de sa terre avant qu'il n'ait pu trouver le moyen d'en disposer. Dans les faits, le concessionnaire risquait de perdre ses droits d'occupant dès que sa terre devenait vacante. Car les chasseurs de terres faites à vil prix, voisins convoiteurs ou squatters s'empresaient d'occuper les lots vacants et, le moment venu, d'en demander un nouveau billet de concession à leur nom. La demande de révocation du billet de concession prenait même à l'occasion l'allure d'un vol. Certains aventuriers n'hésitaient pas à faire de fausses déclarations<sup>7</sup>.

---

6 - Nous avons montré au précédent chapitre que les lots ayant fait l'objet d'une révocation étaient revendus aux dénonciateurs, au prix ordinaire des terres publiques de la région, sans égard aux améliorations: défrichements, cultures, constructions, etc...

7 - Pour contrer ces tactiques, l'Etat prit la décision en 1873 de publier un avis de révocation et de permettre au concessionnaire d'instruire sa défense. Mais comme l'avis n'était lu et affiché que dans la municipalité d'appartenance du lot, le concessionnaire absent n'était pas toujours saisi à temps des procédures de révocation.

pour compromettre un concessionnaire absent et hâter la révocation du billet de concession<sup>8</sup>. Lorsque le concessionnaire avait le temps de prouver la fausseté des allégations de son dénonciateur, la demande de révocation était déboutée avant que l'annulation du billet de concession ne soit prononcée. Sinon, il en était quitte pour tenter de faire annuler le nouveau billet de concession émis en faveur du dénonciateur<sup>9</sup>.

Il nous suffira d'un seul exemple pour illustrer ce phénomène de dépossession. Le 21 février 1876, le colon Herménégilde Perron faisait parvenir au commissaire des terres la lettre suivante:

Lors de l'ouverture des mines de Saint-Urbain je laissai une terre que j'occupais dans le township Caron pour aller gagner de l'argent afin de pouvoir faire face à mes affaires. Car cette terre je la tenais d'un nommé Léandre Gagné et je l'avais achetée moyennant la somme de deux cents piastres courant... Pendant mon absence un nommé Benjamin Côté en trompant l'agent M. Jo. Tremblay en a injustement obtenu l'occupation en payant un installment (versement) et lorsque je suis revenu dans le courant du présent mois pour reprendre ma propriété avec ma famille, je me suis trouvé sans asile. On me a défendu de reprendre ma propriété seul refuge que j'ai pour pouvoir vivre avec ma famille. En achetant cette terre il lui (y) avait environ dix arpents de faits à la souche terrain que j'ai amélioré pendant deux années consécutives<sup>10</sup>.

Dans une lettre un mois plus tard au commissaire, l'agent des terres reconnut que le dit Côté avait acquis la terre du colon des

---

8 - Nous avons pu retracer dans les dossiers de correspondance et de révocation (adjudication) une dizaine de ces demandes de révocation appuyées sur des déclarations mensongères.

9 - Hébertville fut dotée d'une agence des terres en 1890. Jusque là elle dépendait du bureau de Chicoutimi. Auparavant, certains colons profitaient de l'ignorance de l'agent pour inscrire des demandes douteuses.

10 - Herménégilde Perron au commissaire, le 21 février 1876 (MTF, dossier 1164/1876).

Perron sous de fausses déclarations et affirma qu'il n'aurait jamais consenti à vendre la terre à Côté s'il avait eu une meilleure connaissance des faits<sup>11</sup>.

Le cas Perron fait très bien voir le harcèlement auquel étaient soumis les pauvres colons de bonne foi contraints de s'absenter quelques temps de leur terre. Ici, le squatter Côté avait obtenu pour \$20.00 - il n'avait en réalité déboursé que les \$1.00 du versement initial obligatoire - une terre qui en avait coûté \$200.00 au colon Perron, sans compter les améliorations. La belle affaire!

#### b) Le cas des faux colons.

Le problème de la concession des lots de montagne, supposément pour des fins agricoles, nous force à nous interroger très sérieusement sur les mécanismes de la concession des terres, sur ses agents principaux (l'Etat, le colon, les intérêts forestiers, les responsables des agences des terres) et sur un certain nombre d'intermédiaires (députés, curés, conseils municipaux etc...)

Comment la concession d'un aussi grand nombre de terres impropres à l'agriculture a-t-elle été rendue possible sous le couvert de la colonisation? Voilà la question à laquelle il nous faut

---

11 - L'agent des terres J.-O. Tremblay au commissaire, le 18 mars 1876 (MTF, 1164/1876).

d'abord répondre. Nous donnerons une réponse en six points.

1) L'absence de zonage et de classification des sols au XIX<sup>e</sup> siècle.

Ce n'est qu'au XX<sup>e</sup> siècle que l'Etat amorça le zonage et la classification des sols à potentiel agricole<sup>12</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la concession des terres s'est faite uniquement sur la base de l'arpentage primitif ou du plan cadastral<sup>13</sup>. Or, ces plans d'arpentage découpèrent les cantons en rangs et en lots sans tenir compte du potentiel des sols et de la topographie. De pures abstractions géométriques, ces plans ouvrirent grande la porte à la confusion et aux abus de tous genres en offrant la possibilité de disposer des terres impropres à l'agriculture sous le couvert de la colonisation.

2) Une politique forestière anti-agricole.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, à toutes fins utiles, le domaine forestier est demeuré fermé aux colons. Il est vrai que durant les trois dernières décennies, l'Etat chercha par quelques timides moyens à aider les cultivateurs à s'assurer des approvisionnements en bois. Il mit sur pied en 1872 un

---

12 - Il fallut attendre la fin des années 1930 pour qu'on se décide enfin à classer scientifiquement les sols au Québec. En 1933, avec un ton qui sent l'exaspération, Esdras Mainville écrivait: "Que pouvons-nous et que devons-nous donc demander à l'Etat? En premier lieu qu'il mette les terres inoccupées à la disposition des colons... Cela signifie d'abord que l'Etat doit procéder à un classement général des terres, délimitant avec soin les régions propres à la culture et les séparent de celles qui n'y conviennent pas. Parce que dans le passé, on a négligé cette précaution élémentaire, des régions ont été ouvertes à la colonisation que leur nature destinait à d'autres fins". ("L'oeuvre de la colonisation", Actualité économique, vol 9, 1933-34, p.341).

13 - Nous avons présenté déjà le plan d'arpentage primitif et le plan cadastral, (Voir Normand Séguin et Daniel Larouche) "Les archives de l'enregistrement des matériaux nouveaux pour l'histoire du Québec contemporain: l'exemple du bureau de Chicoutimi", Archives, 75.1, pp 24 - 25.

système de vente de permis aux concessionnaires pour la coupe du bois se trouvant sur leurs terres<sup>14</sup>. En 1803, devant la rareté longtemps dénoncée du bois sur les fermes, il adopta une loi pour "mettre de côté comme terre à bois toutes les terres non concédées de la couronne actuellement sous licence pour la coupe du bois", sauf les parties couvertes de bois marchand et susceptibles de défrichements<sup>15</sup>. Cinq ans plus tard, une distinction nette fut faite entre les terres à bois marchands et les terres à bois de chauffage; le commissaire fut autorisé à vendre ces dernières conformément aux règlements en vigueur<sup>16</sup>. Mais il semble que ces mesures<sup>17</sup>, ne furent guère prises par les agriculteurs et les colons qui ne comprenaient pas pourquoi il leur fallait payer pour le bois qui se trouvait sur leur terre ou à proximité. Et tout indique qu'ils s'en formalisèrent très peu. C'est ce que nous suggère l'expérience d'Hébertville où les colons trouvèrent moyen de s'accomoder d'une politique forestière délicate. Nous savons que la presque totalité des terres à vocation agricole

---

14 - SRQ, 36, Vict. (1872), Chap. 3.

15 - SRQ, 46, Vict. (1883), Chap. 15.

16 - SRQ, 51-52, Vict. (1883), Chap. 9.

17 - L'étude de la politique d'accès des cultivateurs au domaine forestier reste à faire. Nous n'avons d'autres prétentions ici, que de soulever ce problème fondamental de l'agriculture québécoise du XIX<sup>e</sup> siècle. Un problème d'ailleurs qui jusqu'ici a échappé à tous ceux qui ont étudié l'administration des terres publiques au siècle dernier. Jean Bouffard, le premier grand spécialiste de la question n'avait pas daigné l'aborder dans son article Traité du Domaine... (on plus Pierre Asselin dans son article "L'Administration du domaine forestier (dans La forêt. Coll Etudes de notre milieu. Dir. par E. Minville. Montréal, Fides, 1944, pp. 79 - 111, article malheureusement trop servilement inspiré de l'ouvrage de Bouffard.)

avaient été concédées avant 1870 à Hébertville. Durant les dernières décennies du siècle, les réserves de bois sur les fermes disparurent rapidement devant l'extension des défrichements, les coupes répétées pour la construction et le chauffage, et les ravages du feu. Si bien que les colons durent songer en nombre toujours plus grand à envahir le boisé des montagnes voisines. Puisque l'Etat se refusait à accorder gratuitement aux colons l'accès à la forêt, ceux-ci usèrent d'astuce en achetant des lots de montagnes sous prétexte de les ouvrir à l'agriculture. Par nécessité, ils devinrent des pilleurs de bois. Ils obtinrent généralement pour le prix du versement initial d'un billet de concession le bois dont on les privait injustement. Ainsi, ils résolurent de régler économiquement le problème fondamental des approvisionnements de bois. S'il ne pouvait être pour eux question d'acheter de permis de coupe pour le bois disparu de leur ferme, ils n'avaient cure des terres à bois dont le coût était fixé par arrêté en conseil. Seules, ou presque, les sociétés marchandes avaient les moyens d'acheter permis de coupe et concessions forestières. Et c'est pour elles qu'a été conçue la politique forestière québécoise au XIX<sup>e</sup> siècle.

### 3) Le paternalisme de l'Etat.

Le bureau des terres n'était pas sans connaître les vrais mobiles qui poussaient les colons à gagner les hauteurs de l'arrière-pays. Et comme, de toute manière, il en tirait un peu d'argent, il voulait bien fermer les yeux sur cette pratique, aussi longtemps que les entreprises détentrices des concessions forestières du voisinage ne feraient pas de pression pour y mettre un terme.

4) Le mauvais contrôle et la connivence des agents des terres.

Les agents des terres vendaient les terres publiques sans trop savoir de quoi il retournait. Ils n'avaient ni le temps ni les moyens de connaître toutes les terres sous leur juridiction. Mais ils ~~avaient~~ par ailleurs intérêt à en vendre le plus grand nombre possible, ne fut-ce que pour grossir leur commission.

5) Les influences politiques.

Le tripotage des terres à lois demeurait dans les milieux ruraux du **XIX<sup>e</sup>** siècle un instrument efficace de patronnage pour les politiciens de tous niveaux. Il était dans l'intérêt des partis politiques de ne pas brusquer les populations sur le problème de la coupe illégitime du bois. Les députés, assistés souvent de l'agent des terres, des conseils municipaux et des curés faisaient des pressions constantes sur les bureaux des terres<sup>18</sup>.

---

18 - Les preuves d'interférence politique abondent, surtout à la fin du siècle. Voici trois types d'interventions très caractéristiques: celle d'un agent, d'un notaire et d'un député.

En 1917, l'agent d'Éberville, Cajetan Vézina écrivait au ministre Turgeon que la population exerçait des pressions pour obtenir la vente de terres boisées et menaçait de se venger aux prochaines élections si ses vœux n'étaient pas exaucés. Aussi, se permettait-il de lui prodiguer un petit conseil: "Honorable Ministre, à mon humble opinion, en permettant une nouvelle vente des lots à bois vacants de la couronne, vous donnerez satisfaction à tous et le parti libéral en retirera des faveurs, par le surplus de voix que cela va donner à la cause libérale" (MTF, dossier 3,389/07, le 18 mai 1907).

En 1905, le notaire Napoléon Michaud informait le ministre que les blancs menaçaient des colons de leur faire perdre leurs lots boisés à leur prochaine victoire (MTF, dossier 12,818/05, le 25 avril 1905). Les colons se plaignaient souvent aux bureaux des terres de ce que les agents lors de la vente des terres se fondaient sur les affinités politiques pour avantager l'un et défavoriser l'autre.

En 1896, le député du Lac Saint-Jean, J. Girard, intervenant en faveur d'un colon, écrivait au commissaire: "Je tiens mordicus à ce  
( suite à la page suivante)

## 6) La compromission des intérêts forestiers.

On pourrait s'étonner de ce que la compagnie Price soit demeurée coite jusqu'à la fin du siècle devant l'empiètement de son domaine forestier par les colons<sup>19</sup>. Son mutisme n'a pourtant rien de mystérieux. Pendant plusieurs années, au début de la colonisation, elle avait comploté pour s'emparer du bois commercial dans la partie des cantons non-comprise dans sa concession forestière. La Price utilisait un procédé bien subtil. Elle achetait sous divers noms prêtés les terres dont elle voulait couper le bois et les remettait en cadeau à ses complices pseudo-colons après avoir fait son oeuvre<sup>20</sup>.

Ayant activement participé au pillage des terres publiques, elle était fort mal placée pour en faire le reproche aux colons qui "grignotaient" le rebord de sa concession pour y prendre du bois de chauffage et du bois de construction. Elle n'en souffrait pas non plus. Le pin y était disparu depuis belle lurette par l'action de ses bûcherons et

18- (suite)..que l'annulation demandée soit accordée et de suite parce que Perron n'est intervenu dans cette affaire que par esprit de chicane et d'injustice...L'argent a poussé Perron et c'est un de ses coups visés pour faire la guerre au département et au gouvernement sans que cela paraisse". (MTF, dossier 7, 177/96, le 8 juillet 1896).

19- Plusieurs lots des arrières-cantons étaient situés à l'intérieur des limites de la concession de la Price. L'Etat se réservait le droit de soustraire des concessions forestières les terres qu'il voulait consacrer à l'agriculture (voir Jean Bouffard, Le Traité du domaine... pp 30 à 36.

20- Dans une lettre au commissaire, l'inspecteur général des agences des terres, O.B. Kemp écrivait en 1883 au commissaire:"It appears the lots in this range (le 2e rang est du canton Méty) from no 1 to no 17 inclusive were purchased by the Misr Price in the name of the different parties, and who were by agreement to pay for the lands in order to anable or allowed them (Prices) to take of the timber (MTF, dossier 4, 086/77, le 30 août 1883)".

du feu <sup>21</sup>.

A la fin du siècle, la situation en montagne évolua rapidement. Jusqu'au milieu de la dernière décennie, les forêts saguenayennes avaient tiré leur valeur commerciale surtout du pin et de l'épinette. L'émergence de l'industrie de la pâte qui, à partir de 1896 modifia complètement les patterns de consommation de la forêt, rendit les entreprises forestières infiniment jalouses de leurs privilèges. Et le contre-fort laurentien du secteur d'Hébertville prit de ce fait une importance stratégique pour l'alimentation des nouvelles usines de transformation du bois. Désormais, les faux colons pilleurs de bois devenaient nettement indésirables. Les entreprises forestières s'employèrent à leur faire quitter les montagnes afin de préserver leurs réserves de bois de pâte, la nouvelle manne du Saguenay.

La valorisation des réserves forestières par le bois de pâte contraignit l'Etat à revoir sa politique forestière et à mettre un peu d'ordre dans la concession des terres publiques. C'est cet épisode que nous voulons maintenant aborder. Il nous permettra de mieux faire ressortir les forces en opposition dans ce drame des lots de montagnes.

Depuis l'ouverture d'Hébertville à la colonisation, l'invasion des terres impropres à l'agriculture s'était faite graduellement, et selon un scénario immuable. Un colon avait besoin de bois, il se rendait alors chez l'agent et se faisait octroyer un billet de concession.

---

21- D'après plusieurs témoignages de contemporains il ne restait plus guère de pin dans le secteur d'Hébertville après le passage du feu, en 1870.

Puis, il se rendait sur son lot et y coupait le bois dont il avait besoin. Souvent, il construisait une cabane pour s'abriter, esquissait un simulacre de défrichement et lançait quelques poignées de graines sur le sol stérile entre les affleurements de roche. Question de faire preuve d'un peu de bonne foi. Voulait-il obtenir l'annulation d'un billet de concession? Il lui suffisait de prétendre que le titulaire de tel lot n'avait pas rempli les conditions d'établissement pour cause de négligence, de mortalité, de départ définitif ou quelque autre motif. La révocation était prononcée selon les voies ordinaires et la terres lui était cédée en concession.

Mais la pratique de la coupe illicite du bois à Hébertville ne pouvait bien sûr éternellement durer. Il suffisait, pour y mettre un terme, que le réseau de complicités soit trahi, que la tolérance de l'Etat soit dénoncée. Cela se produisit au cours de la première décennie du siècle. Un banal incident devait entraîner une discussion de fond sur le problème des terres impropres à l'agriculture détenues par les cultivateurs, et forcer le gouvernement à intervenir directement.

Le 19 décembre 1904, un nommé Wenceslas Fortin, propriétaire d'une scierie et marchand de bois d'Hébertville écrivait à son ami le député Georges Tanguay la lettre qui suit:

Voudrez-vous faire annuler le lot no 18, 3e rang Mésy qui a été vendu comme terre cultivable à un nommé Pierre Hudon qui est toujours contre nous ( au sens politique). Cette vente a été faite sur des faux rapports vu que ce lot n'est pas cultivable... Je serais prêt à payer comme terre à bois au content tel que cela doit se faire...Faites ce qu'il y a à faire pour me la faire avoir 22 .

---

22- Wenceslas Fortin à Georges Tanguay, le 29 décembre 1904 (MTF, adjudication 5, 127).

Ainsi débuta l'affaire Fortin. L'agent des terres d'Hébertville, Cajetan Vézina, était un ancien propriétaire de scierie et à ce titre avait dans le temps, subi la concurrence de Fortin comme marchand de bois. Vézina, un libéral, était aussi un vieil adversaire politique du député conservateur Tanguay. Il décida, au début de 1905 de frapper un grand coup dans les solidarités politiques de Tanguay et surtout de saisir l'occasion d'assouvir une vengeance personnelle contre Fortin. Le 13 février 1905, il écrivait au ministre:

J'ai l'honneur de vous répondre au sujet de la lettre de Wenceslas Fortin en date du 29 décembre dernier... Ce lot est impropre à la culture, ainsi que plusieurs cents autres dans toute cette vaste région des montagnes... Monsieur le Ministre, j'ajouterai que Wenceslas et frère sont propriétaires de plusieurs lots dans le même endroit, sont marchands de bois, le no 17 leur appartient et l'ont pillé cet hiver, et plus que cela, j'ai donné des permis sur le no 16 et il se confirme aujourd'hui qu'ils ont fait 1,800 billots sur ce lot, reculant sur le no 15 ceux à qui je l'avais donné; à remarquer...qu'ils veulent continuer à piller le no 18 23.

Fortin fut condamné à payer l'équivalent du coût d'un permis de coupe et une pénalité de 10% de la valeur du bois illégalement coupé<sup>24</sup>. Mais Fortin n'avait pas attendu de connaître le résultat de la démarche de l'agent Vézina pour riposter. Avec plusieurs autres, il soumit au bureau des terres une longue liste de lots dont il réclama la révocation du billet de concession<sup>25</sup>. La guerre des lots de montagnes était déclarée.

---

23- Cajetan Vézina, au ministre, le 13 février 1905 (MTF, adjudication 5,127).

24- C.-E. Bernier au surintendant P. Blouin, le 12 sept. 1905, (MTF, adjudication 5,127).

25- C. Vézina au ministre, hiver 1905, (MTF, adjudication 5,037).

Alertée par l'affaire Fortin, la compagnie Price ne tarda pas à intervenir elle aussi. Au cours de 1905, elle réclama fortement la révocation des billets de concession des lots de montagnes situés dans le canton Caron<sup>26</sup>. L'année suivante, c'était au tour de la Compagnie de pulpe de Métabetchouan d'intervenir. Elle exhorta le bureau des terres à ne pas vendre les lots du canton Caron situés dans sa concession. Elle précisait :

Les lots dont on requiert la vente sont situés dans les montagnes. Il n'y a pas sur chacun d'eux la moitié de la proportion de terre cultivable pour en justifier la vente. Ils sont en outre très bien boisés de bois marchands et nous sommes certains que c'est ce fait qui détermine les efforts qui se font pour en obtenir la concession 27 .

Pendant que les demandes de révocation et de limitation des ventes se faisaient plus pressantes à Québec, la population d'Hébertville passait à l'action pour sauver les lots de montagnes. Le 21 février 1905, elle faisait parvenir par l'intermédiaire du député de la circonscription, une requête au premier ministre portant plus de 350 signatures<sup>28</sup>. La requête établissait les faits suivants: 1) il n'y avait plus de bois de chauffage sur les fermes; 2) la partie sud des cantons Mésey et Caron était le seul endroit où les habitants d'Hébertville pouvaient se procurer du bois de chauffage et de construction 3) Depuis quelques années

---

26- Note du fonctionnaire O.Lavoie en marge de la lettre de G.Tanguay au premier ministre S.-N. Parent, en février 1905 (MTF, adjudication 5,037) Les rangs 8 et 9 étaient couverts de magnifiques épinettes. (M.W.Racey à Messrs Price Bro. Co. Ltd, le 21 janvier 1905, (MTF, adjudication 5,103).

27- La Cie de pulpe de Métabetchouan au ministre Turgeon, le 25 sept. 1906 (MTF, adjudication 5,037).

28- Requête à l'honorable commissaire des terres de la couronne, transmise par G.Tanguay à S.N. Parent, le 21 février 1905 (MTF, adj.5,037).

plusieurs des signataires avaient acquis des lots de montagne propres à l'agriculture; 4) l'absence de communication et les dangers d'incendie avaient empêché ceux-ci de faire des défrichements; 5) les personnes qui avaient demandé la révocation des lots de montagnes descantons Mésy et Caron étaient mal intentionnées ou mal renseignées et n'attendaient que le moment venu pour se livrer au pillage du bois. La requête portait la signature du curé, des membres du conseil municipal et des principaux habitants de la communauté. Elle laissait deviner une lutte âpre. Invité à commenter la teneur de la requête des gens d'Hébertville, l'agent des terres Vézina porta un jugement d'une sévérité brutale<sup>29</sup>. Il affirma dans sa lettre au ministre que ceux qui avaient demandé l'annulation des billets de concession (Fortin et autres) avaient été dénoncés en chaire par le curé et avaient été contraints par celui-ci à renoncer à faire signer une contre-requête pour hâter l'annulation. Il soutint par ailleurs que la requête des gens d'Hébertville du 21 février portait le nom de nouveau-nés et de personnes qui juraient ne jamais l'avoir signée. Le 26 octobre de la même année, une trentaine de contribuables d'Hébertville faisaient parvenir au bureau des terres une deuxième requête<sup>30</sup>. Invité de nouveau à donner son opinion sur cette deuxième requête, l'agent Vézina revint vigoureusement à la charge<sup>31</sup>. Selon lui, tous les lots

---

29 - Cajetan Vézina au ministre, le 13 mars 1905 (MTF, adjudication 5,037).

30 - Requête à l'honorable commissaire des terres, le 26 octobre 1905 (MTF, adjudication 5,037).

Cajetan Vézina au ministre, le 9 décembre 1905 (MTF, adjudication 5,037).

de montagnes avaient été acquis de mauvaise foi. Ceux qui les possédaient tenaient mordicus à les garder pour le bois qui s'y trouvait. Il terminait par ces mots : "Pour moi, je ne peux solliciter aucun délai pour la révocation de tous les lots de montagnes".

Devant la grande agitation soulevée par le problème de la révocation des billets de concession des lots de l'arrière-pays des cantons de Métsy et Caron, le gouvernement institua une enquête. En août 1905, un fonctionnaire du bureau des terres, C.-E. Bernier, fut dépêché à Hébertville et à Saint-Jérôme pour s'enquérir des griefs de la population. Il soumit son rapport au ministre le 12 septembre<sup>32</sup>. Bernier avait passé cinq jours à Hébertville et deux à Saint-Jérôme. Il y avait appris que la plupart des lots de montagnes avaient été concédés en 1889 - 90, que certains des billets de concession remontaient à 25 ou 30 ans, et qu'un certain nombre de ces lots avaient été concédés déjà à des employés de la Price, avant d'être repris par l'Etat une fois enlevés le pin et la grosse épinette puis revendus à des colons. "Ce fait, écrivait-il, démontre que la spéculation et la contrebande faites sous le manteau de la colonisation ne sont pas d'invention récente". Plus nuancé que l'agent des terres local dans son évaluation, l'enquêteur fit valoir au ministre les points suivants:

- 1) Le bois ayant disparu des fermes, l'engouement pour les lots de montagnes s'expliquait surtout par la présence de bois de chauffage et de construction.
- 2) La plupart des concessionnaires de ces lots

---

32 - C.-E. Bernier, Rapport , Révocation de ventes dans les cantons Métsy et Caron, au ministre, le 12 septembre 1905 (MTF, adjudication 5,037).

n'étaient pas mal intentionnés, seul un petit nombre depuis quelques années se livraient à une exploitation commerciale de la forêt. A ce propos, il notait:

" Ici, comme ailleurs, c'est encore le commerce illicite du bois qui est la cause de tout le mal. Si Mons. Wenceslas Fortin n'eut pas sollicité, l'automne dernier, la révocation du lot 18/3/Mésy, alors qu'il coupait lui-même du bois en contravention sur un lot de la Couronne (le no 16), l'honorable ministre et les officiers de son département n'auraient probablement pas subi les ennuis de cette affaire, et les frais de la présente enquête eussent été sauvés".

Et il ajoutait sur le même ton que s'il restait encore un peu de bois dans ce secteur, c'était grâce aux concessionnaires qui **l'avaient** protégé de la dépradation et du feu. De plus, Bernier soulevait un problème délicat, les lots de montagnes étaient inscrits au rôle de perception des municipalités et des fabriques de Saint-Jérôme et d'Hébertville. Par esprit de justice, l'enquêteur terminait son rapport en recommandant le statu quo pour permettre à certains concessionnaires de remplir les conditions de leur billet de concession avant le premier juillet 1907. Les concessionnaires qui désiraient vraiment s'établir auraient alors un délai raisonnable pour le faire. Toutefois, selon lui, la meilleure solution consistait à révoquer les billets de concession et à revendre les lots aux titulaires comme terres à bois. Cela impliquait toutefois de faire revivre la loi révoquée à la session précédente<sup>33</sup>.

---

33 - Ibid. L'Etat avait aboli le système de vente des terres à bois pour le remplacer par celui de la vente des permis de coupe.

En dépit de ses interventions très favorables aux habitants d'Hébertville et de Saint-Jérôme, Bernier ne put infléchir la décision du ministre de révoquer les ventes des lots de montagnes des cantons Mésy et Caron. La révocation massive fut prononcée à l'hiver 1906. Elle provoqua immédiatement une nouvelle agitation au sein de la population. Le 23 avril, un groupe de contribuables entêtés **envoyaient** par l'intermédiaire du député Tanguay une troisième requête portant 24 signatures. Les signataires s'engageaient à exécuter tous les travaux requis par la loi si le bureau des terres acceptait de maintenir le billet de concession<sup>34</sup>. Il semble que les instances politiques se soient quelque peu alarmées des conséquences électorales que pouvaient avoir au Lac Saint-Jean la révocation massive des lots de montagnes<sup>35</sup>. A la fin de novembre 1906, le bureau des terres décida d'envoyer une nouvelle mission à Hébertville pour apaiser le courroux des cultivateurs et mesurer concrètement l'opportunité d'une réforme de la politique forestière. C.-E. Bernier fut dépêché une seconde fois en compagnie d'un collègue, François Pouliot. Ils déposèrent leur rapport le premier décembre<sup>36</sup>. Les

---

34 - Requête à l'honorable commissaire des terres de la couronne, le 23 avril 1906 (MTF, adjudication 5,037).

35 - Dans une lettre du 18 mars 1906, l'agent Vézina faisait part du grand mécontentement suscité par la révocation et de l'intention bien arrêtée de ses victimes de se venger aux prochaines élections (MTF, adjudication 51037).

36 - C.-E. Bernier et François Pouliot, Rapport d'enquête Re: adjudication 5037/06--Révocations de ventes dans les cantons Mésy et Caron, le premier décembre 1906 (MTF, adjudication 5,037).

deux auteurs étaient revenus d'Hébertville avec des convictions bien ancrées à la suite d'une rencontre avec plus de 150 contribuables. Ils ont résumé en ces termes les points saillants de cette assemblée:

Après avoir résumé le litige... et fait taire les animosités qu'il n'a pas manqué de provoquer de part et d'autres, nous avons posé la question suivante: "Avec l'espoir que la loi des terres à bois revienne, pouvons-nous dire dans notre rapport que vous préférez avoir ces lots comme terres à bois?... La réponse affirmative fut criée de tous les points de la salle sans une seule voix discordante..."

Cette unanimité à déclarer ces lots de montagnes impropres à la culture vaut mieux, à notre avis, que tous les rapports d'exploration passés ou futurs.

Leur rapport se terminait par deux recommandations inspirées du premier rapport de Bernier; 1) rétablir la loi dite "des terres à bois", pour mettre à la disposition des familles privées de bois, des terres boisées de cinquante acres. 2) abolir la loi relative aux permis de coupe.

La réponse fut consommée en 1907.

Au début de mars 1907, l'agent Vézina reçut des instructions concernant la vente d'une centaine de lots à bois dans les cantons Mézy et Caron<sup>37</sup>. Chaque cultivateur ne devait pas recevoir plus de cinquante acres de terre boisée. Quant aux résidents du village qui ne cultivaient pas la terre (les emplaciers), ils se trouvaient limités à vingt-cinq acres par famille, à l'exception des propriétaires de fromagerie et de beurrerie qui avaient droit à cinquante acres. Les acheteurs de terre à bois devaient fournir au bureau des terres une

---

37 - E.-E. Taché, sous-ministre, à Cajetan Vézina, le 4 mars 1907 (MTF, dossier 3,886/07).

déclaration sous serment attestant qu'ils ne possédaient pas ailleurs de bois de chauffage et de construction. Les anciens titulaires devaient choisir la partie de leur ancien lot qui leur convenait le mieux. Les acheteurs avaient jusqu'au 31 mars 1907 pour payer leur terre au prix de \$1.50 l'acre, soit \$75.00 pour un lot de 50 acres.

Ainsi prit fin, en 1907, la pseudo-colonisation des montagnes dans les cantons Mézy et Caron. Les cultivateurs d'Hébertville en furent quitte pour payer leur bois à grand prix. Toutefois, ce sont eux, les grands perdants. Non seulement la dimension des lots à bois passait de 100 à 50 acres, mais le coût à l'acre faisait un bond vertigineux de .20 à \$1.50. L'Etat et les entreprises forestières étaient de nouveau les grands bénéficiaires de la situation. Le premier parce qu'il pouvait compter sur un nouvel appoint d'argent frais, les seconds, parce qu'elles se voyaient confirmer leurs privilèges sur le domaine forestier. En réalité, la loi de 1907, qui en principe donnait aux cultivateurs l'accès au domaine forestier eut simplement pour effet de rendre plus difficile et plus onéreux les approvisionnements en bois.

TROISIEME PARTIE

LA NOUVELLE COMMUNAUTE HEBERTVILLOISE (1849-1900)

## CHAPITRE V

### LES CADRES GÉNÉRAUX DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ

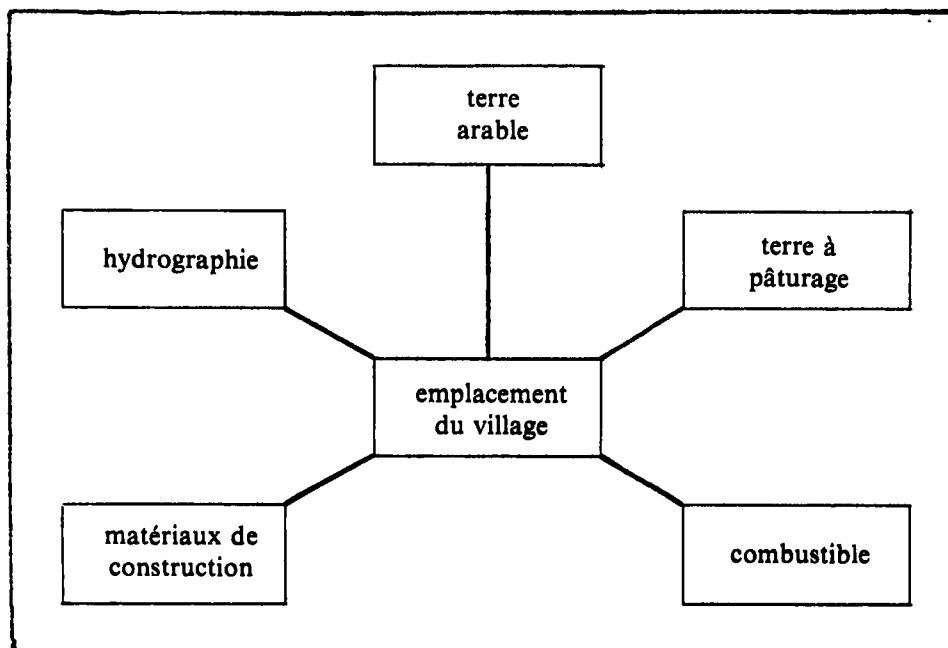
La nouvelle communauté hébertvilloise au XIX<sup>e</sup> siècle est le produit typique de l'économie agro-forestière régionale. Hébertville fut fondée pour répondre aux besoins primaires d'une agriculture de subsistance et pour servir de centre intermédiaire de transit et de services dans un oekémoumène régional en formation. Telles sont ses deux vocations primitives. Et son centre de gravité - l'emplacement du village - a été fixé pour tenir compte essentiellement d'une part de l'utilisation d'une gamme définie de ressources et d'autre part, d'un axe dominant de communication intrarégionale<sup>1</sup>.

Les établissements agricoles doivent satisfaire des besoins fondamentaux: terre arable, terre à pâturage, eau, matériaux de construction et combustible. Il s'ensuit donc que l'emplacement du village dépend directement de la priorité accordée à la satisfaction de l'un ou de l'autre de ces besoins. Michael Chisholm<sup>2</sup> a illustré par ce diagramme ces lignes de force qui président à la détermination de l'emplacement des villages.

---

1- Nous avons présenté cette idée pour la première fois dans "Hébertville au lac Saint-Jean, 1850-1900...", p. 258.

2- Michael Chisholm, Rural settlement and land use, an essay in location, London, Hutchison Univ. Library, 1962, p. 115.



Dans le cadre de l'agriculture régionale de subsistance du XIX<sup>e</sup> siècle, la plaine d'Hébertville était somme toute un domaine de qualité. Formée d'une riche zone agricole largement ouverte sur le lac Saint-Jean<sup>3</sup>, adossée aux forêts des Laurentides, traversée par des cours d'eau ponctués de quelques chutes<sup>4</sup>, elle offrait une synthèse

---

3- Nous l'avons fait remarquer dans notre première partie, la plaine d'Hébertville forme avec la plaine de Normandin la meilleure partie du domaine agricole régional. Mis à part un îlot stérile de terre organique, les potentiels de sol à Hébertville varient généralement entre la catégorie 2 et la catégorie 3.

4- Une chute sur la rivière des Aulnets et plusieurs autres sur la Belle Rivière à quelques milles de distance en direction sud-ouest.

équilibrée des éléments ci-haut mentionnés. Par ailleurs, le couloir du lac Kénogami la destinait à servir de plaque tournante entre le Haut-Saguenay et le lac Saint-Jean.

C'est en définitive la construction en 1851 d'un moulin à farine et d'une scierie mus par la force hydraulique au pied de la chute de la rivière des Aulnets, qui amorça le processus de formation du premier village de la plaine d'Hébertville. Ce fait établit la nette prépondérance attribuée à l'hydrographie comme facteur de localisation du point central de la nouvelle communauté rurale. Il rend aussi bien compte du destin autarcique initial de celle-ci; le moulin à farine et la scierie soulignent fortement l'importance de la culture du blé et des approvisionnements en bois dans une agriculture de subsistance au XIX<sup>e</sup> siècle. Une autre considération doit être apportée: la chute de la rivière des Aulnets est la plus rapprochée du lac Kénogami<sup>5</sup>, dans l'axe est - ouest que décrit la vieille piste indienne, le futur chemin Kénogami. L'emplacement de la chute des Aulnets traduit donc aussi le besoin d'articulation de cette nouvelle zone d'agriculture de subsistance aux zones plus anciennes du Haut-Saguenay. Avec le temps, l'expansion de la colonisation vers l'ouest ne pouvait que renforcer la fonction nodale de cette tête de pont "naturelle" que devait former le village nouveau entre le Haut-Saguenay et le lac Saint-Jean. Du moins jusqu'à ce qu'un changement ne survienne dans les patterns intrarégionaux de circulation.

---

5 - La Belle-Rivière offrait des points de chute de meilleure qualité que celui de la rivière des Aulnets. Ces chutes furent d'ailleurs utilisées un peu plus tard pour répondre aux besoins croissants de la population de la plaine.

D'une manière, on pourrait dire que la plaine d'Hébertville constituait une sorte de vase d'expansion de la colonisation. Un continuum très serré de terres occupées put s'y former rapidement<sup>6</sup>. Le village d'Hébertville y trouva une zone d'influence pour assumer favorablement ses fonctions de services. Son périmètre d'influence équivalait à la distance parcourue en une demi-journée depuis le village vers les pointes du triangle de la plaine d'Hébertville: Saint-Joseph d'Alma au nord, Saint-Jérôme au sud. Mais bien sûr, inéluctablement, ce rayon d'influence devait s'affaiblir au fur et à mesure que d'autres centres à vocation semblable allaient surgir dans le nouveau tissu agraire. Le mouvement de colonisation progressant dans le sens sud-ouest, la perte d'influence fut plus rapide et plus sentie de ce côté, surtout avec l'émergence de Saint-Jérôme comme village concurrent. Durant les deux dernières décennies du siècle, l'aménagement des liaisons ferroviaires et lacustres (sur le lac Saint-Jean) qui firent de Roberval l'une des clés de commercialisation extra et intrarégionale, modifia radicalement les patterns de circulation au lac Saint-Jean et provoqua du coup une hiérarchisation des centres ruraux de services et de transit. Cette révolution des patterns de circulation fit surgir de nouveaux centres de services. C'est le cas d'Hébertville-Station, un nouveau village construit de toutes pièces en bordure de la voie ferrée, à deux milles à peine du village d'Hébertville. Elle en renforça d'autres (Saint-Jérôme par exemple) et aliéna gravement la position d'Hébertville. Finalement,

---

6- L'occupation de la plaine d'Hébertville évoque la progression en tache d'huile, par débordements successifs.

la fermeture définitive du chemin Kénogami en 1926 abolit pour toujours la fonction d'Hébertville comme centre régional de transit et de services<sup>7</sup>.

Incidentement, l'évolution des limites territoriales de la municipalité de la paroisse d'Hébertville nous donne une assez bonne idée de la régression de l'aire d'influence du village d'Hébertville dans la plaine du même nom<sup>8</sup>.

A sa création, en 1859, la municipalité de la paroisse d'Hébertville englobait les cantons Kénogami, Mézy, Labarre, Flessis, Signay et Caron. Elle fut démembrée par étapes et ramenée durant les années 1950 à ses dimensions actuelles. La première amputation eut lieu en 1872 pour la création de la municipalité de paroisse de Saint-Jérôme. Hébertville perdit alors une partie du canton Caron; elle dut abandonner à cette municipalité une autre partie de ce canton en 1883. Saint-Joseph d'Alma érigée en municipalité de paroisse en 1878 lui prit une partie des cantons Signay et Labarre. En 1885, la création de Saint-Bruno la privait d'une autre partie des cantons Signay et Labarre. Deux ans plus tard, elle perdit par l'institution de la municipalité de

---

7 - En 1926, il fut décidé que la route entre le Haut-Saguenay et le lac Saint-Jean abandonnerait le vieux tracé du chemin Kénogami en partie inondé pour emprunter le tracé du chemin de fer qui passant par Jonquière se dirige tout droit sur Saint-Bruno.

8 - Hormidas Magnan, Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec, Arthabasca, imprimerie Arthabasca, 1925; Clément E. Deschamps, liste des municipalités de la province de Québec, Lévis, Mercier et Cie, 1886.

Saint-Gédéon, la partie sud-ouest du canton Signay. Le canton Kénogami lui fut retiré en 1897 pour devenir la municipalité du canton Kénogami. En 1903, on créa le village d'Hébertville-Station à même une partie de ce qui restait du canton Labarre dans la paroisse d'Hébertville. Finalement, la municipalité de Sainte-Croix fut érigée en 1911 dans une partie du canton Caron détachée d'Hébertville et de Saint-Jérôme. Un dernier morceau du canton Labarre fut annexé à la municipalité de Saint-Bruno en 1952.

Précisons que le village d'Hébertville fut juridiquement institué en 1882, celui de Saint-Jérôme en 1898, de Saint-Bruno en 1910, de Saint-Gédéon en 1916 et celui du Lac-à-la-Croix<sup>9</sup>, en 1953. L'érection canonique de la paroisse de Notre-Dame de l'Assomption d'Hébertville eut lieu en 1868, celle de Saint-Jérôme, en 1970, de Saint-Joseph d'Alma et de Saint-Gédéon, en 1884, de Saint-Bruno, en 1897, de Saint-Wilbrod (Hébertville-Station), en 1903 et de Sainte-Croix, en 1911<sup>10</sup>. Ce morcellement municipal est le résultat d'une forte densification de la population de la plaine d'Hébertville au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>. De 3,177 habitants en 1871, celle-ci passa à 8,122 en 1901. Dans le même intervalle, son poids démographique de 12.4% des effectifs régionaux s'éleva à 21.9%. Mais en 1901, le village

---

9 - Appelé aussi Sainte-Croix.

10 - Hormidas Magnan, Dictionnaire historique...

11 - Si on peut établir l'espace agricole de la plaine à environ 300 milles carrés, le taux d'occupation de la population serait passé de près de 10 habitants au mille carré en 1871 à environ 22 en 1901.

et la paroisse d'Hébertville réunis avec 2,560 habitants représentaient moins de 40% de la population de la plaine. On peut mesurer par là la marginalisation de la communauté de base dans le secteur est de la vallée du lac Saint-Jean. Nous avons avancé dans notre première partie que la multiplication de proche en proche des centres ruraux de transit et de services était l'une des caractéristiques de l'agriculture de subsistance au XIX<sup>e</sup> siècle. La plaine d'Hébertville nous en offre un très bel exemple. Elle permet d'observer que la densification de la population à ce stade, a eu des effets proprement centrifuges sur les centres ruraux de sorte que la zone d'influence de chacun fut réduite par l'emprise des autres sur une portion de la plaine<sup>13</sup>.

Nous ne nous serions jamais cru autorisé d'insister sur cette réalité qui semble sortie du dictionnaire des banalités, si l'histoire d'Hébertville n'y trouvait un éclairage particulier. Les tendances dispersives et autarciques imprimées au peuplement par le système agro-forestier du XIX<sup>e</sup> siècle empêchaient la concentration de la population et interdisaient à toutes fins utiles la différenciation des centres ruraux dans la plaine d'Hébertville. Il est bien évident qu'une forte agriculture commerciale aurait au contraire imposé une hiérarchisation des centres ruraux autour d'un ou de quelques centres principaux.

---

12 - La population régionale en 1871 était de 17,500 habitants et de 37,128 en 1901.

13 - Le fractionnement est une des grandes caractéristiques des cadres administratifs ruraux au XIX<sup>e</sup> siècle, et même jusqu'à une période toute récente.

A titre de premier village au-delà du horst Kénogami, Hébertville cristallisa pour un temps les énergies engagées dans le mouvement de colonisation. Le village offrait à la petite bourgeoisie rurale québécoise un bon terrain d'action. Il fut dès sa fondation solidement empoigné par un petit groupe de notables et de marchands qui firent tout en leur pouvoir pour y construire le chef-lieu de la contrée. Voilà le sens qu'il faut donner à l'histoire du village d'Hébertville au XIX<sup>e</sup> siècle.

En 1852, les registres d'état civil de la paroisse embryonnaire étaient ouverts par le curé Hébert, premier curé itinérant d'Hébertville. Jusqu'en 1857, date d'arrivée du premier curé résident, ce sont des missionnaires qui desservirent la nouvelle population du lac Saint-Jean. Dès 1856, les premiers cadres scolaires étaient mis en place. Et en 1869, le premier conseil municipal tenait sa première réunion ordinaire. Vingt ans après les premiers travaux de colonisation, les structures administratives civiles (municipales et scolaires) et religieuse (la fabrique) étaient définitivement établies. Durant les deux décennies suivantes (de 1870 à 1890), le village fut doté d'une cour de circuit en 1872 pour les petites causes, d'un bureau d'enregistrement en 1873 pour tout le secteur du lac Saint-Jean (jusqu'en 1892 où un deuxième bureau fut ouvert à Roberval pour le secteur ouest) et d'une agence des terres en 1890. Sur le plan religieux, durant ces deux décennies de colonisation, Hébertville fut investie d'une fonction de prestige par la personne de son curé, le vicaire forain du diocèse de Chicoutimi.

Ce curé, de 1875 à 1891, convertit son presbytère en une sorte de succursale administrative de l'évêché pour le lac Saint-Jean. On comprend peut-être mieux alors avec quel empressement Hébertville se donna en 1881 la première église de pierres au lac Saint-Jean. D'ailleurs y avait-il moyen plus spectaculaire pour souligner l'érection du premier village jeannois en municipalité indépendante en 1882.

Mais le dessein de faire d'Hébertville le chef-lieu du secteur est du lac Saint-Jean ne devait pas survivre à la marginalisation de la communauté et aux grands changements de la fin du siècle: la révolution des transports et le démarrage de l'industrie de la pâte qui fixèrent définitivement les grands traits du réseau urbain régional. Progressivement, la plupart des représentants de la petite bourgeoisie lâchèrent pied et ceux qui restèrent à Hébertville souffrirent, sauf exception, une rapide déchéance<sup>14</sup>.

Cette troisième partie est consacrée à l'étude de la constitution d'un pouvoir par la petite bourgeoisie rurale en association avec le clergé et au quasi anéantissement de ce pouvoir consécutif aux grandes modifications de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup>. Deux courts mais indispensables chapitres - l'un consacré à la démographie, l'autre à l'agriculture - servent de préambule à l'analyse proprement dite des rapports sociaux dans la communauté agro-forestière.

---

<sup>14</sup> - Une seule famille de la petite bourgeoisie hébertvilloise au XIX<sup>e</sup> siècle, a survécu jusqu'à tout récemment dans le petit commerce.

## CHAPITRE VI

### LA POPULATION.

Ce court chapitre consacré à la population n'a pas pour objectif la recherche et l'évaluation des dynamismes démographiques de la nouvelle communauté. Il cherche simplement à obtenir une vision satisfaisante de la croissance des effectifs et de leur mobilité spatiale de manière à mieux éclairer les dynamismes économiques et sociaux que nous avons choisi d'étudier dans les chapitres qui suivent. Bien sûr, une analyse démographique selon les règles aurait été ici très utile mais n'aurait pas modifié radicalement nos conclusions. Nous laissons à d'autres le soin de vérifier les bases démographiques des milieux de colonisation<sup>1</sup>. Pour nous, cette incursion à Hébertville représente un premier coup de sonde dans le monde de la colonisation au Québec au XIX<sup>e</sup> siècle. A ce stade de l'exploration, un premier bilan ne peut être que partiel , encore que provisoire.

Nos chiffres sur les effectifs ont été tirés des rapports annuels des curés à l'évêque, des registres paroissiaux<sup>2</sup> et des recen-

---

1 - L'étude que mène Gérard Bouchard sur la population saguenayenne nous apportera des données concluantes sur la démographie régionale au XIX<sup>e</sup> siècle. Nous pourrions en tirer toutes les conclusions sur les fondements démographiques de l'économie agro-forestière saguenayenne.

2 - Les rapports annuels des curés ont été consultés à l'évêché de Chicoutimi et les registres paroissiaux au presbytère d'Hébertville. Nous tenons à remercier Monsieur l'abbé Blackburn, archiviste à l'évêché de Chicoutimi et Monsieur le curé Lévesque de nous avoir permis la consultation de leurs archives respectives.

sements fédéraux pour un complément d'information. Les procès verbaux de la municipalité et les archives de la fabrique nous ont apporté ici et là des indications additionnelles.

### 1 - Les effectifs

Le tableau suivant sur la population d'Hébertville entre 1859 et 1900 donne l'évolution annuelle globale de la population, individus et familles (pour l'ensemble du village et de la paroisse); et donne aussi le nombre de familles d'emplacitaires (les résidents qui ne cultivent pas la terre) pour l'ensemble de la paroisse. Entre parenthèses figurent les chiffres des recensements décennaux. L'astérisque indique l'année des amputations territoriales.

Pour plusieurs raisons, les rapports de curés n'offrent pas un raccourci des plus commodes pour l'étude de notre population. Hébertville a subi d'importantes amputations de territoire pendant son premier demi-siècle d'existence. Malheureusement nous ne connaissons pas le nombre exact d'habitants et de familles retranchés de cette façon de la paroisse-mère. Sur les 42 ans compris entre 1859 et 1900, il manque 15 rapports. Ces trous nombreux brisent la continuité chronologique des informations. Il y a d'autres difficultés. Les effectifs des dessertes ne sont pas compris dans les chiffres globaux de population de la paroisse. Par contre, les naissances, les baptêmes et les mariages des dessertes figurent aux registres d'Hébertville jusqu'à l'ouverture des registres des nouvelles

TABLEAU 13

## POPULATION D'HEBERTVILLE, PAROISSE ET VILLAGE (1859-1901)

ANNEE	HABITANTS	FAMILLES PAROISSE	FAMILLES D'EMPLAC.	FAMILLES VILLAGE
1859	343	70	---	---
1861 (645)	513 a)	91	---	---
1862	625	118	6	---
1863	880	145	---	---
1865	1,060	---	---	---
1866	1,395	---	---	---
1867	1,345 b)	230 b)	---	---
1871 (3,177)	2,080 c)	295 (583)	---	---
1872	2,275 d)	335	---	---
1874	2,121 e)	300 + ou -	7 ou 8	37
1875	1,875	271	25	38
1877	1,975	280	30 + ou -	40
1878	2,173	300	27	44
1879	2,408	330	20 + ou -	50
1880	2,340	336	40	56
1881 (2,501)	-----	(421)	---	---
1886	1,998 f)	312	36	60 413 h.
1889	2,374 g)	---	---	480
1890 (2,396)	2,275 h)	343 (384)	53	73 (93)509
1891	2,308	403	61	100
1892	2,438	403	81	100
1893	2,439	404	104	---
1894	2,377	416	77	97
1895	2,341	412	21	---
1896	2,260	432	26	84
1897	2,392	412	42	84
1898	2,479	381	40	---
1899	2,542	416	41	---
1900	2,572 i)	406	44	98
1901	(2,560)j)	(470)	---	(113) 537 h.

- Les chiffres entre parenthèses sont tirés des recensements fédéraux.
- Les amputations eurent lieu dans les années 1870, 1883, 1884 et 1897.
- Rapport manquant aux années qui n'apparaissent pas sur ce tableau.
- a) Plus de 130 personnes (28 familles) à la mission de Ouatchiouan.
- b) Plus 125 personnes dans les chantiers environnants. c) Plus 308 personnes (53 familles) du Koushpaganish. d) Plus 115 personnes à Alma. e) Plus 200 personnes à Alma. En 1872, la population du secteur de St-Gédéon est évaluée à plus de 300 habitants. f) Plus 230 personnes à Alma. g) Dont 269 habitants pour la mission. h) Plus 423 habitants pour la mission de St-Bruno. i) Plus 438 habitants pour la mission de St-Bruno. j) Plus 268 habitants pour la mission.

SOURCE: Rapports annuels et Correspondance des curés d'Hébertville, AEC, série XVII, par. 16.

paroisses<sup>3</sup>. On ne peut donc établir trop directement une relation entre la population globale, les naissances, les mariages et les sépultures. D'autant plus que le nombre total d'habitants et de familles avancé par les curés demeurent quelque peu relatif, D'une part, les curés avaient une connaissance imparfaite du mouvement de population; d'autre part, ils semblent avoir eu une notion plus étendue de la famille que les agents de recensements fédéraux, de sorte que leurs rapports annuels donnent l'impression de sous-estimer le nombre de familles. Quoiqu'il en soit, on s'étonne de constater dans les rapports annuels tantôt une diminution du nombre de familles parallèlement à une hausse du nombre total d'habitants et tantôt une hausse du nombre des familles accompagnée d'une baisse du nombre d'habitants. Il est certes permis de douter des méthodes comptables des curés: manque de rigueur, manque d'uniformité dans l'évaluation de la population globale.

Il faut donc convenir que ces chiffres sur les effectifs de la population manquent de transparence. Mais ils gardent néanmoins un minimum de signification. Que nous apprennent-ils donc? Jusqu'en 1870 où la paroisse et ses dessertes coïncidaient en gros avec la plaine, la population s'accrut régulièrement pour atteindre environ les 3,000 habitants. La première amputation (celle de Saint-Jérôme en 1870), ramena la population de la paroisse autour de 2,000 habitants<sup>4</sup>. Au cours des trois décennies suivantes, en dépit de plusieurs

---

3 - C'est ce qui se passa, croyons-nous jusqu'en 1886, année où il fut décidé qu'un rapport annuel séparé serait dressé pour chaque desserte et mission (tel que stipulé sur les questionnaires imprimés devant servir à dresser les rapports annuels).

4 - Sans compter les dessertes.

amputations successives, Hébertville réussit à se gonfler de 2,500 habitants environ. C'est donc dire qu'on assistait à une densification de la population à mesure que le territoire paroissial s'amenuisait. A y regarder de près, cette densification s'explique surtout par la croissance des effectifs du village. Celui-ci était habité en 1874 par 37 familles; vingt-cinq ans plus tard, il en comptait plus de 100 (113 en 1901) selon le recensement pour un total de 537 habitants. On peut d'ores et déjà affirmer que la campagne circonvoisine du village entra après 1870 dans une période de stabilisation ne faisant des gains que dans les parties excentriques appelées à se détacher<sup>5</sup>. L'oekoumène agricole ayant atteint à peu près ses dimensions maximum en 1870 dans les limites actuelles de la paroisse, cette stabilité des effectifs en campagne après cette date ne peut surprendre.

Ce tableau premier de la population attire aussi notre attention sur un autre phénomène qui ne saurait passer inaperçu: celui des emplacements. L'écart entre le nombre de familles d'emplacitaires et celui des familles habitant le village indique que la population du village était en bonne partie adonnée à l'agriculture, ce qui par conséquent renforce le caractère agricole de la paroisse au XIX<sup>e</sup> siècle. Avant 1874, la paroisse ne comptait que six ou sept familles d'emplacitaires. Durant le dernier quart du siècle, ce nombre s'éleva graduellement jusqu'à la centaine en 1893 pour se stabiliser dans les années suivan-

---

5. C'est le cas du deuxième village construit en bordure de la ligne de chemin de fer Chambord - Chicoutimi (Hébertville-Station) à partir de 1893.

tes autour de la quarantaine. La progression éphémère du nombre d'emplacitaires entre 1891 et 1893 trouve sans doute son explication dans la construction de la ligne ferroviaire Chambord- Chicoutimi.

Le deuxième tableau renseigne sur les naissances, les mariages et les décès. Les naissances en progression rapide jusqu'en 1870 se stabilisèrent entre 120 et 140 et connurent une forte poussée à la fin des années 1870 et durant les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, avant d'amorcer un déclin. Entre 1868 et 1900, les naissances ne firent qu'une chute brusque. Celle-ci correspond au volume de population le plus bas atteint durant cette période. En progression lente jusqu'en 1866, les sépultures firent un bond en 1867 et varièrent ultérieurement entre la trentaine et la soixantaine par année, à l'exception de deux pointes bien dégagées en 1879 (88 sépultures) et 1895 (un sommet de 98). Comme pour les naissances et les sépultures, le nombre de mariages, à compter de la fin des années 1880 fut sensiblement plus élevé que dans les années antérieures, oscillant entre 20 et 25 par année sauf en 1901 où il enregistra une baisse marquée. Durant la période comprise entre le milieu des années 1860 et 1880, les mariages eurent tendance à se situer entre 15 et 20 avec toutefois une baisse à 8 en 1875 et à 9 en 1886 et une hausse à 29 en 1878.

Il ne devrait pas être interdit de penser que la croissance de la population villageoise et le rapetissement territorial ont favorisé le mûrissement de la pyramide d'âge de la population hébert-villoise. Le village étant une zone de rassemblement pour une partie

## BAPTEMES, SEPULTURES ET MARIAGES A HEBERVILLE (1852-1911)

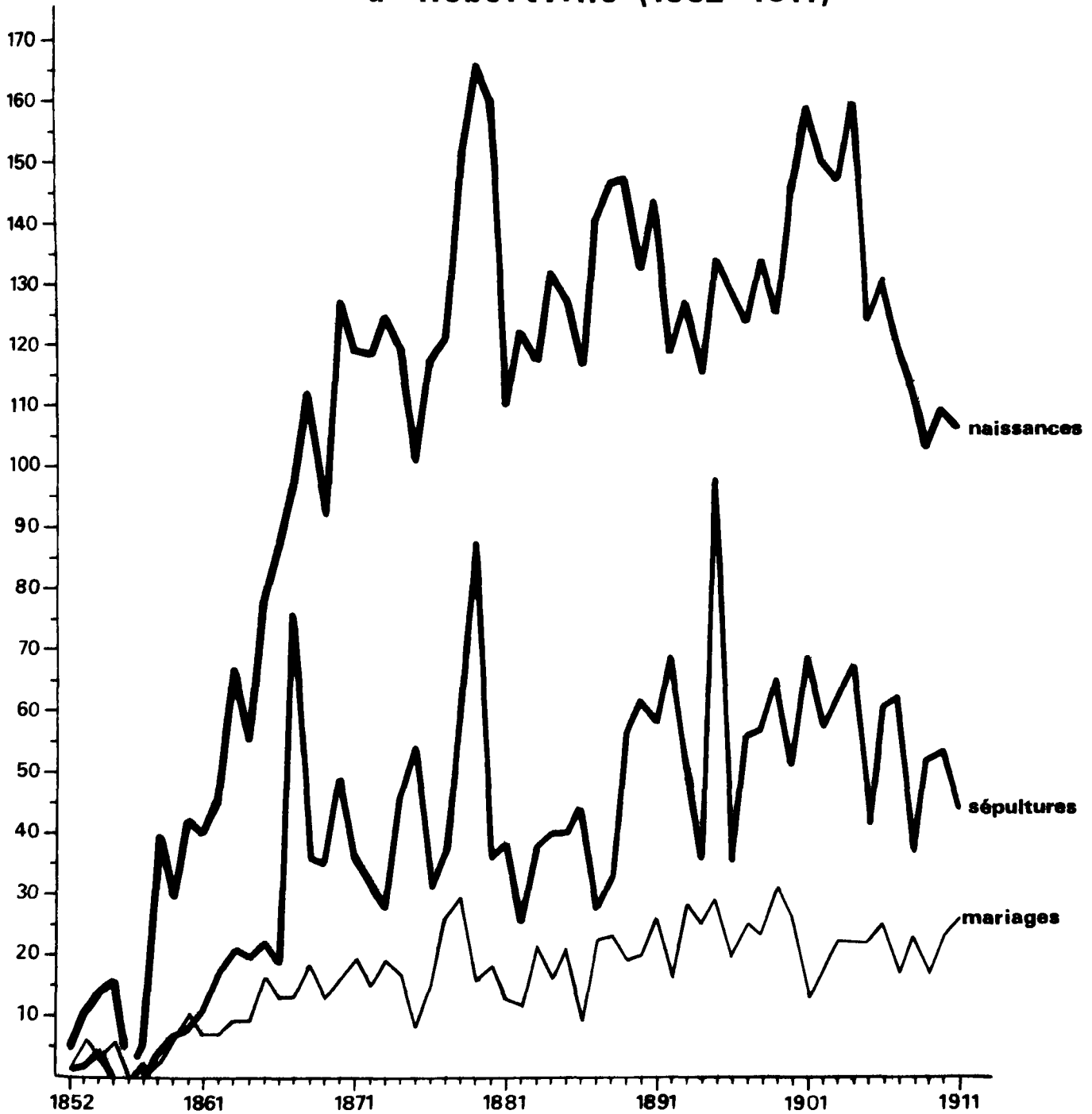
ANNEE	BAPTEMES <sup>a</sup>	SEPULTURES <sup>b</sup>	MARIAGES	SOLDE <sup>a-b</sup>
1852	5	1	1	4
1853	11	2	6	9
1854	14	4	3	10
1855	16	0	6	16
1856	0	0	0	0
1857	6	0	0	6
1858	40	4	2	36
1859	30	7	6	23
1860	42	8	10	34
1861	40	11	7	29
1862	46	17	7	29
1863	67	21	9	46
1864	55	20	9	35
1865	78	22	16	56
1866	87	19	13	68
1867	97	76	13	21
1868	112	36	18	76
1869	92	35	13	57
*1870	127	49	16	78
1871	119	36	19	83
1872	118	32	15	86
1873	126	28	19	98
1874	120	46	17	74
1875	101	54	8	47
1876	118	31	15	87
1877	121	37	26	84
1878	151	57	29	94
1879	166	88	16	78
1880	160	36	18	124
1881	111	38	13	73
*1882	122	26	12	96
1883	118	38	21	80
*1884	132	40	16	92
1885	128	40	21	88
1886	117	44	9	73
1887	141	28	22	113
1888	146	33	23	113
1889	147	57	19	90
1890	132	62	20	70
1891	143	58	26	85
1892	119	69	16	50
1893	127	50	28	77
1894	115	36	25	79
1895	134	98	29	36
1896	129	36	20	93
*1897	124	56	25	68
1898	134	37	23	97
1899	125	65	31	60
1900	146	51	26	95
1901	159	69	13	90
1902	150	57	18	93
*1903	147	61	22	86
1904	160	67	22	93
1905	124	42	22	82
1906	130	61	25	69
1907	120	62	17	58
1908	113	37	23	76
1909	103	52	17	51
1910	109	53	23	56
*1911	107	44	26	63

- L'astérisque indique la date de formation d'une nouvelle paroisse ou d'une amputation territoriale.

SOURCE: Registres de la paroisse N.-D. de l'Assomption d'Hebertville; chiffres établis d'après la numération du curé. Ces chiffres sont donnés sous réserve. Une analyse exhaustive des actes permettrait de leur apporter certaines corrections.

GRAPHIQUE

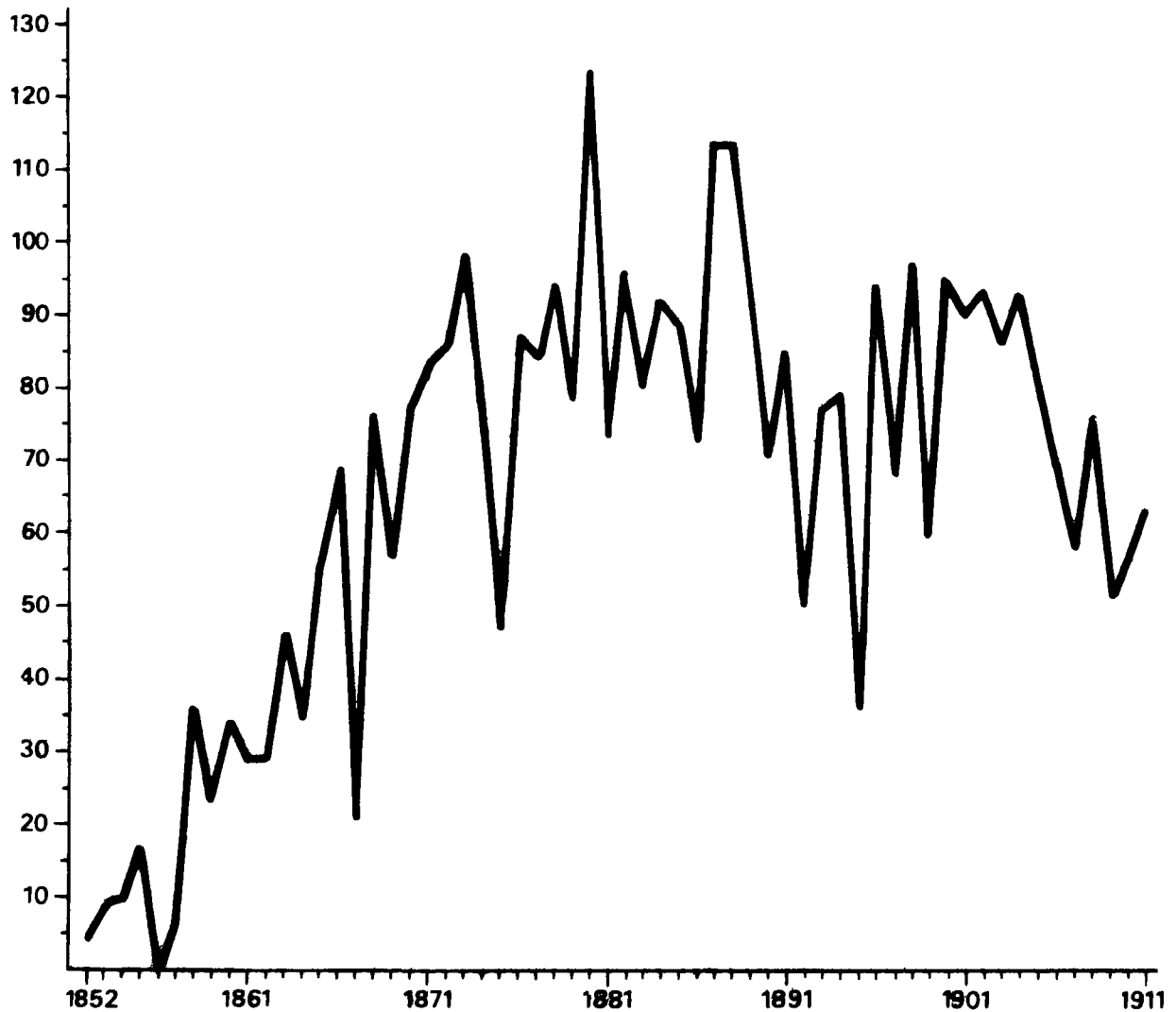
## Profil des baptêmes, mariages et sépultures à Hébertville (1852-1911)



Source: registres de la paroisse d'Hébertville.

GRAPHIQUE

Profil de l'excédent des baptêmes sur  
les sépultures à Hébertville (1852 - 1911)



Source: registres de la paroisse d'Hébertville.

de la population plus âgée, et les futures paroisses détachées étant des zones de colonisation encore actives, donc ouvertes aux jeunes, on pourrait croire que la croissance du village jointe aux amputations aient eu pour effet d'accroître dans une mesure indéfinie le nombre de représentants des catégories plus élevées de la structure de la population<sup>6</sup>.

Mais cette supposition n'a pas grande importance pour notre propos. Le solde positif des naissances sur les sépultures revêt plus de signification parce qu'il peut nous aider à mieux saisir la pression démographique maintenue d'une année à l'autre dans l'espace paroissial. La courbe de l'excédent des naissances sur les sépultures, mise à part le trou béant de 1867, amorça une montée progressive jusqu'en 1869. Après, elle se fixa entre 60 et 100 par année avec cependant un mouvement de baisse tendancielle. Deux abaisses, une en 1875, (un excédent de 47) et une autre en 1895 (un excédent de 36), encadrent deux pointes aigues, celle de 1880 (un excédent de 124) et celle de 1887-1888 (deux excédents de 113).

Le problème de la formation de la population et celui des excédents naturels posent la non moins délicate question de la mobilité de la population.

## 2- La mobilité.

Comme pour l'étude des effectifs, l'étude de la mobilité de la population à partir des rapports annuels de curé rencontre bien des

---

6- A ces effets conjugués qui ont pu agir sur la structure d'âge de la population, on pourrait ajouter celui des départs qui frappaient particulièrement les jeunes célibataires comme nous le verrons dans les pages prochaines.

## MOUVEMENTS MIGRATOIRES A HEBERTVILLE, DECLARES PAR LE CURE (1859-1900)

ANNEE	ARRIVEES		DEPARTS	
	Familles	Individus (jeunes)	Familles	Individus (jeunes)
1859	6 Saguenay 2 Rive Sud	-----	1 Lac St-Jean	Quelques uns
1861	11	-----	-----	-----
1862	12	-----	-----	-----
1863	27 Rive Sud surtout	-----	-----	-----
1867	5 ou 6	-----	2 Lévis	-----
1872	Petit nombre	-----	40 depuis 1872 dont peu aux Etats-Unis	15 Ottawa Moins aux E.-U.
1874	Peu d'entrées	-----		Beaucoup de fils
1875	4 Sag.Lac St-J. 1 Rive Sud	10 + ou - retour	1 C. de l'Est	3 ou 4 Ontario
1877	7 Saguenay	10 + ou - retour	Aucune	Aucun
1878	8 Saguenay	-----	1 Lac St-Jean	Aucun
1879	1 France 3 Rive Sud 1 Lac St-Jean	-----	3 au Québec	30 au Québec
1880	5 du Québec 1 des E.-U.	-----	1 Lac St-Jean	Plusieurs Ont. C.de l'E.
1886	1 Grand-Brdlé	-----	2 Canada	100 Chantiers
1890	2 du Québec	-----	7 Canada 3 E.-U.	2 E.-U.
1891	1 des E.-U.	-----	2 Canada	2 E.-U. 20 Canada
1892	1 Belgique	-----	2 E.-U.	12 E.-U.
1893	-----	-----	2 E.-U.	10 E.-U.
1894	1 des E.-U.	-----	5 Lac St-Jean	15
1895	Aucune	-----	3 E.-U.	40 au Québec
1896	1 des E.-U.	-----	5 E.-U.	27 aux E.-U.
1897	2 des E.-U. 1 du Québec	-----	4 E.-U.	7 ou 8 E.-U.
1898	2 des E.-U.	-----	9 E.-U.	20 à 25 E.-U.
1899	1 des E.-U. 1 Montréal	-----	2 E.-U.	50 à 60 E.-U.
1900	2 Charlevoix 2 St-Gédéon 2 Montréal	-----	4 Shawinigan	20 Aux E.-U.

- Les rapports manquaient pour les années qui n'apparaissent pas.

SOURCE: Rapports annuels des curés d'Hébertville, AEC, série XVII, paroisse 16, "Rapports généraux", Correspondance des curés d'Hébertville, AEC, série XVII, paroisse 16.

difficultés. D'abord les nombreux trous dans l'information empêchent une vision d'ensemble satisfaisante du mouvement horizontal de la population. En deuxième lieu, le rapetissement des limites territoriales d'Hébertville entraîne une véritable déformation de la perception du phénomène de mobilité spatiale et rend donc hasardeuse la comparaison d'une période à l'autre. En effet, au début de la colonisation, tous les migrants entrant ou sortant de la plaine d'Hébertville étaient recensés dans les rapports; ce n'est plus le cas après 1870. A partir de cette année, les arrivées et les départs recensés par le curé d'Hébertville ne représentent qu'une fraction des arrivées et des départs de la plaine d'Hébertville. En troisième lieu, les rapports font souvent mention de départs temporaires mais font peu de cas des retours, si bien qu'on ne peut parler des départs temporaires qu'avec beaucoup de circonscription. La plupart des départs temporaires furent probablement des départs définitifs. Les lieux de provenance ou d'accueil ne sont pas identifiés avec suffisamment de clarté. Enfin, et ce n'est pas la moindre des difficultés, la plupart du temps les chiffres sur les entrées et les sorties d'Hébertville sont approximatifs, les curés ne connaissant pas exactement le mouvement de la population.

Malgré ces réserves, les chiffres des rapports de curé sur la mobilité demeurent d'une certaine utilité. Ils permettent de constater que les arrivées concernent exclusivement des familles alors que les départs mettent en cause, en plus des familles, des groupes importants de jeunes. Incidemment, les phénomènes des départs dits tempo-

raires est intimement lié à la mobilité des jeunes partis en quête de revenus d'appoint mais qui ne savaient pas toujours revenir <sup>7</sup>. Plus concrètement, nos statistiques fragmentaires paraissent indiquer après 1875 un mouvement d'arrivées de faible amplitude jusqu'en 1880 (entre 5 et 8 familles par année), et un mouvement presque négligeable pour la dernière décennie (de 0 à 3 familles, sauf 6 en 1900). La première moitié de la décennie 1870 fut manifestement marqué par des départs massifs: plus d'une quarantaine de familles et plusieurs dizaines de jeunes <sup>8</sup>. De même, durant la dernière décennie, les départs, familles et individus, excèdent toujours les arrivées d'une année à l'autre. Par ailleurs, il devient évident que les transports régionaux ont influencé la géométrie des mouvements de population. Avant l'avènement du chemin de fer, Hébertville s'alimentait à ses sources primitives: la rive sud du Saint-Laurent (27 familles en 1863) et le Haut-Saguenay surtout. A partir de 1890, on peut constater un élargissement brusque des lieux de provenance en particulier du côté des Etats-Unis. Il en va sensiblement de même pour le terrain d'élection des partants. Avant l'arrivée du chemin de fer, les hébertvillois ne sortaient pas encore en force du Québec et quand ils le faisaient, ils préféraient l'Ontario aux Etats-Unis. Rien ne tient plus avec l'ouverture du chemin de fer, on observe alors pour la décennie 1890 un courant dominant en direction des Etats-Unis tant chez les familles que chez les jeunes gens célibataires.

---

7- Selon un des curés d'Hébertville, les jeunes prétendaient toujours vouloir revenir dans leur paroisse pour faciliter leur départ.

8- Ces départs massifs (plus d'une quarantaine de familles durant la première moitié de la décennie 1870) paraît avoir influencé fortement la courbe des naissances, des sépultures et des mariages.

Les rapports de curé, sauf en 1886, ne font pas mention de l'absence des citoyens d'Hébertville partis dans les chantiers. Cent jeunes dans les chantiers en 1886. Combien étaient-ils pour les autres années? Combien d'Hébertvillois ont participé à la construction du chemin de fer régional et pendant combien de temps? Voilà des questions fondamentales auxquelles il nous faudra répondre un jour par quelque moyen.

Pour le moment, nous devons nous contenter de considérations d'ordre général sur la mobilité. Autour de 1870, année où les limites du territoire agricole d'Hébertville sont atteintes, un phénomène d'inflation démographique s'installe. Jusqu'à l'arrivée du chemin de fer, les surplus sont déversés vers le lac Saint-Jean et ailleurs au Québec. Durant la dernière décennie, ils s'orientent vers les Etats-Unis. Toutefois, en dépit du mouvement d'exode de forte amplitude, Hébertville continue de recevoir de nouveaux colons après 1870. Et force est de constater sous ce rapport que les lieux de provenance suivent en gros les lieux d'exil, l'ouverture du chemin de fer provoquant l'élargissement des bassins de provenance comme l'indiquent les nombreuses arrivées des Etats-Unis à la fin du siècle. Nous aurons l'occasion de le démontrer plus loin, ces départs et ces arrivées jouent un rôle important dans les opérations foncières notamment.

## CHAPITRE VII

### L'EVOLUTION DE L'AGRICULTURE

Avant de passer à l'étude de la société, il est nécessaire d'examiner attentivement l'évolution de l'agriculture qui constitue la base économique de la population hébertvilloise du XIX<sup>e</sup> siècle. Plus précisément, ce chapitre vise à mieux saisir les transformations de l'agriculture entraînées à la fin du siècle par la révolution des transports et l'essor de l'industrie laitière.

Malheureusement, cet objectif risque d'être inadéquatement desservi par notre source: le recensement. Car reconstituer l'évolution de l'agriculture à Hébertville pose des difficultés similaires à celles que nous avons rencontrées dans le chapitre précédent consacré à la population. Les variations des limites territoriales et les modifications apportées aux formulaires des recensements nous empêchent, principalement, d'être aussi concret, aussi explicite que nous l'aurions souhaité. Nous devons déplorer entre autres choses que les recensements se contentent d'agglomérer certaines données à l'échelle de la circonscription électorale. Ce caprice de l'information rend pratiquement inutilisable le recensement de 1901<sup>1</sup>. Chose infiniment déplorable

---

1- Le recensement est pour cela un instrument plus utile pour une étude régionale de l'agriculture que pour une étude locale.

qui nous prive de précieuses données au moment où l'économie régionale amorça ses premiers changements structuraux avec la mise en place du secteur de la pâte.

En dépit de nombreuses lacunes dans les informations, il est quand même possible de dégager de manière acceptable les grands patterns de l'utilisation du sol, l'évolution des rendements, et certains moments du cycle de la production.

#### 1- L'utilisation du sol.

Hébertville au XIX<sup>e</sup> siècle était une communauté de petits propriétaires agricoles. La tenure en location n'y fut jamais qu'un phénomène marginal. Ce mode de faire valoir indirect qui atteignit un sommet vers 1880 (12.7% des exploitations) déclina pour atteindre vers 1910 sensiblement le même niveau qu'en 1870 (6.3%). Les terres étaient par ailleurs de faible étendue; la superficie moyenne n'a semblé réellement vouloir s'accroître qu'au tournant du siècle. De 139.10 acres en 1860, elle régressa à 103.93 en 1880 pour remonter ensuite à 148.36 en 1910. Si on défalquait de ces chiffres bruts la portion des terres boisées de l'anti-océan vouées à la coupe illégale du bois, l'étendue moyenne des terres avant 1910 serait nettement plus faible qu'elle ne paraît maintenant. Par ailleurs, la même opération dégonflerait beaucoup le nombre d'occupants de 100 acres et plus (nos chiffres pour cette catégorie indiquent des pourcentages qui varient entre 30 et 55 % environ). En pratique, cela veut dire que les propriétaires de terres agricoles de plus de cent acres devaient être peu nombreux. Il faut bien

reconnaître que référer à l'étendue des terres dites "occupées" aux termes des recensements pour mesurer les progrès ou les reculs des exploitations agricoles fausse tout simplement notre perception du phénomène. On se rapproche infiniment plus de la réalité en étudiant la progression des défrichements et des surfaces dites "en culture". Les chiffres nous font voir alors très clairement le passage d'une agriculture du stade de la subsistance à l'éclosion d'une agriculture commerciale. Jusque vers 1880, l'agriculture demeura plongée dans une sorte d'immobilisme. La surface défrichée atteignait en moyenne 39 acres cette année-là et la surface en culture, près de 25 acres. L'année 1890 indique déjà sous ces rapports une nette progression: une augmentation moyenne de 6 acres pour les surfaces en culture et de 15 acres pour les défrichements. L'an 1910 laisse voir une accélération de ces transformations majeures du paysage agraire hébertvillois: en l'espace de 20 ans, l'étendue moyenne en culture s'est accrue de 25 acres et les défrichements de 26.12 acres.

Dans ces transformations, les pâturages jouèrent un rôle de premier plan. Négligeables jusque vers 1880 (l'étendue moyenne en 1860 et en 1870 est de 7.61 et de 7.01 acres), les pâturages progressèrent rapidement par la suite au moins jusque vers 1890 (étendue moyenne de 13.88 acres en 1880, 22.22 acres en 1890 et autour de 24 en 1910). L'expansion des pâturages s'accompagna d'un réaménagement des espaces consacrés aux grandes cultures. Phénomène majeur: la régression de la culture du blé. La part du sol en culture dévolue au

blé, de 18% en 1870 et de 21% en 1880, tomba à 7% en 1890 puis à 5% en 1910. Cette régression du blé est à mettre directement en rapport avec la prodigieuse expansion de l'avoine et du foin. 18% de l'espace en culture réservé à l'avoine en 1890, 33% en 1910; 18% consacré au foin en 1880, 23% en 1890 et 47% en 1910.

Ces transformations du paysage agraire sont évidemment liées à l'élevage laitier et à l'utilisation plus intensive des chevaux sur les fermes et en forêt. Mais les recensements sont trop discrets sur ce sujet pour que nous nous en donnions une démonstration convaincante. Nous disposons seulement de données pour 1860 et 1890 et encore ces données ne sont pas toujours comparables. Deux faits retiennent notre attention. La croissance du nombre de chevaux et de vaches laitières par occupant: .79 cheval (âgé de plus de trois ans) par occupant en 1860, 1.23 en 1890, et .99 vache laitière en 1860 contre 3.26 trente ans plus tard. Ces chiffres sur les chevaux et les vaches nous permettent au moins de savoir que l'élevage en 1890 ne faisait que commencer à s'imposer comme activité nouvelle (l'élevage le plus important du cultivateur hébertvillois en 1890 est celui du mouton (7.16 tête par occupant contre 1.64 en 1860). En 1860, le cultivateur d'Hébertville avait un cheptel composé de trois bovins (moyenne de 2.8), 1 cheval (.86), 1 ou 2 moutons (1.64) et 1 ou 2 porc (.50). En 1890, son cheptel se composait de 5 ou 6 bovins (5.5), 1 ou 2 chevaux (1.50), 7 moutons (7.16) et de 2 porc (1.87).

Ces transformations de l'agriculture hébertvilloise de plus en plus évidentes à partir de 1890, signifient-elles une hausse corrélative de la productivité générale des exploitations?

## 2- La productivité.

Rien dans les statistiques n'autorise à conclure à une hausse significative de la productivité avant 1890. Tout indique qu'il faut au contraire attendre la toute fin du siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle pour connaître une amélioration sensible de la productivité. Examinons les chiffres disponibles des cultures les plus importantes. Dans le cas du blé, il n'y a pas amélioration de la productivité. Les meilleurs rendements à l'acre ont été atteints en 1870 avec une moyenne de 13.23 boisseaux. Après quoi, on enregistra une baisse à 9.87 en 1880 et à 10.07 en 1890. Certes avec une moyenne de 12.19 boisseaux l'acre, 1910 marquait un léger redressement, mais on restait encore bien en-deça du sommet de 1870. La situation diffère cependant pour la plupart des autres cultures. Le rendement de l'orge de 13.27 boisseaux/acre en 1860, après avoir reculé à 11.99 en 1899 en 1890 se hissa à 21.8 en 1910. Même progression spectaculaire pour l'avoine et la pomme de terre au tournant du siècle. 11.70 boisseaux/acre d'avoine en 1890, 19.52 en 1910 en comparaison de 128.76 de boisseaux/acre de pommes de terre en 1880, 137.30 en 1890 et 160 vingt ans plus tard. Pour le foin, à l'instar de la pomme de terre, la progression fut constante à partir de 1870 au moins: .55 boisseaux /acre de foin en 1870, 1.03 en 1880, 1.21 en 1890 et finalement 1.43 en 1910. Quant à la production du beurre, la moyenne de livres de beurre produites par occupant est passée de 38 livres en 1860 à près de 180 en 1890. Mais si on ramène cette production sur la base du stock de vaches productrices, le nombre de livres de beurre par vache s'établissait à 38.57 en 1860 et à 55.13 seulement

en 1890. Sous ce chapitre, les progrès furent plutôt lents.

Que doit-on penser de ces transformations de l'agriculture? En dépit des déficiences énormes qui hypothèquent nos informations, nous pouvons avancer une interprétation. L'agriculture au lac Saint-Jean a connu ses premiers stimulants lors de l'ouverture du chemin de fer - entre Québec et Chambord en 1880 et entre Chambord et Chicoutimi en 1893 - qui la mettait en relation avec l'extérieur. Le progrès de l'urbanisation au début du siècle lui valut une nouvelle impulsion, de l'intérieur de la région cette fois. Nous croyons, en nous appuyant sur les observations contenues dans les pages précédentes, pouvoir affirmer que les Hébertvillois ont réagi aux premiers appels des marchés en augmentant la superficie en culture et en augmentant légèrement la nombre de leurs bêtes mais, sans accroître pour la peine leur productivité. C'est véritablement après que les nouvelles orientations eurent été confirmées à la charnière du siècle qu'ils s'appliquèrent à améliorer leur productivité. Si on devait creuser plus profondément cette question des rendements, il faudrait moins s'attarder au phénomène de blocage des mentalités qu'aux conditions et à la puissance des incitations des marchés régional et extra-régional.

### 3- Le cycle de production.

Les sources de l'histoire d'Hébertville ne permettent pas plus de suivre le volume annuel des productions qu'elles ne permettent de reconstituer le mouvement des prix. Ces graves lacunes nous obligent

donc à recourir à des indices indirects, qualitatifs pour dégager le sens de la conjoncture. Des témoignages de contemporains et certains faits rapportés dans les registres de délibérations de la municipalité, de la commission scolaire et dans la correspondance des curés avec l'évêque, nous ont mis sur la piste d'une série de phases creuses qui ressortent violemment comme autant de moments tragiques dans l'histoire de la nouvelle communauté. À part les observations répétées des contemporains sur la grande pauvreté et la misère des nouveaux colons, on sait vraiment trop peu de choses sur l'état de l'agriculture à Hébertville avant 1870. Et mieux vaut s'abstenir de plus amples commentaires sur cette période que de s'exposer aux tentations d'un impressionisme douteux. Nos propos porteront donc exclusivement sur les trente dernières années du siècle pour lesquelles nous disposons d'informations moins ténébreuses. Un état de crise permanent domina la période de 1870 à 1900; une crise très intense durant la décennie des années 1870 qui s'atténua graduellement tout au long des deux décennies suivantes. Un climat moins capricieux accompagné d'un relèvement sensible de la productivité après 1890 laissaient entrevoir des jours moins sombres à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle.

On peut mesurer l'ampleur de la crise des années 1870-1880 par le dégonflement brutal de la population après 1872. Celle-ci passa de 2,275 en 1872 à 1,875 en 1875 (une perte sèche de 400 habitants). La crise des années 1870 a été inaugurée de façon dramatique par le grand incendie régional du 19 mai 1870<sup>2</sup>. Dès le 21 du mois courant, le conseil

---

2- Sur l'incendie de 1870 dans la région, voir la thèse de M. Girard, Le grand feu de 1870, Québec, Univ. Laval, Mémoire de licence, 1965.

municipal décidait d'emprunter un montant de \$800.00 pour acheter des grains de semence et des provisions de bouche dans le but de venir en aide par des prêts aux nombreuses familles sinistrées<sup>3</sup>. Un mois plus tard, le conseil décrétait la suspension du rôle de perception pour 1870 et 1871<sup>4</sup>. Malheureusement, l'incendie de 1870 n'était que le premier d'une série de déboires. Avec le concours du mauvais temps, la crise s'enracina profondément. De nouveau, au printemps de 1872, le conseil municipal devant l'extrême rareté des grains de semence dut se résoudre une autre fois à contracter un emprunt pour venir en aide aux colons qui, ayant épuisé leurs réserves au cours de l'hiver n'avaient plus de grains pour les semences<sup>5</sup>. Le conseil décidait, le 11 mars 1872, de contracter un nouvel emprunt de \$4,000.00. Il était stipulé que cette somme devait servir uniquement à l'achat et au transport des grains de semence à être distribués au printemps de 1872 dans l'intérêt de la colonisation et de l'agriculture. Or quelques jours plus tard, soit le

---

3- Le règlement d'emprunt se présente comme suit: "Il est par le présent statué qu'une somme de huit cents piastres courant prise sur les fonds dus à la Municipalité d'Hébertville par le Gouvernement fédéral du Canada sous l'autorité du chap. 83 des Statuts Refondus du Canada (indemnité seigneuriale soit par le présent votée et accordée pour faire l'acquisition de grains de semence et pour subvenir aux besoins les plus pressants des pauvres colons incendiés le dix-neuvième jour de mai courant" (Délibération de la municipalité d'Hébertville, registre 1869-1888, p. 54 à 56: séance spéciale du 21 mai 1870).

4- Délibération de la municipalité d'Hébertville, registre 1869-1888, p. 57 : séance spéciale du 25 juin 1870.

5- A sa séance spéciale du 11 mars 1872, le conseil décrétait et arrêta "que le maire de la dite municipalité, soit et il est par les présentes autorisé à emprunter une somme de \$4,000.00 du gouvernement de la province" (Délibération de la municipalité d'Hébertville, registre 1869-1888, pp 107 à 109).

15 mars 1872, après avoir effectué une réévaluation des besoins en grains de semence, le Conseil modifiait son règlement d'emprunt et portait le montant à \$6,000.00<sup>6</sup>. Toutefois, à cause de disponibilités financières très limitées, il fut finalement contraint de limiter l'emprunt aux \$4,000.00 initiaux. Le sénateur David Edouard Price fut chargé de négocier l'emprunt au gouvernement du Québec, de vendre, d'échanger ou de négocier de quelque manière que ce soit la débenture ou les débentures émises pour \$4,000.00 ; et enfin d'acheter et d'envoyer à Chicoutimi pour \$4,000.00 de grains, de "manière qu'il jugera à propos"<sup>7</sup>. Le sénateur avait l'ordre d'acheter pour \$2,500.00 de blé, \$400.00 de pois, \$400.00 d'orge, \$400.00 d'avoine et \$300.00 de pommes de terre<sup>8</sup>. A la séance du 6 mai, il fut décidé que les grains seraient vendus en échange de la signature d'un billet promissoire avec caution, le montant de la vente étant remboursable en 2 versements annuels égaux à 6% d'intérêt, de six mois en six mois<sup>9</sup>. La rareté des grains se poursuivit jusqu'en 1875. Cette année-là encore, le conseil procéda à un nouvel emprunt de \$2,000.00 pour acheter et revendre aux colons des grains de semence<sup>10</sup>. Hébertville put jouir par la suite de quelques années de répit. Soit jusqu'en 1878, où on recommencera à

---

6- Délibérations de la municipalité d'Hébertville, registre 1869-1888, pp 117 et 118.

7- Délibérations de la municipalité d'Hébertville, registre 1869-1888, pp 125-127.

8- Ibid. p.127.

9- Délibérations de la municipalité d'Hébertville, registre 1869-1888, pp 131-132.

10- Délibérations de la municipalité d'Hébertville, registre 1869-1888, pp 237-238.

souffrir du manque de grains de semence<sup>11</sup>. Puis survint en 1879 un nouveau malheur. La grêle s'abattit en septembre sur la plaine d'Hébertville. 200 familles d'Hébertville et de Saint-Jérôme virent leur récolte s'anéantir. Les pertes furent estimées à \$35,000.00. Pour lutter contre la misère qui se faisait sentir chez plusieurs, l'évêque de Chicoutimi fit parvenir une circulaire au clergé diocésain pour lever une collecte en faveur des sinistrés<sup>12</sup>. Consécutivement aux pertes subies par la grêle à l'automne de 1879, le grain manqua au printemps suivant. Le conseil résolut alors de faire appel au gouvernement pour trouver une solution au problème de la pénurie des grains de semence<sup>13</sup>. Malheureusement, Hébertville qui avait souffert de la grêle en 1879 fut littéralement inondée l'été suivant. A tel point qu'une "grande partie des récoltes fut anéantie une nouvelle fois"<sup>14</sup>.

La décennie 1881-1890 fut selon toute apparence moins dramatique que la décennie précédente; on eut à déplorer deux années de rareté des grains: 1886 et 1889. En 1886, la récolte est jugée si "défectueuse" que le curé déconseille aux soeurs de l'hôpital de Chicoutimi de venir faire une collecte<sup>15</sup>. En 1889, un comité de secours dut être

---

11- Circulaire de l'évêque du 21 septembre 1879, AEC, R.A. vol.I, p.132.

12- Cahier d'annonce de la paroisse Notre-Dame d'Hébertville, registre 1875-1878, p. 113. V<sup>e</sup> dimanche après Pâques.

13- Délibérations de la municipalité d'Hébertville, registre 1869-1888, p. 355: séance du 5 avril.

14- Délibérations de la municipalité d'Hébertville, registre 1869-1888, p. 394: séance du 4 juillet 1881.

15- Bruno Elisée Leclerc à l'évêque, le 20 janvier 1886, AEC, série XVII, par. 16, cote 11, vol. I, pièce 36.

mis sur pied pour recueillir et distribuer 338 minots de grains de semence: 70 minots de blé, 174 d'avoine, 40 de pois et 24 d'orge<sup>16</sup>. 1894 fut probablement la dernière année de grande pénurie de grains avant 1900, si l'on peut se fier aux témoignages du curé durant cette dernière période<sup>17</sup>.

Bien sûr, ces quelques indices de la rareté des grains restent extrêmement fragmentaires et imprécis. Ils ont au moins l'avantage de nous laisser deviner certains moments du cycle de la production agricole et certaines de ses composantes.

Concluons rapidement. Émergeant d'une crise sévère, l'agriculture hébertvilloise a amorcé avec une certaine lenteur sa conversion à l'industrie laitière au cours de la dernière décennie du siècle. De sorte qu'il fallut attendre la première décennie du nouveau siècle pour constater une hausse appréciable de la productivité. En 1900, tout le confirme, l'agriculture hébertvilloise était encore loin, très loin même, d'être affranchie des contraintes de la subsistance.

---

16- Cahier d'annonce de la paroisse de Notre-Dame d'Hébertville, dimanche des Rameaux 1889, registre 1888-1898.

17- Cahier d'annonce de la paroisse Notre-Dame d'Hébertville, 1888-1898, semaine du patronage de Saint-Joseph, 1894.

## CHAPITRE VIII

### LE TYPE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ RURALE QUÉBÉCOISE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE:

#### POSTULATS ET CROYANCES SCIENTIFIQUES.

Cette étude de la colonisation au Québec au XIX<sup>e</sup> siècle se termine par une analyse du pouvoir bourgeois concentré dans le village. Elle veut saisir dans leur dimension concrète les actions des forces dominantes de la société hébertvilloise. C'est d'ailleurs cette option méthodologique<sup>1</sup> qui a présidé au choix des sources pour cette troisième partie: les archives de l'enregistrement de la propriété foncière, les archives de la municipalité, du conseil scolaire et de la fabrique, celles enfin de l'évêché et du palais de justice de Chicoutimi.

Mais, cette troisième partie n'aurait pas été complète si nous avions omis d'y indiquer nos références scientifiques au problème théorique que continue de poser la société rurale du Québec au XIX<sup>e</sup> siècle. Loin de nous l'idée de prétendre cependant offrir ici une théorie nouvelle de ce passé rural. Par acquis de conscience, nous avons simplement à cœur d'explicitier l'énoncé de certains postulats fondamentaux déjà exprimés et surtout d'établir nos "croyances" quant au type social de la communauté rurale québécoise du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour ce faire, nous tentons dans ce chapitre de nous situer par rapport aux principaux

---

1- Ce fut l'option de Michel Verdon dans son ouvrage intitulé Anthropologie de la colonisation au Québec, le dilemme d'un village du Lac Saint-Jean, Montréal, PUM, 1973.

définisseurs de cette société en insistant particulièrement sur Léon Gérin et les tenants du concept de folk society.

1- Léon Gérin et les tenants du concept de folk society.

L'oeuvre de Léon Gérin (1863-1951)<sup>2</sup> a profondément marqué la réflexion sur la société québécoise du XIX<sup>e</sup> siècle . Nul ne peut aujourd'hui ignorer les hypothèses fondamentales du premier sociologue québécois. Elles ont été au coeur du débat qui a divisé, à la fin des années 1950 et au début des années 1960, la communauté scientifique sur l'interprétation des changements survenus au sein de la société canadienne-française.

Pour Gérin, la famille a été l'élément de solidité du système social de la collectivité francophone du Canada. Selon lui, la vie rurale au XIX<sup>e</sup> siècle reposait sur la relation terre-famille; le domaine plein, taillé selon les besoins d'une famille d'habitants, fut à son dire "la pierre de voûte de tout l'édifice social"<sup>3</sup>.

Jean-Charles Falardeau a résumé dans les termes suivants la pensée de Gérin sous ce rapport:

Le cycle de vie et l'organisation de la famille rurale traditionnelle étaient déterminés par trois objectifs principaux. Constituer un domaine proportionné à la somme de main-d'oeuvre fournie par les

---

2- Pour une présentation de l'oeuvre de Léon Gérin, voir Jean-Claude Falardeau et Philippe Garrigue, Léon Gérin et l'habitant de Saint-Justin, Montréal, PUM, 1968; voir en particulier "Présentation de Léon Gérin et de son oeuvre" par J.-C. Falardeau, pp 9 à 23 et "Bibliographie de Léon Gérin par le même, pp 147 à 179.

3- Ibid. p. 21.

membres de la famille; le maintenir intact d'une génération à l'autre; subvenir le plus largement possible à l'établissement de ceux de ses membres qui vont quitter le foyer. La famille constituait proprement un "atelier agricole". Elle devait être suffisamment nombreuse pour exploiter seule la terre avec une technologie rudimentaire et pour pourvoir à tous ses besoins essentiels. Réciproquement, la terre devait être suffisamment vaste pour nourrir et vêtir la famille et aider les membres émigrants. Ce fragile équilibre terre-famille comportait une dramatique condition: la transmission à chaque génération, du bien familial intégral à un seul héritier membre de la famille. C'est là, en quelque sorte le modèle strict, élémentaire. Dans tous les cas où soit une plus grande fertilité de la terre, soit l'utilisation d'une technologie perfectionnée amélioreraient les conditions de vie de famille, le système se trouvait modifié. Ainsi, dans la famille du cultivateur progressiste de Saint-Dominique... le père n'a plus la préoccupation absorbante de maintenir le domaine intact entre les mains de quelqu'un de ses descendants, et les relations entre les membres du groupe familial sont d'une plus grande indépendance 4 .

Pour Gérin, la famille canadienne-française du XIX<sup>e</sup> siècle est de type quasi communautaire. Falardeau poursuit sa présentation de la pensée de Gérin en écrivant:

Maintenue par l'autorité formelle du père, elle (la famille) exige de ses membres une grande interdépendance et une solidarité constante. Elle entraîne la routine et favorise peu l'initiative. Elle demeure intimement unie au réseau de parenté. Ses relations sociales sont principalement circonscrites par le voisinage immédiat et par la paroisse. Celle-ci englobe, domine et contrôle la plupart des activités sociales. La vie sociale comporte peu d'activités communales qui seraient l'expression de l'initiative des habitants. Le curé de la paroisse est le mentor séculier autant que le chef moral et spirituel de la collectivité 5 .

---

4- Ibid. p.21.

5- Ibid. p. 22.

Gérin vouait à la société anglo-saxonne la plus grande admiration. Dans cette société définie comme de type "particulariste", l'individu ne devait compter ni sur la communauté familiale ni sur l'intervention de l'Etat pour s'établir et assurer sa réussite professionnelle. Il ne devait compter que sur lui-même, sur son initiative et son énergie propres. Gérin désirait ardemment voir la famille communautaire canadienne-française évoluer vers la famille "particulariste". Il en voyait le modèle dans la famille américaine et il jugeait ce type de famille infiniment plus apte à susciter l'initiative et le sens des responsabilités personnelles. Nul doute que cette préoccupation qui transparait dans son oeuvre n'a pas peu contribué chez lui à représenter la famille canadienne-française comme une famille figée dans la rigidité des traditions et peu encline à développer l'innovation et à accepter le progrès. Et c'est sans doute pourquoi il a tant insisté dans ses oeuvres sur l'importance du mode de transmission de la propriété et sur certains caractères de la vie rurale au Canada français: relations intra-familiales, entr'aide parmi les voisins, indifférence pour les questions municipales... Pour Gérin, la société canadienne-française du XIX<sup>e</sup> siècle représentait essentiellement une juxtaposition de familles évoluant dans des rapports d'égalité, se suffisant à elles-même par le travail de la terre et dont l'ambition principale consistait à transmettre le plus intact possible à l'un des enfants le bien familial, sans négliger pour autant l'établissement des autres enfants hors du foyer.

Gérin a cherché les racines historiques de cette famille rurale du XIX<sup>e</sup> siècle. Il les a trouvées parmi les paysans-colons du Perche qui formèrent un important contingent de colons de la Nouvelle-France. Il crut que le paysan-colon du Perche, originaire d'un pays rude, au sol ingrat, s'était le mieux adapté aux nouvelles conditions - très pénibles - de son pays d'élection. C'est, d'après lui, ce paysan percheron - qui incidemment devait se différencier nettement et rapidement du paysan français - qui influença le plus les traits de "l'habitant canadien. Au terme de son analyse de la colonisation française en Amérique du Nord, Gérin n'hésitera pas par ailleurs à conclure que la principale cause du peu d'essor de la colonie a été le manque d'initiative, la présence de structures politiques et sociales qui ont à peu près complètement inhibé l'initiative économique des habitants de la Nouvelle-France et plus tard, de leurs descendants conquis.

Jusqu'à un certain point, la représentation de Gérin de la société rurale canadienne-française au XIX<sup>e</sup> siècle, s'est trouvée renforcée par la thèse de la folk society selon laquelle cette société pétrie de traditions était refermée sur elle-même. Philippe Garrigue a retracé chez Robert Redfield<sup>6</sup> le concept de folk society, le concept intégrateur des soi-disant disciples de l'école sociologique de Chicago qui se sont penchés sur le cas canadien-français<sup>7</sup>. Garrigue s'exprime

---

6- R. Redfield, "The folk society", dans American Journal of Society, vol. XLII, 1947, pp 292-308. On trouvera dans Philippe Garrigue, La vie familiale des Canadiens-français, Montréal, PUM, 1970, pp 18 et suiv. un commentaire critique de cette approche.

7- Dans leur recueil de textes intitulé La société canadienne-française, (Montréal, Hurtubise HMH, 1971, Marcel Rioux et Yves Martin ont reproduit trois textes éminemment représentatifs de ce courant: R.Redfield, La culture canadienne-française à Saint-Denis" (p. 69-73); Horace Miner, "Le changement dans la culture canadienne-française" (pp 77-89); et Everett C. Hugues, "L'industrie et le système rural au Québec" (pp 91-99).

ainsi:

Redfield désigne sous le nom de *folk society* une petite communauté isolée, illettrée, que caractérisent une forte solidarité sociale et le primat du religieux sur le profane. Là, le comportement révélerait une allure traditionnelle et spontanée. Les principaux domaines d'expérience seraient en fonction des liens de parenté et les institutions qui en dérivent: le groupement familial serait le centre de toute activité 8.

L'application du concept de folk society rapprochait étroitement - en théorie - le groupe "paysan" canadien-français des sociétés primitives. Dans cette optique, toute l'organisation "traditionnelle" reposait sur l'agriculture et la religion. Ainsi, l'habitant canadien-français avait une culture primitive, et c'est l'Eglise catholique qui exerçait au sein de la société "paysanne" la fonction régulatrice, qui tentait donc de faire équilibre entre le monde traditionnel fermé et le monde externe, étranger et agresseur.

Philippe Garrigue, avec l'ardeur d'un iconoclaste, pendant plusieurs années a pourfendu la thèse de Gérin et tout autant celle de la folk society telle qu'appliquée au Canada français<sup>9</sup>. A l'instar de Gérin, l'histoire lui a permis de retracer les bases lointaines de la famille canadienne-française. Mais il ne croit pas que l'organisation familiale des paysans de France du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle ait été

---

8- Philippe Garrigue, La vie familiale... p. 19.

9- Hubert Guindon, un contre-critique de Garrigue a très bien présenté les griefs que ce dernier a formulés contre Gérin et la thèse de la folk society dans un article reproduit dans Rioux et Martin, La société canadienne-française... voir "Réexamen de l'évolution sociale du Québec" pp 149-171.

transplantée en Nouvelle-France. Il affirme au contraire que dès l'origine, il exista dans la colonie une nouvelle forme d'organisation familiale dont les caractéristiques étaient inconnues de la famille française de cette époque. Il écrit:

En arrivant de France, le but de chaque colon était de devenir maître de "sa" terre. Ses frères prirent des lots voisins plutôt que de travailler sur une ferme commune. Comme conséquence, la famille canadienne-française a eu pour base le foyer conjugal, non la "lignée" ou la "communauté" taiseble".<sup>10</sup>

Et plus loin, il poursuit:

...il n'y a aucun doute qu'avant le XIX<sup>e</sup> siècle, il existait une forme d'organisation familiale particulière aux Canadiens français. Cette forme d'organisation n'était plus uniquement française et en fait, ressemblait beau coup à la vie familiale des régions de la Nouvelle-Angleterre... Il est donc possible de dire que la famille canadienne-française est nord-américaine. Son mode d'organisation, malgré le fait que les colons canadiens-français venaient de France, a été fondamentalement influencé par le genre de vie qui se développa le long des rives du Saint-Laurent. De plus, la différence entre la famille française et la famille canadienne-française ne fit que s'affirmer après 1760. <sup>11</sup>

La critique de Garrigue a abouti à une réinterprétation des unités écologiques de base que sont le rang et la paroisse et du rôle du clergé dans la vie sociale rurale.

Le rang est un mode de distribution des propriétés foncières spécifique au Canada français. Selon ce système, les fermes sont réparties à égale distance sur une même route (le rang). Garrigue ne nie pas que le rang soit jusqu'à un certain degré une unité sociale où les liens d'entraide deviennent très importants. Mais, il clame par ailleurs

---

10 - Philippe Garrigue, La vie familiale... p. 16 .

11 - Ibid. p. 17 - 18 .

que le rang "n'est pas le résultat d'une vie communautaire. C'est l'application d'une idée abstraite, née d'une réflexion planificatrice de la distribution des terres pour la colonisation d'un pays" <sup>12</sup>. Garrigue fera la même critique à l'utilisation du concept de paroisse définie comme communauté fermée pour permettre l'utilisation du concept de folk society. Il écrit à ce propos:

La paroisse n'est pas une communauté autonome résultant des activités des membres vivant dans le territoire de la paroisse. C'est un mode d'organisation imposé par l'extérieur sur les membres de la paroisse, selon des directives formulées par les autorités ecclésiastiques, et que les paroissiens doivent accepter s'ils veulent rester catholiques. La paroisse, forme d'organisation qui se trouve dans tous les pays catholiques, n'est pas spéciale à la vie rurale ni le résultat des caractéristiques sociales d'un milieu donné, mais existe comme l'une des expressions temporelles de la chrétienté. <sup>13</sup>

Quant au rôle du clergé au sein de la communauté rurale, Garrigue dénonce le fait que l'utilisation du concept de folk society réduise la religion à des fonctions "intégrantes et traditionnalistes", ce qui porte en soi la négation du "phénomène dynamique universalisant" qu'il représente.

Ce concept - écrit-il - ne peut différencier entre le particularisme d'une religion primitive, et l'universalisme de la religion catholique. Il existe des communautés rurales dans la province de Québec, il existe des paroisses rurales; mais elles ne sont pas des communautés archaïques. La vie des paroisses rurales ne peut donc être analysée selon l'idée de communautés fermées sur elles-mêmes. <sup>14</sup>

---

12 - Ibid, p. 20.

13 - Ibid, pp 20 - 21.

14 - Ibid, pp 24 - 25.

S'inscrivant en faux contre ses prédécesseurs et leurs disciples, Garrigue soutient qu'il faut rejeter les théories qui affirment la primauté de l'origine rurale de la famille canadienne-française. Car il prétend que dès la Nouvelle-France les villes ont joué un rôle principal dans le développement de la société canadienne-française. Et c'est sa conviction que dans l'analyse de la famille canadienne-française, on doit tenir compte du facteur important que constituent les concentrations urbaines <sup>15</sup>.

Sortant du cadre purement théorique de la réflexion, Garrigue s'est même livré à une réévaluation de la communauté de Saint-Justin précédemment étudiée par Léon Gérin à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle <sup>16</sup>. A un demi-siècle de distance, il a tenté une vérification des principales hypothèses du sociologue précurseur. Voici les conclusions auxquelles il crut être parvenu ; elles pèsent lourd, car elles lui permettent de contredire Gérin dans ses postulats les plus fondamentaux. D'abord, il constate que la famille n'était pas attachée au sol d'une manière aussi étroite que Gérin l'avait décrit. Il ne découvrit aucun parallélisme rigide entre la continuité familiale et la continuité de la propriété foncière. Au contraire, il conclut que la transmission du domaine familial à un seul héritier n'était qu'un élément secondaire dans un

---

15 - Ibid, p. 24 - 25.

16 - L'habitant de Saint-Justin de Léon Gérin fut publié pour la première fois dans les mémoires de la Société royale du Canada, 2e série, T. IV, mai 1898, pp 139 - 216. Cette étude qu'à juste titre on considère encore comme la meilleure sur la société rurale québécoise du XIX<sup>e</sup> siècle est reproduite dans Jean-Charles Falardeau et Philippe Garrigue, Léon Gérin et l'habitant... pp 51 - 128. Le texte de P. Garrigue, Saint-Justin, une réévaluation de l'organisation communautaire dont l'enquête fut menée sur les lieux en 1955, se trouve reproduite dans le même recueil. Voir J.-C. Falardeau et P. Garrigue, Léon Gérin et... pp 131- 146 .

système culturel plus large. Il conclut aussi que la famille n'était pas la source principale de l'expérience sociale. Non seulement l'évolution technique y recevait un accueil favorable, mais le leadership au sein de la communauté, loin d'être l'apanage unique du curé était largement partagé. Par ailleurs, il lui semblait que la mobilité et l'autonomie d'action y étaient stimulées. Et, - affirmation choc -, il lança que si la paroisse se définissait comme une unité religieuse, son mode d'organisation religieuse n'influaient que de façon marginale sur le développement économique de la communauté rurale.

Nous n'avons pas l'intention ici d'analyser la réponse qu'Hubert Guindon servit à Garrigue en se portant à la défense de l'intégrité scientifique de Gérin et des tenants du concept du folk society<sup>17</sup>. Nous n'avons pas non plus l'intention d'examiner la position d'autres définisseurs de la société canadienne-française dans le courant ou à contre-courant des modèles de Gérin et de la folk society. Un véritable panorama des contributions à la connaissance de la société rurale du XIX<sup>e</sup> siècle devrait bien sûr sans faute accorder place à d'autres définisseurs dont l'apport a été considérable. Mais ce n'est pas l'objectif que nous poursuivons dans ce chapitre. Nous nous réservons plutôt l'occasion dans le cours de notre analyse des forces dominantes à Hébertville, de revenir sur l'une ou l'autre contribution qui garde une certaine importance pour notre étude.

---

17 - Le lecteur pourra toujours se référer à l'article d'Hubert Guindon, "Réexamen de l'évolution sociale du Québec", dans Marcel Rioux et Yves Martin, La société canadienne-française... pp 149 - 171. Il y constatera de visu la virulence de l'attaque. Guindon réduit en quelque sorte les propositions de Garrigue à un fatras d'inepties grandiloquentes, oeuvre d'un nouveau converti à l'étude du Canada français.

2 - Point de vue sur la communauté paroissiale de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Est-il nécessaire à ce stade du développement de notre étude de la colonisation de réitérer que nous récusons toute approche fondée sur le concept intégrateur de culture. Nous reconnaissons d'emblée la primauté des rapports sociaux de production dans la détermination des formations sociales et la constitution des communautés de base.

Léon Gérin et les tenants du concept folk society - ces derniers d'une manière très explicite dans un schéma d'analyse du changement social survenu au sein d'une société rurale soumise aux assauts de l'urbanisation et de l'industrialisation - ont cherché dans la culture les dynamismes, et plus précisément les "statismes" de la société rurale québécoises du XIX<sup>e</sup> siècle. Philippe Garrigue, en dépit d'une contestation spectaculaire de ces premiers schémas s'est inscrit pleinement lui aussi dans le cadre conceptuel où s'affirme le "primat culturel". A notre avis, Gérin et après lui, les représentants de l'école de Chicago, en raison même de leurs préjugés et de leurs postulats scientifiques, ont exagéré la rigidité des cadres traditionnels et partant l'inertie de la société rurale du XIX<sup>e</sup> siècle. Quant à Garrigue, en cherchant à tout prix à rejeter la primauté du caractère rural initial, et en voulant trop établir la ressemblance entre la famille canadienne-française et la famille de Nouvelle-Angleterre, il s'est enfermé dans une thèse écologiqu e qui accorde une importance démesurée au problème de l'adaptation des familles au milieu nord-américain et conduit trop facilement à la négation de certaines réalités. Entre autres choses, il évacue avec un empressement surprenant, les bases

féodales originelles du Canada français et le régime seigneurial qui lui tient lieu de structure d'encadrement jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

On serait peut-être porté à croire à la lumière des quelques lignes qui précèdent, que nous allons choisir une position mitoyenne entre Garrigue et ses devanciers. Mais ce n'est pas qu'une question de nuance.

La société rurale du XIX<sup>e</sup> siècle peut certes s'étudier dans ses dimensions "culturelles", mais à la condition qu'on ne perde pas de vue ses bases économiques. Trois facteurs dominants doivent être inclus dans toute analyse qui tente de cerner la communauté paroissiale du XIX<sup>e</sup> siècle: émergence au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle du secteur forestier entraînant des changements dans l'organisation économique conduisant à une prolétarianisation partielle de la population agricole; abolition tardive du régime seigneurial dans les années 1850; réorganisation progressive de l'agriculture québécoise à partir de 1850 vers les marchés de consommation urbaine et surtout vers l'industrie laitière.

Durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le paysage agraire québécois s'est considérablement différencié. Autour des grands centres - de Montréal en particulier - et dans les cantons de l'Est, commencèrent à émerger des îlots d'agriculture commerciale. De façon générale, la production laitière, surtout dans le dernier quart du siècle, fit lentement passer l'agriculture québécoise de la subsistance à une forme plus ou moins accentuée de demi-subsistance, laissant toutefois les zones périphériques dans leur état initial, ou presque, d'inarticulation.

Avant de porter un jugement sur une communauté paroissiale du XIX<sup>e</sup> siècle, on devrait pouvoir au préalable évaluer son stade d'évolution et son degré d'articulation. Sinon, on se condamne à formuler des conclusions hâtives, parcellaires, voire même faussement indicatives. Cela dit, nous pouvons reprocher à Gérin comme aux disciples de l'école de Chicago d'avoir sous-estimé ou même pratiquement négligé ce caractère transitoire de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, période où les cadres traditionnels commencent à s'éroder. Nous pouvons également reprocher à Garrigue d'avoir comparé, dans sa réévaluation de Saint-Justin, deux paroisses très nettement différenciées, la Saint-Justin de 1955 n'offrant à peu près plus de similitudes avec celui de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle précédemment analysé par Gérin.

Le moment est maintenant venu pour nous de faire connaître notre point de vue sur la communauté paroissiale du XIX<sup>e</sup> siècle à la lumière de l'expérience d'Hébertville.

Nos premières remarques porteront sur les unités écologiques de bases: le rang, la paroisse et le village. Sous ce rapport, Hébertville offre un bel exemple du phénomène déjà signalé par Hamelin et Roby<sup>18</sup>, de seigneurialisation du mode de distribution des terres et d'organisation politique des nouveaux territoires québécois au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

18 - Jean Hamelin et Yves Roby, Histoire économique ... p. 174.

On eut pu prévoir avec l'abolition du système seigneurial un changement radical du mode de distribution des terres. Il n'en fut rien. Le rang continua après 1856 à être le modèle exclusif de répartition des lots. Et le canton ne fut jamais autre chose qu'une unité d'arpentage dans le Québec rural francophone affranchi du régime seigneurial. Là, point de répartition des terres au hasard d'un damier; point non plus de municipalités de township. Le rang dessine les fronts de peuplement et la paroisse fournit la base territoriale de l'érection des municipalités. Quelle est la signification sociale de ces unités écologiques? Ou encore, d'une manière plus précise, ces unités écologiques de base constituent-elles des unités sociales? Au XIX<sup>e</sup> siècle, nous répondons certainement. On aurait tort de réduire le rang et la paroisse à de pures abstractions administratives. Lorsque les arpenteurs québécois, à compter du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, commencent à subdiviser les nouveaux territoires de colonisation, ils transposent spatialement les schèmes de peuplement qui ont toujours existé depuis la Nouvelle-France. Les rangs principaux des nouveaux cantons s'ordonnent le long des cours d'eau. La forme même des lots y est modifiée. Très étroits et irréguliers en bordure des lacs et des rivières pour offrir un front d'eau au plus grand nombre d'habitants, les lots sont plus larges et plus réguliers vers l'intérieur des terres. Et il suffit de suivre l'évolution d'un espace foncier quelconque pour se rendre compte jusqu'à quel point la configuration des propriétés n'a rien d'immuable et est soumise à d'incessantes modifications par l'action des hommes. C'est d'ailleurs une caractéristique du cadastre québécois lors de sa confection de fonder l'immatriculation des immeubles sur l'état réel des

biens-fonds et non sur les quelconques canevas de type géométrique et abstrait<sup>19</sup>.

Ainsi, au moment même de l'arpentage primitif, l'alignement des rangs, la forme des lots sont conçus de manière à faciliter le plus d'entraide possible et le resserrement des liens de voisinage. Ce système traduit, on ne peut mieux, les exigences d'une économie de subsistance et d'organisation communautaire.

C'est dans le rang qu'on s'amuse au XIX<sup>e</sup> siècle. A cet égard, les fréquentations et interminables veillées y jouent un rôle de premier plan. Mais c'est aussi dans le rang que se dessinent les querelles, presque toujours des querelles de mauvais voisinage, les nombreux procès pour bornage en sont une preuve probante. Les rangs se distinguent même par certains traits comme le rang Saint-Urbain à Hébertville. Le rang Saint-Urbain est le tronçon paroissial de l'axe routier régional; il est en quelque sorte le cordon ombilical qui relie la communauté au reste de la région<sup>20</sup>. Les contacts avec l'extérieur y sont forcément plus fréquents et moins superficiels. Aussi, on y boit plus, on y danse plus et on y a parfois la jupe légère<sup>21</sup>.

L'existence sociale des rangs est pleinement reconnue dans les structures administratives municipale, scolaire et religieuse.

---

19 - A ce sujet, voir Normand Séguin et Daniel Larouche, "Les archives de l'enregistrement..." p. 25 et suivantes.

20 - Il établit la liaison entre le lac Saint-Jean et le Haut-Saguenay.

21 - Au XIX<sup>e</sup> siècle, selon le curé d'Hébertville, le rang Saint-Urbain est une zone de turbulence.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'essentiel du budget des municipalités rurales va à la construction, à la réparation et à l'entretien des routes donc des rangs. Ces travaux sont la plupart du temps entrepris grâce à des perceptions spéciales et à des corvées. Le conseil municipal ayant décidé certains travaux - le plus souvent à la suite de pressions de personnes concernées - dresse la liste des propriétaires qui en bénéficieront et qui devront contribuer à leur réalisation soit en fournissant des matériaux, soit par leur travail, soit encore en acquittant le montant pré-établi de la cotisation spéciale qui correspond à un pourcentage du coût des travaux divisé par le nombre de propriétaires impliqués. De la sorte, la qualité du réseau routier paroissial dépend de l'effort collectif des habitants des rangs.

Il en va ainsi de l'organisation scolaire. La paroisse est divisée en arrondissements qui représentent chacune des concentrations démographiques dans les principaux rangs. Les écoles de rang-construction, réparation, entretien et chauffage<sup>22</sup> existent par l'effort collectif des habitants concernés selon le principe décrit plus haut.

Même l'administration religieuse respecte l'entité du rang. Les visites paroissiales du curé se font rang par rang. En chaire, lorsque celui-ci dresse le bilan de la dîme, adresse des reproches à ses ouailles, c'est toujours aux habitants des rangs qu'il le fait.

---

22 - Chaque propriétaire est tenu de fournir une quantité X de bois de chauffage chaque année.

En somme, au XIX<sup>e</sup> siècle, l'économie agraire de subsistance, par un ensemble de contingences économiques, sociologiques et administratives, fait du rang une sorte de sous-système dans l'ensemble paroissial. On peut donc vraiment le décrire comme une unité sociale de base.

Qu'en est-il de la paroisse? A première vue, il semble plus difficile d'admettre que la paroisse puisse constituer une unité sociale cohérente. Réalité moins opaque que le rang, elle présente malgré tout une forte cohésion. Ce n'est pas dans les textes juridiques que s'établit clairement la dimension sociologique de la paroisse mais bien plutôt dans son évolution historique.

Au point de départ, il faut bien reconnaître que la paroisse est une unité administrative double, voire triple: elle définit, comme nous l'avons déjà signalé, les limites spatiales de l'organisation religieuse, municipale et scolaire des communautés. Cette première constatation est capitale. Elle nous oblige à considérer la paroisse comme une entité complexe qui déborde le cadre religieux bien que celui-ci y joue un rôle fondamental dans sa définition. Garrigue a bien raison d'affirmer que la paroisse est d'abord une structure administrative imposée à la population. Mais il aurait pu ajouter que la logique de son évolution est de se conformer le plus possible à la configuration des ilots de peuplement à mesure qu'ils émergent et se différencient dans l'espace.

Encore une fois, Hébertville nous offre un très bel exemple de cette conformité du cadre paroissial aux ilots de peuplement. Nous avons montré dans un chapitre antérieur le processus de fractionnement

par lequel le cadre paroissial hébertvillois a été ramené à un étroit périmètre autour de la chute des Aulnets à mesure que la plaine d'Hébertville a connu une densification de sa population. En réalité, la paroisse est un cadre souple qui tend à s'adapter aux agglomérations de population aussitôt qu'elles atteignent à une certaine densité (généralement 300 habitants). Jamais, sinon que de façon temporaire, la paroisse n'encadre plus d'une agglomération; ce qui l'empêche de tomber dans le gigantisme. Deux critères sont généralement retenus pour décider de l'appartenance des habitants à une paroisse lors d'un détachement: la distance par rapport à l'église, trois ou quatre milles est une limite jugée acceptable; en deuxième lieu, la volonté des familles frontalières. Lorsqu'un rang se prolonge d'une paroisse à une autre, la césure n'est pas arbitraire et on assiste de temps à autre à des déplacements des limites territoriales dans les zones de contact. La paroisse ne crée pas la communauté de base, elle s'y moule cependant et évolue avec elle. Et, en ce sens, on peut la décrire comme une unité sociale élargie ayant comme point central le village, le lieu de convergence des rangs, le lieu d'exercice du pouvoir clérico-bourgeois dans la communauté. Et c'est ce pouvoir clérico-bourgeois exercé à partir du village qui fournit à la paroisse son principe unificateur. Nous reviendrons plus loin sur ce dernier problème. Contentons-nous pour le moment d'affirmer que la paroisse au XIX<sup>e</sup> siècle se présente à nos yeux comme un micro-système social dominé par une alliance villageoise clérico-bourgeoise, et dont les rangs peuplés par les agriculteurs forment le sous-système. Tel est pour nous le type de la paroisse rurale québécoise du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le problème de la transmission de la propriété occupe une très grande place chez tous les auteurs que nous avons analysés précédemment. Nous aurions aimé pour notre part nous livrer à une analyse exhaustive des mutations de propriétés pour y déceler tous les patterns de transmission. L'énormité de la tâche nous a forcé à nous limiter à une analyse moins étendue<sup>22</sup>. Nous avons donc sur cette question restreint nos investigations aux donations, aux cessions et aux contrats de mariage à incidence foncière<sup>23</sup>.

La donation entre vifs est le mode par excellence de transmission intégrale du domaine familial à un héritier unique. Il répond parfaitement à tous les objectifs sociaux d'une telle démarche. Caractérisons celle-ci brièvement<sup>24</sup>. La donation entre vifs est une entente par laquelle le donateur généralement un père vieillissant, cède à titre gratuit, généralement à un de ses fils ou encore à un proche parent, son domaine (immeuble, biens meubles et roulant), moyennant pour le donataire certaines conditions à respecter. Ces conditions ont généralement pour résultat d'attacher servilement la personne du donataire à celle du donateur. En acceptant la donation, règle générale, le donataire s'engage par écrit et devant notaire à héberger le donateur et son épouse, à le nourrir, le vêtir et le soigner convenablement jusqu'à sa mort, à élever, et selon des termes bien arrêtés, à aider à établir les jeunes dépendants du donateur. En

---

22 - L'analyse exhaustive des faits fonciers que nous avons entrepris avec Pierre Houde dans le cas Laterrière devrait nous permettre bientôt de déceler les modèles dominants de transmission des bien-fonds à l'intérieur et hors les familles.

23 - Ces données proviennent d'une exploitation systématique des archives de l'enregistrement des bureaux de Chicoutimi (pour les années 1849 à 1873) et d'Hébertville (pour les années 1873 à 1900). Ces fouilles n'ont pas débordé le cadre actuel des limites paroissiales.

24 - Nous donnons en annexe, no IV, un exemple type de donation entre vifs.

cas de mésentente entre lui et le donateur, le donataire s'engage, si la cohabitation devient impossible, à verser une rente annuelle d'un montant défini ou à définir devant un comité d'arbitres.

Ce mode de transmission du patrimoine familial est le plus apte à préserver la structure communautaire de la famille telle que décrite par Léon Gérin. Or, sur un demi-siècle, (1850 à 1900), le nombre des donations entre vifs à Hébertville ne dépasse pas la trentaine. Et encore faut-il tenir compte de trois cas de résiliation de donation, les donataires ayant jugé après coup trop onéreuses les conditions imposées par le donateur.

Il existe deux autres modes particuliers de transmission des biens-fonds familiaux: la donation simple et la cession. La donation simple consiste en un don gratuit d'une terre plus ou moins améliorée annexée au domaine familial. Ce don a généralement pour but d'aider à l'établissement d'un fils ou d'une fille en âge de se marier. La cession est un don qui ordinairement s'accompagne de certaines considérations monétaires ou autres; pour bonnes et valables considérations, services rendus, amitié etc... Nous avons pu retracer une trentaine de donations simples, dont une dizaine de cessions intra-familiales.

Ces premières indications chiffrées sur la transmission des propriétés nous permettent de constater que le mode dominant de transfert de propriétés à l'intérieur des familles à Hébertville durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est la vente ordinaire souvent consentie, soulignons-le, à des conditions préférentielles. Nous n'avons pas étudié systématiquement ces ventes entre membres de même famille, une

tâche absolument fastidieuse vu le nombre de transactions (plus 1,000 à coup sûr) et les difficultés suscitées par les sources de l'enregistrement pour la période étudiée. Nous nous sommes plutôt rabattu sur un examen des émissions des titres de propriété des terres agricoles par le moyen des livres terriers et des livres de ventes du ministère de la colonisation. Cela nous a permis de reconstituer l'histoire foncière d'environ 475 lots agricoles depuis la première vente primitive jusqu'à l'émission définitive des titres. Et nous avons constaté que 234 titres de propriété ont été accordés à des personnes dont le nom de famille était différent de celui du premier acquéreur. Ce qui signifie en d'autres mots qu'une terre sur deux n'appartenait déjà plus à la lignée directe de l'acquéreur primitif. Voilà sans aucun doute un indice qui témoigne d'une grande mobilité de la propriété foncière dans ce coin de terroir. On doit toutefois l'interpréter avec circonspection car l'émission des titres de propriété survient d'ordinaire durant la période initiale d'établissement, période d'instabilité relative et source de perturbation dans l'espace foncier paroissial. Il ne serait par déraisonnable de penser que le taux de mobilité de la propriété ait régressé par la suite. Mais pas au point croyons-nous de modifier en profondeur le mouvement de la propriété que nous avons perçu.

Toutefois, rien ne nous autorise à penser que cet important mouvement de vente à l'extérieur des familles soit la preuve éclatante d'un nouvel ordre de valeurs au sein de la communauté rurale du XIX<sup>e</sup> siècle, un comportement nouveau devant la propriété ou le domaine familial. Les indications que nous avons recueillies sur les donations entre vifs,

sur les donations simples et sur les cessions particulières confirment clairement que le modèle de transmission de la propriété observé à Saint-Justin par Gérin est bien vivant à Hébertville. Par ailleurs, les nombreuses ventes hors famille indiquent que ce modèle connaît de très fortes limitations dans son actualisation, limitations attribuables essentiellement aux conditions économiques qui pèsent sur la propriété. Nous démontrerons dans un prochain chapitre comment le phénomène de l'endettement progressif, le mouvement migratoire et l'action de la bourgeoisie autour de la propriété ont introduit des facteurs de perturbation dans l'espace foncier local. Le haut niveau d'endettement, les lourdes hypothèques, les ventes forcées, les saisies en justice sont les principales entraves à la transmission intra-familiale de la propriété. Nous ne serions pas étonné qu'une étude de ce phénomène au XX<sup>e</sup> siècle montre pour Hébertville une plus grande stabilité de propriété au sein de la famille avec une amélioration des conditions d'exploitation agricole<sup>25</sup>. Quoiqu'il en soit, durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la famille hébertvilloise tente bien de s'identifier à la terre; même si elle éprouve beaucoup de difficultés à y parvenir.

Concluons rapidement ce chapitre. Vivant encore au stade de la subsistance durant toute la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Hébertville semble se "développer" sur le modèle des anciennes paroisses. Léon Gérin dans son analyse de Saint-Justin, a tracé le modèle "idéal" de la communauté rurale du XIX<sup>e</sup> siècle. En exagérant certains traits, le portrait qu'il en a tiré caricature quelque peu la réalité et porte

---

25 - C'est une hypothèse que nous entendons vérifier avec Pierre Houde dans notre étude géo-historique de la propriété foncière à Laterrière.

la marque d'un jugement de valeur sur ce type de société. Mais n'exagérons pas ces déformations qui paraissent toujours plus grosses lorsqu'on a à l'esprit les présupposés idéologiques et les croyances scientifiques du sociologue. Personne n'a mieux que lui saisi les points cardinaux de cette communauté rurale du XIX<sup>e</sup> siècle. Notre perception d'Hébertville se rapproche sur certains points de son modèle en dépit d'autres présupposés idéologiques et d'autres croyances scientifiques.

Gérin reprochait à la famille québécoise du XIX<sup>e</sup> siècle de n'être pas nord-américaine; les tenants du concept de folk society en firent un beau cas d'espèce. De son côté, Garrigue voulut démontrer que cette famille était bien plus nord-américaine qu'on l'avait cru. Il serait grand temps qu'on étudie cette société pour elle même en la réinsérant dans son contexte évolutif et en évitant surtout de lui créer par l'idée un monde qui n'était pas le sien.

## CHAPITRE IX

### LE POUVOIR CLERICAL

On a trop cherché dans l'idéologie les bases du pouvoir cléric<sup>al</sup> au sein de la société rurale du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce primat accordé à l'idéologie dans l'analyse a conduit à une déformation de la représentation des communautés de base. On a parlé volontiers sans trop de discernement d'une idéologie cléricale dominante au XIX<sup>e</sup> siècle. Et on s'est représenté facilement, sans plus de censure, la vie sociale comme dictée par cette idéologie, ou ce qui n'est guère moins grave, comme étant son incarnation.

Pourtant, il y a une énorme distance entre la pratique de la vie et l'expression d'une idéologie, fut-elle par surcroit dominante. Du strict point de vue scientifique, la formule "idéologie dominante" doit être suffisamment nuancée, si on prétend en faire autre chose qu'un passe-partout, qu'une béquille commode dans le cheminement critique de l'analyse. C'est que la formule, "idéologie dominante" porte en elle un jugement qui peut camoufler bien des ambiguïtés. Que veut-elle signifier au juste et par rapport à quoi? L'expression "idéologie dominante" implique fer-

---

1 - L'idéologie comme dimension de l'approche culturelle a servi de principe explicateur - explicitement ou en filigrane - à la plupart des travaux consacrés aux études rurales québécoises des années cinquante et soixante.

cément une marginalisation, parfois plus ou moins autorisée, des autres formes d'idéologie. L'idéologie est une projection, une volonté d'ordonner la vie. Mais cela ne doit jamais signifier que toute la vie s'articule autour d'une idéologie. Ce n'est peut-être pas ce qu'on prétend généralement. Néanmoins, il faut bien se rendre à l'évidence, que la tentation est grande, après avoir défini une "idéologie dominante" de prétendre avoir trouvé les paramètres déterminants d'une société. En ce sens l'idéologie est le traquenard des tenants de l'approche culturelle.

Les idéologies existent et jouent un rôle important dans la vie sociale; personne ne songe à nier une telle évidence. Il convient simplement de préciser ce rôle et de bien l'évaluer en prenant soin de clarifier les termes dans un schéma global d'interprétation de la société. Car il ne suffit pas de montrer comment l'idéologie influe sur la société, il faut établir la place que celle-ci occupe dans le schéma d'analyse. Bien des discussions stériles seraient évitées si l'on prenait la peine de bien s'identifier au plan méthodologique.

Dans ce chapitre consacré au pouvoir clérical au sein de la communauté rurale québécoise du XIX<sup>e</sup> siècle, nous voulons montrer que les bases de ce pouvoir ont un fondement avant tout juridique et matériel et que l'idéologie cléricale a pour fonction d'étendre et de renforcer ce pouvoir. Mais nous voulons aussi montrer, et c'est le mobile de notre contribution, que le contrôle clérical sur la communauté rurale est un contrôle institutionnel avant d'être un contrôle moral voire idéologique. En d'autres mots, nous ne renonçons pas à caractériser l'idéologie, mais nous voulons la situer et évaluer ses vertus efficientes.

1 - Les bases matérielles du pouvoir clérical dans la communauté hébertvilloise du XIX<sup>e</sup> siècle.

On risque de ne pas comprendre la force et l'action du clergé dans la communauté rurale du XIX<sup>e</sup> siècle, si on n'a pas saisi l'importance des revenus du curé et de la fabrique. Dans la paroisse québécoise du XIX<sup>e</sup>, le curé commande un des revenus les plus élevés. Et si on ajoute à ces revenus personnels, les revenus de la fabrique sur lesquels le curé exerce un contrôle direct, il ressort que le clergé paroissial contrôle des revenus ordinaires nettement supérieurs - entre 50 et 100% généralement - à ceux des municipalités de la paroisse et du village et de la commission scolaire réunis<sup>2</sup>. Au dix-neuvième siècle, les revenus ordinaires du curé proviennent essentiellement de la dîme, du casuel et de la capitation. Pour Hébertville, nous avons pu, à la lecture des rapports annuels des curés à l'évêché reconstituer les revenus de la cure pour un nombre significatif d'années (voir le tableau suivant).

Juridiquement, la dîme représente le 26<sup>e</sup> partie de la récolte. A Hébertville, on l'acquitte en blé, en seigle, en avoine, en orge, en pois, en pommes de terre, en foin, en sarrasin et en gaudriole selon des proportions qui fluctuent d'une année à l'autre. S'ajoutent à la dîme les revenus du casuel - honoraires exigés par le curé pour l'exercice de son ministère - , les revenus du supplément ou de la capitation -

---

2 - A titre indicatif seulement, en 1885 et en 1890, le revenus globaux de la commission scolaire, de la municipalité paroissiale et de la municipalité de village s'élevaient à \$1,763.83 et à \$1,718.95; ceux du curé et de la fabrique additionnés s'élevaient respectivement à \$2,500 et \$2,051.92. Pour parler net, il en coûtait plus cher aux citoyens pour maintenir le curé et la fabrique que pour administrer la municipalité et l'organisation scolaire (voir les annexes V - VI - VII - VII concernant les dépenses des commissions scolaires, des municipalités de la paroisse et du village).

TABLEAU 16

REVENUS DU CURE D'HEBERTVILLE ENTRE 1871 ET 1900 EN DOLLARS.

ANNEE	DIME	CASUEL	CAPITATION	TERRE	TOTAL
1871	1,085.00	—	—	40	1,125.00
1876	1,100.00	100.00	—	35	1,235.00
1877	1,100.00	90.00	—	80	1,270.00
1878	1,300.00	100.00	—	50	1,450.00
1880	1,200.00	120.00	—	50	1,370.00
1886	1,150.00	150.00	60.00	—	1,360.00
1890	800.00	86.75	118.55	—	1,005.30
1891	885.00	186.75	95.00	25	1,191.75
1892	1,260.00	101.50	80.00	10	1,451.50
1893	1,220.00	182.00	95.00	—	1,497.20
1894	1,360.35	95.65	55.00	—	1,511.00
1895	876.00	103.00	83.00	—	1,062.00
1896	1,029.00	218.00	43.00	25	1,315.00
1897	1,200.00	100.00	40.00	—	1,340.00
1898	1,080.00	120.00	60.00	10	1,270.00
1899	1,365.00	125.00	80.00	60	1,630.00
1900	1,012.00	104.00	34.00	100	1,250.00

SOURCE: Rapports annuels du curé d'Hébertville à l'évêché de Chicoutimi pour les années concernées.

montant fixe prélevé de chaque communiant emplaceitaire, ce montant est de \$0.50 durant les années 1880 à 1900 - , enfin, les revenus de la terre que le curé fait exploiter<sup>3</sup>. Bon an mal an, la dîme fournit entre \$800.00 et \$1,300.00 et représente toujours plus de 80% des revenus du curé<sup>4</sup>. Quant au casuel, il oscille généralement entre \$100.00 et \$200.00. La capitacion et la terre rapportent l'un et l'autre une somme généralement inférieure à \$100.00. On peut considérer le casuel, la capitacion et la terre comme des sources secondaires de revenus pour le curé.

Les revenus de la fabrique ont un profil similaire. La vente annuelle des bancs d'église procure entre \$700.00 et \$800.00, ce qui équivaut à environ 80% des revenus ordinaires déclarés. Le reste provient d'une partie du casuel, de la quête et à l'occasion d'autres services, (arrérages<sup>5</sup>, dettes, etc...). Nous avons pu, pour six années, reconstituer les revenus ordinaires de la fabrique.

TABLEAU 17

## REVENUS ORDINAIRES DE LA FABRIQUE D'HEBERTVILLE (1886-1894) EN DOLLARS.

ANNEE	BANCS	CASUEL	QUETE	AUTRES	TOTAL
1875	650.00	100.00	100.00	50.00	900.00
1886	900.00	100.00	200.00	0.00	1,200.00
1890	745.95	134.05	166.62	0.00	1,046.62
1891	816.90	--	--		1,168.72
1892	869.00	127.85	136.45	8.75	1,035.30
1893	859.00	120.00	138.00	40.00	979.00
1894	888.95	163.25	139.83	--	1,193.03

SOURCE: Rapports annuels du curé d'Hébertville à l'évêché de Chicoutimi pour les années concernées.

3- Il s'agit d'une terre de 75 acres sise à proximité de l'église et qui offre 30 acres de surface préparée pour la culture.

4- Voir à l'annexe IX la répartition de la dîme pour 1876.

5- Les arrérages s'accumulent souvent sur plusieurs années.

Pour connaître exactement ce qu'il en coûte aux paroissiens pour maintenir leur organisation religieuse, il faut tenir compte de tous les engagements de la fabrique, surtout en ce qui concerne la construction et l'entretien des édifices religieux. La construction de l'église de pierre à partir de 1881, exigea un très gros effort, si gros que la fabrique fut contrainte de recourir à des emprunts massifs: \$2,500.00 en 1880, \$5,100.00 en 1882, \$12,000.00 en 1889, \$4,400.00 en 1890, \$20,000.00 en 1892 et \$24,00.00 en 1896<sup>6</sup>.

Au total, les contributions exigées par l'organisation religieuse de la paroisse pèsent lourd sur la population. En plus de ses revenus ordinaires, la fabrique doit prélever de nouveaux revenus extraordinaires par des répartitions et des cotisations spéciales - des taxes spéciales, si l'on veut. Les habitants, comme il le font pour la municipalité et le conseil scolaire peuvent s'en acquitter en acceptant des corvées, en fournissant des matériaux ou en versant de l'argent. Les habitants sont aussi tenus de fournir leur quote part en bois de chauffage.

Mais la population est pauvre. Parmi elle, nombreux sont ceux qui, pour plusieurs raisons, tardent à régler les comptes en souffrance. Aussi, une partie des emprunts contractés par la fabrique servent à procurer des fonds pour supporter un nombre appréciable de créances actives. On pourra se faire une bonne idée des finances de la fabrique en consultant le tableau suivant.

---

6.- Si l'on considère que l'emprunt de 1896 a servi à rembourser un autre emprunt contracté en 1892 auprès du Crédit foncier franco-canadien, le montant cumulé des emprunts de la fabrique s'élèvent à environ \$50,000.00

TABLEAU 18

## EVOLUTION DU BUDGET DE LA FABRIQUE D'HEBERTVILLE, (1890-1900)

ANNEE	RECETTES	DEPENSES	DETTES ACTIVES	DETTES PASSIVES
1890	13,435.99	13,361.71	84.80	15,735.80
1891	3,695.55	3,669.74	84.80	18,045.80
1892	21,397.05	19,545.03	84.80	22,800.80
1893	4,155.47	3,916.01	777.73	21,700.80
1894	2,799.50	2,735.95	550.40	21,674.00
1895	2,016.05	1,981.99	517.92	22,630.08
1896	25,610.66	25,599.18	847.80	24,910.00
1897	2,060.17	2,051.27	249.30	24,550.00
1898	1,907.77	1,904.80	336.40	25,506.00
1899	4,446.79	4,441.27	377.09	24,756.00
1900	3,988.25	3,980.64	521.99	24,181.00

SOURCE: Livres de comptes de la fabrique d'Hébertville, budget des années concernées.

Les revenus qu'il tire de la cure, les finances de la fabrique dont il contrôle l'évolution, le rôle d'intermédiaire qu'il joue auprès du collège de Sainte-Anne de la Pocatière pour les transactions de celui-ci, font du curé d'Hébertville l'un des principaux personnages de finance de la paroisse et l'un des plus importants agents de liaison avec l'extérieur. Concrètement, cette vocation bien temporelle lui donne une puissance à peu près sans égale dans la communauté et partant, un ascendant ou un leadership incontestable sur ce plan, du fait même

qu'il commande la plus grande part des fonctions financières des différentes administrations.

Au dix-neuvième siècle, c'est du moins le cas à Hébertville, le financement de la fabrique repose sur les initiatives du curé et sur la pertinence de son réseau d'informations<sup>7</sup>. C'est lui qui recrute des prêteurs, négocie les ententes et veille du haut de la chaire au remboursement de la dette et à la perception des créances de tous genres.

La puissance et l'ascendant du curé au sein de la communauté s'explique par le pouvoir de contrainte que lui accorde la loi. Pour recouvrer les créances de la cure et de la fabrique, le curé dispose du droit de poursuite, un argument de poids qu'il sait utiliser avec détermination le moment venu. Quand on connaît les revenus du curé et de la fabrique, cette base juridique du pouvoir clérical revêt une importance capitale. C'est sur elle que repose la puissance matérielle du curé au sein de la communauté.

Les questions d'argent occupent une place très importante dans les relations du curé avec ses paroissiens. Plusieurs fois par année

---

7- A Hébertville, au moment de conclure un emprunt, les marguilliers passent une résolution pour charger le curé des négociations. Le solide réseau d'informations que représente le monde clérical dans l'ensemble du Québec et l'efficace alliance de celui-ci à la bourgeoisie facilitent grandement la tâche de recruter un prêteur et de négocier les termes d'un emprunt.

le curé fait la lecture des noms des personnes qui ont acquitté leur dîme. Ceux qui ne l'ont pas fait se trouvent de la sorte indirectement dénoncés. Il en va ainsi pour les corvées, les répartitions et les cotisations spéciales. Et le curé n'hésite pas à menacer de poursuite ceux qui refusent ou omettent de régler les arrérages prolongés. Aussi une certaine tension marque-t-elle les rapports entre le curé et ses ouailles. On en jugera par ces paroles du curé d'Hébertville prononcées le 21<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte de 1875:

Je reviens sur ce qui est dû à la fabrique. Ce n'est pas pour moi, mais je tiens à ce que votre fabrique ait des affaires en ordre. Or une première condition pour cela, c'est de faire disparaître des comptes les arrérages datant de 2, 3, 4 et même 5 ans. Dette d'honneur, je dirai plus, dette sacrée et qui doit passer avant toute autre. Responsabilité du curé et des marguilliers à ce sujet...Or moi, je veux dégager la mienne. Je demanderai sans me laisser avec d'autant moins de gêne que ce n'est pas pour moi...8

En une autre occasion, il s'exprimera en ces termes:

Songez à payer ce qui est dû à la fabrique. Je vous avertis - dettes de 3 et de 4 ans - , plusieurs ont été menacés de poursuites l'an dernier, cette année ils le seront probablement. C'est dur, que voulez-vous ? A qui vous en prendre ? A moi ? Aux marguilliers ? Non, à ceux qui n'ont pas eu la gentillesse de fournir leur bois, de payer leur répartition.9

---

8- Cahier d'annonce de la paroisse d'Hébertville, 1875-1878, pp 28-29.

9- Cahier d'annonce de la paroisse d'Hébertville, 1875-1878, p. 78.

Périodiquement, par la voix du curé au moment du prône, les menaces de poursuites sont lancées. Des murmures s'élèvent parfois qui parviennent aux oreilles du curé. On parle d'une religion d'argent, d'une religion où l'exemple de Notre-Seigneur est absent, d'une religion qui prend le bien d'autrui. A ces propos désobligeants, le curé riposte par l'invective. Ainsi, à propos de la dîme, il dira en 1877:

100 n'ont rien réglé, c'est mieux que l'an dernier. Mais ce n'est pas encore bien... Dieu vous rendra selon votre coeur. Les curés en ont trop. Ce cri n'était pas dans la bouche de nos pères... Ce cri-là est indigne des temps. En petit ce qui se fait en grand. Le pape en avait trop: Victor Emmanuel l'a volé.<sup>10</sup>

Nous avons parlé de rapports tendus entre le curé et ses ouailles sur les questions d'argent. Il serait peut-être plus juste de parler de conflits à un certain moment. En 1883, le curé, devant les réticences et la grogne des paroissiens abandonne le poste de secrétaire-trésorier de la fabrique qu'il occupait depuis quatre ans et annonce son départ éventuel de la paroisse. Il s'exprime ainsi dans son prône du 24<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte :

Les annonces que j'ai faites à propos des paiements échus sur la répartition ont laissé bien tranquilles certains contribuables. Qu'ils ne se fassent pas illusion. Avant peu, ils auront des nouvelles

---

10- Cahier d'annonce de la paroisse d'Hébertville, 1875-1878, dimanche de la Quasimodo, 1877, p.109.

qui ne seront pas agréables, malgré toutes les facilités données pour payer depuis quatre ans que je suis le secrétaire-trésorier des syndics - et je le suis gratuitement - je ne le regrette pas, mais sur ce point comme sur d'autres, je m'aperçois que je ne suis pas compris, fort bien. Je vais céder ma place à un autre qui n'agira pas avec autant de désintéressement. Quand on a du coeur et qu'on a fait ce que j'ai fait ici et que l'on n'est pas compris, on n'a qu'une chose à faire, à mon point de vue, et cette chose, c'est aller ailleurs, surtout avec la perspective que je vois, une licence (lire un permis de vente d'alcool). Adieu alors la paix dans les familles, adieu les bonnes moeurs...11.

Les habitants d'Hébertville apprirent plus tard qu'il ne suffisait pas de remplacer un curé bourru par un autre plus amène pour se soustraire aux exigences d'argent de la cure et de la fabrique. Avec ou sans provocation, les avis de poursuites sont toujours menaçants d'où qu'ils émanent et quelles que soient leurs enveloppes.

Mais n'insistons pas à outrance sur le problème de la perception des fonds. Il est un autre point sur lequel nous désirons attirer l'attention, c'est celui du commerce des grains auquel le curé et la fabrique participent. Le plus clair des redevances au curé et à la fabrique étaient acquittées en nature, surtout en grain comme nous l'avons signalé déjà, même la quête du dimanche. Ces stocks, ceux de la fabrique et les excédents du curé étaient ensuite revendus à la population. Ainsi, l'organisation religieuse jouait-elle un rôle important dans les approvisionnements - rôle fondamental durant les périodes de rareté,

---

11- Cahier d'annonce de la paroisse d'Hébertville, 1881-1888, p. 148.

et elles furent nombreuses - et aussi un rôle important dans la canalisation des espèces monétaires toujours rares dans la communauté. Sous ce rapport, l'organisation religieuse remplissait une fonction analogue à celle des marchands de la communauté, agent d'accumulation des grains et agent de drainage du numéraire.

Nous ne nous étendrons pas néanmoins sur cette question. Nous n'avions qu'un but dans la première partie de ce chapitre consacré au pouvoir clérical: montrer que l'organisation religieuse dans la paroisse rurale du XIX<sup>e</sup> siècle est une des premières instances économiques de la communauté. Ce but, nous croyons l'avoir atteint. Et nous pouvons maintenant passer à l'étude des bases idéologiques du pouvoir clérical.

## 2- Les bases idéologiques du pouvoir clérical dans la communauté hébertvilloise du XIX<sup>e</sup> siècle.

Peu de chercheurs ont consacré autant d'efforts à la compréhension de "l'idéologie rurale" au Québec que Marc Adélar Tremblay<sup>12</sup>. Il convient d'examiner la position de ce spécialiste des questions rurales avant de nous engager dans l'analyse concrète des bases idéologiques du pouvoir clérical à Hébertville.

Pour Tremblay, l'idéologie rurale s'inscrit dans l'idéologie nationaliste plus large. "Elle constitue une prise de conscience qui

---

12- Voir "L'idéologie du Québec rural" dans Académie des sciences morales et politiques du Québec, travaux et communications, VI- 1973, pp 212 à 265. Il s'agit certainement du texte le plus complet à avoir été publié sur cette question.

s'élabora au moment où le Canada français était une société traditionnelle et où la différenciation sociale était peu prononcée"<sup>13</sup>. Mais qu'est-ce que la société traditionnelle ? Laissons Adélar Tremblay nous le dire:

Ce qui caractérise la société traditionnelle, ce sont des techniques de subsistance plutôt simples et une grande homogénéité dans le type d'occupation et dans l'emploi du temps, c'est un mode d'organisation social qui privilégie la famille et le système de parenté en tant que structures d'encadrement et principes directeurs dans l'élaboration des relations sociales créant ainsi de multiples liens de solidarité entre tous les membres de la communauté; c'est enfin un ensemble de valeurs transmises qui créent chez les individus une image de soi et une compréhension unanimes de la réalité <sup>14</sup>.

Image de soi et compréhension unanime de la réalité, voilà des mots clés. Tremblay précisera que l'idéologie cherche à introduire un système "à long terme structuré, clos et cohérent dans le vécu des membres d'une collectivité"<sup>15</sup>. Bien sûr, il ne nie pas qu'il y ait un écart même substantiel, entre les principes proposés par l'idéologie et la réalité sociale. Non, car pour lui l'idéologie et la structure sociale sont deux termes complémentaires d'une réalité plus large dont les liaisons fonctionnelles doivent être saisies sans préjuger de l'antériorité de l'une par rapport à l'autre. Mais cela ne l'empêche pas

---

13- Ibid. p. 212.

14- Ibid. p. 212, citation de l'auteur reprise de "L'éclatement des cadres familiaux traditionnels au Canada français" Relations, no 305, mai 1966, p. 131.

15- Ibid. p. 213.

de parler de l'idéologie unitaire, formellement définie autour de 1880 et dont les promoteurs sont nettement identifiables. Et il écrit:

Tout système idéologique cherche à absolutiser un élément qui, par sa valeur et son caractère transcendant, devient incontestable et acquiert de ce fait un puissant pouvoir contraignant. Au Québec, cet élément sera le fait catholique, c'est-à-dire l'appartenance à l'Eglise catholique romaine, l'adhésion à sa doctrine et à ses croyances, la fidélité à ses prescriptions morales, l'obéissance à la parole sacrée de ses fonctionnaires. Les membres du clergé et l'élite religieuse seront les fabricateurs de cette idéologie. Etre catholique et d'expression française seront les principes fondamentaux qui identifieront la nature profonde de la nation canadienne-française et les traits corollaires qui constitueront son identité propre; ils seront aussi les barèmes qui évalueront sa vocation et qui traceront les jalons de son avenir . 16

On connaît bien les grands thèmes de l'idéologie cléricale dominante de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dont parle Tremblay: la survie de la nation, la vocation agricole du peuple québécois, l'exaltation des vertus morales, l'indissolubilité de la religion catholique du fait français au Québec, la primauté de la famille, de l'école et de la paroisse dans l'organisation sociale, les craintes du progrès (les techniques, la ville, l'industrialisation), les dangers de l'exode de la jeunesse rurale, la nécessité de conquérir le sol... Il serait fastidieux de reprendre ici chacun de ces grands thèmes développés par Tremblay. Le lecteur est tout simplement invité à consulter sur ce

---

16- Ibid. p. 213.

point, l'article précité<sup>17</sup>. Nous avons cherché pour notre part, sous une forme ou une autre, des manifestations de cette idéologie à Hébertville. Et nous avons trouvé dans les cahiers d'annonces de la paroisse - dans les cahiers de prônes - des formulations claires et fortes qui nous ont permis justement d'observer concrètement la projection d'un univers (d'un système de valeurs) par le curé.

Pour notre bonheur, Hébertville a hérité, dans la personne du curé Bruno-Elisée Leclerc (en poste de septembre 1875 à septembre 1891) d'un interprète de première valeur de la société rurale québécoise de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. Le curé Leclerc était certes d'une espèce particulière si on le compare aux autres curés de campagne de la région à la même époque. D'abord, sa qualité de vicaire forain lui donnait une autorité, un prestige transcendant auprès de ses ouailles comme auprès des autres curés du Lac Saint-Jean dont il surveillait les affaires. Mais il y avait plus. Fêru de lectures théologiques et mystiques<sup>19</sup>, le curé Leclerc, véritable force de la nature, projetait avec

---

17- Ibid. ces thèmes sont exposés aux pages 217 à 228.

18- Le curé Leclerc n'est pas à proprement parler un définisseur de l'idéologie cléricale. Il est simplement un diffuseur de messages. Il n'explicite jamais la cohérence de son discours, celle-ci néanmoins se découvre dans les relations logiques qui soudent chacun de ses messages.

19- Le curé Leclerc est un intime de Dominique Racine, l'évêque de Chicoutimi à qui il fait à l'occasion des suggestions de lectures (AEC, série XVII, par. 16, cote II, vol. I, pièce 36, lettre du 20 janvier 1896). Il se permet de lui indiquer des livres à interdire (Ibid., pièce 33, lettre du 14 août 1885).

une détermination farouche, pour ne pas dire avec une violence à peine contenue<sup>20</sup>, l'image du patriarche gardien de son troupeau et la vision d'un monde théocentrique. Chaque dimanche était pour lui l'occasion de rappeler à l'ordre les paroissiens, de leur indiquer la voie de la morale et des bonnes moeurs et de les semoncer vertement quand il le jugeait à propos. En réalité, sous le rapport de la morale et de la pratique religieuse, ses relations avec les paroissiens étaient aussi tendues, aussi "chargées" que pour les questions d'argent dont nous avons parlé dans la première partie de ce chapitre. Et c'est à travers les difficultés de ce curé imbu de son sens du devoir et méticuleux - il notait toutes ses pensées -<sup>21</sup> que nous avons pu mesurer l'écart très considérable qui existait entre les appels et directives du chef religieux et la réponse des fidèles. Il suffit d'examiner un tant soit

---

20- Il finira par céder sa place à la demande de l'évêque lorsque ses rapports avec les membres de la paroisse se seront dégradés (Cahier d'annonce d'Hébertville, vol. 1888-1898, dimanche de la Trinité de 1891, non paginé).

21- En homme d'ordre, le curé Leclerc prenait soin d'écrire minutieusement, à la virgule près, les propos qu'il allait tenir en chaire à ses paroissiens. Ses cahiers de prône sont un vrai journal de curé de campagne par lequel se découvre la vie paroissiale. Règle générale, la lecture de ces cahiers nous a passablement prévenu contre une utilisation trop spontanée des rapports annuels du curé à l'évêque pour connaître la vie paroissiale en raison même de l'image embellissante que celui-ci cherche parfois à imposer de sa paroisse. Ce n'est pas dans son rapport annuel - somme toute un rapport administratif - que le curé fait part de toutes ses inquiétudes et des nombreux soucis que lui causent ses obligés. Non, il se contente à cette occasion de souligner les cas de scandale ou les péchés communs: une naissance illégitime, un cas d'avarice, des abus notoires d'alcool, les sempiternels écarts de langage etc... C'est du haut de la chaire que le curé ouvre son coeur et use de son franc parler dans l'immunité que lui procure le lieu du culte. Et c'est dans son cahier de prône, ou encore dans sa correspondance intime qu'il consignera ses réflexions les plus lourdes .

peu la question de la fréquentation de l'église et de la moralité pour comprendre que les hébertvillois étaient loin d'obéir au doigt et à l'oeil à leur curé, loin aussi de cristalliser autour des grands schèmes de pensée diffusés par celui-ci.

a) La fréquentation des offices et des sacrements.

Les gens d'Hébertville, durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, assistent à la messe dominicale et font leurs Pâques. A peine quelques retardataires à la communion pascale chaque année<sup>22</sup>. Durant toute la période 1850-1900, un seul cas flagrant d'irreligion a été dénoncé par le curé<sup>23</sup>. En gros donc, les gens d'Hébertville respectent la religion et se soumettent aux pratiques obligatoires. Là-dessus, point de doute. Ce qui toutefois retient notre attention, c'est le climat général qui entoure ces pratiques et surtout le zèle moins qu'empressé qu'on met à observer les exercices du culte non obligatoires.

L'attitude des paroissiens devant la messe dominicale est une source constante de frustration pour le curé. On s'en abstient trop facilement à l'occasion des récoltes ou à la fonte des neiges lorsque les chemins sont défoncés. Pire, on s'en abstient aussi pour voyager ou aller pêcher. De temps à autre, le curé se plaint d'une assistance

---

22- Selon les rapports annuels.

23- D'après une lettre de B.-E. Leclerc à l'évêque (AEC, série XVII, par. 16, cote II, vol. I, pièce 33, lettre du 31 octobre 1885).

peu nombreuse à la messe du dimanche. Par exemple, au dimanche de la septuagésime de 1877, on ne compte pas 20 personnes à la grand-messe<sup>24</sup>. D'habitude, les grand-messes attirent peu. La messe basse de six heures trente en semaine et les autres messes spéciales n'attirent pas plus, l'assistance y est généralement claismée. Et le curé n'a de cesse de s'en plaindre. Par ailleurs, le comportement de certains n'a pas toujours l'heur de plaire au chef spirituel de la paroisse. Ulcéré, au XV<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte de 1881, il lancera cette invective: "Bon nombre arrivent la messe commencée, se font prier pour entrer. C'est honteux".

Les offices du soir ne sont pas courus non plus: prière, vêpres, salut du Saint-Rosaire, etc. Le curé parle volontiers d'une paresse spirituelle<sup>25</sup>. Durant la semaine du XV<sup>e</sup> dimanche de la Pentecôte de 1888, la prière du soir réunit entre 10 et 12 personnes seulement<sup>26</sup>. Mis à part le dimanche, les hommes viennent moins à l'église que les femmes<sup>27</sup>.

En ce qui a trait à la communion pascale, le curé en tient une comptabilité exacte et en fait état en chaire au fur et à mesure. Le

---

24- Cahier d'annonce de la paroisse d'Hébertville, vol. 1875-1878, p. 102.

25- Cahier d'annonce de la paroisse d'Hébertville, vol. 1888-1898, XIII<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte, 1888, non paginé.

26- Ibid. p. 20.

27- Ibid. vol. 1881-1888, premier dimanche de l'Avent 1885, p. 263.

dimanche de la Quasimodo de 1881, les paroissiens sont informés que sur 1,460 communicants, 1,337 ont fait leurs Pâques. Sur les 133 qui ne les ont pas encore faites, une centaine sont absents des lieux, quelques autres sont en convalescence, quelques-uns ont été renvoyés et cinq n'ont pas voulu se présenter<sup>28</sup>. Le curé ne cache pas qu'il use de mesures coercitives pour contraindre la population à l'observance de la communion pascale. Un certain dimanche, il lâche ces propos: "Quelques-uns ne les ont pas faites (leurs Pâques), d'autres de force en quelque sorte"<sup>29</sup>.

L'instruction religieuse ou l'enseignement du catéchisme est la cause de bien des soucis pour le curé. A son dire, les parents ne préparent pas leurs enfants à l'enseignement du catéchisme et font preuve de négligence impardonnable en ne les envoyant pas régulièrement aux séances d'instruction religieuse dispensées par le curé et au vêpres. "Préparez vos enfants, dira-t-il aux parents, ne pas vous fier uniquement sur les écoles. La plupart des maîtresses font défaut sous ce rapport (l'enseignement du catéchisme) et ne donnent pas à cet important sujet la grande attention qu'il mérite"<sup>30</sup>. Soucieux de fournir une "instruction religieuse exacte", le curé tente d'exercer un contrôle rigide sur la préparation des enfants à la première communion. Les enfants de moins de dix ans sont refusés de même tous ceux qui sont jugés trop ignorants

---

28 - Ibid, p.20.

29 - Ibid, vol.1888 - 98, dimanche de la Quasimodo de 1898, non paginé.

30 - Ibid, vol.1875 - 78, dimanche après Pâques, 1877, p. 111 - 112.

des choses de la religion. Ces refus irritent les parents. Certains, passant outre au refus du curé, vont jusqu'à envoyer à la communion leurs enfants jugés inaptes. A ces bravades, la riposte du curé est vive.

Qu'on en juge à ses propos:

Il s'est présenté des enfants pendant les quarante heures à qui j'ai refusé de faire les Pâques vu leur ignorance. Les parents, je suppose, se sont crus meilleurs juges que leur curé, nous verrons à cela plus tard. 31

Quelque temps plus tard, effectivement, il fera cette mise au point:

J'ai fait pendant trois jours le catéchisme. Dans deux familles on n'a pas jugé à propos de m'envoyer dans l'une un petit garçon et dans l'autre une petite fille. De tous ces enfants, j'en ai admis quelques-uns à faire leurs Pâques, les autres, je leur ferai encore le catéchisme la semaine prochaine. J'espère en rendre un grand nombre capables, mais quelques-uns seront obligés, et quelques-unes aussi, de venir au catéchisme cet été. Certains parents ne comprennent rien à cela et se trouvent humiliés... Si vous saviez comme je ne regarde pas beaucoup aux beaux yeux de M. Untel ou de Mme Unetelle et que si je pouvais tout dire, vous seriez surpris de ce qui se passe entre moi comme confesseur et certains pénitents, vous ne diriez pas ce que vous dites. 32

Au baptême, seuls les noms de saints sont acceptés, tous les autres sont refusés sans discussion. "Ce n'est pas là une affaire de mode, et ce n'est pas dans le feuilleton des journaux, mais dans la vie des saints qu'on doit chercher<sup>33</sup>". Et même les fleurs dont les coquettes d'Hébertville parent leur chapeau pour aller à l'église ne trouvent pas

---

31 - Ibid, vol. 1881 - 88, Dimanche après de la Pentecôte 1881, p. 24.

32 - Ibid, vol. 1881 - 88, Dimanche de l'Annonciation, 1881, p. 14.

33 - Ibid, vol. 81 - 88, II<sup>e</sup> dimanche de l'Avent 1885, p. 264.

grâce auprès du curé. "Pas de fleurs sur les chapeaux, il n'y a pas plus de raison que jadis"<sup>34</sup>. Les jeunes gens ont la mauvaise habitude de s'attrouper sur le perron de l'église où ils font grand bruit. Au jubé, il faut les surveiller de près; il s'y passe des choses: le curé finira par nommer un constable non identifié pour y surveiller les jeunes et rapporter "toute inconduite ou désordre"<sup>35</sup>.

La fibre morale ancestrale s'étiole, l'esprit de famille s'érode: une conclusion qui dans la bouche du vicaire général Leclerc sonne comme un leitmotiv d'amertume. Parfois les situations se corsent et les mots prennent le pas sur la raison. Le curé cherchera alors des attermolements. Quelqu'un s'est-il senti visé dans un sermon, il demandera de ne pas en faire d'applications personnelles. "Ce qui est dit en chaire n'en suppose pas et est dit d'une manière générale"<sup>36</sup>. Les paroles s'envolent et les écrits restent dit le proverbe. Le curé Leclerc sera inopinément tenu de se rétracter publiquement sur ordre de l'évêque pour une lettre écrite à un paroissien et dans laquelle il disait "bêtement", pour reprendre son expression, que son programme, à lui, était "vie du Haut et mort du Bas"<sup>37</sup>. Mais que penser vraiment de la moralité publique à Hébertville durant cette seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle?

---

34 - Ibid, XV<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte de 1885, p. 254.

35 - Ibid, vol. 1888 -98, premier dimanche du Carême de 1888, non paginé.

36 - Ibid, vol. 1875 - 1878, le V<sup>e</sup> dimanche après Pâques de 1877, p. 115.

37 - Ibid, vol. 1881 - 1898, dimanche de la Circoncision de 1882, p. 52.

b - La moralité publique à Hébertville durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Nous disposons de relativement peu d'éléments pour juger de la moralité publique à Hébertville au XIX<sup>e</sup> siècle. Toutefois grâce encore une fois au précieux cahier de prône du vicaire forain Leclerc, complété par les maigres informations des rapports annuels du curé et un certain nombre de dossiers des archives judiciaires<sup>38</sup> (cour supérieure et cour du banc de la reine de Chicoutimi), nous sommes en mesure de fournir un bon nombre d'indications très valables sur quelques aspects de cette délicate question.

Mais avant de poursuivre, une mise au point s'impose. Ces quelques pages sur la moralité publique ne préjugent d'aucun système de valeurs, elles n'ont qu'un but: saisir par quelques biais les moeurs, les comportements de la population d'Hébertville pour pouvoir mesurer, même très imparfaitement la distance qui sépare la réalité vécue de la vision normative et théocentrique du curé.

On peut grouper sous trois chefs les problèmes moraux auxquels le curé a affaire à Hébertville au XIX<sup>e</sup> siècle: l'influence des chantiers, les abus de l'alcool, les inconduites ou légèretés.

---

38 - Nous avons effectué un relevé systématique de tous les dossiers de la cour supérieure et de la cour du banc de la reine pour la période 1850 à 1900. Nous y avons retracé dans les archives de la première une centaine de dossiers et une dizaine d'autres dans les archives de la deuxième qui intéressaient plus particulièrement l'histoire d'Hébertville.

La vie dans les chantiers a une grande influence sur le comportement de la population. Dès 1859, le curé Joseph Hudon, dans une lettre sur l'état de la paroisse, écrivait à l'évêque de Québec:

Les chantiers ici comme partout ailleurs sont la perte des jeunes gens. Tel jeune homme de brave famille part l'automne bon et pieux et revient le printemps tout changé. Il est adonné aux paroles grossières et honteuses, et le plus souvent il revient avec des vices qui font rougir et gémir ses bons parents. 39

Quatre ans plus tard, c'est au tour du curé Jean-Baptiste Villeneuve de dénoncer l'influence "néfaste" des chantiers sur les moeurs de sa paroisse:

Un grand nombre de jeunes gens passent l'hiver dans les chantiers où ils étudient à proférer et à inventer les blasphèmes les plus horribles et les discours les plus obscènes. C'est là un des plus graves désordres et c'est un point sur lequel on ne pourra rien gagner tant qu'il y aura des chantiers dans nos paroisses. Les parents qui souvent ont le même défaut ne se donnent aucune peine pour faire disparaître ce désordre. 40

Les chantiers sont perçus par le clergé comme des écoles de vie libertaire dont les effets se font sentir l'année durant. Ils représentent la force externe qui corrode les vertus morales des enfants de la paroisse. Mais le clergé ne peut rien contre cette force externe, c'est à l'intérieur des paroisses que les curés doivent mener la lutte. Et l'intempérance est sans contredit le terrain le plus important de ce combat contre les forces du mal car l'alcool est au centre de presque tous les maux dénoncés en chaire.

---

39 - AEC, série XVII, cote II, vol. I, pièce I, rapport sur la mission, le 15 septembre 1859.

40 - AEC, série XVII, cote 9, paroisse 16, vol. I, pièce 4, rapport pour la mission de Notre-Dame d'Hébertville pour 1863.

On peut dire que la vente de l'alcool au Lac Saint-Jean a commencé avec l'arrivée des premiers colons, alors que les marchands itinérants armés de barriques d'eau-de-vie arpentent le nouveau terroir en quête de gosiers assoiffés<sup>41</sup>. Pour lutter contre le fléau de l'alcool, le curé dispose de deux armes plus ou moins efficaces : la conscription<sup>42</sup> de la population dans la société paroissiale de tempérance et l'interdit des débits de boissons dans la paroisse.

L'embrigadement des paroissiens dans la société de tempérance n'est pas chose facile et la stricte observance des membres n'est jamais garantie, cela va de soi. Selon les rapports annuels, le nombre d'associés varie entre 500 et 800 environ. Des conflits naissent parfois du zèle intempestif que le curé met au recrutement des membres.

Le texte qui suit en fait foi:

Cancans et propos déplacés à propos des mesures proposées par le curé pour le meilleur but cependant. Liberté à chacun. Que les parents ne forcent pas leurs enfants. A propos de l'acte d'intempérance que ne dit-on pas? S'il fallait tout croire, en vérité, je serais forcé de penser que la moitié de mes paroissiens sont des hypocrites...Pas de supercherie; j'agis franchement, il

---

41- Dans son rapport sur la mission en 1861, le curé Hudon note: "Il est arrivé l'hiver dernier un détailleur de boisson enivrante qui a fait un grand dommage parmi les jeunes gens. Heureusement que cet individu s'est esquivé au printemps avec ses barils. Je crains beaucoup qu'il ne revienne cet automne avec le même bagage" (AEC, série XVII, cote 9, par. 16, vol. I, pièce 3).

42- Etant donné les méthodes utilisées par le curé pour grossir les rangs de la société paroissiale de tempérance, le mot de conscription n'a rien d'outré. Le curé Leclerc, pour contraindre les paroissiens à devenir membres de la société, faisait signer des formulaires d'adhésion par les familles, parents et enfants y inclus.

me semble avec vous; que ceux qui ne veulent pas marcher avec moi se déclarent aussi franchement et l'on saura à quoi s'en tenir. 43

Quoiqu'il en soit cependant, la consommation de l'alcool dans la paroisse dépend moins des succès du recrutement de la société de tempérance que de la plus ou moins grande circulation de cette denrée. Et le curé le sait mieux que quiconque, lui, qui mène une guerre continuelle aux débits légaux et clandestins.

Le curé n'est pas en principe partisan d'une interdiction absolue de vente d'alcool puisque les boissons alcoolisées peuvent être consommées en guise de médicament. Aussi ne s'élèvera-t-il pas contre l'existence d'un débit "médical" dont il surveillera de près les opérations du détenteur. Veut-on ouvrir un ou plusieurs débits de vente libre d'alcool, cette fois il s'y opposera avec la dernière énergie. Il fera alors toutes les pressions nécessaires sur le conseil municipal qui délivre ces permis de vente d'alcool et il utilisera la tribune sacrée pour tenter de rallier la population dans ses démarches auprès des membres du conseil municipal.<sup>44</sup> Malgré tout, les efforts du curé pour limiter la vente légale de l'alcool n'emportent pas le succès escompté. On trouve toujours moyen de s'approvisionner au dépôt "médical".

---

43 - Cahier d'annonce d'Hébertville, vol. 1881 - 1888, XXIII<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte de 1884, p. 205.

44 - En 1886, il s'adresse à ses paroissiens en ces termes: "Prière d'abolir le dépôt, nous n'en avons pas besoin et c'est au contraire une occasion de désordre. Celui qui le tient discontinue. Profitons de ce fait pour ne pas le relever. Intempérance chez les jeunes gens, le mal grandit" (cahier d'annonce d'Hébertville, vol. 1881 - 1888, XVI<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte de 1886, p. 306).

Quant aux dépôts de vente libre, ils sont l'objet des jeux politiques; ils apparaissent au gré des lignes de forces politiques. Lorsqu'on consent à abolir un permis de vente d'alcool, c'est souvent pour l'accorder à un partisan. Par ailleurs, il faut tenir compte des dépôts clandestins et des marchands ambulants qui ont toujours une bonne réserve d'alcool parmi leur marchandise. La guerre au trafic illicite de l'alcool est toujours âpre. Un fauteur qui récidive risque toujours le refus des sacrements et l'opprobe qui en découle nécessairement<sup>45</sup>. Quant aux vendeurs d'alcool itinérants, le curé en chaire les menace de poursuites<sup>46</sup>.

A Hébertville, les cas d'intempérance sont relativement fréquents. La paroisse compte entre 5 et 10 ivrognes fidèles compagnons de la dive bouteille. Elle compte aussi un grand nombre de fêteurs qui aiment bien aviver leur joie d'un coup de "fort". Pour mieux frapper l'imagination des paroissiens dans ses appels à la tempérance, le curé n'hésite pas à rappeler des circonstances dramatiques:

Ce que fait l'ivrognerie... Une femme en boisson jette son enfant dans la rue et veut en jeter un autre... Je suis bien décidé à faire tout mon possible pour que la tempérance règne ici, il me faudra lutter, essayer des tempêtes, endurer la calomnie, je suis prêt à tout. J'aurai travaillé pour votre bien, ce sera ma joie, mon soutien et ma récompense ici bas 47.

---

45 - Le 22 juillet 1887, le curé Leclerc doit expliquer à l'évêque les raisons qui l'ont poussé à refuser les sacrements à un vendeur illicite d'alcool (AEC, série XVII, par. 16, cote II, pièce 39).

46 - Cahier d'annonce d'Hébertville, vol. 1881 - 88, V<sup>e</sup> dimanche de Pâques de 1885, p. 242.

47 - Ibid, II<sup>e</sup> dimanche après Pâques, 1885, p. 238.

De tels exemples scabreux scandalisent le curé, mais il y a aussi ces fréquentations et interminables veillées où l'on boit et l'on danse, deux plaisirs particulièrement dangereux: "On danse, on veut danser à tout prix, on le fera malgré moi, erreurs, grands enfants"<sup>24</sup>. La danse moderne, celle en particulier que les jeunes ont appris aux Etats-Unis, danse immodeste par-dessus toutes, est toujours interdite. Mais dans le rang Saint-Urbain, les colères du curé ne font que du bruit.

...à cela ajouter la danse dans certaines familles du rang Saint-Urbain. C'est entendu, dans les mauvaises années comme dans les bonnes, en été comme en hiver, que voulez-vous, on a des filles à marier et il paraît que... Depuis 16 ans j'en ai connu des familles qui ne sont plus d'ici et où on n'a pas tenu compte... 49

Alcool et veillées témoignent aux yeux du curé du climat de laxité et de permissivité qui gagne petit à petit la population. Car dans les rapports annuels, il se croit obligé de signaler entre autres parmi les désordres les plus importants, les attroupements nocturnes des jeunes gens, les fréquentations trop longues, les promenades à deux, voire même l'insubordination des enfants. Les parents n'ont cure de surveiller leurs enfants, jeunes et moins jeunes, quand ils ne donnent pas eux-mêmes le mauvais exemple. C'est ce que croit le curé.

Après ce qui vient d'arriver, il me semble qu'on ne saurait se laisser aller aux plaisirs mondains. La malheureuse boisson. Des hommes qui devraient, vu leur

---

48 - Ibid, XVII<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte, p. 255.

49 - Ibid, vol. 1888 - 98, dimanche de la Saint-Pierre de 1891, non paginé.

position, donner le bon exemple dans la paroisse, s'oublie sous ce rapport: veillées et familiarités entre les jeunes gens sous les yeux des parents.<sup>50</sup>

En matière de sexualité - dans l'acceptation la plus large du mot - les normes du curé sont d'un rigorisme absolu. Il va même jusqu'à refuser les sacrements aux mères qui osent prendre leurs jeunes enfants avec elles dans leur lit<sup>51</sup>. Et les transgressions de la loi du mariage trouvent même à certains moments des rebondissements à l'église.

Deux accidents assez graves (infidélité) à Hébertville depuis un mois. Ou êtes-vous? Vous avez l'intention de changer, vous sentez que vous ne pouvez vous sauver en menant la vie que vous menez; en vivant éloigné des sacrements. Avez-vous fait un marché avec la mort? Désordre, le curé n'en parle pas, les commandements de Dieu en parlent-ils? Cela doit suffire. Il y a des sujets et des matières qu'on ne traite pas ailleurs qu'au confessionnal, comme il y a les maladies qu'un médecin ou une sage femme ne soigne qu'en secret et qu'avec le nombre de personnes strictement nécessaire. D'ailleurs quand l'à-propos se présentera je traiterai le sujet comme les autres. En attendant que ceux qui ont bien de comprendre comprennent ce que signifient les mots fidélité conjugale. Pour en venir à ce sujet, il faut que j'y aie été forcé en quelque sorte. Et si je ne suis pas compris suffisamment aujourd'hui, je parlerai plus clairement un autre jour. 52

Presque toujours, les sermons sur la vie conjugale s'inspirent d'événements réels. Les archives judiciaires nous ont permis de vérifier cette correspondance. En effet, nous avons retracé quatre cas de brutalité grave infligée par des maris à leur épouse. Nous avons aussi

---

50 - Ibid, vol, 1875 -78, dimanche de la Septuagésime de 1877, pp 101-102.

51 - Ibid, II<sup>e</sup> dimanche de l'Avent de 1877, p. 146.

52 - Ibid, XXII<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte de 1877, pp 138-139.

retracé deux autres cas de mauvais traitements prolongés et qui ont fait scandale à l'époque. Nous nous permettons ici de les relater brièvement. Le premier cas de mauvais traitements prolongés concerne une femme mariée depuis 14 ans et vivant avec son époux et ses beaux-parents<sup>53</sup>. Pendant des années, la plaignante a été presque journellement maltraitée par son époux et surtout par ses beaux-parents: injures, menaces, coup, privation des choses nécessaires. Elle fut même enfermée sous clé à plusieurs reprises avant d'être finalement rejetée du foyer conjugal.

Dans le deuxième cas, il s'agit d'une épouse mariée depuis trois ans pour qui le mari éprouve le plus amer dégoût, allant jusqu'à lui refuser de partager son lit<sup>54</sup>. Sous la menace, l'épouse a dû quitter le domicile conjugal pour se réfugier chez ses parents. Sur les instances de son curé, elle est cependant retournée auprès de son mari, mais au bout de huit jours de cohabitation à l'été 1894, l'époux toujours rempli d'aversion pour son épouse, a refusé de faire ses devoirs conjugaux et a reconduit sa femme chez un des frères de celle-ci, refusant de la nourrir plus longtemps. Puis durant près d'un an, l'épouse est demeurée chez ses parents jusqu'au moment où, à la demande de l'évêque, elle a tenté de retourner chez son époux qu'elle dut de nouveau quitter après quelque temps sur le conseil de son curé. Selon la plaignante, la conduite de l'époux s'expliquerait par un solide esprit d'avarice et la crainte d'élever une famille.

---

53 - Cour supérieure de Chicoutimi, jugement 274, 1876.

54 - Ibid, jugement 143, 1897.

Deux autres scandales ont jeté encore plus d'émoi, semble-t-il, dans la petite communauté. Il s'agit en premier lieu d'un adultère qui dura quatre ans et en second lieu, du viol d'une institutrice. L'adultère met en cause la femme d'un marchand et un cultivateur de la paroisse<sup>55</sup>. Selon la plainte du marchand, l'intimé a cherché par tous les moyens à fréquenter sa femme assidûment en son absence, dans sa propre maison et dans d'autres lieux suspects. Il a entretenu une correspondance continue avec elle et a fait montre à son égard d'une grande familiarité au vu et au su de tous et l'a finalement amenée à commettre fréquemment l'adultère depuis 4 ans et surtout durant les deux dernières années<sup>56</sup>.

Quant au viol, il est survenu au cours de la nuit du 5 février 1877 dans la maison d'école du 7<sup>e</sup> arrondissement qu'habitait la victime<sup>57</sup>. L'assaillant connaissait bien la victime dont le mari était en voyage depuis trois ans à l'étranger. Il habitait avec ses beaux-parents à moins d'un arpent de l'école. Il connaissait d'autant mieux l'institutrice qu'elle avait déjà été hébergée par ses beaux-parents, ce qui lui avait fourni l'occasion de lui faire des propositions adultères. Ces propositions, il les avait renouvelées à plusieurs reprises. Un soir, il pénétra par effraction dans l'école par la chambre de l'institutrice, le visage couvert d'un mouchoir, et la viola après s'en être pris en vain à la jeune fille qui résidait avec elle.

---

55 - Cour supérieure de Chicoutimi, jugement 15, 1880.

56 - Dans son rapport de 1880, le curé signale que durant l'hiver, deux personnes ont vécu une relation adultère "une sorte de concubinage" (AEC, série XVII, par. 16, cote 9, vol. I, pièce 15, rapport pour 1879-1880).

57 - Cour du banc du roi, Chicoutimi, juin 1877.

A vrai dire, ces quelques pages consacrées à la moralité nous apprennent assez peu de choses sur le comportement des hébertvillois; nous devons l'admettre. Il faut bien plus que quelques notations sur l'alcool, les veillées, les danses et un petit nombre de scandales pour bâtir une véritable histoire des moeurs. Tout de même, ces quelques pages nous aurons révélé la distance qui sépare l'univers idéologique projeté par le curé de la réalité vécue à un autre niveau par la population.

Cette distance entre le curé et les habitants, le curé l'agrandit par son attitude hautaine et répressive. Le curé est extrêmement jaloux de ses heures de travail; le jeudi est jour de repos; les paroissiens sont avisés qu'ils doivent ce jour-là le considérer comme absent du presbytère<sup>58</sup>. Avant les vêpres, il ne souffre pas d'être dérangé<sup>59</sup>. Il en est de même pour le dimanche en matinée<sup>60</sup>. En général, il s'absente quelques jours à chaque semaine. Pour justifier la chose, il dira un jour à ses paroissiens: "J'annonce une absence. Au service de la paroisse, mais non l'esclave, chaque chose à sa place et tout ira bien"<sup>61</sup>.

En ce qui a trait aux visites paroissiales, on le devine bien, le climat n'est pas à la sérénité béate. Pour les longues distances le curé exigera une voiture pour aller et revenir. "La visite du pasteur,

---

58 - Cahier d'annonce d'Hébertville, vol. 1881 - 88, dimanche de la Quasimodo de 1881, p. 19.

59 - Ibid, dimanche de l'Ascension de 1881, p. 22.

60 - Ibid, VI<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte de 1881, p.29.

61 - Ibid, vol. 1875 - 78, V<sup>e</sup> dimanche après Pâques de 1877, p. 114.

préviendra-t-il les fidèles, c'est un jour de congé, se préparer, faire un peu sa toilette et ne pas attendre à l'après-midi"<sup>62</sup>. Au besoin, il mettra les points sur les "i" : "...que je ne prenne personne à laver le plancher ou à changer leurs enfants comme l'année dernière"<sup>63</sup>. Une mise au point suit habituellement chaque visite paroissiale:

Bien reçu partout. Une seule exception. Je la signale non par mauvaise humeur ni plaisir d'humilier celui qui en est l'objet. C'est uniquement pour que personne ne soit tenté de l'imiter et pour lui faire comprendre et remarquer que j'ai parfaitement senti l'injure qui m'a été faite, si je ne la signalais pas, il pourrait peut-être s'en applaudir et s'imaginer que je ne l'ai pas sentie. 64

Au moment de la visite de l'évêque, les directives du curé se font plus insistantes encore. Il demande aux habitants en plus de faire leur toilette, de nettoyer leur maison, de réparer leur chemin, d'aller au devant du prélat, marguiller en tête et de montrer du zèle. A cette occasion, la question des chemins et des maisons revêt une importance considérable. Le prélat doit être impressionné par la bonne tenue de la paroisse. En prévision du passage de Monseigneur Racine en 1882, il dira:

Tenez vos chemins en bon ordre, tâchez de blanchir vos maisons à la chaux. Bel effet du blanc sur la verdure. Cela ne nuit pas, conservez vos bâtisses, donnez un air de propreté et de coquetterie. Attraction, circulation, affaires, argent. Pour en faire il faut dépenser<sup>65</sup>.

---

62 - Ibid, vol. 1881 - 88 , dimanche de l'Epiphanie de 1886, p. 272.

63 - Ibid, vol. 1975 - 78, 1er dimanche après l'Epiphanie de 1877, p.95.

64 - Ibid, dimanche de la Circoncision de 1876, p. 43.

65 - Ibid, vol. 1881 - 82, VIII<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte de 1882, p. 81.

On le voit bien dans ce qui précède, il est bien difficile pour le curé d'assumer comme il le désire tant, le leadership de la paroisse par son ministère. La chaire et le confessionnal sont bien entendu des instruments importants pour maintenir des liens avec la population. Mais ils n'offrent pas tellement la possibilité d'une action directe sur celle-ci. Or, cette action directe est absolument nécessaire si l'on prétend vouloir orienter ou influencer la destinée de la communauté paroissiale. Il nous reste à examiner maintenant comment le curé va pouvoir parvenir à réaliser cet objectif impératif pour accroître son contrôle sur la petite société paroissiale.

### 3 - L'école et le contrôle clérical dans la paroisse.

Nous avons vu que par son revenu et celui de la fabrique, le curé avait une grande emprise sur les ressources financières de la communauté. Mais nous avons vu aussi que la population ne vit pas dans l'obéissance scrupuleuse des directives du curé. Et tant s'en faut que celui-ci doit chercher en dehors de son ministère un moyen d'action qui lui assure un meilleur contrôle de la paroisse. L'école est ce moyen.

L'école est par excellence le terrain de l'alliance cléricobourgeoise dans la paroisse rurale du XIX<sup>e</sup> siècle. La bourgeoisie y exerce un contrôle financier quasi intangible tandis que le curé y maintient une censure implacable des personnes et des idées.

Dans le système scolaire du XIX<sup>e</sup> siècle, le curé est le personnage le plus influent. Son avis est requis pour l'embauche et la mise

à pied du personnel enseignant. C'est lui qui le premier visite les classes, évalue les enseignements<sup>66</sup>, juge de la discipline et de l'apprentissage des enfants. Sous ce rapport, on peut bien dire que les commissaires ne font rien sans lui. Pour eux, l'autorité compétente en matière d'enseignement, c'est le curé. Et aucune décision à caractère pédagogique ne sera prise sans qu'il ait été consulté au préalable<sup>67</sup>.

Cependant, même si le curé est le personnage central de l'organisation scolaire, il n'agit pas nécessairement au sein du conseil scolaire. Son leadership en ce domaine est suffisamment transcendant pour qu'il se tienne un peu à l'écart. En somme, c'est par association et par personnes interposées que le curé contrôle l'organisation scolaire. A Hébertville, le curé ne prendra carrément l'initiative que dans deux circonstances bien précises, lors de la mise sur pied de la municipalité scolaire et ensuite au moment de la fondation du couvent des religieuses du Saint-Rosaire, en 1894.

De 1858 à 1861, la présidence de la commission scolaire est assumée par le curé de la paroisse, le curé Jos. Hudon de 1858 à 1861 et le curé Jean-Baptiste Villeneuve en 1861<sup>68</sup>. Fort du titre de président, le curé fait toutes les démarches nécessaires pour obtenir l'aide financière de l'Etat et d'autre part s'assurer de l'intérieur que tout débute comme il

---

66 - Nous avons vu plus haut comment il ne pesait pas au curé de donner publiquement son avis sur l'enseignement religieux dispensé par les institutrices laïques.

67 - Toute décision d'importance, s'entend bien.

68 - D'après les registres de délibérations de la commissions scolaire, vol. I, pour les années concernées.

veut. Après quatre ans d'efforts, le curé peut déjà se retirer du conseil scolaire et laisser sa place à un laïc. Dorénavant, il n'agira plus à partir du conseil scolaire mais au-dessus de celui-ci. Et cette position sera beaucoup plus confortable puisqu'il n'aura plus à se mêler des questions d'argent, des relations de travail et autres considérations purement matérielles.

Néanmoins, une dizaine d'écoles réparties çà et là en campagne et tenues par des institutrices laïques qui assurent un enseignement plus ou moins médiocre et plus ou moins conforme aux attentes du clergé, n'a jamais représenté une situation idéale pour le curé d'Hébertville. Loin de là, le curé rêvait d'une école tenue par des frères ou des soeurs, une école sur laquelle il pourrait s'appuyer entièrement.

A la fin des années 1880 les choses se précisent. Le curé Leclerc a déjà fait parvenir plusieurs demandes auprès des autorités ecclésiastiques pour l'ouverture d'une école tenue par une communauté. Chaque fois, la décision a été reportée. Le 22 novembre de cette année-là, il réussit à faire signer par les paroissiens une requête<sup>69</sup> établissant les faits suivants:

- Hébertville est la plus ancienne et la plus peuplée des paroisses du Haut-Saguenay (2,450 habitants).
- 110 enfants du village vont à l'école dont 90 à l'école élémentaire.

---

69 - AEC, série XVII, par. 16, Req., Divers, cote 10, vol. 2, pièce trois, requête des paroissiens d'Hébertville à l'évêque, le 22 novembre 1888.

- Le nombre d'élèves est trop grand.
- L'école modèle est tenue par une jeune personne du "sexe"; beaucoup de parents s'abstiennent d'y envoyer leurs fils.
- Hébertville est le centre des affaires pour Saint-Gédéon, Saint-Jérôme, Saint-Joseph d'Alma, l'école pourrait recueillir des enfants de ces paroisses.
- Beaucoup d'enfants sont privés d'éducation, les parents étant trop pauvres pour défrayer le coût d'un cours classique ou commercial.
- Les paroissiens veulent un pensionnat tenu par des religieuses choisies par l'évêque et une école de Frères de la doctrine chrétienne. Ils désirent pour ces deux écoles un enseignement "académique" éligible au fonds du gouvernement.

Et pour donner encore plus de poids à la requête des paroissiens, Leclerc ajoute que l'école des frères ne nuirait certainement pas au séminaire de Chicoutimi mais au contraire pourrait lui fournir des élèves. Dans le passé, Hébertville a fourni au séminaire en moyenne trois élèves par année. Les frères pourraient doubler ce nombre conclut-il<sup>70</sup>. Quelques temps plus tard, il fait part à l'évêque d'une rencontre prochaine à Québec pour en venir à une entente avec les Ursulines<sup>71</sup>. Après le départ du curé Leclerc en 1891, le curé L.-W. Barabé poursuit les démarches. En 1893, il fait une demande auprès des soeurs de Jésus-Marie de Sillery. Celle-ci est transmise à la maison-mère à Lyon. En cas de refus de cette communauté

---

70 - AEC, série XVII, par. 16, cote II, vol. I, pièce 47, lettre à l'évêque, le 22 novembre 1888.

71 - Ibid, pièce 42, lettre du 30 décembre 1888.

le curé Barabé compte sur les soeurs de la Providence de Montréal<sup>72</sup>. Mais peine perdue. Durant cette même année, il semble bien que des ententes aient été signées en vue de l'établissement des Ursulines de Roberval. Mais les conditions fixées par feu l'évêque Dominique Racine sont jugées trop lourdes par les contribuables paroissiens qui renoncent à cette communauté<sup>73</sup>. Finalement ce sont les religieuses du Saint-Rosaire qui acceptent de venir. Leurs activités commencent dès 1894. Désormais l'école du village, c'est l'école des soeurs et dans une très grande mesure, l'école des soeurs, c'est l'école du curé.

L'arrivée des soeurs du Saint-Rosaire a donc une grande signification. D'abord évidemment pour le prestige qu'elles y apportent. Toutefois au-delà de cette considération, il y a une signification sociale. L'école des soeurs est un autre élément qui va avoir pour effet de différencier le village de la paroisse. L'école des soeurs, cela signifie un enseignement meilleur<sup>74</sup>, plus coûteux, davantage soumis à l'influence du curé. Il s'agit là d'un fait d'importance. La petite bourgeoisie rurale veut depuis longtemps un enseignement pour ses enfants qui soit différent, meilleur que celui qu'on offre dans les écoles de rangs. Et elle n'hésitera pas à donner au curé un vigoureux effort moral et financier quand viendra le moment de faire venir une communauté religieuse à Hébertville. Nous

---

72 - Ibid, pièce 53, lettre du 24 mars 1893.

73 - Ibid, pièce 54, lettre de L.W. Barabé à l'évêque, le 11 janvier 1893.

74 - Les soeurs se verront offrir des salaires moyens supérieurs à ceux versés aux institutrices laïques. En 1900, le salaire de base des institutrices laïques est de \$80./an, celui des soeurs est au moins \$100.00.

75 - Alors qu'il en coûte .50 par enfant par année pour fréquenter les écoles des rangs, les enfants débourseront \$1.25 à l'école des soeurs.

reviendrons plus longuement sur cette question, dans notre prochain et dernier chapitre consacré au pouvoir bourgeois.

Tâchons maintenant de dégager les lignes de forces du pouvoir clérical en conclusion de ce chapitre. La base du pouvoir clérical dans la communauté hébertvilloise n'est pas d'abord idéologique, elle est plutôt matérielle. Et cette puissance matérielle est elle-même fondée sur des faits juridiques qui assurent un pouvoir de contrainte déterminant. Par ailleurs, au XIX<sup>e</sup> siècle, le curé éprouve bien des difficultés à obtenir l'adhésion de la population à ses objectifs moraux et religieux.

Et pour s'assurer d'un certain contrôle de la population, il tâche d'avoir une emprise toujours plus forte sur l'organisation scolaire. Au début, il doit se contenter d'une école où les laïcs jouent auprès des enfants le premier rôle. Mais, dès qu'il le peut, il met sur pied une école tenue par une communauté religieuse. En fait, cette école "religieuse" accentue son contrôle sur l'éducation et lui donne un médium sûr de diffusion du système de valeurs que lui propose son idéologie. Elle lui offre aussi, une occasion de renforcer ses liens avec le monde groupusculaire de la petite bourgeoisie locale.

Au plan théorique, ce chapitre a pour nous une autre signification: il offre la démonstration que l'idéologie cléricale, telle qu'elle est exprimée à Hébertville à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle n'est pas "unitaire" au sens où Marc Adélarde Tremblay l'entend. Certes on n'y trouve pas structuré un "système clos et cohérent dans le vécu des gens de la collectivité"

ni une "compréhension unanime" de la réalité. S'il existe une idéologie cléricale dominante, c'est que l'idéologie cléricale est le fait d'un groupe dominant. Mais cette idéologie n'est pas unitaire, si l'on veut dire par là qu'elle constitue l'unique système de valeurs autour duquel le vécu d'un chacun s'édifie. Il y a une trop grande distance entre la pratique sociale et l'idéologie cléricale pour prêter à celle-ci un pouvoir de contrainte aussi puissant.

L'expression de l'idéologie cléricale échoue à traduire fidèlement la réalité vécue. Ses vertus efficientes sont à chercher plutôt dans la constitution et la défense d'un pouvoir, d'une association d'intérêts qui lie le clergé à la bourgeoisie et partant à l'Etat. Le curé exerce bien un "leadership" dans la communauté paroissiale. Mais celui-ci lui vient de la forte assise matérielle que lui prête le système politique québécois dans le monde rural au XIX<sup>e</sup> siècle. Il serait exagéré de prétendre que la population développe les anti-éléments de l'idéologie cléricale au XIX<sup>e</sup> siècle. Et ~~jamais~~ nous n'avons prétendu une chose pareille. Ce que nous voulons affirmer, c'est la réalité du refus de cette population de se soumettre sans condition au dictat clérical. Ce refus s'exprime par une certaine passivité, un manque de réceptivité ou encore une certaine autonomie d'agir. Voilà l'essentiel. Les cas d'anormalité, de transgression spectaculaire de la morale humaine que nous avons apportés pour ajouter quelques éléments de plus dans l'univers de la petite société, ne devraient pas faire oublier cette constatation fondamentale pour nous.

## CHAPITRE X

### LE POUVOIR BOURGEOIS

Dans ce dernier chapitre, réservé au pouvoir bourgeois, nous avons voulu retracer la formation de la petite bourgeoisie rurale d'Hébertville, et nous avons voulu analyser son action sur ses terrains de prédilection: le crédit et les opérations foncières, les affaires publiques municipales, scolaires et autres. C'est une vision du dedans que nous proposons, à travers les faits et gestes de la pratique sociale.

#### 1 - La formation de la petite bourgeoisie hébertvilloise.

Pour retracer les origines de la petite bourgeoisie hébertvilloise, il faut remonter à l'oeuvre de la société de l'Islet et de Kamouraska. C'est elle en fait qui aide la petite bourgeoisie rurale à prendre pied au lac Saint-Jean vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Quelques exemples suffiront à le démontrer.

Dès le début des opérations de colonisation de l'association, le curé Hébert se rend compte qu'il ne pourra pas se charger lui-même de la construction et du fonctionnement de la scierie et du moulin à farine tout-à-fait indispensables si l'on veut que la colonisation progresse à bon pas. Il décide donc de faire appel à un spécialiste en construction,

mécanique<sup>1</sup>, Jean-Félix Langlais de Saint-Denis de Kamouraska. Déjà en 1851, le moulin et la scierie tournent. Mais Langlais qui les exploite à son compte ne s'arrête pas à ces premiers travaux. Devenu résident permanent de la nouvelle colonie, il cherche constamment à étendre et à diversifier ses activités. Durant les années soixante, le gouvernement lui confie d'importants travaux (ponts et chaussées) sur le parcours du chemin Kénogami. En 1862, en société avec un avocat de Chicoutimi, Jean-Baptiste Plamondon, il obtient le contrat de construction de l'église de Saint-Alphonse de Liguori (Bagotville)<sup>2</sup>. Plus tard, en 1879, il forme une société avec son fils Félix, son gendre Joseph Néron et François Plourde pour la construction d'un nouveau moulin à farine au sud du chemin de la rivière des Aulnets<sup>3</sup>. En cette même année, il décroche avec son gendre, Joseph Néron, le contrat de la nouvelle église d'Hébertville. Malheureusement, il doit renoncer à poursuivre les travaux lorsque les murs commencent à peine à s'élever. Et c'est Etienne Hébert, frère du curé Hébert qui est chargé de compléter les travaux<sup>4</sup>. L'histoire de ce petit entrepreneur de campagne est syncopée. Il semble bien que Langlais n'ait pas été très heureux dans ses entreprises. En effet, en 1866, son bailleur de fonds, Charles Chapais de Saint-Denis de Kamouraska, l'homme politique,

---

1 - Vers 1850, Langlais se présente comme mécanicien, plus tard il sera architecte et même ingénieur. On a nettement l'impression que sa profession est dénommée selon le type d'activité qu'il mène.

2 - BEC, no d'enregistrement A<sup>2</sup> 1146, le 6 avril 1862.

3 - Formation de la société Plourde, Néron, Langlais, le 3 novembre 1879.

4 - La décoration intérieure n'est terminée que vers 1914.

se saisit du moulin et de la scierie de la chute des Aulnets, pour éteindre une mauvaise créance<sup>5</sup>. Quatre ans plus tard, la cour supérieure de Chicoutimi le condamne à payer la somme de \$2,427.75 à Praxède Blais de Rivière Saint-Pierre, la somme de \$2,268.90 à J.-B. Célestin Hébert, notaire de Québec, et la somme de \$893.32 à Roger Savard de Chicoutimi<sup>6</sup>. Cette même année, 1872, il est l'objet d'une saisie par Vincent Madore Martin pour un montant de \$464.89<sup>7</sup>. Langlais est entreprenant, on le retrouve dans plusieurs affaires risquées. En 1868, il s'active autour d'une quelconque mine de fer et de charbon dans le canton Jonquière<sup>8</sup>. En 1871, il se porte acquéreur d'une chute de la rivière du Moulin à la hauteur du chemin Sydenham à Chicoutimi<sup>9</sup>. Enfin, au mois d'octobre 1878, il forme avec Euloge Ménard, marchand de Roberval et l'arpenteur Paul-Horace Dumais d'Hébertville une société pour l'aménagement du moulin à farine sur la rivière Ouatchouanish (aujourd'hui Val-Jalbert). Cette société est dissoute en 1879 après avoir dépensé \$2,561, Jean-Félix Langlais ne parvenant pas à s'entendre avec ses associés<sup>10</sup>.

A côté du meunier-mécanicien-entrepreneur Langlais, il faut faire une place à Calixte Hébert, frère du curé Hébert, qui s'établit

---

5- Chapais gardera la propriété du moulin et de la scierie pendant plusieurs années.

6- CSC, jugement no 196, 1872.

7- CSC, jugement no 169, 1872.

8- CSC, jugement no 105, 1868.

9- CSC, jugement no 174, 1872.

10- CSC, jugement no 362, 1879.

à Hébertville par les offices de l'association. Le curé Hébert voulait pour sa colonie un représentant sur qui il pourrait s'appuyer en toute confiance. Il crut que son frère Calixte était cet homme.

Calixte Hébert quitte Nicolet au début de juin 1852 et arrive à Hébertville à la fin du mois. Il a alors 35 ans<sup>11</sup>. Son frère, le curé Hébert, veillera personnellement à son établissement dans la nouvelle colonie en l'aidant à devenir marchand. L'effort du curé est considérable; sa mise de fonds représente un minimum de \$2,220. Mais le bon curé avait présumé du sens du négoce de son frère. Calixte se montre un piètre commerçant, tellement qu'il doit renoncer vers 1865. En 1866, Nicolas Tolentin obtient contre son frère un jugement de la cour supérieure qui condamne celui-ci à lui verser \$3,202.66 soit \$2,220 plus les intérêts encourus<sup>12</sup>. Par ailleurs, Calixte se montre un gestionnaire brouillon. Le curé Hébert l'utilise comme procureur général des affaires de l'association à Hébertville en 1861, mais il y renonce dès 1862 pour faire appel aux services plus expérimentés et plus fiables du curé d'Hébertville. Entre 1865-66 et 1873, date où il devient registraire (conservateur du bureau d'enregistrement) Calixte doit se contenter de l'existence frugale du cultivateur. N'eut été de l'influence discrète de son frère, on peut se demander s'il aurait pu quand même décrocher cette importante fonction qui devait lui assurer une certaine sécurité matérielle pour élever sa très nombreuse famille et

---

11- Charles Calixte Hébert était le fils (7e) du notaire Jean-Baptiste Hébert, député de Nicolet.

12- BEC, A<sup>3</sup> 1352, jugement enregistré le 16 mars 1866.

peut-être éviter la catastrophe<sup>13</sup>.

Il y a d'autres personnages qui arrivent dans le village de l'association sans toutefois recevoir une aide particulière pour s'implanter. C'est le cas des deux premiers marchands d'Hébertville. Le premier, Louis Deschênes, installé à Hébertville comme colon, fonde en 1854 une société avec Pierre Dessaints dit Saint-Pierre, marchand de Saint-Louis de Kamouraska. Dotée de \$2,000 en marchandises par Saint-Pierre<sup>14</sup>, la société Louis Deschênes a une durée prévue de neuf ans. En réalité, elle ne durera que quelques années; elle ne paraît pas avoir franchi le cap de 1860, si tant est qu'elle l'ait franchi. De toute manière, elle ne survécut certainement pas à l'arrivée du marchand Rémi Hudon.

Rémi Hudon est né en 1826 à Saint-Denis de Kamouraska. En 1860, il fait un premier voyage à Hébertville et choisit un site pour y établir un commerce. L'année suivante, il construit sa maison. Sa famille le rejoint un peu plus tard. Avec Rémi Hudon, c'est tout un clan qui prend pied à Hébertville puisque quatre de ses frères, dont Charles, marchand lui aussi, et une soeur s'installent près de lui. A sa mort

---

13- Calixte Hébert eut 24 enfants en trois mariages. Pendant les premières années où il exerça ses nouvelles fonctions de registraire, il dut faire face à un jugement de cour, lui ordonnant de payer \$450.95 à un marchand d'Hébertville, Rémi Hudon (BEH-A 98, enregistré le 26 janvier 1874), il subit de plus trois ans plus tard, la saisie de trois lots pour un total de 210 acres (BEH, A-692, A-693, A-694, saisies enregistrées le 10 août 1877). Ces faits nous portent à croire que Calixte est venu bien près de la faillite personnelle.

14- BEC-A<sup>2</sup>-174, constitution de société enregistrée le 21 juillet 1854.

en 1889, Rémi Hudon laisse à sa veuve une petite fortune. Ses enfants, Rémi-Auguste et Eugène-Philippe - un des premiers fromagers d'Hébertville - tenteront d'assurer la relève. La famille Hudon demeure jusqu'à la fin du siècle la plus grande famille marchande de la plaine d'Hébertville, la plus respectée et la plus crainte, il va sans dire, comme on pourra le constater plus loin <sup>15</sup>.

Parmi les personnages de la rive sud du Saint-Laurent qui partent dans la foulée de l'association <sup>16</sup>, il y a aussi Séverin Dumais, notaire. Séverin Dumais naît en 1840 à Cacouna. Il fait ses études à Saint-Anne de la Pocatière et reçoit en 1860 un brevet d'instituteur des mains du curé Hébert, président du bureau d'examineurs du district. Admis au notariat en 1864, il choisit Hébertville dès cette année-là pour y pratiquer sa profession. Il sera suivi au Lac Saint-Jean par au moins deux de ses frères, Paul-Horace, arpenteur, qui choisira Hébertville et Israël qui optera pour Roberval.

A ce groupuscule originaire de la région de l'Islet et de Kamouraska s'ajoutent des éléments d'autres régions à mesure que se développe la colonisation dans la plaine d'Hébertville. Identifions-en quelques-uns rapidement.

---

15- Symbole de cette puissance révolue, on trouve dans le cimetière d'Hébertville une chapelle funéraire, la seule d'ailleurs, construite à la demande de Rémi Hudon pour lui et les membres de sa famille.

16- Même après la dissolution de l'association, les anciens actionnaires continuent d'inciter les jeunes de l'Islet et de Kamouraska à aller s'établir au Saguenay.

Le clan Ouellet requiert une attention spéciale. Vers 1867, un jeune instituteur s'installe à Hébertville. Il s'agit d'un ancien élève de l'école normale Laval, promotion de 1863. Il se nomme Elzéar Ouellet. Lui non plus ne s'installe pas seul dans la nouvelle colonie. Son père, Just Ouellet et sa belle-mère Phylie Demeule<sup>17</sup> l'accompagnent. Ils laissent derrière eux le pays de Charlevoix. La présence à Hébertville de la belle-mère d'Elzéar Ouellet prend une importance capitale puisque la rentière deviendra la grande prêteuse d'Hébertville. Plus tard, en 1888, le clan Ouellet sera augmenté du frère d'Elzéar, Charles Ouellet dit Rochette, un ancien professeur qui a fait carrière à Albany. Devenu rentier à Hébertville, il tente de faire fructifier ses avoirs par le prêt à intérêt<sup>18</sup>.

Des marchands sont attirés par la croissance de la population. Trois d'entre eux en particulier retiennent l'attention : les associés Alexis Dumas et Napoléon Larouche, originaires de la Malbaie<sup>19</sup>, et Bernardin Desbiens qui a abandonné Laterrière près de Chicoutimi pour Hébertville.

---

17- Le père d'Elzéar Ouellet s'était remarié en 1858 avec une femme de l'Ile-aux-Coudres.

18- Charles Ouellet n'a pas attendu le moment de s'installer à Hébertville pour y consentir des prêts. Pendant plusieurs années avant 1888, il a engagé plusieurs sommes à Hébertville sous forme de prêts.

19- Le cas Alexis Dumas est intéressant. Au début de la décennie 1860, il est en société avec Josaphat Collard et John Guay, la société a une base à la Malbaie et à Chicoutimi. En 1865, Dumas se retire et reçoit \$2,000 de ses partenaires. Cette somme lui permet de monter un commerce à Hébertville et de s'associer à Napoléon Larouche (BEC,A-1938, dissolution enregistrée le 9 mai 1865).

Le premier médecin d'Hébertville, Cyrille Lacombe, arrive vers 1870. Son séjour sera bref. Il est remplacé par le docteur Théodore-Alexandre Talbot en 1875. Le docteur Talbot est originaire de Québec où il a fait ses études. Admis à la pratique de la médecine en 1874, il passe une année à Saint-Jude près de Saint-Hyacinthe avant de s'établir à Hébertville.

Vers 1880-90, Hébertville compte près de 10 commerçants. Ce nombre atteint la vingtaine en 1894 après l'arrivée du chemin de fer et régresse vers la dizaine en 1900<sup>20</sup>. La paroisse compte de plus un notaire, un médecin, un avocat - Louis-Adolphe Langlais, fils de Jean-Félix, - un registrateur, un arpenteur, un instituteur diplômé de l'école normale Laval, quelques rentiers bien nantis. Voilà en gros, les principaux éléments qui forment ce que nous avons convenu d'appeler la petite bourgeoisie hébertvilloise. Si l'on élimine les commerçants marginaux et éphémères, ce petit monde tient dans une dizaine de familles tout au plus.

Les liens entre ces familles sont renforcés par certains mariages. Catherine Dumais, soeur de Séverin, le notaire, et de Paschal-Horace, l'arpenteur, épouse le docteur T.-A. Talbot en 1878. Une autre soeur de Séverin, Marie-Eléonore Alice, épouse en 1891 l'avocat L.-A. Langlais, veuf depuis quelques temps. Par ailleurs, la fille de celui-ci, Marie-Carmel-Henriette-Clara-Lorrette, épouse en 1894, M.-P.-E. Dumas, marchand,

---

20 - D'après l'émission du permis de commerce par la municipalité (Registre de délibérations de la municipalité de paroisse d'Hébertville).

fils de Alexis Dumas, ci-devant marchand. De son côté, Philippe-Eugène Hudon, le fils de Rémi, unit sa destinée à Marie-Catherine-Alice, fille de Napoléon Larouche, marchand.

Ces familles tissent aussi des liens étroits avec le monde cléricale. La famille Hudon est sur ce plan particulièrement féconde. Rémi Hudon donne à l'Eglise quatre religieuses et un prêtre, Marcellin-Pierre, qui deviendra procureur du séminaire de Chicoutimi en 1890. Pour sa part, Philippe le fils de Rémi laisse à l'Eglise quatre de ses filles à l'exemple de son père.

Les années 1880 - 90. sont probablement les années d'apogée de la petite bourgeoisie à Hébertville. Après, c'est le déclin. Nous disposons de suffisamment d'indices pour affirmer que la plupart des familles marchandes se trouvent en assez mauvaise posture à la fin du siècle. L'arrivée du chemin de fer est tragique pour le petit commerce hébertvillois qui perd en quelques années son emprise sur la plaine d'Hébertville. En l'espace de 10 ans, entre 1890 et 1900, les plus grands marchands généraux d'Hébertville font faillite à tour de rôle, y compris les fils Hudon qui après la mort de leur père en 1889, tentent de maintenir le négoce dans la famille. Voici la séquence de ces faillites:

- 1890, faillite de la société Dumas et Lortie, passif de \$7,630.<sup>21</sup>

---

21 - CSC, jugement no 87, 1890.

- 1891, faillite de Bernardin Desbiens, passif: \$6,668.00 <sup>22</sup>.
- 1895, cession de biens de Benjamin Côté pour insolvabilité, un découvert de \$642.14 <sup>23</sup>
- 1897, faillite de P.-E. Hudon, passif de \$6,897.39 <sup>24</sup>.
- 1898, faillite de A.-R. Hudon, passif de \$6,678.26 <sup>25</sup>.

Ces faillites nous renseignent sur la pratique du négoce à Hébertville à la fin du siècle. Elles nous apprennent d'abord que les fonds de commerce sont relativement peu imposants. Celui de Benjamin Côté est évalué à \$600.00 seulement, celui de A.-R. Hudon à \$800.00; celui de P.-E. Hudon à 41,260.00 ; celui de Dumas-Lortie à \$2,000.00 et celui de Bernardin Desbiens à \$2,500.00 . C'est le plus important. Quant aux créances actives - le crédit - elles égalent ou dépassent même très largement la valeur des fonds de commerce. Les créances actives s'établissent à \$1,120.00 pour P.-E. Hudon, \$2,000.00 pour Côté et Lortie, \$3,000.00 pour Desbiens et A.-R. Hudon.

On le voit clairement, les petits marchands d'Hébertville à la fin du siècle vivent du crédit et même dangereusement. C'est une autre chose que nous apprennent les faillites, les marchands d'Hébertville sont eux-mêmes, par le crédit qui leur est consenti, subordonnés presque entièrement

---

22- CSC, jugement no 143, 1891.

23- CSC, jugement no 5, 1891.

24- CSC, jugement no 221, 1897.

25- CSC, jugement no 289, 1898.

aux grands marchands de Québec, de Montréal et d'ailleurs au Québec.

La faillite de A.-R. Hudon est due à l'initiative de la maison Jos. Amyot de Québec, celles de P.E.Hudon, Dumas - Lortie et Desbiens sont la responsabilité de la firme Thibodeau et Frère et Cie également de Québec<sup>26</sup>.

En soi, ces faillites à la chaîne ont une énorme signification économique et sociale. Du point de vue économique, elles indiquent clairement qu'Hébertville n'est plus le centre névralgique de la plaine d'Hébertville. Le tableau suivant des évaluations municipales dans la plaine le

TABLEAU 19

EVALUATION MUNICIPALE DANS LA PLAINE D'HEBERTVILLE.  
(1893 - 1896 - 1898 - 1899)

MUNICIPALITE	1893	1896	1898	1899
Hébertville	355,654	355,950	359,500	378,576
Saint-Jérôme	250,000	285,945	287,040	321,205
Saint-Gédéon	120,000	152,400	152,400	161,000
Saint-Bruno	82,040	94,000	94,005	115,790
Saint-Jos. d'Alma	116,070	180,000	189,750	184,200
Canton Delisle	69,200	100,000	135,655	144,500
TOTAL	992,964	1,169,505	1,218,350	1,303,271
Par.d'Hébertville en %	36.90	30	29.51	29

SOURCE: Cahier de délibérations du conseil de comté pour les années concernées.

26 - A titre d'exemple, nous avons reproduit en annexe no X le bilan de la faillite de la Cie Dumas et Lortie. On pourra juger de l'étendue des relations d'affaires de cette société par la liste de ses créanciers.

fait bien voir. D'un point de vue social, la portée de ces faillites est peut-être moins évidente, mais en réalité toute aussi profonde en cela même qu'elle amorce l'érosion de la petite bourgeoisie. Signe des temps, entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et les premières décennies du XX<sup>e</sup>, Hébertville perd son arpenteur, son médecin et son avocat. Quant aux grandes familles marchandes, une seule est assurée d'une relève, c'est la famille Desbiens. Après la faillite de son père Bernardin, Joseph Desbiens ouvre un nouveau magasin général; en 1970, il était encore ouvert.

## 2 - Les affaires publiques.

La petite bourgeoisie s'est emparée dès le début de toutes les structures administratives civiles: les administrations municipales paroissiale (1869) et villageoise (1881), les commissions scolaires paroissiale et villageoise (1894) la cour des commissaires (1862) et le conseil de comté (1892). Elle s'est emparée aussi de certains services: la poste et le bureau d'enregistrement (1873). Elle réussit même à envoyer un représentant à la Chambre (1888). Ce contrôle des institutions qui est source de pouvoir est également, très manifestement, source d'enrichissement.

Lorsque l'on examine l'administration municipale ou l'administration scolaire rurale du XIX<sup>e</sup> siècle, on doit évidemment porter attention aux personnes qui remplissent les fonctions de maire et de président. Ces deux fonctions sont d'importantes sources de prestige et de pouvoir; elles commandent un patronage qui est loin d'être négligeable. Mais, il ne faut pas pour cela sous-estimer l'importance du secrétaire-trésorier, car ce serait grave erreur.

De par sa fonction, le secrétaire-trésorier de ces organisations est vraiment un homme-clé. C'est lui qui assume la transition d'un maire à l'autre, d'un président à l'autre. C'est lui qui connaît les dossiers et c'est souvent lui qui par ses avis emporte les décisions ou les oriente. Son travail est généralement bien rémunéré et constitue de ce fait un excellent revenu d'appoint. Ainsi, le secrétaire-trésorier est le mieux placé pour exercer une influence sur l'organisme qu'il sert; il est aussi celui qui monétairement en retire le plus. D'un certain point de vue, le secrétaire-trésorier en milieu rural est une éminence grise dont la discrétion est gage d'efficacité. Les conseils municipaux ou scolaires ne peuvent compter sans lui. A l'inverse, le secrétaire-trésorier forme parfois avec le maire ou le président un tandem qui dispose de tout. Dans une étude de l'action de la petite bourgeoisie rurale, on doit accorder au moins autant de signification à l'une ou à l'autre de ces fonctions. A tout événement, la petite bourgeoisie hébertvilloise avait compris elle, qu'il était d'un avantage stratégique d'investir ces fonctions. Dans la très grande majorité des cas, les maires et les présidents des commissions scolaires, de même que les secrétaires-trésoriers sont recrutés parmi les membres des professions libérales.

Quelques-uns jouent sur ce plan un rôle prépondérant en détenant à peu près continuellement l'une ou l'autre de ces fonctions. Nous voulons parler précisément du notaire Séverin Dumais et de l'instituteur diplômé de l'école normale Laval, Elzéar Ouellet.

La carrière publique du notaire Dumais est impressionnante. La commission scolaire retient ses services en 1867 comme instituteur payé à \$192.00 par année pour les classes supérieures<sup>27</sup>. L'année d'après, il est nommé secrétaire-trésorier de la commission scolaire à \$36.00 par année. Il exerce cette fonction jusqu'en 1871. Entre temps il accepte, en 1870, d'être le premier secrétaire-trésorier de la municipalité de paroisse au tarif de \$80.00 par année. De 1872 à 1878, il est secrétaire-trésorier de la cour des commissaires. On le retrouve ensuite président de la commission scolaire, poste qu'il détient jusqu'en 1882. Lorsque le village devient municipalité indépendante, c'est lui qu'on désigne à la mairie. Il y reste jusqu'en 1889. De 1888 à 1890, il agit comme député du comté de Chicoutimi - Lac Saint-Jean. Puis à partir de 1890, il devient agent des terres à \$800.00 par année. Il n'abandonnera ce poste qu'en 1904. Par ailleurs, lorsque le village sera érigé en commission scolaire indépendante, en 1894, le notaire y agira à titre de premier président pendant six ans.

La carrière publique d'Elzéar Ouellet est aussi remplie. En 1867, il prend la relève de Séverin Dumais comme instituteur. Alors que le salaire des institutrices a tendance à se stabiliser autour de \$80.00 tout au long de la période, celui d'Elzéar Ouellet oscille entre \$220.00

---

27 - Il s'agit d'un salaire énorme pour l'époque si l'on considère que le revenu des institutrices laïques à Hébertville varie entre \$50.00 et \$100.00 par année selon l'expérience et la compétence, et le nombre d'enfants à charge. Le salaire moyen des institutrices pour la période 1858 à 1900 s'établit aux environs de \$80.00 par année (D'après les indications relevées dans les registres de délibération de la commission scolaire de la paroisse d'Hébertville).

et \$272.00<sup>28</sup>. Son emploi d'instituteur lui laissant beaucoup de loisirs Elzéar Ouellet à l'instar du notaire, collectionne les charges publiques. De 1872 à 1891, il est secrétaire de la municipalité de la paroisse au taux de \$50.00 à \$80.00 par an. Simultanément, il occupe le poste de secrétaire de la commission scolaire de la paroisse entre 1873 et 1878 pour un salaire qui varie entre \$80.00 et \$100.00 annuellement. Puis il accepte le poste de premier secrétaire-trésorier de la municipalité de village. Il garde ce poste pendant six ans (1881 - 1887) pour un salaire qui varie de \$15.00 à \$20.00. En 1890, il succède à Séverin Dumais pendant trois ans à la mairie du village. Il succède au même à la présidence de la commission scolaire du village en 1900. Durant son court mandat à la mairie du village d'Hébertville, il est élu à deux reprises (1892-1893) préfet de comté par l'ensemble des maires de la plaine d'Hébertville. Il profite de cette nouvelle fonction pour faire nommer son fils Charles-David au poste de secrétaire-trésorier du conseil de comté<sup>29</sup>. En plus de ces nombreuses fonctions, Elzéar Ouellet assume aussi le rôle de maître-de-poste.<sup>30</sup>

D'autres personnages ont également une carrière active dans les affaires publiques à Hébertville. Par exemple, le marchand Albert Tremblay.

---

28 - En 1901, Elzéar Ouellet fait des démarches pour ouvrir une école du soir à Hébertville (registre de délibération de la commission scolaire, village d'Hébertville, demande du secrétaire provincial, le 17 janvier 1901).

29 - D'après les indications recueillies dans les registres du conseil de comté.

30 - Nous ne pouvons pas déterminer les dates pendant lesquelles il détient cette responsabilité qui est pour lui une autre source d'appoint.

Celui-ci succède à Elzéar Ouellet en 1879 au poste de secrétaire-trésorier de la commission scolaire de la paroisse. Il y reste pendant près de vingt ans. En 1892, Elzéar Ouellet lui passe la main au poste de secrétaire-trésorier de la municipalité de la paroisse; Tremblay quitte ce poste en 1898. En 1897, il avait été élu maire du village. Ce mandat durera trois ans.

Parmi les autres dont la carrière publique est moins chargée, mentionnons J.-F. Langlais, secrétaire-trésorier de la commission scolaire entre 1858 et 1860; Calixte Hébert, secrétaire-trésorier de la commission scolaire (1861-1867), maire de la municipalité de paroisse (1869-1874); Alexis Dumas, marchand, maire de la paroisse (1875-1877; Rémi Hudon, président de la commission scolaire de la paroisse (1867-1869).

Nous ne parlons pas ici des conseillers municipaux et des commissaires d'école parmi lesquels on retrouve toujours une nette prépondérance d'éléments de la petite bourgeoisie.

Il n'est pas facile de circonscrire la spécificité de l'action de la petite bourgeoisie au sein des administrations publiques avant la séparation du village en municipalité indépendante de la paroisse.

Nous pensons que le principal intérêt de la petite bourgeoisie dans la participation active aux affaires publiques avant l'érection civile du village et la création de la commission scolaire du village, réside dans le contrôle des dépenses en général et dans la surveillance des intérêts personnels: l'évaluation foncière, l'aménagement et l'entretien

des routes de front des domiciles, et pour les marchands, les coûts de permis de commerce. La taxe sur les activités commerciales dont le taux est évalué à chaque année a pour but de protéger les marchands locaux contre les colporteurs d'autres paroisses<sup>31</sup>.

On utilise aussi le conseil municipal pour le contrôle de la vente de l'alcool. A tous les ans, le conseil reçoit des demandes pour l'ouverture de "dépôts" de boisson, soit dans des maisons de pension, soit dans des "maisons d'entretien public" (hôtel). Il s'agit alors de concilier les exigences du curé, qui surveille de près les émissions de permis, et les intérêts de chacun. Pour obtenir un permis d'exploitation d'un "dépôt" médical, il faut faire l'unanimité chez les membres du conseil et survivre à la censure du curé.<sup>32</sup> Souvent pour faciliter l'obtention d'un permis de vente d'alcool au détail, les citoyens appuient d'une requête la demande du marchand ou du tenancier.<sup>33</sup> Ces pressions de toutes sortes ont pour effet de politiser l'émission des permis de vente d'alcool. Il devient alors d'un précieux atout d'être dans les franges de l'administration

---

31 - La taxe de commerce imposée aux marchands itinérants varie généralement entre \$5.00 et \$10.00 par année. Elle atteint cependant à certaines années vers la fin du siècle \$25.00 et même \$30.00. Les marchands d'Hébertville paient en général un taux inférieur à \$5.00.

32 - En général les demandes pour un "dépôt médical" sont référées au curé pour approbation. Parfois le conseil impose des conditions à la délivrance des permis: "le secrétaire est autorisé de délivrer un certificat... à M. Fournier... à condition que ce dernier fasse un présent à ce conseil de vingt-cinq piastres et qu'il s'oblige de vendre de la bonne boisson... sous peine de ne pas continuer à l'avenir (registre de délibération du conseil municipal de la paroisse, vol. 1888-1908, séance du conseil 1892, p. 87).

33 - A sa séance du 8 août 1891, le conseil municipal de la paroisse reçoit une requête de 200 signatures pour l'ouverture d'un dépôt de vente d'alcool (registre de délibérations du conseil municipal de la paroisse, vol. 1888-1908, p. 71).

publique. Pendant de nombreuses années, - du début des années 1880 au milieu des années 1890 - le "dépôt médical" est tenu successivement par les marchands Albert Tremblay et Napoléon Hudon, deux personnages qui ont leurs états de service au sein des administrations civiles. Napoléon Hudon occupe le fauteuil de maire de la paroisse en 1879 et 1880; il est secrétaire-trésorier de la municipalité du village de 1887 à 1896.

Il devient plus facile de percevoir le caractère spécifique de la petite bourgeoisie dans l'administration des affaires publiques après 1881, avec l'érection civile de la municipalité de village, et plus tard après 1894, avec la création de la commission scolaire du village.

La création de ces deux structures administratives autonomes traduit la volonté de la petite bourgeoisie d'adapter le village à sa personnalité et l'organisation scolaire à ses besoins.

Dans l'administration du village, l'hygiène, la propreté, et l'esthétique occupent une place extrêmement importante, et c'est cela qui en partie singularise l'action de la petite bourgeoisie qui tâche de transformer le village pour en faire un lieu sain et agréable.

Quasi depuis les débuts de la colonisation, les habitants ont eu à souffrir des fièvres de printemps (la picote ou la petite vérole). Avec la croissance démographique, l'incidence de la maladie n'a fait que croître et pour cause. Jusqu'en 1880 environ, aucune mesure n'avait été prise pour empêcher la pollution de la rivière des Aulnets, le réservoir d'eau de la population hébertvilloise; on construisait les fosses d'aisance un

peu partout et on ne prenait pas toujours la précaution d'enfouir les immondices et autres déchets. De fortes odeurs flottaient souvent dans l'air au retour des chaleurs.

Au début des années 1880, la maladie frappetellement dru que le conseil de la paroisse édicte un règlement de mise en quarantaine des picotés et des personnes avec qui ils sont en contact.

#### Règlement contre la picote.

- 1 - Il est défendu à toutes les personnes actuellement atteintes de la petite vérole, à ceux qui soignent les picotés ou qui résident dans la même maison qu'eux ou qui les visitent de paraître dans les lieux publics, tels que église, presbytère, salle publique, bureau de poste, bureau du conseil, des écoles, d'enregistrement, moulin à farine, magasins, boutiques, dans les 40 jours qui suivront l'époque de la maladie et sans être munis d'un certificat du médecin, constatant que tout danger a disparu.
- 2 - Les immondices, eaux sales, provenant des personnes ainsi malades de la picote, ne devront pas être jetés dans les cours donnant sur la voie publique, mais seront déposés dans des trous creusés à une distance d'au moins 4 perches du chemin public, en arrière de la maison...
- 3 - Toute personne ou personnes qui refuseront de se conformer aux deux articles seront passibles d'une amende de dix piastres pour chaque infraction. 34

La nouvelle administration villageoise prendra des mesures pour améliorer les conditions d'hygiène dans le village. En 1883, elle passe un premier règlement sur les lieux d'aisance. Celui-ci stipule que les abris d'aisance

---

34 - Registre de délibérations du conseil de la paroisse, vol. 1869-1888, séance du 11 avril 1881, p. 390.

devront être construits sur des fosses suffisamment profondes, lesquelles seront désinfectées de temps à autre.<sup>35</sup> Le 5 avril 1886, le conseiller Rémi Hudon fait adopter un règlement qui oblige les propriétaires à enlever les immondices et ordures se trouvant à deux perches de la rivière. Les propriétaires ont trois semaines pour s'exécuter; les retardataires s'exposent à une amende de \$2.00.<sup>36</sup> En 1890, pour forcer l'application du règlement relatif à la propreté de la rivière, le conseil autorise même le secrétaire-trésorier à recourir aux procédures judiciaires contre les propriétaires fautifs.<sup>37</sup> En 1895, le conseil décide de donner plus d'extension à son règlement sur la propreté.

- 1 - A partir du 15 mai au 15 octobre de chaque année, tous les propriétaires ou occupants de maison dans les limites du village d'Hébertville devront nettoyer à la satisfaction du bureau de santé (dirigé par le docteur Talbot), leurs écuries, étables, porcheries, appentis, latrines et les cours qui dépendent de ces édifices.
- 2 - Les cours d'eau...devront être également nettoyés, ainsi que les endroits marécageux et les terrains rendus infects par le séjour d'un trop grand nombre d'animaux...
- 3 - Sur le refus de la part du propriétaire ou de l'occupant de se conformer au présent règlement, l'officier nommé... fera nettoyer les dits terrains, bâtisses ou cours au frais des personnes en défaut. 38

---

35 - Registre de délibérations du conseil de village, séance du 7 août 1883, p. 39.

36 - Ibid, séance du 5 avril 1886, p. 82.

37 - Ibid, séance du 4 août 1890, p. 176.

38 - Ibid, séance du 7 août 1893, p.229.

En plus de mener une lutte à la malpropreté et au manque d'hygiène, le conseil oeuvre à améliorer la protection des villageois contre les risques d'incendie.

Le 3 juillet 1882, un règlement est adopté pour contraindre les propriétaires à construire dans les quatre mois suivants une cheminée en pierres ou en briques à leur maison ou édifice, et à y installer une échelle du sol au toit et une autre du toit au faite <sup>39</sup>. Un peu plus tard, en 1884, sur proposition de Rémi Hudon, le conseil intime l'ordre à tous les propriétaires de se départir de toutes matières inflammables laissées à la traîne <sup>40</sup>. Poussant plus loin ses exigences, le conseil en 1899 instaure le nettoyage obligatoire des cheminées et tuyaux de chauffage. Ceux qui refusent de nettoyer eux-mêmes leurs cheminées ou tuyaux doivent payer \$0.40 le nettoyage exécuté sur l'ordre du conseil <sup>41</sup>.

Le conseil du village prend aussi les mesures pour faciliter aux piétons la circulation dans les rues de la municipalité. Dès 1883, il invite "publiquement" les contribuables à construire volontairement des trottoirs <sup>42</sup>. Au mois de mars de l'année suivante, il fait savoir aux propriétaires qu'ils ont jusqu'en juin pour construire les trottoirs sur le front de leur terrain. Après cette date, le conseil fera construire

---

39 - Ibid, séance du 3 juillet 1882, p. 23.

40 - Ibid, séance du 2 juin 1884, pp 53-54.

41 - Ibid, séance du 1er février 1899, pp 363-364.

42 - Ibid, séance du 5 février 1883, p. 30.

les trottoirs au frais des contribuables<sup>43</sup>. Au début des années 1890, toutes les rues du village sont bordées de solides trottoirs de bois<sup>44</sup>.

Mais les ambitions de la petite bourgeoisie installée au conseil du village ne se limitent pas aux premières nécessités. Les pourparlers en vue de l'installation du téléphone vont bon train en 1895. E.-A. Langlais, qui agit comme procureur de la compagnie Guay de Chicoutimi tente de faire accepter par le conseil un projet de cette entreprise. Elzéar Ouellet de son côté favorise plutôt la Compagnie téléphonique du Lac Saint-Jean et impose son choix au conseil. Sur la proposition de Ouellet, et pour protéger les investissements de la coopérative téléphonique, le conseil accorde à celle-ci un droit de passage exclusif de 10 ans<sup>45</sup> et lève une taxe de \$180.00 sur la construction d'une éventuelle ligne concurrente<sup>46</sup>. Ouellet en outre obtient du conseil de paroisse un traitement analogue pour la coopérative de téléphone. Ce conseil accorde à la compagnie un droit de passage exclusif de 10 ans et consent à lever une taxe de \$100.00 sur la construction d'une ligne concurrente<sup>47</sup>.

Au début des années 1890, les problèmes d'aqueduc commencent à devenir préoccupants. Napoléon Hudon fait voter en 1892 un règlement pour

---

43 - Ibid, séance du 3 mars 1884, p. 48.

44 - Un programme complet de construction de trottoirs est adopté le 3 février 1890 (Ibid, pp 162 - 163).

45 - Ibid, séance du 6 mai 1895, p. 280.

46 - Ibid, séance du 9 juillet 1895, p. 287.

47 - Ibid, séance du 6 mai et du 2 juillet 1892, pp 173 et 177.

encourager la construction d'un système d'aduction d'eau. Peu après, le conseil du village accorde une exemption de taxes à toute personne ou entreprise qui construira un aqueduc dans le village<sup>48</sup>. Pour hâter les choses, un groupe de citoyens influents, le curé Barabé, l'avocat Langlais, le marchand A.-R. Hudon et Nathanael Rossignol font parvenir au conseil en 1894 une requête lui demandant d'adopter un règlement pour aider une compagnie en formation à entreprendre la construction de l'aqueduc<sup>49</sup>. Trois années plus tard, le conseil décide de commander une étude sur le projet de construction de l'aqueduc en fer<sup>50</sup>. Devant les difficultés et le coût d'une telle entreprise, il convient cependant de surseoir à la construction d'un système d'aqueduc<sup>51</sup>. Le projet de l'aqueduc sera repris quelques années plus tard, en même temps que le projet d'aménagement de la Belle-Rivière pour l'électrification du village.

A l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, Hébertville est devenue, grâce à la petite bourgeoisie, un village propre, ordonné, avec un cachet de modernité. Sa coquetterie bourgeoise tranche sur le négligé de la grasse campagne.

La destinée économique du village a été dès l'érection civile du village un sujet de préoccupation pour la petite bourgeoisie. Déjà en

---

48 - Ibid, séance du 5 décembre 1892, p. 214.

49 - Ibid, séance du 4 juin 1894, pp 253-254.

50 - Ibid, séance du 8 février 1897, pp 313-14.

51 - Ibid, séance du 28 juin 1897, pp 322.

1882, le conseil fait des démarches pour récupérer l'espace du marché "attendu qu'il est important que le terrain du "Marché" soit conservé pour favoriser l'établissement de quelques manufactures, industries, et qui pourraient s'établir dans les limites de ce village"<sup>52</sup>.

Néanmoins, c'est la construction du chemin de fer qui suscite beaucoup d'intérêt dans les esprits. Le conseil se prononce en 1886 en faveur de l'embouchure de la Métabetchouan dans la paroisse de Saint-Jérôme comme emplacement du terminus du chemin de fer<sup>53</sup>. En 1888, sur une proposition d'Elzéar Ouellet appuyée par Rémi Hudon, le conseil envoie une requête à la Législature provinciale priant celle-ci de venir en aide à la compagnie du chemin de fer pour jeter un pont sur la rivière Métabetchouan<sup>54</sup>. Un an après, le conseil forme une délégation pour aller défendre à Ottawa le projet de construction du tronçon Lac Saint-Jean-Bagotville. Séverin Dumais est choisi pour se joindre à la délégation régionale de même que le curé Leclerc à la demande expresse de Rémi Hudon<sup>55</sup>. Dans le but d'obtenir le passage du chemin de fer dans les limites de la paroisse d'Hébertville, le conseil de village va jusqu'à offrir de payer lui-même l'indemnité que la compagnie de chemin de fer devra verser aux propriétaires touchés<sup>56</sup>. Pour bénéficier des économies externes créées par

---

52 - Ibid, séance du 4 octobre 1882, p. 25.

53 - Ibid, séance du 24 décembre 1886, p. 86.

54 - Ibid, séance du 5 novembre 1888, p. 127.

55 - Ibid, séances du 14 janvier et du 24 janvier 1889, pp 133 et 134.

56 - Ibid, séance du 28 mars 1891, p. 192, proposition d'Elzéar Ouellet.

le chemin de fer, Elzéar Ouellet fait passer en 1891 un règlement destiné à encourager l'industrie:

Que ce conseil dans le but d'accompagner l'établissement d'une manufacture de pulpe et de papier, offre d'exempter de taxes pendant quinze ans un ou des capitalistes, ou une compagnie qui viendra établir telle industrie dans cette municipalité et de plus s'engager à voter un<sup>57</sup> boni pour favoriser l'établissement de telle industrie.

Sans aucun doute, les hébertvillois ont pour un temps regardé venir le XX<sup>e</sup> siècle avec optimisme. Ils ne se doutaient certainement pas vers 1890 que le chemin de fer et l'industrie de la pâte et du papier allaient modifier radicalement les données économiques dans la plaine d'Hébertville.

Cet optimisme qui dure jusqu'au milieu des années 1890 peut se lire dans le tableau de la taxe de fonctionnement du village et de la paroisse, tableau qui apparaît à la page suivante.

Bien qu'elles soient plus élevées qu'à la campagne, les taxes du village enregistrent une diminution après 1896. C'est ce que l'on peut constater d'ailleurs dans le même tableau. Il est permis de croire que cette diminution est attribuable en partie du moins au nouveau climat économique de la fin des années 1890 très peu favorable à Hébertville.

L'action de la petite bourgeoisie est également perceptible au plan scolaire. Cela se mesure d'abord à la discrétion dont jouissent les

---

57 - Ibid, séance du 1er juin 1891, p. 195.

TABLEAU 20

TAXES MUNICIPALES DE FONCTIONNEMENT, VILLAGE ET PAROISSE D'HEBERTVILLE.\*

( 1884-1900 , base: \$100.00 )

VILLAGE-TAUX	ANNEE	PAROISSE-TAUX
-----	1884	00.20
00.40	1885	00.13
00.22	1887	00.24
-----	1890	00.10
00.30	1891	-----
-----	1892	00.15
00.20	1893	00.15
00.30	1895	00.15
00.16	1896	00.15
00.20	1897	00.15
-----	1898	00.15
00.15	1899	00.15
-----	1900	00.18

SOURCE: registre de délibérations des conseils de village et de paroisse pour les années concernées.

\* Taux de la taxe de fonctionnement établi au début de l'année budgétaire par les conseils. Il n'est pas tenu compte ici des perceptions spéciales.

commissaires et surtout le président et le secrétaire-trésorier dans l'engagement du personnel. Mais nous ne voulons pas insister sur ce point dont l'évidence nous dispense de plus longs commentaires. On peut mieux saisir l'action de la bourgeoisie en comparant les conditions d'enseignement qui prévalent dans la nouvelle commission scolaire du village (1894) à celles qu'on observe dans la commission scolaire de la paroisse. A part Elzéar Ouellet qui jouit d'un traitement "exceptionnel", les conditions imposées aux institutrices de la paroisse sont très pénibles. Nous savons que vers 1880, le salaire des institutrices est versé aux 2/3 en grain, au prix fixé par les commissaires; le grain est livré entre le premier novembre et le dix décembre<sup>58</sup>. Qui plus est, lorsque les fonds tardent à entrer dans la caisse de la commission scolaire, on suspend le versement des salaires aux institutrices. En 1875, il est dû \$564.00 aux institutrices<sup>59</sup>. Vingt ans plus tard la commission scolaire de la paroisse éprouve toujours des difficultés à payer les institutrices et émet des avis publics pour presser le paiement des contributions<sup>60</sup>. Lorsque les soeurs du Saint-Rosaire inaugurent en 1894 les services de la nouvelle commission scolaire du village, les conditions de travail sont modifiées du tout au tout.

Nous avons noté déjà le substantiel écart qui sépare le salaire des religieuses de celui des institutrices laïques de la commission

---

58 - Registre de délibérations de la commission scolaire de la paroisse, séance du 14 mai 1877 et du 19 mai 1878.

59 - Ibid, séance du 2 août 1875.

60 - Ibid, séance du 4 novembre 1895.

scolaire de paroisse. Il y a plus. Pour s'acquitter des salaires des religieuses les commissaires de village consentent à contracter plusieurs emprunts: \$150.00 en 1895, \$150.00 1896 et \$200.00 en 1897<sup>61</sup>.

Règle générale, l'administration scolaire comme l'administration municipale du village coûte en proportion plus cher que celle de la paroisse. Seulement pour recevoir les religieuses, les commissaires du village ont emprunté \$300.00 nécessités par des dépenses extraordinaires de réparation à l'école existante<sup>62</sup>. Le tableau suivant permet de comparer la différence des coûts des organisations scolaires du village et de la paroisse à la fin du siècle.

Le contrôle des affaires publiques est instrument de pouvoir dans les mains de la petite bourgeoisie. Nous croyons l'avoir établi suffisamment dans les pages précédentes. Mais il ne s'agit pas de la seule source de pouvoir dont celle-ci dispose. La finance et les opérations foncières sont pour elle des facteurs d'enrichissement par excellence et lui permettent d'exprimer davantage sa puissance.

### 3 - Finance et contrôle foncier.

C'est par la propriété foncière que la petite bourgeoisie hébert-villoise maintient sa domination sur la population rurale. Au XIX<sup>e</sup>

---

61 - Registre de délibérations de la commission scolaire de village, séances du 25 février 1895, du 26 avril 1896 et du 28 juin 1897.

62 - Ibid, séance du 2 octobre 1894.

siècle, le prêt à intérêt et le crédit marchand se fondent essentiellement sur l'hypothèque que l'on utilise comme sûreté des créances. Les habitants ne consentent pas seulement des obligations hypothécaires pour acquérir des propriétés, ils le font aussi pour obtenir les nécessités de la vie. On hypothèque les terres pour tout et pour presque rien, selon les exigences des créanciers.

Les conditions des obligations hypothécaires varient assez peu de 1850 à 1900. A l'exception des prêts à long terme du Crédit foncier franco-canadien, les prêts sont consentis pour de courtes périodes - moins de trois ans habituellement - et souvent sur la signature d'un billet promissoire à demande. Quant au crédit marchand, il s'obtient presque toujours en échange d'un billet promissoire à demande<sup>63</sup>. L'intérêt exigé sur les obligations hypothécaires se situe entre 6 et 7 1/2 %, mais il peut atteindre et même dépasser 10%. Dans bien des contrats, il est stipulé que l'intérêt sera capitalisé si le débiteur ne respecte pas les dates prévues du paiement.

Par ces obligations hypothécaires, les créanciers sont investis d'une énorme discrétion sur l'exercice de droit de propriété de leurs obligés. Voilà pourquoi les créanciers doivent être comptés parmi les principaux agents fonciers, ceux qui par leur action sur la propriété, directement ou indirectement, structurent l'espace et président à son

---

63 - Dès qu'il y a risque, les marchands exigent de leurs clients débiteurs des billets promissoires. Les montants varient selon les marchands et selon les clients.

TABLEAU 21

TAXES SCOLAIRES DE FONCTIONNEMENT \*, VILLAGE ET PAROISSE D'HEBERTVILLE

(1894-1904, base: \$100.00)

VILLAGE-TAUX	ANNEE	PAROISSE-TAUX
00.50	1894	-----
00.60	1895	00.33
00.60	1896	00.33
00.60	1897	00.33
00.45	1898	00.33
00.45	1899	00.37
00.56	1900	-----
00.56	1901	-----
-----	1902	-----
-----	1903	00.35
00.75	1904	-----

SOURCE: registre de délibérations des commissions scolaires de village et de paroisse pour les années concernées.

\* Taux de la taxe de fonctionnement établi au début de l'année budgétaire par les commissaires. Il n'est pas tenu compte ici des perceptions spéciales qui frappent l'un ou l'autre des arrondissements.

aménagement. Aussi, ne faut-il pas se contenter de savoir qui possède l'espace; on doit chercher à découvrir comment on l'acquiert, comment on le conserve et comment on le perd. Derrière, ou au-delà de la façade des propriétaires, il faut retracer ceux qui contrôlent les mécanismes d'appropriation et de désappropriation de l'espace. Le droit de propriété est une convention juridique; il peut être aliéné en tout temps. La propriété ne doit pas être considérée du seul point de vue du propriétaire, mais aussi en fonction de la dépendance de ceux-ci à l'égard des forces qui contrôlent les mécanismes d'appropriation et de désappropriation.

Nous avons cherché pour notre part à connaître ces liens de dépendance qui unissent les propriétaires-habitants d'Hébertville envers certains agents fonciers. Nous nous sommes pour cela livré à une analyse systématique des opérations foncières des grands agents fonciers d'Hébertville: Phylie Demeule-Ouellet et Charles Ouellet, respectivement belle-mère et frère d'Elzéar Ouellet et Rémi Hudon, le grand marchand général d'Hébertville, et la veuve Rémi Hudon.

Il existe des différences notoires dans l'action des divers agents fonciers. Certains ne visent pas spécifiquement à l'appropriation de l'espace. Ce sont, règle générale, des prêteurs qui se font consentir des hypothèques par les débiteurs comme sûreté de la dette. Ils s'approprient des immeubles en dernière instance seulement lorsque la preuve d'insolvabilité du propriétaire débiteur aura été faite. Leur spécialité, c'est le prêt à intérêt et accessoirement l'acquisition foncière. D'autres

agents visent directement à l'appropriation foncière. Ce sont les véritables agents du capital foncier.

On doit à Paul-André Linteau d'avoir défini le concept d'agent foncier et d'en avoir fourni une application<sup>64</sup>. Le capital foncier est une spécialisation des opérations capitalistes. L'unification et l'aménagement de l'espace en vue d'accroître l'efficacité des activités commerciales, financières, industrielles et administratives sont ses fonctions exclusives. L'unique objectif des agents du capital est la croissance optimum de la plus value du sol. Ce qui les pousse, surtout dans les grandes concentrations urbaines, au contrôle et à l'unification des différentes opérations de la mise en valeur du sol, depuis l'acquisition jusqu'à l'aménagement complet.

Les exemples que nous avons choisis illustrent chacun de ces deux types d'interventions des agents fonciers à Hébertville au XIX<sup>e</sup> siècle.

a) Deux exemples d'intervention foncière par le prêt hypothécaire Phylie Demeule - Ouellet et Charles Ouellet de la Rochette.

Entre 1858 et 1900, les particuliers d'Hébertville ont contracté 250 emprunts pour un montant global de \$89,225.47<sup>65</sup>. Sur ces 250 emprunts,

---

64 - Paul-André Linteau, Histoire de la ville de Maisonneuve, 1883-1918, Univ. de Montréal, thèse de Ph. D., 1975, p. 170 et suivantes.

65 - Nous donnons à l'annexe XI la liste des prêteurs qui ont consenti plus de deux prêts aux particuliers d'Hébertville. Tous ces chiffres proviennent des archives de l'enregistrement à Chicoutimi et à Hébertville (registres des actes).

101 ont été contractés auprès de corps constitués ou de particuliers de Québec et de sa région immédiate. Ces 101 emprunts représentent une masse de \$51,078.80. Par ailleurs, 69 emprunts ont été contractés à Hébertville même pour un montant global de \$12,523.90<sup>66</sup>. Traduits en pourcentage, Québec accorde durant cette période 40.4% des prêts aux particuliers d'Hébertville mais 57.2% de la masse totale des prêts. Hébertville de son côté fournit 27.6% des prêts, mais seulement 14.0% de la masse totale prêtée. Si l'on traduit par la moyenne l'importance des prêts consentis à Québec et à Hébertville, on constate que le prêt moyen à Québec s'établit à \$505.00 alors qu'il s'établit à \$181.50 à Hébertville. On peut donc conclure immédiatement que les gros emprunts se font de préférence à Québec.

Examinons brièvement la structure des emprunts consentis à Québec. Une première constatation s'impose. Certains organismes dominent nettement. Le Crédit foncier franco-canadien débloque \$17,200.00 en 28 prêts, le séminaire de Québec, \$5,500.00 en 4 prêts; la Société de construction permanente de Québec, \$1,650.00 en 3 prêts et la Société de prêts et revenus de Québec, \$1,200.00 en un prêt. Avec le tiers des prêts consentis à Québec, ces quatre organismes sont responsables de la moitié de la masse globale prêtée. Le prêt moyen pour ces quatre prêteurs s'élève à \$709.72 soit le double de la moyenne générale observée pour tous les prêts consentis à des particuliers d'Hébertville, laquelle s'établit à \$356.90. Le

---

66 - \$25,629.67 ont été empruntés hors Québec et Hébertville, auprès de prêteurs du Saguenay et d'ailleurs.

reste des 30 prêteurs de la région de Québec est formé en très grande majorité de membres des professions libérales, de leurs veuves ou épouses séparées de biens, de quelques fonctionnaires et marchands. Ces prêts hypothécaires jouent un rôle important dans la satellisation d'Hébertville à la capitale en accroissant la dépendance de la population hébertvilloise, dépendance déjà très manifeste d'ailleurs dans les relations entre marchands locaux et marchands québécois comme nous l'avons déjà vu en analysant les faillites des marchands.

Une autre considération s'impose. Les prêts aux particuliers d'Hébertville augmentent en nombre et en importance vers la fin du siècle. Cette poussée correspond en gros à la période de construction ferroviaire et des premières modifications des structures de l'économie régionale. En général, les prêts de Québec suivent cette tendance de sorte qu'on peut en déduire qu'il y a à la fin du siècle un resserrement des liens de dépendance d'Hébertville à Québec, du moins sur ce plan. Les 2/3 des prêts de Québec, en nombre et en argent, sont consentis entre 1888 et 1900.

Pour les emprunts à Québec, il existe une filière, un réseau de communications qui fonctionne tel un courant alternatif. A Québec, des intermédiaires - très souvent des notaires - mettent en contact des prêteurs avec d'éventuels emprunteurs d'Hébertville. A l'inverse, des gens d'Hébertville, des marchands la plupart du temps, mettent en contact des emprunteurs d'Hébertville avec d'éventuels prêteurs de Québec.

TABLEAU 22

PRETS CONSENTIS A DES PARTICULIERS D'HEBERTVILLE (1858-1900)  
 (limites actuelles de la paroisse)

ANNEE	NOMBRE DE PRETS	MONTANT TOTAL
1858	1	\$ 1,200.00
1861	1	108.00
1864	1	108.00
1865	2	144.00
1866	1	60.00
1868	3	492.00
1869	1	1,000.00
1870	2	2,437.80
1871	1	1,650.00
1872	5	1,588.00
1873	5	954.50
1874	2	700.00
1875	2	386.50
1876	2	857.50
1877	0	0.00
1878	3	465.00
1879	4	411.40
1880	0	0.00
1881	17	9,750.00
1882	6	1,790.87
1883	5	850.00
1884	3	1,400.00
1885	7	2,225.00
1886	6	3,364.00
1887	6	1,750.00
1888	11	3,000.00
1889	8	1,786.60
1890	7	2,950.00
1891	5	1,520.00
1892	14	4,810.00
1893	9	1,491.00
1894	14	7,819.00
1895	17	5,750.00
1896	17	9,326.60
1897	17	4,865.00
1898	15	4,968.70
1899	15	4,980.00
1900	11	3,020.50
TOTAL	250	89,225.47

SOURCE: Archives des bureaux d'enregistrement de Chicoutimi et d'Hébertville.

TABLEAU 23

PRETS CONSENTIS A DES PARTICULIERS D'HEBERTVILLE

PAR DES RESIDENTS DE LA REGION DE QUEBEC (1868-1900)

( limites actuelles de la paroisse )

ANNEE	NOMBRE DE PRETS	MONTANT TOTAL
1868	1	\$ 250.00
1869	1	1,000.00
1870	1	437.80
1871	1	1,650.00
1872	1	963.00
1876	1	800.00
1878	1	200.00
1881	16	8,850.00
1884	2	1,000.00
1885	2	1,500.00
1886	1	2,100.00
1887	1	250.00
1888	7	2,550.00
1889	4	1,250.00
1890	4	1,150.00
1891	2	500.00
1892	4	1,350.00
1893	1	120.00
1894	12	6,075.00
1895	8	2,850.00
1896	6	7,350.00
1897	10	3,060.00
1898	9	3,475.00
1899	4	2,300.00
1900	1	48.00
TOTAL	101 = 40.4%	51,078.80 = 57.2%

SOURCE: Archives des bureaux d'enregistrement de Chicoutimi  
et d'Hébertville, registre des actes.

C'est ainsi par exemple, que Rémi Hudon agira comme procureur du Crédit foncier franco-canadien dans la conclusion de plusieurs contrats.

La structure des prêts conclus à Hébertville est plus fortement hiérarchisée que celle de Québec. Trois prêteurs sur 18 monopolisent 50 prêts sur 68 et une masse de \$9,229.80 sur \$12,253.90. Ces trois prêteurs offrent des prêts moyens de \$184.80. Il s'agit d'abord de Phylie Demeule : 27 prêts, \$3,979.80 ; de la veuve Rémi Hudon, 17 prêts, \$3,120 prêtés et de Charles Ouellet de la Rochette, 13 prêts, \$2,410. prêtés. Oublions pour l'instant la veuve Rémi Hudon - nous reviendrons sur son cas plus loin - et concentrons-nous sur les deux autres.

D'abord Phylie Demeule-Ouellet. La rentière commence ses activités de prêteuse à Hébertville en 1872. Depuis cette année jusqu'en 1898, elle met en circulation \$5,370.30 en 35 prêts dont 8 en dehors d'Hébertville. Le prêt hypothécaire reste jusqu'à la fin son principal domaine d'opérations foncières comme on peut le constater avec le tableau suivant:

TABLEAU 24

## LES OPERATIONS FONCIERES DE PHYLIE DEMEULE-OUELLET (1872-1898)

TYPE D'OPERATION	NOMBRE	MONTANT
Prêts hypothécaires	35	\$ 5,370.30
Achats	3	456.00
Ventes	10	1,948.00

SOURCE: Archives de l'enregistrement, Chicoutimi et Hébertville, registre des actes.

Durant sa carrière de prêteuse, Phylie Demeule-Ouellet se contente de faire des prêts relativement sûrs. En 26 ans, elle recourt au jugement de cour seulement à deux reprises pour récupérer des mauvaises créances. Et encore s'agit-il de faibles sommes: \$51.00 pour les deux jugements. Elle ne cherche pas à acquérir de nouvelles propriétés. Ces trois achats de terres ne font même pas \$500.00. Plutôt, elle cherche à vendre les terres qu'elle a acquises avant 1872. Cela lui rapporte passablement, près de \$2,000.00. On ne trouve pas chez la rentière, cette frénésie de la terre qui pousse à l'appropriation à tout prix. Bien au contraire, elle fonctionne avec le minimum de risques et le minimum de tracasseries. La belle-mère d'Elzéar Ouellet prête peu à la fois. Son prêt moyen est de \$153.43; son prêt le plus considérable excède à peine \$300.00 (\$306.00). L'intérêt exigé varie entre 8 et 10% et les prêts sont généralement remboursables à la demande.

La prudence dont témoigne la prêteuse ne signifie pas qu'elle manque de détermination. Qu'on en juge par le fait ci-après rapporté. En 1873, Phylie Demeule-Ouellet prête \$200.00 à un nommé Alexis Fortin qui en retour, pour la sûreté de son emprunt, hypothèque ses lots 43 et 44 du rang A du canton Caron. Au moment de l'emprunt, Fortin détient ses lots par billet de concession. En 1877, ne pouvant rembourser la créancière, il fait précipitamment au commissaire des terres une demande d'émission de titres de propriété de ces deux lots aux noms de deux de ses fils. Ce stratagème vise à le dégager frauduleusement de son

obligation envers la prêteuse. Mais son jeu est découvert. Pour s'assurer qu'Alexis Fortin n'obtiendra pas les titres de propriété, Phylie Demeule fait intervenir le curé Leclerc auprès du commissaire pendant qu'elle entame les procédures de saisie. Leclerc fait parvenir au bureau des terres une lettre qui a dû certainement gagner la sympathie du commissaire:

Application va être faite bientôt, si déjà elle ne l'a été auprès du Département... pour demander l'émission des lettres patentes des lots 43 et 44 Rang A, township Caron, aux noms de deux frères Alexis Fortin, junior et Elzéar Fortin, fils d'Alexis Fortin. Je viens respectueusement vous demander de retarder l'émission de ces lettres patentes, et cela au nom de la justice; car j'ai la preuve certaine qu'en faisant sortir ces patentes on veut frustrer par là un créancier dans la personne de Dame Phylie Demeule, épouse de Just Ouellet. Ces deux personnes sont avancées en âge, incapables de travailler et ont sur les bras une fille de bien faible santé.

Ces deux vieillards avaient amassé quelques piastres, fruit de leurs épargnes et de leur travail et les avaient prêtés à Alexis Fortin père, qui leur avait donné une hypothèque sur les deux lots... Se voyant mal pris, le dit Alexis Fortin a passé ses lots à ses deux fils et veut les faire patenter à leurs noms afin de rendre sans effet l'hypothèque qu'il a consentie à Dame Phylie Demeule.

J'espère, cher monsieur, que vous comprendrez bien la position de ces deux vieillards et que vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour ne pas coopérer à une fraude évidente et que vous exaucerez leur demande en retardant d'au moins six mois ou bien en les émettant au nom d'Alexis Fortin, père. 67

Alexis Fortin fut saisi de ses immeubles entre le 20 et le 28 novembre 1877. Et Phylie Demeule acquit les deux lots du rang A pour

---

67- MTF, lettre de B.-E. Leclerc au commissaire, le 19 novembre 1877, dossier 435/1877.

\$96.00 Lors de la vente aux enchères par le shérif, le 21 mai suivant<sup>68</sup>; le curé Leclerc obtint les quatre lots restants d'Alexis Fortin dans le rang Nord pour \$82.00 comme plus haut enchérisseur<sup>69</sup>.

Phylie Demeule représente bien le type de prêteur dont l'intervention sur la propriété foncière est limitée, ne passant à l'appropriation qu'en des circonstances bien spécifiques. Le cas de Charles Ouellet de la Rochette diffère quelque peu de celui de la riche rentière.

Charles Ouellet de la Rochette commence sa carrière de prêteur en 1879, alors qu'il est encore professeur à Albany dans l'Etat de New York. De 1879 jusqu'à son arrivée définitive à Hébertville comme rentier en 1888, il accorde 9 prêts pour un montant de \$2,315.00 A Hébertville, dans les années qui suivent jusqu'en 1901, il accorde 32 autres prêts pour une somme additionnelle de \$5,783.00 Ce qui représente au grand total 41 prêts et \$8,098.00 Ses activités de prêteur débordent Hébertville. Sur les 41 prêts, 21 seulement sont consentis à des hébertvillois, pour un montant de \$4,725.00. Charles Ouellet exige un intérêt annuel entre 6 et 8 %. Les prêts sont consentis soit à demande ou pour de courtes périodes, généralement de 3 à 5 ans, mais jamais plus de 10 ans. Son prêt moyen est de \$197.31 Il consent à prêter des sommes plus importantes que celles de sa belle-mère. Il

---

68- BEH, achat de Phylie Demeule, le 21 mai 1878, documents A 836 et A 837.

69- BEH, achat de Phylie Demeule, le 21 mai 1878, documents A 840.

prête \$400.00 en 1881, \$550.00 en 1893, \$425.00 en 1890 et \$415.00 en 1901.

Mais à la différence de sa belle-mère Phylie Demeule, Charles Ouellet s'intéresse davantage à la terre.

#### TABLEAU 25

##### OPERATIONS FONCIERES DE CHARLES OUELLET(1879-1901)

TYPE D'OPERATION	NOMBRE	MONTANT
Prêts hypothécaires	41	\$8,098.00
Achats	4	2,950.00
Ventes	3	3,150.00

SOURCE: Archives de l'enregistrement, Chicoutimi et Hébertville, registre des actes.

En quatre étapes, entre 1881 et 1899, il acquiert 4 terres agricoles et 13 terrains de village. Il s'en départit presque totalement de 1891 à 1901. Lorsqu'il rédige sa donation, le 16 juin 1902, il ne conserve plus que trois lots de village. Gardons-nous toutefois d'exagérer l'appétit de Charles Ouellet pour la terre. Celui-ci demeure avant tout un prêteur. Les habitants d'Hébertville et de la proche région lui devaient \$7,450.00 <sup>70</sup>

---

70- BEH, donation de Charles Ouellet de la Rochette, le 16 juin 1902, document A 8,038.

Phylie Demeule et son beau-fils Charles Ouellet appartiennent donc à cette catégorie d'agents fonciers qui se contentent d'une intervention limitée sur la propriété foncière par le prêts hypothécaire. Ils achètent et vendent des terres mais très modérément. Le prêt hypothécaire est leur principale activité.

Il en est tout autrement pour Rémi Hudon qui est le représentant type de l'agent rural du capital foncier au XIX<sup>e</sup> siècle.

b) Un exemple d'agent rural du capital foncier au XIX<sup>e</sup> siècle:  
Rémi Hudon.

Le cas Rémi Hudon est radicalement différent des deux précédents. Rémi Hudon n'est pas rentier ou sur le point de l'être lorsqu'il commence à s'intéresser aux opérations foncières. C'est par le crédit marchand qu'il y parvient. Il ne se contente pas, lui, de prendre en hypothèque les terres pour la sûreté des dettes de ses clients débiteurs. Il cherche à s'approprier la terre. Celle-ci est un appoint essentiel à ses activités marchandes. Rémi Hudon consent un seul prêt de \$60.00 dans sa carrière. C'est seulement après sa mort que sa femme s'adonnera à la pratique du prêt hypothécaire. En réalité, le comportement de cette dernière est en tous points semblable à celui de Phylie Demeule et celui de Charles Ouellet. Ses activités commencent en 1890 après la mort de son mari. Jusqu'à sa propre mort, en 1899, la veuve Rémi Hudon, rentière, tente de faire fructifier par le prêt hypothécaire et la vente d'immeubles, la petite fortune accumulée par son défunt mari.

Les époux Rémi Hudon nous offrent un exemple d'évolution du type

d'intervention foncière limitée vers un type d'intervention étendue au sein d'une même famille. On peut le déceler nettement dans ce tableau:

TABLEAU 26

## OPERATIONS FONCIERES DE REMI HUDON ET DE LA VEUVE REMI HUDON

<u>Type d'opération</u>	Rémi Hudon (1865-89)		Vve R.Hudon (1889-99)		<u>Total</u>
	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>	<u>Nombre</u>	<u>Montant</u>	
Créances (avances)	50	7,929.04	7	1,656.33	9,585.37
Prêts hyp.	1	60.00	42	8,482.00	8,542.00
Achats *	39	7,372.90	2	1,220.00	8,592.90
Ventes	44	11,678.13	14	5,634.08	17,312.21
Jugements	32	2,924.42	3	396.74	3,321.16
Cessions de créances	5	1,271.25	2	700.00	1,971.25

SOURCE: Archives de l'enregistrement, Chicoutimi et Hébertville, registre des actes.

\* Il n'est pas tenu compte ici des immeubles acquis directement de l'Etat. Seuls sont considérés ici les lots acquis de particuliers ou de corps constitués.

Voyons de plus près les opérations de ces deux agents fonciers, les époux Hudon. Entre 1865 et 1889, Rémi Hudon, pour le crédit sur la marchandise, exige la sûreté hypothécaire à 50 reprises; le montant cumulatif de ces hypothèques atteint \$7,929.04. Ces avances de marchandises sur consentement d'hypothèque ont une valeur moyenne de \$158.58. Six d'entre elles ont néanmoins une valeur supérieure à \$400.00; la plus élevée est de \$629.50. Sauf exception, les créances hypothécaires

exigées par le marchand sont remboursables sur demande et portent un taux d'intérêt de 7%.

Fréquemment, Hudon recourt aux jugements de cour pour établir judiciairement ses créances. Ce procédé est particulièrement coûteux pour les clients débiteurs qui doivent acquitter les frais de procuration et de cour. Pourtant Hudon ne cherche pas à précipiter la saisie de ses clients. A notre connaissance, il n'y consent que pour un cas: Calixte Hébert<sup>71</sup>. Il préfère plutôt s'approprier directement les immeubles de ses débiteurs insolvables. Sur les 39 achats de terres qu'il conclut, une quinzaine ont pour mobile l'endettement des cédants envers l'acquéreur. Dans six cas particuliers, Rémi Hudon obtient les immeubles de ses débiteurs pour la somme exacte de leurs dettes. Il faut comprendre ce qui se passe.

Tant du côté du débiteur que de celui du créancier, la saisie est moins désirable que la cession forcée. Pour le débiteur, mieux vaut vendre en essayant de négocier avec le créancier que de s'exposer à une perte totale. De toute manière, s'il ne consent pas à négocier, il risque que le créancier soit le plus haut enchérisseur et obtienne la terre pour une somme inférieure à sa créance. Pour le créancier, la saisie n'est pas une perspective toujours intéressante. L'enchère est

---

71- Le 18 septembre, un bref de saisie est émis à la demande de Rémi Hudon contre Calixte Hébert pour les lots 12, 13 et 14 du premier rang ouest. Un résident de Baie Saint-Paul, Léandre Gobeil s'en porte acquéreur comme plus haut enchérisseur à \$597.00 (BEH, vente en justice des lots de Calixte Hébert, le 10 août 1877, documents A 692-693-694).

un jeu imprévisible, et il n'est pas raisonnable pour le créancier enchérisseur de dépasser un certain rapport offre-valeur d'un immeuble. Et si le créancier voit un autre enchérisseur emporter le ou les immeubles, il se peut que le prix de vente ne couvre pas le montant des dettes. De part et d'autre, on consent donc souvent à négocier. Et ce qu'on négocie alors, ce n'est plus la dette à éponger, mais le coût de la dépossession.

Hudon suit de près , de très près les ventes du shérif et les ventes pour taxes. Il sait profiter d'une bonne occasion. Les terres saisies s'achètent au comptant et l'argent se fait toujours rare. Ainsi les enchérisseurs sont-ils peu nombreux. Rémi Hudon est l'un de ceux-là. Bien que nous ignorions l'état réel de sa fortune, il est permis de présumer qu'elle est relativement grande dans le contexte du temps à Hébertville. Une réserve de \$500.00 à \$1,000.00 suffisait à l'époque pour assurer à un individu l'autonomie d'action. Quoiqu'il en soit, les affaires de Rémi Hudon sont assez importantes vers 1870 pour qu'il offre \$100.00 au conseil municipal afin de déposer ses papiers dans la voûte municipale<sup>72</sup>. Argent en poche, à neuf reprises, il est le plus haut enchérisseur et peut faire main basse sur trois terres agricoles et 15 terrains de village.

La plupart des autres achats qu'il négocie mettent en cause des propriétaires obérés qui préfèrent se "vendre" à lui plutôt que d'affronter la saisie, lorsqu'ils n'ont pas trouvé preneur pour leurs terres.

---

72- Registre de délibérations de la municipalité de paroisse d'Hébertville, vol. 1869-1888, séance du 5 mai 1873, p. 194.

Presqu'inévitavelmente, on se tourne un jour ou l'autre vers ce marchand.

En somme, Rémi Hudon se spécialise dans l'achat d'immeubles dont les propriétaires ploient sous le fardeau de l'endettement progressif. On peut situer le revenu moyen de l'habitant entre \$100.00 et \$200.00 par année, et la valeur de son établissement agricole entre \$400.00 et \$800.00 . . Cela signifie donc que plusieurs sont endettés auprès du marchand local pour l'équivalent de leur revenu annuel, et que d'autres lui ont consenti des hypothèques pour la pleine valeur de leurs propriétés. Coincé entre le curé, la fabrique, la municipalité, la commission scolaire, le marchand et le prêteur, le pauvre habitant finit souvent par succomber aux pressions tant les accidents de parcours sont nombreux qui menacent les propriétaires: une mauvaise récolte, la maladie, un incendie etc... Avec les menaces de saisie de toutes parts, le spectre de la dépossession hante les esprits.

Par ses nombreux achats privés, Rémi Hudon réussit à s'emparer d'une cinquantaine de terres agricoles et d'une vingtaine de terrains de village. A ces derniers terrains, s'ajoutent une quarantaine d'autres terrains de village obtenus directement de l'Etat par achat public. En tout, de son arrivée à Hébertville à sa mort en 1889, Rémi Hudon dispose de près de 120 terrains de village et lots de campagne. Une emprise énorme sur Hébertville et les municipalités voisines où le marchand étend ses activités. Le moteur de ses opérations est pourtant bien modeste. A la mort du marchand, en 1889, le fonds de magasin général

est évalué à \$2,000.00 par sa veuve<sup>73</sup>. Le véritable multiplicateur de ses revenus, c'est la plus value des terres qu'il cueille avec un souci évident de planification.

Tout au long de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Hébertville vit une situation démographique inflationniste. En dépit de départs nombreux, la demande de "terre faite" se maintient à peu près constante. Il y a les jeunes du pays qu'il faut établir et les nouveaux arrivants qui continuent à chercher refuge à Hébertville. Il y a aussi les autres résidents qui veulent de meilleures terres. Hudon cherche donc à vendre à bon prix aux uns ce qu'il a obtenu du malheur des autres. Les achats se font de préférence en période difficile, et les ventes en période meilleure. Que l'on cède ou que l'on acquière une terre de Rémi Hudon, il faut payer son tribut au marchand selon la logique de ses opérations foncières.

On peut difficilement évaluer avec exactitude le profit réalisé par Hudon sur la vente des terres. Hudon achète et vend souvent des blocs de terres dont la composition varie au cours des opérations. Toutefois, un écart de \$4,305.23 sépare le montant de ses achats de celui de ses ventes et laisse croire à de très bons bénéfices. Nous croyons pouvoir affirmer que le profit moyen réalisé sur les ventes est de l'ordre de 40 à 50%. Voici quelques exemples qui devraient permettre d'apprécier le style des opérations foncières du marchand.

---

73- BEH, vente du fonds de magasin par la veuve Rémi Hudon à ses fils Auguste-Rémi et Pierre-Adélard faisant commerce sous la raison sociale "Rémi Hudon et Cie", le 11 décembre 1889, document A 4766.

- 1) Le premier février 1867, achat des lots 33, 2e rang du canton Signai et 17, premier rang est du canton Mésy, lots vendus pour taxes par la municipalité: \$13.25
  - lots revendus \$200.00 en 1868 et 1869.
  - bénéfice: \$182.75
  
- 2) Achat en 1869 des lots 18, premier rang ouest du canton Mésy, partie sud de 19, premier rang du canton Mésy, 1/2 ouest, premier lot, 2e rang Caron, pour un montant global de \$820.00
  - vente en 1876 du premier et du deuxième de ces lots pour \$1,200.00
  - bénéfice: \$380.00
  
- 3) Le 18 mai 1885, achat de la place du marché saisie par le shérif, pour \$75.00
  - vente de l'immeuble le 24 octobre 1887 pour \$200.00
  - bénéfice: \$125.00

Le tableau des opérations foncières de Rémi Hudon laisse voir un certain nombre de transferts de créance en faveur du marchand. Il s'agit en fait d'une activité à laquelle il ne se refuse pas à l'occasion. Il lui arrive en effet de négocier avec un débiteur la cession des créances actives de celui-ci. De cette façon, Rémi Hudon devient le créancier de personnes avec lesquelles il se peut qu'il n'ait jamais transigé. Il le fait aussi pour venir en aide à son frère Charles aux prises avec un créancier peu compréhensif<sup>74</sup>.

Ce bilan des opérations foncières de Rémi Hudon est considérable et en même temps surprenant. Car on ne s'attendrait pas à trouver à Hébertville un agent foncier de cette envergure tellement nous nous

---

74- Le 22 février 1873, Rémi Hudon accepte une cession de créance de \$480.00 de son frère Charles Hudon et verse un montant égal à veuve Rioux de Québec pour une obligation consentie par Charles en 1869, (BEH, cession de créance de Charles Hudon, le 22 février 1873, document A 19).

imaginons les communautés rurales figées dans l'immobilisme ou engourdis dans une épaisse torpeur. On a bien tort de penser ainsi; les représentants du capital ne dorment pas dans les campagnes québécoises du XIX<sup>e</sup> siècle, même dans les régions où la subsistance est la forme dominante de l'économie.

Rémi Hudon ne transforme pas l'espace, nous dira-t-on. C'est vrai. Mais alors peut-on le considérer comme un agent foncier au sens que Paul-André Linteau a donné à ces termes? Certes, les agents fonciers ont pour objectif l'unification de toutes les opérations depuis l'acquisition jusqu'à l'aménagement complet de l'espace. Néanmoins, la finalité de cette stratégie est la croissance optimale de la plus value du sol. Or, il faut admettre que la recherche de la plus value optimale en milieu rural et à plus forte raison au XIX<sup>e</sup> siècle, passe par des modalités spécifiques qui n'infirmement pas le modèle général mais lui donnent une portée particulière. C'est, bien sûr, en milieu urbain de grande densité que les agents du capital foncier atteignent à la plénitude de leur action. Mais cela ne doit pas exclure l'application d'un schéma restreint. Ce qui est fondamental, dans l'action foncière de Rémi Hudon, c'est sa quête incessante, "calculée", planifiée de la plus value du sol. En cela, il est un exemple type de l'agent rural du capital foncier au XIX<sup>e</sup> siècle. Rémi Hudon ne se préoccupe pas de transformer, d'aménager les terres et les lots qu'il acquiert. Il n'a pas à le faire pour cueillir la plus value foncière. Il trouve dans la rotation des propriétaires endettés, une marge de

profit qui lui suffit amplement.

Sa veuve n'a pas les mêmes ambitions ou la même compétence. Elle ne s'aventure pas dans des transactions aussi audacieuses. Elle se contente, comme Phylie Demeule et Charles Ouellet de la Rochette, de vivre du prêt hypothécaire et de profiter de quelques bonnes occasions pour acheter ou vendre. Dans son cas, ce qui nous apparaît essentiel, c'est l'absence de projet foncier.

De 1889 à 1899, la veuve Hudon met en circulation \$8,482.00 sous la forme de 42 prêts dont 17 à Hébertville même. Ces prêts représentent un montant total de \$3,120.00. Son prêt moyen s'établit à \$201.95, un montant légèrement supérieur à la moyenne des prêts consentis par Phylie Demeule-Ouellet.

Quant à ses achats, elle les effectue auprès du shérif à titre de plus haut enchérisseur. Dans un premier achat, en 1897, elle ne fait que s'approprier la terre d'un débiteur contre qui elle a obtenu jugement en 1894<sup>75</sup>. En 1894, la créance de ce débiteur est établie à \$169.30. Trois ans plus tard, la veuve Hudon doit déboursier \$225.00 pour lui prendre sa terre<sup>76</sup>. Il ne semble pas y avoir de mobile spécial dans le deuxième achat de 5 lots de l'Isle d'Alma en 1898.

---

75- Jugement, veuve Rémi Hudon contre Joseph Thériault, le 30 octobre 1894 (BEH, document A 6,498).

76- Achat du shérif, veuve Rémi Hudon, le 3 septembre 1897 (BEH, document A 6,611).

Pendant les dix dernières années de sa vie, la veuve du puissant marchand local Rémi Hudon tâche de terminer au mieux les affaires non classées de son mari. Elle commence par vendre le fonds de magasin général à ses fils en 1890; puis elle liquide prestement les dernières créances en s'engageant dans quelques jugements de cour comme l'avait fait si souvent son mari.

La mort la surprend le 29 août 1899. Après plusieurs donations à ses enfants, il lui restait encore trois terres agricoles et 19 lots de village<sup>77</sup>.

Dans cette troisième partie de notre chapitre, quelques exemples d'agents fonciers ont fait voir la puissance de la bourgeoisie. Par son contrôle de la propriété, elle assujettissait en grande partie la population. Notre investigation n'a révélé qu'une partie de cette emprise sur l'espace et sur les hommes qui y vivent. Une étude plus approfondie nous aurait fait découvrir certainement des formes encore plus nettes de structuration de l'espace par la pluralité des éléments de la petite-bourgeoisie. Cette brève analyse aura eu au moins le mérite de mettre en lumière une activité essentielle de la petite-bourgeoisie rurale québécoise du XIX<sup>e</sup> siècle que jusqu'ici on n'avait même pas soupçonnée.

---

77- Avis de décès de la veuve Rémi Hudon, le 6 septembre 1899 (BEH, documents A 7,188).

L'avis de décès fournit la liste exhaustive des biens-fonds de la veuve à la veille de sa mort.

Ce pouvoir de la petite-bourgeoisie à Hébertville, que nous venons de décrire, était une émanation du sous-développement qui caractérisait l'économie agro-forestière régionale durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il n'aura pu survivre intact à l'implantation d'infrastructures et à l'apparition de l'industrie.

Les premiers sifflements de la locomotive dans la plaine d'Hébertville et le tintamarre des usines de pâtes au Lac Saint-Jean durant la dernière décennie du siècle passé signifiaient donc la fin de l'ordre ancien à Hébertville.

## CONCLUSION

Au Québec, coloniser a toujours signifié ouvrir de nouvelles terres à l'agriculture et par extension, si l'on veut, "humaniser" un nouveau territoire. Mais quel sens faut-il donner à ce phénomène dans l'histoire du Québec contemporain ? Poser cette question, c'est à coup sûr quitter le monde sécurisant des vérités simples pour s'engager sur un terrain où les opinions divergent souvent radicalement, où l'unanimité risque de ne jamais se faire pour ne pas dire qu'elle ne se fera jamais. Car vouloir donner un sens à la colonisation implique qu'on prenne parti pour un type d'explication globale de l'histoire du Québec contemporain. Comment en effet poser le problème de la colonisation sans soulever le problème plus vaste de l'agriculture ? Mais l'agriculture à son tour se comprend-elle sans une vision cohérente du développement régional, une réalité subsidiaire du développement de la formation sociale de la nation ?

Dans cet ouvrage qui fait appel à la théorie du développement du sous-développement, nous nous sommes efforcé de démontrer que la formation de l'oekoumène régional - son peuplement et son aménagement initial - a été déterminée par le mode capitaliste d'exploitation de la forêt du XIX<sup>e</sup> siècle auquel l'Etat, par sa servilité et sa passivité, a prêté son concours. Il était nécessaire à la reproduction et à l'extension spatiale du type d'organisation sociale du Québec rural

du XIX<sup>e</sup> siècle, que l'alliance clérico-bourgeoise acquiesce et participe au projet de création d'un nouvel espace forestier par les forces capitalistes. La constitution d'une agriculture de subsistance au Saguenay et le maintien de cette forme de sous-développement durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle se sont matérialisés avec la contribution du clergé et de la petite-bourgeoisie rurale dont l'action concertée cherchait son accomplissement dans la conquête et l'exercice d'un pouvoir au sein des communautés de base. Ce pouvoir fut par ailleurs un rouage, une sorte de courroie de transmission dans la satellisation du Saguenay qui durant cette période se définit tel un arrière-pays de la bonne ville de Québec.

Les efforts des trois sociétés de colonisation pour implanter des colonies dans la plaine d'Hébertville marquaient la tentative du clergé (associé à la petite bourgeoisie rurale) de prendre la tête du mouvement de colonisation et de l'orienter. Seule la société de l'Islet et de Kamouraska réussit à y installer un noyau viable. Mais elle n'a pas rempli ses objectifs tant pour le recrutement que pour les aménagements matériels. Sans l'apport de la colonisation individuelle et la tolérance de l'Etat, elle aurait connu la catastrophe financière. Elle put l'éviter en faisant reporter sur les colons le poids des engagements financiers des actionnaires-protecteurs des colons. La formule de la société de l'Islet et de Kamouraska devait éviter au colon les affres de l'endettement progressif par une assistance matérielle efficace. Tel ne fut pas le cas. Les Hébertvillois mirent jusqu'à la fin du siècle, près de cinquante ans, pour éponger leurs dettes envers les

actionnaires de la société ou leurs successeurs devant la loi. Sur le plan opérationnel, l'oeuvre de la société est un échec qu'on veillera à ne pas répéter au Saguenay.

La société de colonisation était un premier terrain d'exercice pour le clergé et la petite bourgeoisie rurale. C'est pourtant l'investiture de la nouvelle communauté de base qui préoccupait ultimement l'alliance clérico-bourgeoise et c'est ce à quoi elle s'occupa activement.

Nous croyons avoir établi de façon satisfaisante dans cet ouvrage que la base du pouvoir clérical dans la communauté rurale est avant tout matérielle, s'appuyant essentiellement sur la dîme que perçoit le curé et les revenus de la fabrique. De plus, il ressort de l'analyse des rapports du curé avec ses ouailles que la population dans son ensemble est loin d'obéir au dictat du chef spirituel de la communauté. Ce constat nous permet de mesurer la distance qui sépare le comportement des Hébertvillois de l'idéologie projetée du haut de la chaire et du code normatif qu'elle contient. Plus diffus mais non moins réel, le pouvoir de la petite bourgeoisie, organiquement lié au pouvoir clérical, nous est apparu dans le contrôle exercé sur les principales organisations publiques. Il nous est apparu aussi, en quelque sorte en sous-main, dans les multiples activités des agents locaux du capital foncier. Cela nous autorise aujourd'hui à affirmer que le contrôle institutionnel et la propriété foncière sont les media les plus importants de l'exercice du pouvoir bourgeois dans la communauté

rurale québécoise de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Cette analyse de la colonisation et de la société rurale au XIX<sup>e</sup> siècle ne veut juger ni des croyances ni de l'action singulière des hommes. Nous aurions pu dresser une liste impressionnante de héros sans bavure qui ont cru sincèrement défendre la cause du pauvre colon démuné, et éclairer de leur lumière une populace mal dégrossie. Là n'est pas la question. L'idéologie et l'oeuvre de colonisation, la contribution du clergé et de la petite bourgeoisie rurale à l'édification d'un nouvel espace forestier au Saguenay, ont été des instruments de domination et d'exploitation de la masse agricole québécoise. Il ne faut pas y voir un problème d'individu, mais un problème de structure, de système pour être plus clair.

Cette étude de la colonisation québécoise au XIX<sup>e</sup> siècle reste incomplète. Néanmoins, si elle contribue à l'approfondissement d'une problématique de la terre québécoise, elle aura prouvé son utilité.

## ANNEXE I

## PRETS DU CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

## ENREGISTRES AU BUREAU D'HEBERTVILLE ( 1881-1900)

ANNEE	LIEU	MONTANT	ANNEE	LIEU	MONTANT
1881	St-Jos.d'Alma	\$ 300.00	1881	Alma	\$ 450.00
"	Hébertville	300.00	"	"	450.00
"	"	500.00	"	St-Jérôme	500.00
"	St-Gédéon	350.00	"	"	500.00
"	Hébertville	250.00	"	Hébertville	550.00
"	St-Louis	1,000.00	"	St-Gédéon	400.00
"	St-Gédéon	300.00	"	St-Jérôme	600.00
"	N-D. du L.St-J.	500.00	"	"	400.00
"	St-Gédéon	500.00	"	N-D. du L.St-J.	400.00
"	Hébertville	450.00	"	St-Jérôme	500.00
"	St-Jérôme	300.00	"	Hébertville	800.00
"	"	500.00	"	"	750.00
"	Hébertville	1,200.00	"	"	650.00
"	St-Jérôme	400.00	"	St-Jérôme	400.00
"	N.-D. du L.St-J.	300.00	"	St-Félicien	400.00
"	"	300.00	1882	St-Gédéon	500.00
"	Ashwampouchouan	500.00	"	St-Jérôme	3,000.00
"	"	450.00	1884	Hébertville	500.00
"	St-Jérôme	400.00	"	"	500.00
"	Hébertville	300.00	"	"	500.00
"	N-D. du L.St-J.	250.00	"	St-Jérôme	600.00
"	"	700.00	"	St-Louis	300.00
"	Canton Parent	400.00	"	St-Jérôme	400.00
"	Ashwampouchouan	300.00	"	"	300.00
"	St-Pierre(Rob.)	300.00	"	"	300.00
"	St-Louis	600.00	"	N-D du L.St-J.	300.00
"	St-Jérôme	800.00	"	"	300.00
"	Hébertville	500.00	"	St-Louis	300.00
"	"	400.00	"	N-D. du L.St-J.	500.00
"	"	500.00	"	St-Félicien	400.00
"	St-Jérôme	500.00	"	Hébertville	400.00
"	N-D. du L.St-J.	250.00	"	"	500.00
"	Ashwampouchouan	600.00	"	N-D. du L.St-J.	300.00
"	St-Jérôme	1,000.00	1885	St-Louis	250.00
"	Hébertville	500.00	"	St-Jérôme	400.00
"	"	450.00	"	St-Félicien	4,000.00
"	N-D. du L.St-J.	500.00	"	St-Jérôme	400.00
"	Canton Demeule	450.00	"	N-D. du L.St-J.	200.00
"	Hébertville	850.00	"	St-Jérôme	300.00
"	St-Jérôme	400.00	"	Hébertville	500.00

## ANNEXE I (suite)

ANNEE	LIEU	MONTANT	ANNEE	LIEU	MONTANT
1885	Hébertville	\$ 1,000.00	1890	St-Gédéon	\$ 800.00
"	St-Jérôme	500.00	"	St-Jérôme	500.00
1886	"	450.00	1891	"	1,000.00
"	"	400.00	1892	Hébertville	20,000.00
"	"	400.00	1894	St-Gédéon	1,000.00
"	St-Louis	1,000.00	"	St-Bruno	650.00
"	St-Jérôme	200.00	"	St-Jos.d'Alma	600.00
"	"	500.00	1895	St-Gédéon	500.00
"	Hébertville	500.00	"	"	900.00
"	"	500.00	"	St-Jérôme	700.00
"	St-Gédéon	500.00	"	St-Gédéon	1,200.00
"	Hébertville	1,100.00	"	Alma	500.00
1887	Roberval	300.00	"	Hébertville	600.00
"	St-Jérôme	900.00	"	St-Gédéon	1,500.00
"	St-Gédéon	450.00	"	Alma	300.00
"	Hébertville	250.00	"	"	300.00
"	St-Gédéon	200.00	"	"	400.00
1888	St-Jérôme	300.00	"	St-Gédéon	500.00
"	St-Félicien	500.00	"	St-Jérôme	500.00
"	St-Jérôme	550.00	"	Hébertville	300.00
"	"	400.00	"	St-Bruno	400.00
"	"	300.00	"	"	400.00
"	"	400.00	"	"	400.00
1889	N-D. du L. St-J.	700.00	"	St-Jérôme	665.82
"	St-Jérôme	500.00	"	Hébertville	500.00
"	"	700.00	1896	St-Jérôme	400.00
"	"	400.00	1899	"	2,000.00
"	"	500.00	"	"	1,800.00
"	"	400.00	"	"	800.00
"	"	400.00	"	"	1,300.00
1890	"	500.00	1900	"	600.00

SOURCE: Bureau d'enregistrement d'Hébertville, registres des actes pour les années concernées.

\* Cette liste exclut les prêts enregistrés au bureau de Roberval à partir de 1892 pour l'ouest du Lac St-Jean.

## ANNEXE II

## PRIX DE VENTE DES TERRES PUBLIQUES AU QUEBEC ( 1843-1936 )

21 décembre 1843 -(O.C. 1386)

District de Saguenay

2 shillings et 2 sh. 6 pences  
l'acre.

Gaspé

1 sh. et 6 pences l'acre.

Bonaventure

2 sh. l'acre.

5 février 1847 -(O.C. 2933)Saguenay, Bonaventure et  
Gaspé

3 sh. l'acre.

12 juillet 1848 -(O.C. 3714)

Saguenay

1 chelin l'acre.

3 mars 1849 - The Canada Gazette)Au Sud du Fleuve St-Laurent  
en descendant jusqu'à la ri-  
vière Chaudière et au chemin  
Kennebec, y compris le canton  
Newton (Vaudreuil).

4 sh. l'acre.

A l'Est de la rivière Chaudière  
et du chemin Kennebec, y com-  
pris les comtés de Bonaventure  
et Gaspé.

2 sh. l'acre.

Au Nord du Fleuve St-Laurent,  
de la limite Ouest du comté des  
Deux-Montagnes à la limite Est  
du comté de Saguenay.

2 sh. l'acre.

Comté d'Ottawa

4 et 3 sh. l'acre.

22 juillet 1852 - (O.C. 356)

Comté d'Ottawa

3 sh. l'acre.

Balance de la rive Nord du St-  
Laurent, à l'exception du Sague-  
nay; la partie Sud du district de  
Québec, Est de la rivière Chau-  
dière et du chemin Kennebec.

1 sh. 6 pences l'acre.

Balance de la rive Sud du St-Laurent  
dans le district de Québec, Ouest de  
la rivière Chaudière et du chemin  
Kennebec.

2 sh. l'acre.

## ANNEXE II (suite)

Rive Sud du St-Laurent, districts de Trois-Rivières, St-François et Montréal.	2 sh. 1'acre.
Gaspé et Saguenay	1 sh. 1'acre.
<u>15 novembre 1859 - (O.C. 900)</u>	
Rive Nord du St-Laurent, du district de Montréal en descendant, et la rive Sud, partant de la rivière Chaudière vers l'est.	Réduit de 2 à 1 sh. 6 pences 1'acre (intérêt chargé à compter du 6 août 1852).
District de Québec, Ouest de la rivière Chaudière et du chemin Kennebec.	Réduit de 4 à 2 sh. 1'acre. (intérêt chargé à compter du 6 août 1852).
<u>4 février 1870 - (O.C. 4 )</u>	
Comtés. d'Ottawa et de Pontiac.	30 ¢ 1'acre.
<u>28 mars 1872 - (O.C. 5 )</u>	
Nicolet et Arthabaska :	
De 1832 à 1840	80 ¢ 1'acre.
De novembre 1840 à 1848	\$1.20 1'acre.
De 1848 à 1852	80 ¢ 1'acre.
D'octobre 1852 à mars 1872 ( exception faite pour certains lots de Maddington).	60 ¢ 1'acre.
Maddington :	30 ¢ 1'acre.
<u>26 mars 1877 - (O.C. 4 )</u>	
Seigneurie de Batiscan	50 ¢ 1'arpent.
<u>21 février 1895 - (O.C. 65 )</u>	
Vallée de la Matapédia (Awantjish, Cabot, Causapscal, Amqui, Lepage, Massé, Matalik, Nemtayé, Assemetquagan, Milnikek, partie de McNider, Matapédia, Restigouche.	20 ¢ 1'acre.

## ANNEXE II (suite)

24 février 1897 - (O.C. 125 )

2e et 3e rangs de Dalibaire et partie  
de Romieu située dans le comté de  
Mâtane.

20 ¢ l'acre.

1er mars 1917 - (O.C. 159 )

Lots de toute la province

60 ¢ l'acre ou l'arpent.

23 avril 1921 - (O.C. 617 )

Lots de toute la province

60 ¢ l'acre ou l'arpent.

18 mai 1933 - (O.C. 896, du au 20 mars 1936)

Lots de toute la province

30 ¢ l'acre.

SOURCE : MTF, liste de prix établie par Mlle Béatrice Bussières responsable des archives non courantes de la division de la concession des terres. Cette liste nous a été gracieusement fournie par Mlle Bussières à l'automne 1969.

## ANNEXE III

## LA VENTE DES TERRES PUBLIQUES A HEBERTVILLE, PAR CANTON (1856-1903).

LE CANTON CARON

Année de concession	Rang	Lot	Superficie en acres	Année d'émission des titres.
1859	2e	12	93	1897
"	Sud	37	50	1886
"	"	36	"	"
"	"	35	"	1892
"	"	34	"	"
"	A	36	33	1906
"	"	35	28	1938
"	"	34	20	1868
"	"	33	17	"
"	3e	12	100	1869 (révoc.)
1860	"	1	143	1936
"	"	2	105 1/2	"
"	"	3	108	"
"	"	4	100	1902
"	"	5	"	"
"	"	6	"	1866
"	"	7	"	1865
"	"	8	"	"
"	"	9	"	1873 (1/2 o.) 1881 (1/2 e)
"	"	10	"	1873
"	"	11	"	1866
1862	Sud	29	50	1864
"	"	40	"	"
"	Nord	29	47	"
"	A	54	69	"
"	"	53	"	"
"	"	52	70	"
1863	1er	1	100	" (révoc.)
"	A	48	68	1888
"	"	45	65	1868
1866	2e	8	93	"
"	Nord	40	50	1897
"	A	51	74	1909
"	"	49	72	1867 (révoc.)
"	"	44	64	1888
"	"	43	62	1891
"	"	42	60	"
"	"	41	53	1898
"	"	40	47	1897

## ANNEXE III (suite)

Année de concession	Rang	Lot	Superficie en acres	Année d'omission des titres
1867	A	47	66	1909
"	"	49	72	1868
"	"	51	73	1872
"	Nord	34	50	1871 (révoc.)
"	"	33	"	1886
1868	Sud	38	"	1879
"	"	39	"	1883
"	"	33	"	1889
"	1er	2	100	1868
"	"	3	"	"
"	"	4	"	"
"	"	5	"	"
"	"	6	"	"
"	"	7	97	"
"	"	8	100	"
"	"	9	"	"
"	"	10	"	"
"	"	11	"	"
"	"	12	"	"
"	"	1	"	"
"	2e	1	"	"
"	"	2	"	"
"	"	3	91	"
"	"	4	100	"
"	"	5	91	"
"	"	6	100	"
"	"	7	"	"
"	"	9	"	"
"	"	10	"	"
"	"	11	"	"
1869	3e	12	"	1881
"	"	13	"	1915 (1/2e.)
"	"	"	"	1939 (1/2o.)
"	"	14	"	1892 (1/2e.)
"	"	"	"	1968 (1/2o.)
"	A	37	32	1869
"	"	38	33	"
"	"	39	39	"
1870	"	46	65	1888
"	Sud	22	50	1876
"	Nord	22	9	"
"	"	26	32	1873
"	"	27	42	1878
1871	"	25	19	1895
"	"	30	49	"
"	"	31	50	1884

## ANNEXE III (suite)

Année de concession	Rang	Lot	Superficie en acres	Année d'émission des titres
1871	Nord	32	50	1884
"	"	34	"	1905
"	Sud	25	"	1895
"	"	26	"	1881
"	"	30	"	1892
"	"	32	"	1896
"	4e	5 1/2e.	"	nil
"	"	8	102	1969 (1/2e.)
"	"	9	103	1901 (1/2o.)
"	"	10	102	1890 (révoc.)
"	"	11	102	1905 (1/2e.)
"	"	12	103	1969 (1/2o.)
"	"	13	"	1881 (révoc.)
"	"	14	"	nil
1873	"	1	149	1968
"	"	2	103	nil
"	"	3	"	nil
"	"	4	102	1881 (révoc.)
"	"	5 1/2o.	51 1/2	" "
"	"	7 1/2e.	"	1879 (révoc.)
1875	Sud	27	50	" "
1879	4e	7 1/2e.	51 1/2	1875
"	5e	15	100	1905
"	"	16	"	1884 (révoc.)
"	6e	15	"	" "
"	"	16	"	" "
"	"	17	"	?
"	"	18	"	?
"	"	19	"	?
"	"	20	"	?
"	"	21	"	?
"	"	22	"	?
1880	5e	22	"	?
"	"	23	"	?
"	"	24	"	?
1881	4e	11	102	1896 (1/2o.)
"	Nord	39	50	1908 (1/2e.)
"	"	38	"	1882
"	"	37	"	"

## ANNEXE III (suite)

Année de concession	Rang	Lot	Superficie en acres	Année d'émission des titres
1882	5e	13	100	1905
"	"	14 1/2o.	50	1906 (révoc.)
"	"	14 1/2e.	"	" "
"	Nord	35	"	1890
1883	4e	6 1/2o.	51 1/2	1969
1884	5e	17	100	1906 (révoc.)
"	"	18	"	1896 "
"	"	19	"	" "
"	"	20	"	1895 "
"	6e	19	"	1906 "
"	"	20 1/2o.	50	1896 "
"	"	20 1/2e.	"	" "
"	"	12	100	1889 "
"	"	16	"	1889 "
"	"	17	"	1906 "
"	"	18	"	" "
"	"	15	"	1889 "
"	"	13	"	" "
"	"	14	"	1900 "
1885	Nord	28	44	1885
"	Sud	28	50	"
"	4e	6 1/2e.	51 1/2	1969
"	5e	2	100	1906 (révoc.)
"	"	3	"	" "
"	"	21	"	" "
1887	"	4	100	" "
"	4e	7 1/2o.	51 1/2	1969
"	5e	11	100	1906 (révoc.)
"	"	12	"	" "
1888	4e	4	103	1969
"	"	5 1/2o.	51 1/2	nil
"	6e	10	100	1906 (révoc.)
"	9"	9	"	" "
"	7e	24	"	1901 "
"	"	23	"	1906 "
"	"	22	"	" "
"	"	21	"	" "
"	"	20	"	" "
1889	5e	5 1/2o.	50	" "
"	"	5 1/2e.	"	" "
"	"	6	100	" "
"	"	7	"	" "
"	"	8	"	" "

## ANNEXE III (suite)

Année de concession	Rang	Lot	Superficie en acres	Année d'émission des titres
1889	5e	11	100	1906 (révoc.)
1890	4e	9	103	nil
1891	5e	16	100	1906 (révoc.)
"	6e	15	"	1892 "
"	Sud	24	50	1892
"	Nord	24	100	"
1892	5e	15	"	1906 (révoc.)
"	6e	16	"	" "
"	Sud	31	50	1892
"	Nord	36	"	1905
1893	6e	12	100	1906 (révoc.)
1894	A	31	9	1909
"	"	32	12	"
1896	5e	18	100	nil
"	"	19	"	1906 (révoc.)
"	"	20	"	" "
"	6e	21	"	" "
1897	"	3	"	" "
"	"	1	85	" "
1899	5e	10	100	" "
1900	"	9	"	" "
"	6e	13	"	" "
"	"	14	"	" "
1901	"	8	"	" "
"	"	7	"	" "
"	7e	24	"	" "
1902	4e	3	103	nil
"	6e	2	100	1906 (révoc.)
"	"	1	85	" "
"	"	22	100	" "
"	"	4	"	1903 "
"	"	5	"	1906 "
"	"	6	"	" "
"	7e	19	"	" "
1903	5e	22	"	" "
"	6e	4	"	1913 "
"	7e	4	"	1906 "
"	"	3	"	" "
"	"	2	"	" "
"	8e	13	"	" "
"	"	14	"	" "
"	"	15	"	" "
"	"	16	"	" "
"	"	17	"	" "

## ANNEXE III (suite)

Année de concession	Rang	Lot	Superficie en acres	Année d'émission des titres
1903	8e	18	100	1906 (révoc.)
"	"	19	"	" "
"	"	20	"	" "
"	"	21	"	" "
"ç	"	22	"	" "
"	"	23	"	" "
"	"	24	"	" "

LE CANTON LABARRE

1856	Est	1	100	1856
"	"	2	"	"
"	"	3	"	"
"	"	4	"	"
"	"	5	"	"
"	"	6	"	"
"	"	7	"	"
"	"	8	"	"
"	"	9	"	"
"	"	10	"	"
"	"	11	"	"
"	"	12	"	"
"	"	13	"	"
"	"	14	"	"
"	"	15	"	"
"	"	16	"	"
"	"	17	"	"
"	"	18	"	"
"	"	19	"	"
"	"	20	84	"
"	"	21	142	"
"	"	22	"	"
"	"	23	100	"
"	"	24	"	"
"	"	25	"	"
"	"	26	"	"
"	"	27	"	"
"	"	28	"	"
"	"	29	"	"
"	"	30	"	"
"	"	31	"	"
"	"	32	"	"
"	"	33	"	"

## ANNEXE III (suite)

Année de concession	Rang	Lot	Superficie en acres	Année d'émission des titres
1856	Est	34	100	1856
"	"	35	"	"
"	"	36	"	"
"	"	37	"	"
"	"	38	"	"
"	"	39	"	"
"	"	40	"	"
"	"	41	"	"
"	"	42	"	"
"	"	43	"	"
"	"	44	"	"
"	"	45	"	"
"	Ouest	1	"	"
"	"	2	"	"
"	"	3	"	"
"	"	4	"	"
"	"	5A	"	"
"	"	5B	"	"
"	"	6	"	"
"	"	7	"	"
"	"	8	"	"
"	"	9	"	1857
"	"	10	"	1860
"	"	11	"	"
"	"	12	"	1857
"	"	13	"	"
"	"	14	"	"
"	"	15	"	"
"	"	16	"	"
"	"	17	"	"
"	Kén.N.	40	50	? (révoc.)
"	"	41	"	? (révoc.)
"	"	42	"	? (révoc.)
"	"	43	"	? (révoc.)
"	"	44	"	? (révoc.)
"	"	45	54	? (révoc.)
"	Kén.S.	40	59	1892
"	"	41	"	"
"	"	42	"	1870
"	"	43	"	"
"	"	44	"	"
"	"	45	"	"

## ANNEXE III (suite)

Année de concession	Rang	Lot	Superficie en acres	Année d'émission des titres
1868	2e est	1	100	1886 (révoc.)
"	"	2	"	1899 (1/3 n.)
"	"	3	"	1904 (2/3 s.)
"	"	4	"	1886 (révoc.)
"	2e ouest	9	"	" "
"	"	10	"	1914
"	"	11	"	1895
"	"	12	"	1891 (1/2 o.)
1869	1er ouest	10	"	1894 (1/2 e.)
"	"	11	"	1882 (révoc.)
"	"	12	"	" "
1870	1er est	1	"	1893
"	"	2	"	1905
1871	1er ouest	1	"	"
"	3e est	3	"	1906
"	"	4	"	1911
1872	1er ouest	2	"	1905
"	"	3	"	1939
1878	1er est	7	"	1907 (1/2 o.)
"	1er ouest	4	"	1909 (1/2 e.)
"	"	9	"	1904
"	2e ouest	6	"	1882 (révoc.)
"	"	7	"	1886 (1/2o. révoc.)
1879	"	8	"	1906 (1/2e.)
1880	3e est	1	"	? (révoc.)
1881	1er est	3	"	1886 (révoc.)
"	1er ouest	5	"	1896
"	"	6	"	1939
"	"	7	"	1889 (révoc.)
"	"	8	"	" "
1882	1er est	4	"	" "
"	"	5	"	1893
1883	1er ouest	11 1/2o.	50	1942
"	"	11 1/2e.	"	1895
"	"	9	100	1899
"	"	12	"	1893 (révoc.)
"	2e ouest	9	"	1894
"	3e est	7	"	1895 (1/2 e.)
"	"	8	"	1896 (1/2 o.)
"	"	"	"	1890 (révoc.)
"	"	"	"	" "

## ANNEXE III (suite)

Année de concession	Rang	Lot	Superficie en acres	Année d'émission des titres
1884	1er est	6 1/2 o.	50	1897 (révoc.)
"	"	6 1/2 e.	"	1884 (révoc.)
"	3e est	2	100	1896
1887	Kén. N.	44	50	1939
"	"	45	54	"
1888	2e est	6 1/2 o.	50	1895 (révoc.)
"	"	5 1/3 o.	33 1/3	1925
"	"	3	100	1907
"	"	4	"	1911
1889	2e est	5 2/3 est	66 2/3	1931
1890	1er est	8 1/2 o.	50	1910
"	"	8 1/2 e.	"	1968
"	3e est	8	100	1898
"	"	7	"	1935
"	Kén. N.	42	50	1936
"	"	43	"	1939
1891	2e est	8 1/2 e.	"	1927
"	3e est	5	100	1892 (révoc.)
"	"	6	"	1906
1892	3e est	5	"	1892
"	1er ouest	5	"	1909
"	Kén.S.	38	79	1892
"	"	39	59	"
1893	1er ouest	6 1/2 e.	50	1908 (révoc.)
"	"	6 1/2 o.	"	" "
"	"	9	100	1939
1894	1er ouest	7	"	1907 (révoc.)
"	"	8	"	1906 "
"	2e est	7	"	"
"	"	9	"	1902
1895	"	6 1/2 o.	50	1906
"	"	10	100	1905 ( 1/2 e.)
"	"	"	"	1902 ( 1/2 o.)
"	"	11	"	1911 ( 1/2 e.)
"	"	"	"	1905 ( 1/2 o.)
"	"	12	"	1904
1896	1er est	9	"	nil
"	"	10	"	nil
"	"	11	"	nil
"	"	12	"	1951
"	"	13	"	1931
"	"	14 1/2 o.	50	1917

## ANNEXE III (suite)

Année de concession	Rang	Lot	Superficie en acres	Année d'émission des titres
1897	1er est	6 1/2o.	50	1903
"	"	14 1/2 e.	"	1917
1898	"	6 1/2e.	"	1912
"	3e est	24	100	? (révoc.)
1899	1er est	15	"	1967
"	1er ouest	10	"	1905
"	2e est	1 1/3 N.	33 1/3	1899
"	"	1 2/3 S.	66 2/3	1908
"	"	8 1/2 o.	50	1927
"	"	14	100	1910
"	"	15	"	nil
1900	3e est	15	"	1915
1901	"	16	"	1926 (révoc.)
"	"	17	"	" "
1902	1er est	16	"	nil

LE CANTON MESY

1856	1er ouest	1	58	1856
"	"	2	59	"
"	"	3	60	"
"	"	4	62	"
"	"	5	64	"
"	1er est	A	100	1857
"	"	B	"	"
"	"	C	"	"
"	1er ouest	12	71	1856
"	"	13	83	1857
"	"	14	95	1856
"	"	15	"	"
"	"	16	114	"
"	"	17	127	"
"	"	18	131	"
"	"	19	127	1857
"	"	20	"	"
"	"	21	"	1856
"	1er est	1	100	"
"	"	2	"	"
"	"	3	"	"
"	"	4	21	"
"	"	5	38	"
"	"	6	44	"

## ANNEXE III (suite)

Année de concession	Rang	Lot	Superficie en acres	Année d'émission des titres
1856	1er est	7	52	1856
"	"	8	62	"
"	"	9	70	"
"	"	10	79	"
"	"	11	91	"
"	"	12	100	"
"	"	13	"	"
"	"	14	"	"
"	"	15	"	"
"	"	16	97	"
"	"	17	100	1857
"	"	18	"	"
"	"	19	"	"
1858	2e est	1	138	1947
"	"	2	100	" (a)
"	"	4	118	1948 (b)
"	"	8	100	1891
"	"	9	50	1947
"	"	10	100	1898 (a)
"	"	11	99	1947 (b)
"	"	12	90	1948
"	"	13	88	1954
"	"	14	90	1888 (révoc.)
"	"	15	97	" "
"	"	16	100	1887 (révoc.)
"	"	17	"	1904
"	3e est	2	"	1899 (révoc.)
"	"	3	"	1887 (révoc.)
"	"	6	"	" "
"	"	7	89	" "
"	"	8	100	" "
"	"	9	"	1888 (révoc.)
"	"	10	"	" "
"	"	11	"	" "
"	"	12	"	" "
"	"	13	"	?
"	"	14	"	?
"	"	16	"	?
"	"	17	"	?
1859	2e ouest	1	"	1875
"	"	3	"	1891
"	"	4	"	1859
"	"	5	"	1863

## ANNEXE III (suite)

Année de concession	Rang	Lot	Superficie en acres	Année d'émission des titres
1859	2e ouest	8	98	1863
"	"	9	100	1865
1861	"	7	98	1863
"	"	12	100	1882
"	"	14	99	1894
"	"	15	92	1881 (1/2 e.)
"	"	16	97	1903 (1/2 o.)
"	"	17 1/2	43	"
"	"	20	86	1906
"	"	21	91	1895 (révoc.)
1863	2e est	7	104	1880 (révoc.)
1864	"	3	128	1941 (a)
"	"	5	110	1948 (b)
"	"	6	108	1891
1866	2e ouest	11	99	1898 (1/2 o.)
1867	"	2	100	1943 (1/2 e.)
1868	"	13	"	1965
1871	"	17 1/2o.	43	1866
"	"	18	86	1886
"	3e est	1 N.	138	1868
1873	"	4	100	1897
"	"	5	"	"
1885	2e est	18	"	1887 (révoc.)
"	3e ouest	8	50	"
"	"	9	103	"
"	"	10 a	51 1/2	1904
"	"	11 o.	50	1889 (révoc.)
"	"	11 e.	"	1901
"	4e "	2	92	1912
"	"	3	100	1889 (révoc.)
"	"	4	"	? "
"	"	5	"	1906 (révoc.)
"	"	6	"	1969
1887	2e est	20	97	1892 (révoc.)
"	"	21	100	1906 (révoc.)
"	"	22	"	"
"	"	23	"	"
"	"	25	"	"
"	"	26	"	"
"	"	27	"	"

## ANNEXE III (suite)

Année de concession	Rang	Lot	Superficie en acres	Année d'émission des titres
1887	2e est	28	98	? (révoc.)
"	"	29	93	1906 (révoc.)
"	"	30	95	" "
"	3e est	1 S.	38	" "
"	"	3 1/4 e.	25	" "
"	"	4	100	? "
"	"	5	"	1906 "
"	"	7	89	1894 "
"	"	8	100	1906 "
"	3e ouest	14	"	" "
"	"	12	"	" "
1888	2e est	13	88	nil
"	"	14	90	1915
"	"	19	100	1906
"	3e est	2	"	" (révoc.)
"	"	4	"	" "
"	"	10	"	" "
"	3e ouest	13	103	" "
"	4e	1	91	" "
"	5e	1	136	" "
"	"	2	88	" "
1889	4e	7	100	" "
"	5e	5	"	" "
"	"	6	"	" "
1890	3e est	11	"	" "
"	5e	3	106	" "
1891	2e est	24	100	" "
"	2e ouest	6	"	1891
"	3e est	9	"	1906 (révoc.)
"	"	12	"	" "
"	"	13	"	" "
"	"	14	"	" "
"	3e ouest	5 1/2 e.	50	" "
"	"	10 1/2 e.	51 1/2	" "
"	"	11	100	" "
1892	2e ouest	10	99	1895
"	3e est	18	100	1906 (révoc.)
"	"	19	"	" "
"	3e ouest	5 1/2 o.	50	" "
"	4e	4	100	" "
1893	3e est	16	"	1904 "
"	"	20	"	1906 (révoc.)
"	"	21	"	" "
"	3e ouest	4	"	1905(1/20. rév.
"	"	6	"	1906(1/2e. "
"	"	"	"	1906 (révoc.)

## ANNEXE III (suite)

Année de concession	Rang	Lot	Superficie en acres	Année d'émission des titres
1893	4e	8	100	1906 (révoc.)
1894	3e est	1 N.	138	1894
1899	2e est	15	97	1904
"	3e est	7	89	1906 (révoc.)
1902	"	17	100	" "
"	3e ouest	7	"	" "
"	4e	9 1/2 e.	50	" "
"	"	9 1/2 o.	"	" "
"	"	10 1/2 e.	"	" "
"	"	10 1/2 o.	"	" "
"	"	11	100	" "
"	"	12	"	" "
1903	2e est	17	"	1906
"	3e ouest	1	120	" (révoc.)

LE CANTON SIGNAY

1851	I	15	100	? (révoc.)
1859	"	16	"	? "
"	"	17	"	? "
"	"	18	"	? "
"	"	19	"	? "
"	"	20	"	? "
"	II	16	"	1934
"	"	17	"	1905
"	"	18	"	1941
1865	C	26	59	1866
1867	I	16	100	1881
"	"	17	"	1895
"	"	18	"	1895 (1/2 o.)
"	"	"	"	1933 (1/2 e.)
"	"	19	"	1901
"	"	20	"	"
1868	"	14	"	1888
"	II	19	"	1935
"	"	20	"	1893
"	"	21	"	1880
"	"	22	"	"
"	"	23	"	1880
"	C	25	44	1868

## ANNEXE III (suite)

Année de concession	Rang	Lot	Superficie en acres	Année d'émission des titres
1870	I	13	100	1903
"	II	13	"	1901
1871	"	14	"	1934
"	"	15	"	1889 (révoc.)
"	"	25	"	1905
1876	I	15	"	1878
1879	C	21	75	1879
"	"	22	68	"
"	"	23	59	"
"	"	24	42	"
1880	II	24	100	1880
1891	"	15	"	1934

SOURCE : MTF, livres terriers des cantons concernés, livres de ventes et registres d'adjudication.

## ANNEXE IV

## DONATION DE JOSEPH BILODEAU, CULTIVATEUR.

Par devant Mtre Sévérin Dumais, Notaire public dans et pour la Province de Québec, résidant à Hébertville, dans le comté de Chicoutimi, soussigné.

Furent présents : Monsieur Joseph Bilodeau, sénior, cultivateur demeurant à Hébertville susdit et Dame Christine Bilodeau, son épouse qu'il autorise bien et dûment à l'effet des présentes.

Lesquels ont, par les présentes, donné, cédé, quitté et transporté, dès maintenant et à toujours, avec garantie de tous troubles, dons, évictions, douaire hypothèques et autres empêchements généralement quelconques, à titre de donation entre vifs, pure, simple et irrévocable et en la meilleure forme et manière que donation puisse être et valoir à Monsieur Pierre, alias Pitre Bilodeau, et Loguori Bilodeau, leurs fils majeurs, cultivateurs demeurant avec eux à Hébertville, susdit, à ce présents et acceptant, donataires, pour par eux leurs héritiers et ayants cause, savoir :

Au dit Pierre Bilodeau, : 1- Le lot de terre numéro vingt-sept du rang Sud du Canton de Caron, comté susdit, contenant cinquante acres plus ou moins en superficie, borné par le Nord au rang Nord, par le Sud au premier rang, avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2- La partie Nord du lot de terre numéro quarante-sept du rang A du dit Canton de Caron, de la contenance de seize acres plus ou moins en superficie, borné par le Nord à la Belle-Rivière, par le Sud à la partie Sud du même lot, ci-après désigné et donné au dit Liguori Bilodeau, joignant à l'Est au lot numéro quarante-six, et à l'Ouest au lot numéro quarante-huit, sans bâtisses mais avec toutes ses appartenances et dépendances.

3- Tous les meubles de ménage, batterie de cuisine, ustensiles et instruments d'agriculture et tous effets et objets mobiliers, dettes, créances ainsi que tous les animaux de toutes sortes et autres choses généralement quelconques que les dits donateurs ont et possèdent actuellement, sans en rien excepter ni réserver, le tout, le dit Pierre Bilodeau déclare bien connaître et en être content et satisfait, pour par ce dernier, ses héritiers et ayants cause en faire, jouir et disposer comme de choses lui appartenant en toute propriété, à compter de ce jour, sauf les réserves dont il sera ci-après parlé.

Et au dit Liguori Bilodeau, la partie Sud du dit lot de terre numéro quarante-sept du dit rang A du Canton de Caron, de la contenance juste de cinquante acres en superficie, borné par le Nord à la partie Nord du même lot ci-dessus donnée au dit Pierre Bilodeau, au Sud du dit rang Nord joignant à l'est au numéro quarante-six, et à l'ouest au lot numéro quarante-huit, avec ensemble les bâtisses dessus construites, appartenances et dépendances que le dit Liguori Bilodeau déclare bien connaître et en être content et satisfait,

## ANNEXE IV (suite)

pour par ce dernier en faire jouir et disposer, comme de chose lui appartenant, sous le charge de restitution conditionnelle ci-après exprimées, sauf aussi les réserves ci-dessus stipulées par les donateurs.

Les terrains sus donnés relèvent du Domaine de Sa Majesté et appartiennent aux donateurs pour les avoir acquis de la Couronne, savoir : le lot numéro vingt-sept du rang Sud de Canton de Caron, par et en vertu de Lettres Patentes au nom du dit donateur en date du vingt-cinq de février mil huit cent soixante et quinze et le lot quarante-sept du dit rang du même canton de Caron par et en vertu d'un billet de location au nom du dit donateur.

Cette donation est faites aux charges, clauses et conditions ordinaires de droit auxquelles les donataires se sont tenus de se conformer comme aussi par eux de payer à la Couronne toute balance qui peut lui être due sur le prix du fonds du dit lot de terre numéro quarante-sept du rang A de Caron et ce en proportion de l'étendue de terrain respectivement donnée à chacun des dits donataires et d'en obtenir les Lettres Patentes à leurs frais et en leur nom.

Cette donation est ainsi faite au dit Liguori Bilodeau, à charge par lui, qui s'y oblige, de conserver le terrain et ses dépendances à lui, ci-dessus donnés, et de les rendre après son décès à son frère le dit Pierre Bilodeau les donateurs le substituant à cet effet au dit Liguori Bilodeau; mais cette substitution n'aura cependant lieu que dans le cas seulement où le dit Liguori Bilodeau décéderait célibataire ou sans laisser d'héritiers légitimes de son corps, nés ou à naître au jour de son décès. Et au cas de pré-décès du dit Pierre Bilodeau et de ses enfants aussi appelés à cette substitution, et restitution, le dit Liguori Bilodeau sera réputé avoir été libre propriétaire du dit terrain sus donné à compter de ce jour.

Cette donation est faite en outre à charge par le dit Pierre Bilodeau, de cultiver et exploiter conjointement avec les donateurs les terres ci-dessus données, de demeurer avec eux durant et constant leur vivant, d'en avoir tous les soins, respects et égards dus à leur âge état et condition et généralement les traiter comme il convient à un bon fils de traiter ses père et mère.

Les donateurs se réservent la jouissance, usufruit et possession de tout ce que dessus donné et ce durant et constant leur vivant et à titre de constitut et de précaire; mais les dits donateurs seront libres d'abandonner aux donataires respectivement la dite jouissance quand bon leur semblera.

En arrivant le cas où les dits donateurs abandonnent ainsi la dite jouissance, le dit Pierre Bilodeau, l'un des dits donataires, devra garder avec lui dans sa demeure les dits donateurs, les y loger convenablement, de les nourrir entretenir, chauffer leur chambre, de les soigner, tant en santé qu'en maladie, leur procurer tous les secours spirituels et corporels et généralement en avoir tous les soins possibles, en par les dits donateurs, donnant tout leur travail pour et au profit du dit Pierre Bilodeau, ses héritiers et ayants cause.

## ANNEXE IV (suite)

Et au cas où les dits donateurs ne s'accorderaient pas avec le dit Pierre Bilodeau, ou avec les siens, ou pour toute raison quelconque, ils auront droit en abandonnant la susdite jouissance, de se faire payer une rente et pension viagère annuelle et alimentaire suffisante pour les faire vivre convenablement avec un bon logement dans sa demeure et avec toutes les charges, servitudes et réserves ordinairement usités dans les rentes viagères, laquelle dite rente qui sera fixée et déterminée à dire de gens connaissants choisis par les parties, les donateurs devront dépenser et consommer en la demeure du dit Pierre Bilodeau, ses héritiers et ayants cause, et laquelle sera éteinte au jour du décès du dernier mourant des donateurs.

A charge en outre par le dit Pierre Bilodeau de payer et acquitter toutes les dettes des donateurs et notamment l'hypothèque que le dit donateur a consentie au Crédit-Foncier Franco Canadien, par acte devant le Notaire sous-signé en date du sept de Juin dernier (1881), Nos 2494 et 2495, dûment enregistré, au montant de deux cent cinquante piastres, payable par annuités avec amortissement en vingt-cinq années à compter du premier de Décembre dernier, chaque annuité étant de dix-neuf piastres et cinquante cinq centins payable moitié au premier de Juin et moitié au premier de Décembre de chaque année et de se conformer en outre à toutes les charges, clauses, conditions et obligations mentionnées aux actes créant la dite dette et hypothèque en faveur du Crédit-Foncier Franco-Canadien.

En conséquence du paiement par le dit Pierre Bilodeau de telles dettes, les profits et revenus des dites terres sus données et dont les donateurs se sont réservés la jouissance et usufruit, seront employés et sont par les présentes affectés au paiement de telles dites dettes.

Le dit Pierre Bilodeau sera tenu de garder avec lui dans sa demeure son frère, le dit Liguori Bilodeau, tant que celui-ci y voudra rester, de le nourrir et entretenir convenablement et le traiter en bon frère, en par celui-ci donnant tout son travail pour et au profit du dit Pierre Bilodeau et des donateurs mais le dit Pierre Bilodeau sera tenu de travailler et de défricher autant que possible la terre donnée en ces présentes au dit Liguori Bilodeau, pourvu que les produits retournent au profit des donateurs, jusqu'à ce que ces derniers abandonnent la jouissance par eux ci-dessus réservée et au profit du dit Pierre Bilodeau après l'abandon de telle dite jouissance aux donataires.

A charge en outre par le dit Pierre Bilodeau, de donner fournir et livrer au dit Liguori Bilodeau quand celui-ci se séparera du dit Pierre Bilodeau, un ménage consistant en un lit garni, un bon cheval d'ouvrage, une vache, un mouton et un cochon, et de lui aider autant que ses moyens le lui permettront à la construction d'une maison convenable à son état sur la terre à lui donnée par la présente donation.

## ANNEXE IV (suite)

Cette donation est encore faite à charge par le dit Pierre Bilodeau ses héritiers et ayants cause, arrivant le décès des donateurs, de les faire inhumer à ses frais et de leur faire dire et célébrer le jour de leur inhumation à chacun d'eux un service selon ses moyens, et le plus tôt possible après leur dit décès, aussi à chacun d'eux de leur faire dire et célébrer cinquante messes basses pour le repos de leur âme si ses moyens lui permettent de faire célébrer ce nombre de messes.

Tel a été arrêté et convenu.

Et pour l'enregistrement des présentes.

Dont acte: numéro deux mille six cent soixante-et-quinze.

Fait et passé à Hébertville, en la demeure des parties l'an mil huit cent quatre-vingt-deux, le vingt-troisième jour de Mars après-midi. Et les parties ont déclaré ne savoir signer de ce requises, lecture faite.

(Signé)

X X X X

"Sévé.Dumais N.P."

## ANNEXE V

RECETTES ET DEPENSES DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
DE LA PAROISSE D'HEBERTVILLE (1886-1899)

ANNEE	RECETTES	DEPENSES
1886	\$ 1,321.76	\$ 1,502.56
1887	1,593.17	1,705.13
1888	1,116.53	1,116.53
1889	1,168.73	1,261.47
1890	1,318.19	1,593.83
1891	1,451.84	1,817.22
1892	1,726.35	1,724.94
1893	1,342.54	1,342.54
1894	1,476.00	1,476.00
1895	1,384.49	1,384.49
1896	913.97	962.65
1897	1,300.74	1,300.74
1898	1,071.12	1,075.51
1899	957.04	957.04

SOURCE: Livre de caisse de la Commission scolaire pour les années concernées.

## ANNEXE VI

RECETTES ET DEPENSES DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
DU VILLAGE D'HEBERTVILLE ( 1895-1900 ).

ANNEE	RECETTES	DEPENSES
1895	\$ 659.78	\$ 648.81
1896	1,020.04	1,012.60
1897	975.36	953.43
1898	632.63	609.91
1899	1,371.90	1,371.90
1900	687.44	683.78

SOURCE: Livre de caisse de la Commission scolaire du village d'Hébertville pour les années concernées.

## ANNEXE VII

RECETTES ET DEPENSES DE LA MUNICIPALITE DE  
LA PAROISSE D'HEBERTVILLE (1873-1903)

ANNEE	RECETTES	DEPENSES
1873	\$ 1,005.80	\$ 998.65
1874	786.09	708.07
1875	154.24	155.71
1876	467.40	463.49
1877	1,745.79	1,705.79
1878	237.72	237.72
1879	541.77	541.77
1880	392.08	382.89
1881	983.39	983.39
1882	489.51	423.72
1883	150.91	149.08
1884	689.15	686.67
1885	400.89	384.01
1886	411.68	381.63
1887	443.52	456.38
1888	466.16	488.31
1889	1,137.05	1,074.90
1890	347.48	344.36
1891	217.82	245.68
1892	435.09	495.55
1893	185.07	258.74
1894	751.62	759.19
1895	416.60	341.32
1896	572.40	525.20
1897	603.72	688.82
1898	643.07	744.31
1899	827.31	780.60
1900	871.17	570.05
1901	578.49	397.80
1902	1,086.00	1,178.00
1903	498.31	534.79

SOURCE: Livres de comptes de la municipalité de la paroisse pour les années concernées.

## ANNEXE VIII

## REVENUS ET DEPENSES DE LA MUNICIPALITE DU VILLAGE D'HEBERTVILLE (1881-1901)

ANNEE	REVENUS	DEPENSES
1881	\$ 30.00	\$ 20.69
1882	35.56	30.56
1883	39.00	36.65
1884	98.22	88.76
1885	144.19	143.10
1886	30.39	30.39
1887	85.39	85.39
1888	70.10	70.10
1889	58.69	58.69
1890	53.28	62.27
1891	158.22	158.22
1892	97.08	97.08
1893	64.85	64.85
1894	128.36	112.37
1895	214.93	214.93
1896	100.63	100.63
1897	136.36	136.36
1898	79.84	64.35
1899	110.43	103.59
1900	181.65	167.84
1901	180.31	151.65

SOURCE: Journal des recettes de la municipalité du village pour les années concernées.

## ÉTAT DES VERSEMENTS DE LA DIME POUR 1876 (minots)

LECTURE EN CHAIRE LE III<sup>e</sup> DIM. APRES LA PENTECOTE

PAROISSIEN	BLE	SEIGLE	ORGE	POIS	AVOINE	GAUDRIOLE
Olivier Paradis	1 3/4				3 3/4	1 3/4
Moise Hudon (fils)	1/2	3 1/4	1 1/2	1	1 1/2	
Isaie Vaillancourt	2		3/4	1/2	1/2	
Vve Ed. Thibeault	2 1/4		1/2	1/2	1/2	1/2
God. Deschênes	1/2			1/4	1/2	
Ch. Deschênes	1/2		1/2			
Vve E. Deschênes	3/4			1/4		2
Jos. Thériault (père)	2 1/2		2 1/2	1 1/2	1/2	
Jos Michaud	3 1/4			2	6	2 1/4
Ls Hudon	3				3 1/2	
M. Paradis	2		1/2	1/2	2	3/4
R. Dumais	2 1/4		1/4			
Oc. Bernier	1					
Oc. Ouellet	1 3/4			1/2		2 1/4
P. Bélanger	2			1 1/4	4 1/2	4 1/2
Antoine Hudon	2 1/2		3/4	1	1	2 1/2
P. Hudon	2 1/2		1	1		5 1/2
Pas. Langlais	2		1/2	1/2	4 1/2	6 1/2
Guil. Lavoie	3			2	4 1/4	
Ang. Lavoie	2		1/2	1/2	2	3
Vve B. St-Pierre	3 1/2			1	3	1 3/4
B. Michaud	4			3	3 1/2	7 3/4
Jos. St-Jean	1 1/2				2 1/2	
Ferd. Landry	1 1/2		1/3	1	4	1 1/2
Pierre Guimond	2		1/2	3	5 1/4	
Et. Voyer	3			1 3/4	2 1/2	4 1/4

## ANNEXE IX (suite)

PAROISSIEN	BLE	SEIGLE	ORGE	POIS	AVOINE	GAUDRIOL
Fab. Michaud	9		3 1/2	1/2	1 1/4	2
Char. Drapeau	1 1/2		1/2	1/2	4 1/2	5
Nath. Rossignol	4 1/4		1 1/2	1	3	
Ls Vézina	1 1/2	1/2		1	1 1/4	
Horace Dumais	4			1/2	3	
Sév. Dumais	1 1/3			1 1/2	5 1/2	
Eusèbe Simard			1 1/4	1/2	2 1/4	
Is. Bégin	3 3/4		3/4	1 1/4	6	2 1/2
Alex. Desjardins	1		3/4	1/2	1	
Nap. Hudon	1				1/4	
Elz. Ouellet	2					1/2
Ed. Javin	1 1/2			1	1	
Henri Hudon			3/4			
R. Hudon	4 1/4		2 3/4	3 1/2	23 1/4	1 1/2
H. Dionne	1				2	1/2
Oct. Frenette	3/4		3/4	1/2	1 1/2	2 1/2
F. Tremblay	1 1/2		1/2		1 1/2	1
Cal. Hébert	2		1/2		3 1/2	
Moïse Hudon (père)	1		1/2	1/2		
Alex. Fortin	3		3 1/4	2	1 1/4	

LECTURE EN CHAIRE LE VIII<sup>e</sup> DIM. APRES LA PENTECOTE

Mart. Hudon	1 1/4			1	2	
Hil. Hudon	1 3/4		1 3/4	1/2	1	
Méd. Fortin	1/2					1
Georges Lebel	2		3	1 1/2		
Lotin Lemay	2 3/4			2	1/2	2
Rob. Lemay	1 1/2			2 1/2		

## ANNEXE IX (suite)

PAROISSIEN	BLE	SEIGLE	ORGE	POIS	AVOINE	GAUDRIOLE
Ab.et Bon. Lemay	5		5	4	4	3
Pierre Tremblay	2		2	2	2	
Ch. Savard	1 1/2	1 3/4		1 1/4	6	
Nap. Duchafne	1/2		1/2	1/2	1/2	
Thom. Fortin	1 1/2		3/4	3/4	3/4	
Thom. Simard	3		1/4	3/4	1/2	
Onéz. Fortin	2		1	1	2	
Thad. Fortin	2 3/4	1/2	1 1/2		2	2
Thad. Godreault	1/2		1	1/2		
A. Javin	1			3/4	3/4	2
F. Tremblay	1/2		1/4	3/4		
Th. Bolduc	1/2			1/2	1/2	2
Geo. Bolduc	1				1	
Sev. Bolduc	1 1/2	1 1/2		1 1/2	2	1/2
M.Fortin			1 1/4	3/4	1 3/4	
Om. Vézina	2 1/4			4 3/4		
Is. Tardif	1 3/4			1 1/2	1	1/2
Ant. Tremblay	1/2			3/4		
Jos. Bilodeau(père)	2 1/2		1	2	3	
Ls Lavoie			1/2			
Caj. Vézina	16				13	13
Béno. Cloutier	1/2				1 1/4	
Vve Th. Ouellet	3			1 1/2	3	3
Jos. Cloutier	1/4			1 1/2	2	
Savard	3			2 1/2	5	2 1/2
Ad. Tremblay	2			1 1/4	1 1/4	
Is. Tremblay	1 1/2				1 1/2	
Hyp. Bolduc	1		3/4	1/2	1	3/4
Jos Bilodeau(fils)	1 1/2		3/4	1/4	1 1/4	
Ls Bilodeau	3/4		1/3	1/3	1 3/4	
F. Bilodeau	3		1/2	1	4	
F.Godreau	1/6				1/2	

## ANNEXE IX ( suite )

PAROISSIEN	BLE	SEIGLE	ORGE	POIS	AVOINE	GAUDRIOLE
Vve Bart. Duchaine	3/4		1/2			
Is et Jean Côté	3/4				1/4	1 1/2
Al. Castonguay	3/4		3/4			
Phy. Tremblay						
Luc Tremblay	3/4					1/2
Au. Leduc	1 1/2					
Thom. Tremblay	2 1/2		4	2 1/2	2 1/4	

LECTURE EN CHAIRE LE XII<sup>e</sup> DIM. APRES LA PENTECOTE.

Thom. Rossignol	1		1/2	1	1	
Thom. Pelletier	1		1	1/2		
Ignace Tardif		1/2	1 1/2	1/2	1 1/2	
Israel St-Pierre	1/2		1/2		1/2	
Frs Pelletier	1 1/4	1	1	1/2	1 1/2	
Rémi Pelletier	3 1/4			2	1 3/4	
Tho. Deschênes	1 1/2		1	1/2	1 1/2	
Vve F. Laprise	1		1 3/4	1/4	1/2	3/4
Moyse Vachon	1			1 1/4	3 1/2	
Vve Croft & frère	2 1/4			2	2 1/2	
Nath. Simard	1 1/4	1			1 1/4	3/4
Al. Gervais (fils)	1 1/2	3/4		1	1	1
Al. Gervais (père)	1 3/4		2 1/2	1	2 3/4	
Ed. Munroe	2 1/2	1 1/2			2	1/2
Thod. Vandale	1 1/2	1 1/2	1 1/2	1/2	1/2	
Jos. Simard	2		1/2		3	1 1/2
Fr. Fortin	4	2	2	4	5	2
Léandre Gagné	1 1/2			1	1 1/2	
Ferd. Simard	2			2 1/2	2 1/2	2
Berth. Tremblay	6		1	2 1/2		1 1/2
Jos. et Guy Simard	2			1 1/4	1	2

## ANNEXE IX (suite)

PAROISSIEN	BLE	SEIGLE	ORGE	POIS	AVOINE	GAUDRIOLE
Geor. Lapointe		1 1/2	1/2	3/4	1 1/2	
Jos. et Fr. Simard	1	1		1/2	1/2	1
Benj. Simard	1	3/4		1/2	1/2	1
Eug. Simard	2	3		2	2 1/2	
J.-Bap. Simard	3/4	1			2	1
Tous. Simard	2	1 1/2		1 1/2	1 1/2	
Euch. Simard	3	1			3	3
Cypr. Pilote	4	1/2	1 1/3	1 1/2	6 1/2	1 1/4
Max. Tremblay	1 3/4			1 3/4	3/4	
Hyp. Boivin	2	1/4	1/4			1/2
Ph. Bouchard	2 3/4	1 1/4		1	2 3/4	
Jos. Bouchard	1 3/4	1 3/4		1	3	
Nap. et Al. Audet	3	3		2 1/2	1 1/2	

LECTURE EN CHAIRE LE XV<sup>e</sup> DIM. APRES LA PENTECOTE.

P. Deschênes			3			
Al. Deschênes	1/4		4	1/4		
J.-B. Bouchard	3/4	1 1/2		3/4		1 1/4
Lucien Bouchard	3 1/2			3 1/2	2 1/2	4
Albert Hébert	1	1		1/2	1/2	1 1/2
Eus. Tremblay	3 3/4			3		
Geo. Tremblay	2 1/2	8	1	3	5 1/2	
J. et Jos. P. Côté	2 1/2		1 1/2	2	3 1/2	
Fr. Allard	3 1/2			1 1/2		2 1/2
Ch. Girard	1			3/4		1
Benj. Côté	5 3/4	1		1 1/4	1	1 3/4
Ep. Allard	8 1/4			3	6	7
Vild. Simard	1				1 1/2	6 1/2
Vve Ed. Girard	1 1/4	1		2	1 3/4	2 1/4

## ANNEXE IX (suite)

PAROISSIEN	BLE	SEIGLE	ORGE	POIS	AVOINE	GAUDRIOLE
Cyprien Gagnon	8 1/2		2 1/2		16	11
Fr. Plourde	6 1/4			1	9 1/4	
Aug. Hudon	1/2				1 1/4	
Alex. Dumas	1/2		1 1/2		1 1/4	
Nap. Larouche	2 1/4		1	1	4	2 1/2
Thom. Rossignol	5		1/4	4	7 3/4	
Léon Hébert	1 1/2	1 1/2	2 3/4	1/2	1	1
Cléo. Voisine	5 3/4		1	1 3/4	3 3/4	1 3/4
Geo. Jauvin	2 1/4			1/2	1	1
Ls Deschênes	3 1/2			1 1/4	5 1/2	3

LECTURE EN CHAIRE LE XXIII<sup>e</sup> DIM. APRES LA PENTECOTE.

F. Simard	2		1	1	5	
P. Tremblay	2 3/4	2 1/2	6 1/2	1 1/2	1 1/2	
L. Boivin	2 1/2		11	1/4	2 1/2	
F. Fortin	2		1 3/4	1	2	1 1/2
M. Fortin	1/2			1/2	2 1/2	1/2
V. N. Bouchard	1 1/4	1 1/2	2 3/4		2 1/2	
o. Fortin	1		1/2			2
H. Côté	1 3/4		3	1/2	2 1/2	
D. Laprise	2	2 1/2	1 1/4	2 1/2	1	
F. St-Pierre	2		2	1 1/4	2	
P. Larouche	3/4	1/2	2 1/2	3/4	1 1/2	3/4
Achille Ouellet	4 1/2	4			4	3 3/4
Ch. Larouche	1		2 1/4	3/4	1/2	
F. Laprise	1		1/4	3/4	1/2	
H. Larouche	3 1/2	1 3/4	4 1/4	1 1/4	1 3/4	
G. Larouche	3		5 1/2	1 1/2	4 1/2	2
Norb. Simard			2			1
Alb. Tremblay	1	3	2 3/4		3	1

## ANNEXE IX (suite)

PAROISSIEN	BLE	SEIGLE	ORGE	POIS	AVOINE	GAUDRIOLE
Damien Ouellet	1	1 1/2		1 1/2	2 1/2	4 1/2
Vve C. St-Pierre	3	1 1/2	1 1/2			
Benj. Larouche	3		2	1 1/2		
Jos. Guay						
Yves Tremblay	6		1/4	2		
Benj. Tremblay		1 3/4		1	1/2	
Aug. Boivin	2 1/4		2 1/2	1 1/2		
Jos. Côté	1 1/2			2		
Hyp. Guay	2 1/2			1/2	4 3/4	
Jos. Girard	1	2				
Dam. Girard	2	1/2	10			
Jos. Pilote		1/2	1/2			
Pierre Guay		1	3 3/4		3/4	
A.D. Perron	1 1/2	1 3/4	3 3/4	1 1/2		
Euch. Bouchard			1 1/2	1/4		3/4
P. Thibeault	1		1 3/4			
Oc. Thibeault	3		3	2		
Jos. Allard	1	3	3/4	3/4		1

## LECTURE EN CHAIRE LE XXVe DIM. APRES LA PENTECOTE.

Ben. Simard	4 1/2			1 1/2	3 1/2	
A. Gobeil	1 1/2	1		1 1/2	1	
F. Tremblay	2 1/2			1 1/2	1/2	
A. Tremblay	3			3	1	
Ad. Gobeil	8	1/2	3 1/2	2 3/4	4 1/2	1 1/2
R. et Tel. Fortin	2 1/2	1 1/4	1/2	1 1/2	1/2	1 3/4
F. Perron	1/2	1 1/2	1/4	1	1	
Zéph. Potvin	1/2	1 1/2	1/4	1	1	
Théod. Potvin	2 1/4	2	1/4	2		3
Pham. Simard	5	2 1/4		2 1/2	7 1/2	3 1/4

## ANNEXE IX ( suite )

PAROISSIEN	BLE	SEIGLE	ORGE	POIS	AVOINE	GAUDRIOLE
Ismael Simard	4	7	1/2	2 1/2	4	5 1/4
O. Saulnier	1/2	3				3/4
E. Tremblay	1 1/4	2 1/2	3/4		1 1/4	2
Ant. Dorval	3 1/4	1 1/2	3/4	2 3/4	1 3/4	
Mich. Coudé						
Hil. Dorval	2 1/2			1/2	3 1/4	
Onéz. Gobeil	1/2	3/4		1/4		
Jos. Lévesque	1	2 1/2		1 3/4	4	
Par. Tremblay	1	1	1	1		1
P. Martel	1/2	1		1/2	1/2	
Jos. Tremblay		1/2				
Aug. Tremblay	1/4			1/6		1/2
Is Tremblay	1/2		1/4			1/4
Thom. Bouchard		1/4	1/2			
W. Larouche	1 1/2		4 1/4			
Jos. Deschênes	1			1/2	1 1/4	
Thom. Emond	1 1/4	3/4		1/2	1/2	
Aug. St-Pierre	1 1/2		1			
Bruno St-Pierre	1					
Jean Ouellet	3			1 1/2	1 1/2	
Pas. Beaulieu	1 1/2			1 1/2	1/2	1 1/4
Moise Lavoie	1/2					
Al. Raymond						
Ar. Thériault		3/4	3/4			3/4

SOURCE: Cahier d'annonces de la paroisse d'Hébertville, 1875-76, pour les dimanches concernés.

## ANNEXE X

## FAILLITE DE LA COMPAGNIE DUMAS ET LORTIE

## CREANCIERS

Thibaudeau Frères et Cie	Québec	\$ 2,700.00
Leclerc et Letellier,	"	1,100.00
Cie Chinic,	"	300.00
Beudet, Lefèvre, Garneau	"	140.00
Jos. Amyot Frères,	"	250.00
G. Bresse,	"	200.00
Ch. E. Roy,	"	180.00
W.D. Strand Sons,	Montréal	73.00
Renaud et Cie,	Québec	25.00
J. Botterell et Cie,	"	49.00
L.S. Dugal,	Bedford	8.00
J.S. Robertson et Cie,	Montréal	26.00
W. Brunet,	Québec	17.00
Elie Turgeon,	"	100.00
Dr Ed. Morin et Cie,	"	130.00
J.P. Déry et Cie,	"	16.00
Dupuis, Demers et Cie,	Chambord Station	70.00
		<hr/>
		\$ 5,395.00

## CREANCIERS PRIVILEGIÉS

Jos. Charest,	Québec	\$ 175.00
J.B. Renaud et Cie	"	800.00
J.E. Moller,	St-Jean Iberville	60.00
Macaire Boivin,	"	200.00
		<hr/>
		\$ 1,235.00

## BIENS CÉDÉS

1- Un fonds de commerce de marchandise sèche, épicerie, ferronnerie, pharmacie, chaussures, verrerie, etc...	\$2,000 + ou -
2- Comptes courants, billets promissoires, redevances, etc..	2,000 + ou -
3- Obligation de John LeBreux	47.
4- Police d'assurance contre le feu, expirant le 20 novembre 1890, (sur le stock)	4,000
5- Une vache	20.
6- Une cariote	20.
7- Une voiture d'hiver	5.

Le tout saisi le 14 novembre 1890.

SOURCE: Cour supérieure de Chicoutimi, jugement 87 / 1890.

## ANNEXE XI

PERSONNES OU ORGANISMES QUI ONT CONSENTI PLUS D'UN PRET  
 A DES RESIDENTS D'HEBERTVILLE (LIMITES ACTUELLES DE LA PAROISSE), 1858-1900.

ION	LIEU DE RESIDENCE	NOMBRE DE PRETS	MONTANT GLOBAL
Isaac Bégin	Hébertville	2	\$ 400.00
Vve Thom. Breton	Québec	"	625.00
Bas. Gauthier	Laterrière	"	950.00
B.-E. Leclerc	Hébertville (curé)	"	300.00
C. Morin (succ.)	St-Henri-de-Lévis	"	750.00
Pitre Blackburn	Ottawa	"	675.00
J.-B. Rossignol	St-Louis de Métabet.	"	250.00
L. Gobeil	Baie St-Paul	"	700.00
Fabrique paroisse	Hébertville	"	260.00
Charles Drapeau	"	3	415.00
Edmond Bilodeau	St-Charles (Bellec.)	"	1,200.00
Mme E. Evanturel	Québec	"	950.00
Vve E. Ménard	Roberval	"	1,525.00
Mme L.-P. Pelletier	Québec	"	5,550.00
Soc. de Const. perm.	"	"	1,650.00
Séminaire de Québec	"	4	5,500.00
J.-B. Voyer	"	"	800.00
L.-Ludger Rivard	"	5	1,650.00
Laurent Pilote	Hébertville	"	562.25
Louis.-P. Sirois	Québec	"	1,125.00
Guil. Amyot (succ.)	"	"	1,385.00
Municipalité paroiss.	Hébertville	9	1,350.00
Louis Parent	Québec	"	3,125.00
M. Mme J.-E. Bédard	"	10	4,250.00
Laurent Simoneau	"	11	2,270.00
Vve Rémi Hudon	Hébertville	17	3,120.00
Crédit foncier f.-can.	Québec	21	11,800.00
Charles Ouellet	Hébertville	"	4,725.00
Philie Demeule	"	27	3,979.80

SOURCE: Archives des bureaux d'enregistrement de Chicoutimi  
 et d'Hébertville, registres des actes.

## BIBLIOGRAPHIE

### I- SOURCES

#### A - SOURCES MANUSCRITES

##### 1 - Archives de la concession des terres, ministère des terres et forêts.

Le principal dépôt d'archives de la colonisation appartient au ministère des terres et forêts bien qu'il soit administré par la division des terres du ministère de l'agriculture et de la colonisation. Il s'agit en fait de la documentation afférente à la concession des terres agricoles. Cette documentation est fondamentale pour toute étude de la colonisation. Nous y avons puisé toutes nos informations concernant la concession des terres et les relations entre l'Etat et les concessionnaires. Nous avons fait un usage systématique des séries suivantes pour reconstituer l'histoire de tous les lots de la paroisse actuelle d'Hébertville.

- Le terrier (les registres des terres)  
Contiennent pour chaque canton et pour chaque rang: le numéro matricule et la superficie de chaque lot; le numéro de la vente primitive; le numéro et la date d'émission des titres de propriété. S'il y a lieu: le numéro de révocation de la vente; dans certains cas de concession gratuite, le numéro d'arrêté ministériel ou de concession spéciale. A partir du terrier, nous avons pu mettre sur fiches les informations recueillies sur plus de 1,000 lots de campagne et de village.
- Les registres de vente  
Contiennent par ordre numérique croissant, pour chaque vente: la superficie du lot, le nom de l'acquéreur primitif, la date de vente, le prix, le nombre de versements effectués et le montant versé. S'il y a lieu: le montant des honoraires perçus par l'Etat pour l'émission des titres de propriété; le numéro de mutation de propriété, le numéro de révocation ou d'attestation de propriété.
- Les livres d'enregistrement de transport ( les registres de mutation des propriétés )  
Contiennent par ordre numérique croissant, pour chaque cas de mutation de propriété survenue entre la vente primitive et l'émission des titres de propriété: le numéro et la superficie du lot concerné; le nom ou le numéro du rang; le nom du canton; les noms du cédant et du concessionnaire; le prix ou les termes de la transaction; les modalités de paiement.

- Les registres d'adjudication (les registres de révocation ou d'attestation de propriété)  
Contiennent par ordre numérique croissant, pour chaque cas de révocation de vente primitive ou d'attestation (confirmation par suite de contestation) de propriété: le numéro et la superficie du lot; le numéro ou le nom du rang; le nom du canton; le nom du concessionnaire; la date de révocation ou d'attestation; un abrégé de celles-ci.
- Les enregistrements de transports (les dossiers de mutation).  
Rassemblent par ordre numérique croissant tous les documents (actes notariés, actes sous seing privé, attestations de convention verbale, testaments, etc...) qui permettent de reconstituer la chaîne des titres relatifs à un lot depuis la vente primitive jusqu'à l'émission des titres de propriété.
- Les adjudications (les dossiers de révocation et d'attestations de propriété).  
En ordre numérique croissant, révèlent pour chaque lot concerné: la demande de révocation ou d'attestation rédigée par l'agent des terres avec toutes les raisons qui motivent sa démarche; toute la correspondance afférente à la révocation ou à l'attestation.
- Les vieux dossiers (la correspondance générale qui ne sert plus à l'administration courante, antérieure à 1917).  
En ordre numérique de réception, renferment généralement toutes les pièces reçues au bureau concernant la concession d'un lot depuis l'émission du billet de concession jusqu'à la délivrance des titres: demandes d'émission de titres par les colons; rapports d'inspection; doléances des colons; commentaires d'agents etc...  
Un index (les registres de lettres) classe par ordre de réception la correspondance en deux catégories: 1) les lettres des agents, 2) les lettres des particuliers. Cet index est devenu extrêmement déficient par suite des nombreux reclassements qu'a subis la correspondance au cours des ans. Pour notre part, nous avons passé en revue tous les dossiers pour y repérer ceux concernant Hébertville. Cela nous a permis de retracer plus de 500 documents pertinents.

## 2 - Archives de l'enregistrement (Bureau de Chicoutimi et d'Hébertville)

Les archives de l'enregistrement permettent d'étudier la propriété foncière. Elles fournissent des renseignements de première valeur sur les transactions et le financement des transactions. Jusqu'à 1873, les archives de l'enregistrement concernant Hébertville se trouvent au bureau de Chicoutimi. Pour la période postérieure à cette date, elles se trouvent au bureau d'Hébertville même. Les archives de l'enregistrement pour la période 1850-1900, sont formées pour l'essentiel de deux grandes séries de registres. La série A, de loin la plus importante, qui renferme la transcription d'actes notariés afférents à la propriété foncière. La série B renferme surtout des actes

sous seing privé. Grâce à l'index des noms et à l'index des immeubles, nous avons pu faire une étude systématique des donations, des contrats de mariage, des testaments, du crédit hypothécaire, de même qu'une étude exhaustive des opérations foncières des principaux personnages d'Hébertville. Cela a nécessité au total la compulsion de plus de 1,000 actes notariés et sous seing privé.

### 3 - Archives judiciaires de Chicoutimi.

Les archives judiciaires apportent une dimension essentielle à une étude comme la nôtre du point de vue de la moralité bien sûr, mais aussi du point de vue économique: comportement devant la propriété foncière, faillites, etc. Quant à nous, nous avons eu recours aux jugements de la cour supérieure et à ceux de la cour du roi (cour criminelle). Les index de la cour supérieure ne mentionnant pas les lieux de résidence, nous avons dû faire un relevé complet des jugements pour y retracer ceux d'Hébertville. Nous en avons retenu près de 70 (67 précisément). Quant aux jugements de la cour du roi, nous en avons retracé sept concernant Hébertville parmi une centaine.

### 4 - Archives de l'évêché de Chicoutimi.

Les archives diocésaines renferment une documentation d'une exceptionnelle richesse sur la vie des paroisses. Nous avons pu consulter toute la documentation relative à Hébertville et à ses curés dans la série XVII, vol I, par. 16. Ont été utilisés:

- Les rapports généraux, cote 9.  
Renferment les rapports annuels du curé d'Hébertville à l'évêque. Nous avons mis sur fiches les rapports de 1861 à 1900 à l'exception des rapports de 1864-65-68-69-70, 87-88-89 manquants.
- La correspondance des curés, cote 11.  
Nous avons consulté la correspondance des curés  
Joseph Hudon, 4 pièces, 1857-61  
J.-B. Villeneuve, 2 pièces, 1861-71  
André Pelletier, 4 pièces, 1871-75  
B.-E. Leclerc, 40 pièces, 1875-91  
L.-W. Barabé, 15 pièces, 1891-1905.
- Ont été consultés également: la série XVII, par. 16 des requêtes des habitants d'Hébertville à l'évêque, cote 10, vol. 2 ; le registre A des lettres de l'évêque vol. 1 ; le registre B des actes ( décrets, autorisations diverses, etc..) vol. 1.

### 5 - Archives de la paroisse d'Hébertville.

Les archives de la paroisse occupent une place importante dans notre documentation. Nous avons pu les consulter à notre aise.

- Registres d'état civil.  
4 vol. : 1) 1852-1868, 2) 1869-1878, 3) 1879-1890, 4) 1891-1904. Les index en facilitent la consultation, 2 vol. : 1) 1852-1890, 2) 1890-1917.
  - Cahiers d'annonce.  
4 vol. : 1) 1875-1878, 2) 1878-1881 (manquant), 3) 1881-1882, 4) 1888-1898, 5) 1898-1908. Les prônes (les annonces) constituent une source riche pour étudier les rapports entre le curé et ses ouailles. Nous nous en sommes servi abondamment. Ceux du curé Leclerc sont d'une valeur exceptionnelle. Ils contiennent la perception de la dîme pour certaines années.
  - Registre de délibération de la fabrique.  
Nous n'avons eu accès qu'au 2e volume, 1890-1900. Ce registre porte sur l'organisation matérielle et les finances de la paroisse.
- 6 - Archives de la municipalité de la paroisse d'Hébertville.
- Registres des délibérations.  
Nous avons utilisé les 2 premiers volumes : 1) 1869-1888, 2) 1888-1908. On y trouve l'ensemble des décisions et règlements du conseil et les informations pertinentes sur la formation du conseil, le secrétaire-trésorier, les responsables de services, etc...
  - Livre de caisse.  
Disponible seulement pour les années 1890-1914.
- 7- Archives de la municipalité du village d'Hébertville.
- Registre des délibérations.  
Nous avons consulté le premier volume pour les années 1881-1900.
  - Journal des recettes et des dépenses.  
Nous avons consulté le premier volume (1881-1897)
- 8 - Archives de la commission scolaire de la paroisse d'Hébertville.
- Registres de délibérations.  
Nous avons dû limiter notre consultation au premier volume (1858-1882) et au troisième (1895--), le deuxième manquant (1883-1895).  
Les registres de délibérations contiennent l'ensemble des décisions et règlements du conseil scolaire, et en particulier, l'engagement, les conditions de travail, le congédiement du personnel, le coût et les conditions de fréquentation scolaire, la construction d'écoles, etc...
  - Livre de caisse.  
Un volume (1885-1899) accessible.

9 - Archives de la commission scolaire du village d'Hébertville.

- Registres de délibérations.  
Nous avons consulté le premier volume (1897-----)

10 - Archives du conseil de comté (Métabetchouan).

Nous avons consulté le premier volume de délibérations du conseil de comté de la première division du comté du Lac Saint-Jean (1892----)

11 - Archives publiques du Canada.

Nous avons utilisé le fonds "Association des comtés de l'Islet et de Kamouraska pour coloniser le Saguenay, 1848-1869 (MG.24. I 81,2 vol..) Le volume I contient une photocopie du registre exigé par un ordre du bureau d'administration daté du 11 juillet 1850, destiné à contenir tous les documents de l'Association de quelque importance, tels que requêtes, comptes-rendus, rapports, correspondance, etc.. La consultation de ce registre est indispensable pour comprendre l'oeuvre de colonisation de la Société. Le volume II est un index.

12 - Archives de la Société historique du Saguenay.

Les archives de la Société historique du Saguenay renferment une documentation éparse relative à Hébertville au XIX<sup>e</sup> siècle. Nous avons consulté le dossier 757 (23 pièces) qui contient des notes historiques sur l'ouverture de la région à la colonisation; le dossier 51 (61 pièces) qui contient des interview de vieillards entre autres choses; le dossier 71 (4 pièces) se rapportant à la vie de Rémi Hudon, le grand marchand d'Hébertville, et le dossier 61 (2 pièces) relatif à Elzéar Ouellet.

## B - SOURCES IMPRIMÉES

1 - Journaux.

Nous avons dépouillé systématiquement Le Progrès du Saguenay pour 1896-1905. Nous avons fait une consultation sporadique du Canadien et du Courrier du Canada. Ont été également consultés, Le Lac Saint-Jean (Roberval, 1898-1899) et Le Colon du Lac Saint-Jean (Roberval, 1900-1901.

2 - Cartes.

Diagram du village Hébertville, arpenté en 1854 par D.L. Ballantyne, le chafnes au pouce (service d'arpentage du ministère des terres et forêts).

Plan officiel du canton Caron, arpenté en 1892 par P.-H. Dumais, dépt de la colonisation et des mines, 1897, 20 chaînes au pouce, (ministère des terres et forêts)

Plan officiel du canton Labarre, arpenté en 1892 par P.-H. Dumais, dépt de la colonisation et des mines, 1897, 20 chaînes au pouce, (ministère des terres et forêts)

Plan officiel du canton Mésy, arpenté en 1903 par P.-H. Dumais, dépt de la colonisation et des mines, 1906, 20 chaînes au pouce, (ministère des terres et forêts).

Plan officiel du canton Signay, arpenté en 1893 par W. Tremblay, dépt des terres de la Couronne, 1894, 20 chaînes au pouce, (ministère des terres et forêts).

Plan officiel du village d'Hébertville, arpenté en 1888 par A. du Tremblay, dépt des terres de la Couronne, 1889, 100 pieds anglais au pouce (ministère des terres et forêts).

Carte du district du Lac St-Jean, comté du Lac St-Jean est, Municipalité à date, un mille au pouce, 1934, dépt de la colonisation, de la chasse et des pêcheries (ministère des terres et forêts)

Carte de potentiel des sols agricoles, Chicoutimi, 22 D. ARDA, imprimerie de la reine, 1968, ecl.:1 :250,000

Cartes diverses dans Blanchard, Raoul, L'est du Canada français, tome 2, Montréal, Beauchemin, 1935; Pépin, Pierre-Yves, Le Royaume du Saguenay en 1968, Ottawa, imprimerie de la reine, 1969, Biays, Pierre, Les marges de l'oekoumène dans l'est du Canada, Québec, Presses de l'Université Laval, 1964, Tremblay Victor, Histoire du Saguenay depuis l'origine jusqu'à 1870, Chicoutimi, Société Historique du Saguenay, 1968.

### 3 - Publications gouvernementales.

Statuts, Canada et Québec, 1850-1900.

Gazette officielle, Québec, 1869-1900.

Recensements du Canada, 1851, 1861, 1871, 1881, 1891, 1901, 1911.

Documents de la session, Canada et Québec, 1850-1900. En particulier les rapports annuels du ministère des terres, du ministère de l'agriculture (avant 1860, appendices des journaux de la Chambre d'Assemblée).

Rapport du Comité spécial sur l'état de l'agriculture du Bas-Canada. Toronto, Louis Perreault, 1850.

Rapport du Comité spécial pour s'enquérir des causes de l'émigration du Canada aux Etats-Unis d'Amérique ou ailleurs, 1857, Québec, Thomson et Cie, 1857.

Rapport du Comité spécial sur la colonisation, 1860, Québec, Thomson et Cie, 1860.

Rapport du Comité spécial nommé pour prendre en considération la colonisation des terres incultes du Bas-Canada, 1862, Québec, Hunter Rose et Lemieux, 1862.

Rapport sur l'agriculture, l'émigration et la colonisation, 1868  
Québec, Côté, 1868.

Langelier, J.-C. Liste des terrains concédés par la Couronne dans la province de Québec. De 1763 au 31 décembre 1890. Ordre de la législature, Québec.

P.-F. Langlois, 1891, Le Saguenay et le Lac Saint-Jean. Ressources et avantages qu'ils offrent aux colons et aux capitalistes. Ottawa, Département de l'agriculture, 1879.

## II - ETUDES

### A - BIBLIOGRAPHIES ET OUVRAGES DE REFERENCE.

BEAULIEU, A., HAMELIN, J., BERNIER, B., Guide d'histoire du Canada, Québec, P.U.L., 1969, 540 p.

BEAULIEU, A., MORLEY, W.F.E., Histoires locales et régionales canadiennes des origines à 1950, II. La Province de Québec. Toronto, University of Toronto Press, 1971, 408 p.

BOUCHER, Paul, Monographie économique-sociale des comités ruraux du Québec, Fascicule no II, Le Bas Saint-Laurent (rive sud) et le royaume du Saguenay (Chicoutimi-Lac Saint-Jean). Québec, ministère de l'agriculture et de la colonisation, service de l'information et des recherches, 1962, 100 p.

BOUFFARD, Jean, Traité du domaine, Québec, imprimerie Le Soleil, 1921, 227 p.

DUROCHER, R., LINTEAU, P.-A., Histoire du Québec, Bibliographie sélective (1867-1970), Trois-Rivières, Boréal Express, 1970, 189 p.

DESCHAMPS, C.-E., Municipalités et paroisses dans la province de Québec. Québec, imprimerie Léger Brousseau, 1886.

DURAND, Gilles, Inventaire provisoire des archives du palais de justice de Chicoutimi, texte dactylographié déposé au palais de justice de Chicoutimi, 1974, 11 p.

- DURAND, Gilles, "Sources manuscrites pour l'histoire de la vallée du Haut-Saguenay et du Lac Saint-Jean", Protée, vol.2, no.1, 1972, pp 103-112.
- LEGENBRE, René, Biographie du Saguenay-Lac Saint-Jean. Chicoutimi, Les Editions Science moderne, 1973, 528 p.
- MAGNAN, Hormidas, Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec. Arthabaska, Imprimerie d'Arthabaska, 1925, 738 p.
- MAGNAN, Hormidas, Monographies paroissiales; esquisses des paroisses de colonisation de la province de Québec. Québec, Département de la colonisation, mines et pêcheries, 1913, 283 p.
- MAURICE, Léopold, Le Royaume du Saguenay, Bibliographie, Montréal, Ecole des bibliothécaires, Univ. de Montréal, X, 41 p.
- ROY, Antoine, " Bibliographie des monographies et histoires de paroisses", Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec. (1937-1938), pp 254-364.
- SEGUIN, Normand, en coll. avec Gérard Bouchard, description des archives du Bureau de la concession des terres et du Bureau de conservation des titres et des hypothèques à Chicoutimi dans "Pour une histoire de l'occupation du sol et de la propriété foncière au Saguenay" , Protée, vol. 1, no. 3, 1971, pp 33-39.
- SEGUIN, Normand, LAROCHE, Daniel, "Les archives de l'enregistrement, des matériaux nouveaux pour l'histoire du Québec contemporain: l'exemple du bureau de Chicoutimi", Archives, 75.1, pp 24-25.
- SEGUIN, N., LAROCHE, D., NADEAU, M., "Commentaire sur les sources de la propriété foncière", Archives, 75.2, pp
- URQUHART, M.C., BUCKLEY, K.A.H., Historical Statistics of Canada, Toronto, Macmillan, 1965

## B - ELEMENTS METHODOLOGIQUES.

- ALBERTINI, J.-M., Les mécanismes du sous-développement, Paris, Les Editions ouvrières, 1967.
- AIDANA, R.-L., La dialectique du sous-développement, Paris, Anthropos, 1972.
- ALONSO, William, Location and land use : toward a general theory of land rent, Cambridge, Mass., 1965.
- AMIN, Samir, L'accumulation à l'échelle mondiale, 2e édition, I.F.A.N. Dakar, Editions Anthropos, 1971.

- ARGHIRI, Emmanuel, L'échange inégal, Paris, Maspero, 1969.
- ARRIGHI, G., "Labour supplies in historical perspective : a study of the proletarianization of the african peasantry in Rhodesia", Journal of developpement studies, 1970, pp 197-234.
- BAIROCH, Paul, Révolution industrielle et sous-développement, Paris, SEDES, 3e édition, 1969.
- LALDWIN, R.E., "Pattern of development in newly settled regions", Manchester school of economic and social studies, vol.24, 1956, pp 161-179.
- BRONSON, H.E., "Continentalism and canadian agriculture", dans Teeple Gary, éd. Capitalism and the national question in Canada, Toronto, Univ. of Toronto Press, 1972, pp 121-140.
- BUCKLEY, Kenneth, "The role of staples industries in Canada's economic development", Journal of Economic History, 1958, pp 439-450.
- CASTELLANO, Cesare, "Dualité et dualisme: le cas italien", Economie appliquée, vol.24, no.1-2, 1971, pp 123-158.
- CHAMBERS, J.N., Mingay G.E., The agricultural revolution 1750-1880, New-York, Schocker Books, 1966.
- CHISHOLM Michael, Rural Settlement and land use: an essay in location, London, Hutchison Univ. Library, 1962.
- CLARK, C., Haswell, M., The Economics of subsistence agriculture, London, Macmillan & co.Ltd, 1964.
- CULLINGWORTH, J.-B., Orr, S.C., éd. Regional and urban studies: a social science approach, Beverly Hills, Calif., Sage pub., 1969.
- DESROCHES, H., Rambaud, P., dir., Contribution à une sociologie villageoise, La Haye, Mouton, 1973.
- DUBUC, Alfred, " Les inégalités économiques", Le Devoir, 2 et 3 mars, 1973.
- FOHLEN, Claude, L'Amérique anglo-saxonne, de 1815 à nos jours, Paris, PUF, 1969.
- FRANK, A.G., Le développement du sous-développement, Paris, Maspero 1969.
- FRANK, A.G., Lumpen-bourgeoisie et lumpen développement, Paris, Maspero, 1971.

- FRANK, A.G., "The Development of underdevelopment," dans Coles, C., Frank, Johnson, Dependance and underdevelopment, Latin american's political economy, New-York, Anchor Books, 1972, pp 3-18.
- HUEDNA!, John, " Locational aspect of economic development", Land Economics, vol.32, 1956, pp 213-227.
- GILMOUR, J.M., Spatial evolution of manufacturing: southern Ontario, Toronto, Univ. of Toronto Press, 1972.
- MARSHALL, Peter, Locational analysis in human geography, New York, 1966.
- MARVEY, D.W., Theoretical concepts and the analysis of agricultural land use patterns in geography, Annals Association of American Geographers, vol.56, 1966.
- SEVILAND, W.E., " The family farm in Quebec: an economic or socio-logical unit", Canadian Journal of Economic Association, vol.V, 1957, no 2, pp 65-84.
- HIGGINS, B., Martin, F., Raynauld, A., Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec, Ottawa, imprimerie de la reine, 1970.
- HIRSH, R.-D., Les origines et la nature des déséquilibres régionaux du Québec, COEQ, Planification du développement régional, série II, Rapport d'analyse, Cahier II/2, 1967.
- LEBELIN, Charles, " Social impact of industrialization on agriculture in the province of Quebec", Culture, XIV, 1953, no 1 et 2, pp 31-46, pp 157-169.
- LEVITT, Fari, La capitulation tranquille: la mainmise américaine sur le Canada, Montréal, Editions de l'homme, 1972.
- LEWISS, A.W., " Economic development with unlimited supply of labour", Manchester School of Economic and Social Studies, XXII, May 1954, pp 139-191.
- TAYLOR, R.T., "The rise and fall of the third commercial empire of the St.Lawrence", dans Toepfle, Gary, Capitalism and the national question in Canada, Toronto, Univ. of Toronto Press, 1972, pp 43-66.
- NORTH, D.C., " Location theory and regional economic growth", Journal of Political Economy, June, 1955, pp 243-258.

- PEET, J.P., "A spatial expansion of commercial agriculture", Economic Geography, vol. 45, 1969, pp 292-301.
- RANDALL, J.R., "Settlement of the great clay belt of northern Ontario and Quebec", Geographical Soc. of Philadelphia, Bul. no 38, 1936.
- SAULIERE, Gilbert, Localisation et rythmes de l'activité agricole, Paris, Colin, 1957.
- SARIN-GERMAIN, Maurice, Une économie à libérer, le Québec analysé dans ses structures économiques, Montréal, PUM, 1973.
- SETHI, S., The political economy of underdevelopment, Indraprastha, Akademiai Kiada, 1971.
- PELLAY, R.-A., Anderson, I.J., éd., Rural Canada - la transition, Conseil de la recherche en économie agricole du Canada, pub. no 6, 1966.
- VILAR, Pierre, "Le développement historique et le progrès social. Les étapes et les critères", La Pensée, 1961, pp 27-54.
- WATKINS, M.H., "A staple theory of economic growth", dans Easterbrook, W.T., Watkins, M.H., Approaches to Canadian economic history, Toronto, McClelland and Stewart, 1967, pp 79-73.

7 - LE QUÉBEC : ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

- ANGEPS, F.-A., "Naissance de la pensée économique au Canada français", Revue d'histoire de l'Amérique française, IV, 2, sept. 1961, pp 204-229.
- BERNARD, J.-P., Les idéologies québécoises au XIX<sup>e</sup> siècle, Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 1973.
- BLANCHARD, R., Le Canada français, Paris, Fayard, 1960.
- BERTRAM, G.W., "Economic growth in Canadian industry, 1870-1915: the staple model", dans Easterbrook, W.T., Watkins, M.H., éd., Approaches to Canadian economic history, Toronto, McClelland and Stewart, 1967, pp 74-98.
- BORQUE, G., Laurin-Frenette, J., "Social classes and national ideologies in Quebec, 1800-1970", dans Teople, Gary, éd., Capitalism and the national question in Canada, Toronto, Univ. of Toronto Press, 1972, pp 185-210.
- BRUNET, Michel, "Trois dominantes de la pensée canadienne française : l'agriculture, l'anti-étatisme et le messianisme", dans La présence anglaise et les Canadiens, Montréal, Beauchemin, 1964, pp 113-166.

- CHARBONNEAU, H., La population du Québec, Montréal, Les éditions du Boréal Express, 1973.
- COMEAU, Robert, éd., Economie québécoise, " Cahier de l'Université du Québec", 1-2, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1969.
- CREIGHTON, D.G., British north America at Confederation, Ottawa, 1939.
- DALES, J.H., Hydroelectricity and industrial development, Québec 1898-1940, Cambridge, Harvard Univ. Press, 1957.
- DUMONT, F., Montminy, J.-P., Hamelin, J., dir., Idéologies au Canada français, 1850-1900, Québec, Presses de l'Univ. Laval, 1971.
- EASTERBROOK, W.T., Aitken, H.G.T., Canadian economic history, Toronto, Macmillan, 1967.
- FALARDEAU, J.-C., éd., Essais sur le Québec contemporain, Québec, Presses de l'Univ. Laval, 1953.
- FALARDEAU, J.-C., Garrigue, P., Léon Gérin et l'habitant de Saint-Justin, Montréal, Les Presses de l'Univ. de Montréal, 1968.
- FAUCHER, Albert, Québec en Amérique. Essai sur les caractères économiques de la Laurentie, Montréal, Fides, 1973.
- FAUCHER, A., Lamontagne, M., "Histoire de l'industrialisation", dans Durocher, R., Linteau, P.-A., Le retard du Québec et l'infériorité économique des Canadiens français, Trois-Rivières, Boréal Express, 1971.
- FAUCHER, Albert, "L'émigration des Canadiens français au XIX<sup>e</sup> siècle: position du problème et perspective", Recherches sociographiques, vol. V, déc. 1968, pp 400-412.
- GARRIGUE, Philippe, La vie familiale des Canadiens français, Montréal, les Presses de l'Univ. de Montréal, 1970.
- GUIDON, Hubert, "Réexamen de l'évolution sociale du Québec", dans Rioux, M., Martin, Y., La société canadienne française, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, pp 149-171.
- HAMELIN, J., Roby, Y., Histoire économique du Québec, Montréal, Fides, 1971.
- HENRIPIN, Jacques, Tendances et facteurs de la fécondité au Canada, Ottawa, imprimeur de la reine, 1968.
- HUGUES, E.C., Rencontre de deux mondes, Montréal, Les éditions du Boréal Express, 1972.

- LABARRERE-PAUTE, André, Les instituteurs laïques au Canada français, 1836-1900, Québec, Les Presses de l'Univ. Laval, 1968.
- LAVOIE, Yolande, L'émigration des Canadiens aux États-Unis avant 1930, Montréal, Les Presses de l'Univ. de Montréal, 1972.
- LINTEAU, P.-A., Histoire de la ville de Maisonneuve, 1883-1918, Univ. de Montréal, Thèse de Ph.D. 1975.
- MINER, Horace, Saint-Denis. A french canadian parish, Chicago, Univ. of Chicago Press, 1962.
- MINER, Horace, "A new epoch in rural Quebec", American journal of sociology. LVI, 1, July 1950, pp 1-10
- OUELLET, Fernand, Eléments d'histoire sociale du Bas-Canada, Montréal, Hurtubise, HMH, 1972.
- QUINN, Majella, "Les capitaux français et le Québec, 1855, 1900", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 24, no 4, mars 1971, pp 527-566.
- RAYNAULD, André, Croissance et structure économique de la province de Québec, Québec, ministère de l'industrie et du commerce, 1961.
- REDFIELD, R. "The folk society", American journal of sociology, vol. XLII, 1947, pp 292-308.
- RIOUX, M., Martin, Y., La société canadienne française, Montréal, Hurtubise HMI, 1971.
- SEGUIN, Maurice, La nation canadienne et l'agriculture (1760-1850), Trois-Rivières, Boréal Express, 1970.
- TAYLOR, N.W., "The effects of industrialization - its opportunities and consequences upon french canadian société", Journal of economic history, XX, 1960, pp 638-647.
- TREMBLAY, M.-A., "L'idéologie du Québec rural", Académie des sciences morales et politiques du Québec, Travaux et communications, VI, 1973.
- VOISINE, N., Histoire de l'Eglise catholique au Québec, 1608-1870. Montréal, Fides, 1971.

D - ASPECTS DE LA COLONISATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET.

- BEDARD, Avila, "Forestry in Quebec, past, present, future", Canadian geographic journal, vol. LVII, no 2, 1958, pp 36-49.

- FOUCHER, P., " Historique de l'agriculture et de la colonisation" dans Annales du Québec, 1966-1967, pp 524-537.
- CARON, Ivanhoé, La colonisation de la province de Québec, L'Action sociale, 1916.
- CHAPAIS, J.-C., " Three centuries of agriculture", dans Canada and its provinces, vol. XVI, Province of Quebec, Toronto, Edinburg édition, 1914, pp 505-527.
- CORMINBOEUR, F., " Les ressources agraires de la province de Québec: disponibilité présente et future", Actualité économiques, 1944 vol. I, pp 353-371.
- DAGENAIS, Pierre, " Le mythe de la vocation agricole du Québec", Cahiers de géographie de Québec, 1959, no 6, pp 193-201.
- DEFFONTAINES, Pierre, " Le peuplement du Canada français par le rang", Cahier de l'information géographique, 1952, no 2, pp 1-11.
- DRAPEAU, Stanislas, Etude sur les développements de la colonisation depuis 10 ans (1851-1861), Québec, Brousseau, 1863.
- FORTIN, Louis de G., "L'action agronomique avant 1914", Agriculture, VI, no 1, 1949, pp 233-248.
- FORTIN, G., Gosselin, E., " La professionnalisation du travail en forêt", Recherches sociographiques, vol. I, no 1, 1960, pp 33-60.
- GAGNE, E., La forêt et la colonisation, Revue de l'Université Laval, vol. II, no 9, 1948, pp 812-815.
- GARON, J.-E., Historique de la colonisation dans la province de Québec de 1825 à 1940, Québec, 1940.
- GODBOUT, J.-A., Agriculture in Quebec, past, present, future! Canada geographic journal, vol. XXVIII, no 4, av. 1944, pp. 157-181.
- HAMELIN, J., Roby, Y., Histoire économique du Québec, Montréal, Fides, 1971.
- HAMELIN, Marcel, " La hantise de l'émigration", dans Les premières années du parlementarisme québécois, 1867-1878, Québec. Les Presses de l'Univ. Laval, 1974, pp. 73-117.
- JONES, L.J., " The agricultural development of Lower Canada, 1850-1867", Agriculture history, no 19, 1945, pp 212-224.

- LAFLAMME, J.-C.-K., " La colonisation et la forêt", dans L'Action sociale, mars 12-13-14, 1908.
- LETOURNEAU, Firmin, Histoire de l'agriculture, (Canada français), Oka, 1959.
- LOWER, A.R.M., Settlement and the forest frontier in Eastern Canada dans "Canadian frontier of settlement", éd. par Mackintosh W.A. et Joerg, W.L.G., vol. IX, Toronto, Macmillan, 1936.
- LOWER, A.R.M., The North American Assault on the Canadian forest. A history of the lumber trade between Canada and the United States, Toronto, Ryerson Press, 1958.
- MACDONALD, Norman, Canada, immigration and colonization, 1841-1903, Toronto, 1966
- MINVILLE, Esdras, "L'oeuvre de la colonisation" Actualité économique, vol. 9, 1933-1934, pp 333-349.
- MINVILLE, Esdras, " La colonisation", Actualité économique, XVIII, 2 mai 1942, pp 123-194.
- MINVILLE, Esdras, L'Agriculture, "Etudes sur notre milieu", Montréal, Fides, 1943.
- MINVILLE, Esdras, La forêt, "Etudes sur notre milieu", Montréal, Fides, 1944.
- MONTIGNY de, H.-G., Etoffe du pays. Etudes d'économie politique canadienne, Montréal, 1901.
- ROBERT, J.-C., " Un seigneur entrepreneur, Barthélémy Joliette et la fondation du village d'Industrie (Joliette), 1822-1850", Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 26, no 3, déc. 1972, pp 375-395.
- VALLERAND, Noel, "Agriculturisme, industrialisme et triste destin de la bourgeoisie canadienne française (1760-1920): quelques éléments de réflexions", dans Comeau, Robert, éd. Economie québécoise, "Cahiers de l'Université du Québec", 1-2, Montréal, Presses de l'Univ. du Québec, 1969.
- VATTIER, Georges, Esquisse historique de la colonisation de la province de Québec, 1608-1925, Paris, 1928.

## E - SAGUENAY : ETUDES GENERALES.

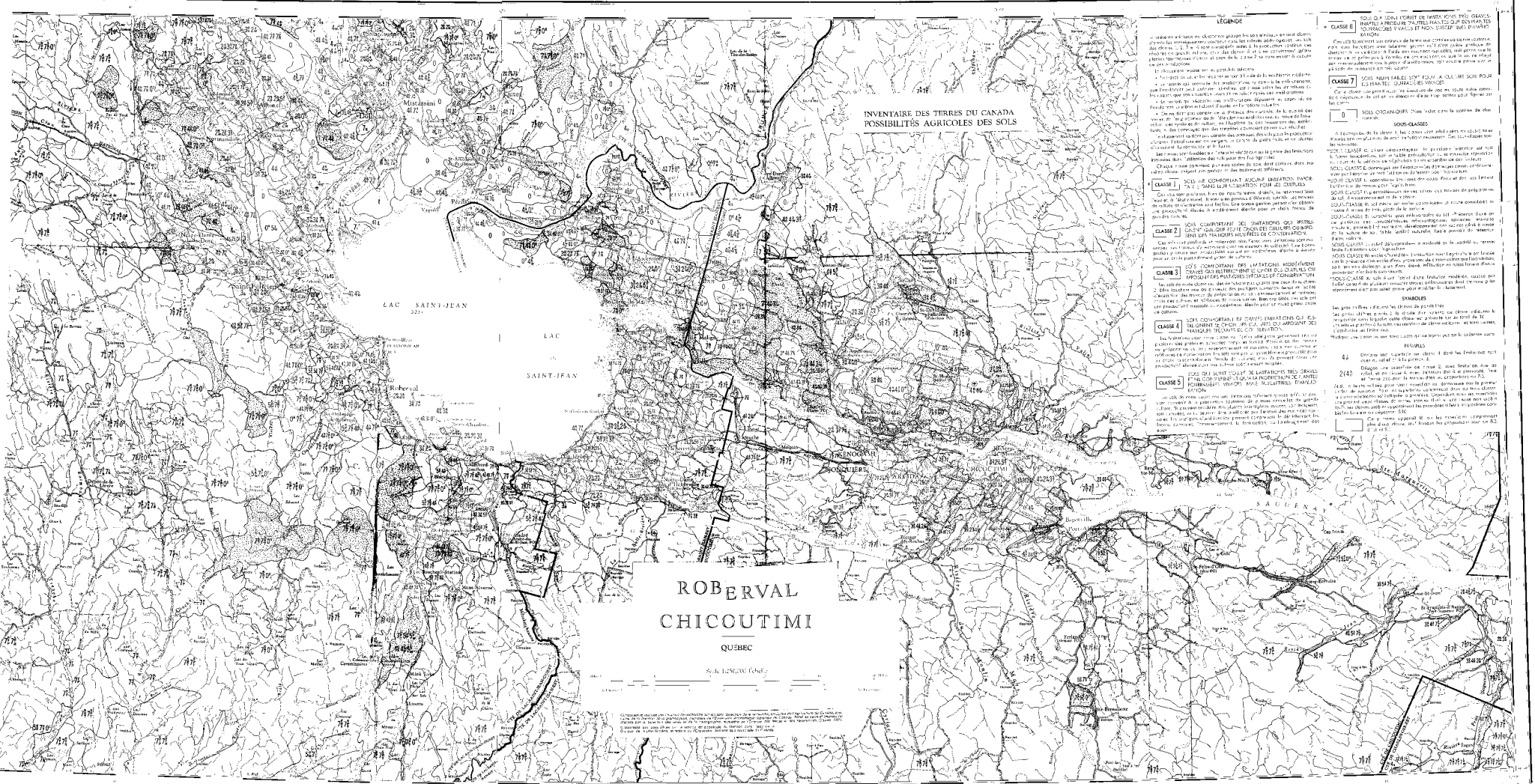
- BLAIS, Pierre, " L'oekoumène agricole au Lac Saint-Jean," Cahiers de géographie de Québec, vol. 7, no 13, oct.1962-mars1963, pp 101-110.
- BLANCHARD, Raoul, L'Est du Canada français, Province de Québec, Tome II, Montréal, Beauchemin, 1935, pp 7-155.
- BUIES, Arthur, Le Saguenay et le bassin du Lac Saint-Jean, Ouvrage historique et descriptif, 3e édition, Québec, Brousseau, 1896.
- CARRIERE, Gaston, Planteur d'églises- J.-B. Honorat, oblat de Marie-Immaculée, Montréal, Rayonnement, 1962.
- COLLARD, Réal, J.-E.-Alfred Dubuc, le roi de la pulpe au Saguenay, Sherbrooke, Univ.de Sherbrooke, M-A, 1974.
- COTE, André, L'ordre de Cîteaux et son établissement dans la province de Québec, depuis la Révolution française jusqu'à 1935, Québec, Univ. Laval, M-A, 1972.
- DECHENE, Louise, " Les entreprises William Price, 1810-1850", Histoire sociale, avril 1968, 1, pp 16-52.
- DROLET, J.-C., Monseigneur Dominique Racine, bâtisseur de l'Eglise saguenayenne, Chicoutimi, Le Progrès du Saguenay, 1968, (pub. de la Société Historique du Saguenay, no 20.
- DROLET, J.-C., Les débuts du Séminaire de Chicoutimi (1873-1888), Rapport de la société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique, no 32, 1965, pp 29-39.
- GAGNON, Rodolphe, Le chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean (1854-1900), Québec, Université Laval, DES, histoire, 1968.
- GIRARD, Maurice, Le grand feu de 1870, Québec, Univ. Laval, Mémoire de licence, 1965.
- JOHNSTON, Claire Meredith, The historical geography of the Saguenay valley, Montréal, Univ. McGill, M-A, 1950.
- MAHEU, Arthur, William Price et la compagnie Price, 1810-1954, texte dactylographié déposé aux archives de la Cie Price Brothers à Québec.
- PEPIN, P.-Y., Le royaume du Saguenay en 1968, Ottawa, imprimeur de la reine, Ottawa, 1969.

- PILOTE, François, Le Saguenay en 1851. Histoire du passé, du présent et de l'avenir probable du Haut-Saguenay au point de vue de la colonisation, Québec, A. Côté, 1851.
- POTVIN, Damasse, La Baie des Ha! Ha! Histoire, description, légendes et anecdotes, Paroisses, vieilles familles, gens et choses de la région, Ed. de la Chambre de commerce de la Baie des Ha! Ha! , Bagotville, 1957.
- RYAN, William, The clergy and economic growth in Quebec, 1895-1911, Québec, Les Presses de l'Univ. Laval, 1966.
- SEGUIN, Normand, "Esquisse du Saguenay au XIX<sup>e</sup> siècle", dans Dufour, Jules, éd. Le guide d'excursions scientifiques du Saguenay, à paraître prochainement aux Presses de l'Univ. du Québec, 17 pages.
- SEGUIN, Normand, "Jean-Baptiste Honorat", notice biographique, à paraître bientôt dans Le dictionnaire biographique du Canada.
- TREMBLAY, Victor, Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'en 1870, Chicoutimi, La librairie régionale inc., 1968 (nouvelle éd., pub. de la Société historique du Saguenay, no 21).
- TREMBLAY, Victor, Alma au Lac Saint-Jean; son histoire, Société historique du Saguenay, 1967.
- VERDON, Michel, Anthropologie de la colonisation au Québec. Le dilemme d'un village du Lac Saint-Jean, Montréal, Les Presses de l'Univ. de Montréal, 1973.
- VIEN, Rossel, Histoire de Roberval, coeur du Lac Saint-Jean, (1855-1955), Montréal, éditions du centenaire, 1955, (pub. de la Société historique du Saguenay, no 15).

F - HEBERTVILLE: ETUDES SPECIALES

- HEBERT, Pierre, "Un acadien ouvre la vallée du Lac Saint-Jean", La Société historique acadienne, vol. 3, no 6, jan.-mars 1970, pp 224-236.
- LALIBERTE, André, Les fêtes du mouvement Hébert à Hébertville, Lac Saint-Jean, Chicoutimi, Le syndicat des imprimeurs du Saguenay, 1926.

- La société du curé Hébert. Ses membres, Rapport de l'archiviste de la province de Québec, 1918-1919, Imprimeur de Sa Majesté le roi, 1950-275-291.
- LEROUX, Michelle, La colonisation du Saguenay et l'action de l'association des comtés de l'Islet et de Kamouraska, Montréal, Univ. de Montréal, DES, 1972.
- Noces d'or de Messire Nicolas de Tolentin Hébert, curé de Saint-Louis de Kamouraska, grand vicaire de Mgr l'évêque de Chicoutimi, Sainte-Anne de la Pocatière, imprimerie F.-X. Proulx, 1884.
- SEGUIN, Normand; " Nicolas Tolentin Hébert", notice biographique à paraître bientôt dans Le dictionnaire biographique du Canada.
- SEGUIN, Normand, " Hébertville au Lac Saint-Jean, 1850-1900 : un exemple québécois de colonisation au XIX<sup>e</sup> siècle", Communications historiques, 1973, Société historique du Canada, 1973, pp 251-268.
- TREMBLAY, Germain, Géomorphologie de la région d'Hébertville, Québec, Univ. Laval, M-A, 1965.
- TREMBLAY, Laurent, Le curé Hébert, Hébertville, le comité de Notre-Dame d'Hébertville des fêtes du centenaire du Saguenay, 1938.



INVENTAIRE DES TERRES DU CANADA  
POSSIBILITES AGRICOLES DES SOLS

ROBERVAL  
CHICOUTIMI  
QUEBEC

Scale 1:250,000

LEGENDE

- CLASSE 6** SOLS DE LA CLASSE DE LAITON, SOLS DE LA CLASSE DE BRONZE, SOLS DE LA CLASSE DE CUIVRE, SOLS DE LA CLASSE DE FER, SOLS DE LA CLASSE DE ZINC, SOLS DE LA CLASSE DE COBALTE, SOLS DE LA CLASSE DE NICKEL, SOLS DE LA CLASSE DE MANGANESE, SOLS DE LA CLASSE DE CHROME, SOLS DE LA CLASSE DE VANADIUM, SOLS DE LA CLASSE DE BORE, SOLS DE LA CLASSE DE FLUORE, SOLS DE LA CLASSE DE IODE, SOLS DE LA CLASSE DE BROMURE, SOLS DE LA CLASSE DE SODIUM, SOLS DE LA CLASSE DE POTASSIUM, SOLS DE LA CLASSE DE CALCIUM, SOLS DE LA CLASSE DE MAGNESIUM, SOLS DE LA CLASSE DE STRONTIUM, SOLS DE LA CLASSE DE BARIUM, SOLS DE LA CLASSE DE CUIVRE, SOLS DE LA CLASSE DE ZINC, SOLS DE LA CLASSE DE COBALTE, SOLS DE LA CLASSE DE NICKEL, SOLS DE LA CLASSE DE MANGANESE, SOLS DE LA CLASSE DE CHROME, SOLS DE LA CLASSE DE VANADIUM, SOLS DE LA CLASSE DE BORE, SOLS DE LA CLASSE DE FLUORE, SOLS DE LA CLASSE DE IODE, SOLS DE LA CLASSE DE BROMURE, SOLS DE LA CLASSE DE SODIUM, SOLS DE LA CLASSE DE POTASSIUM, SOLS DE LA CLASSE DE CALCIUM, SOLS DE LA CLASSE DE MAGNESIUM, SOLS DE LA CLASSE DE STRONTIUM, SOLS DE LA CLASSE DE BARIUM.
- CLASSE 5** SOLS DE LA CLASSE DE LAITON, SOLS DE LA CLASSE DE BRONZE, SOLS DE LA CLASSE DE CUIVRE, SOLS DE LA CLASSE DE FER, SOLS DE LA CLASSE DE ZINC, SOLS DE LA CLASSE DE COBALTE, SOLS DE LA CLASSE DE NICKEL, SOLS DE LA CLASSE DE MANGANESE, SOLS DE LA CLASSE DE CHROME, SOLS DE LA CLASSE DE VANADIUM, SOLS DE LA CLASSE DE BORE, SOLS DE LA CLASSE DE FLUORE, SOLS DE LA CLASSE DE IODE, SOLS DE LA CLASSE DE BROMURE, SOLS DE LA CLASSE DE SODIUM, SOLS DE LA CLASSE DE POTASSIUM, SOLS DE LA CLASSE DE CALCIUM, SOLS DE LA CLASSE DE MAGNESIUM, SOLS DE LA CLASSE DE STRONTIUM, SOLS DE LA CLASSE DE BARIUM.
- CLASSE 4** SOLS DE LA CLASSE DE LAITON, SOLS DE LA CLASSE DE BRONZE, SOLS DE LA CLASSE DE CUIVRE, SOLS DE LA CLASSE DE FER, SOLS DE LA CLASSE DE ZINC, SOLS DE LA CLASSE DE COBALTE, SOLS DE LA CLASSE DE NICKEL, SOLS DE LA CLASSE DE MANGANESE, SOLS DE LA CLASSE DE CHROME, SOLS DE LA CLASSE DE VANADIUM, SOLS DE LA CLASSE DE BORE, SOLS DE LA CLASSE DE FLUORE, SOLS DE LA CLASSE DE IODE, SOLS DE LA CLASSE DE BROMURE, SOLS DE LA CLASSE DE SODIUM, SOLS DE LA CLASSE DE POTASSIUM, SOLS DE LA CLASSE DE CALCIUM, SOLS DE LA CLASSE DE MAGNESIUM, SOLS DE LA CLASSE DE STRONTIUM, SOLS DE LA CLASSE DE BARIUM.
- CLASSE 3** SOLS DE LA CLASSE DE LAITON, SOLS DE LA CLASSE DE BRONZE, SOLS DE LA CLASSE DE CUIVRE, SOLS DE LA CLASSE DE FER, SOLS DE LA CLASSE DE ZINC, SOLS DE LA CLASSE DE COBALTE, SOLS DE LA CLASSE DE NICKEL, SOLS DE LA CLASSE DE MANGANESE, SOLS DE LA CLASSE DE CHROME, SOLS DE LA CLASSE DE VANADIUM, SOLS DE LA CLASSE DE BORE, SOLS DE LA CLASSE DE FLUORE, SOLS DE LA CLASSE DE IODE, SOLS DE LA CLASSE DE BROMURE, SOLS DE LA CLASSE DE SODIUM, SOLS DE LA CLASSE DE POTASSIUM, SOLS DE LA CLASSE DE CALCIUM, SOLS DE LA CLASSE DE MAGNESIUM, SOLS DE LA CLASSE DE STRONTIUM, SOLS DE LA CLASSE DE BARIUM.
- CLASSE 2** SOLS DE LA CLASSE DE LAITON, SOLS DE LA CLASSE DE BRONZE, SOLS DE LA CLASSE DE CUIVRE, SOLS DE LA CLASSE DE FER, SOLS DE LA CLASSE DE ZINC, SOLS DE LA CLASSE DE COBALTE, SOLS DE LA CLASSE DE NICKEL, SOLS DE LA CLASSE DE MANGANESE, SOLS DE LA CLASSE DE CHROME, SOLS DE LA CLASSE DE VANADIUM, SOLS DE LA CLASSE DE BORE, SOLS DE LA CLASSE DE FLUORE, SOLS DE LA CLASSE DE IODE, SOLS DE LA CLASSE DE BROMURE, SOLS DE LA CLASSE DE SODIUM, SOLS DE LA CLASSE DE POTASSIUM, SOLS DE LA CLASSE DE CALCIUM, SOLS DE LA CLASSE DE MAGNESIUM, SOLS DE LA CLASSE DE STRONTIUM, SOLS DE LA CLASSE DE BARIUM.
- CLASSE 1** SOLS DE LA CLASSE DE LAITON, SOLS DE LA CLASSE DE BRONZE, SOLS DE LA CLASSE DE CUIVRE, SOLS DE LA CLASSE DE FER, SOLS DE LA CLASSE DE ZINC, SOLS DE LA CLASSE DE COBALTE, SOLS DE LA CLASSE DE NICKEL, SOLS DE LA CLASSE DE MANGANESE, SOLS DE LA CLASSE DE CHROME, SOLS DE LA CLASSE DE VANADIUM, SOLS DE LA CLASSE DE BORE, SOLS DE LA CLASSE DE FLUORE, SOLS DE LA CLASSE DE IODE, SOLS DE LA CLASSE DE BROMURE, SOLS DE LA CLASSE DE SODIUM, SOLS DE LA CLASSE DE POTASSIUM, SOLS DE LA CLASSE DE CALCIUM, SOLS DE LA CLASSE DE MAGNESIUM, SOLS DE LA CLASSE DE STRONTIUM, SOLS DE LA CLASSE DE BARIUM.
- SOLS NON CLASSÉS** SOLS DE LA CLASSE DE LAITON, SOLS DE LA CLASSE DE BRONZE, SOLS DE LA CLASSE DE CUIVRE, SOLS DE LA CLASSE DE FER, SOLS DE LA CLASSE DE ZINC, SOLS DE LA CLASSE DE COBALTE, SOLS DE LA CLASSE DE NICKEL, SOLS DE LA CLASSE DE MANGANESE, SOLS DE LA CLASSE DE CHROME, SOLS DE LA CLASSE DE VANADIUM, SOLS DE LA CLASSE DE BORE, SOLS DE LA CLASSE DE FLUORE, SOLS DE LA CLASSE DE IODE, SOLS DE LA CLASSE DE BROMURE, SOLS DE LA CLASSE DE SODIUM, SOLS DE LA CLASSE DE POTASSIUM, SOLS DE LA CLASSE DE CALCIUM, SOLS DE LA CLASSE DE MAGNESIUM, SOLS DE LA CLASSE DE STRONTIUM, SOLS DE LA CLASSE DE BARIUM.

Copyright © 1985 by the Government of Canada. All rights reserved. Reproduction in whole or in part without the permission of the publisher is prohibited. This work is published under the name of the Minister of Agriculture and Agri-Food Canada. Le contenu de ce document est la propriété de la Couronne. Toute reproduction, même partielle, sans la permission écrite de l'éditeur est formellement interdite. Ce document est publié au nom du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada.

Le territoire représenté dans la feuille de Roberval s'inscrit dans cette partie du Québec désignée sous le nom de Plateau laurentidien entre les longitudes 72 00 et 74° 00 ouest et les latitudes 48 00 et 49 00 nord mais le fond la cuvette du lac Saint-Jean constitue une enclave se rattachant aux basses terres du Saint-Laurent. Ce territoire compris presque entièrement dans le comté de Lac-Saint-Jean Ouest déborde dans la partie nord du comté de Champlain et sur le comté de Roberval, dans le comté de Lac-Saint-Jean Est.

Le territoire ainsi délimité comprend deux régions naturelles, les basses terres et les hautes terres. L'altitude des basses terres qui entourent le lac Saint-Jean varie entre 340 et 600 pi. L'altitude des hautes terres s'établit à environ 1 200 pi aux alentours du lac Bouchette, atteint 1 800 vers le sud et 2 000 vers l'ouest.

À la suite de la dernière glaciation la mer de L'Annamite a submergé les basses terres jusqu'à la cote de 650 pi environ. En retirant, lors du relevement continental, elle a laissé des dépôts marins et lacustro-marins (argiles et limon) et des dépôts deltaïques (sables et graviers) construits par les rivières Peribonca, Mistassini, Mistassibi et Chamouchouane (Ashuapmou chouan). En fondant, les glaciers ont aussi abandonné dans la plaine basse des dépôts gravo-caillouteux (kames et eskers) surtout dans la partie sud des sédiments lacustro-marins qui les ont recouverts partiellement. Les hautes terres sont constituées de collines ondulées de collines et de rochers abrupts précambriens recouverts d'un placage généralement peu épais de débris morainiques.

La végétation naturelle est à dominance de résineux, sapins et épinettes principalement. La sapinière à bouleau jaune (*Betula lutea*) et à bouleau blanc (*Betula papyrifera*) des altitudes moyennes fait place à la pessière à épinette noire aux altitudes élevées. L'épinette noire (*Picea mariana*) domine sur les dépôts graveleux et sableux fluvioglaciers ainsi que dans les dépressions humides du plateau et de la plaine. Le pin gris (*Pinus banksiana*) occupe les sites bien drainés des deltas et les autres dépôts sableux de la plaine et du plateau.

Le territoire est équipé d'un réseau routier assez développé et fonctionnel.

Une route pavée ceinture le lac et relie les principaux centres de population.

Roberval, Saint-Félicien, Dolbeau et Mistassini. À l'extérieur de cette grande

plaine, plusieurs débouchés de routes forestières ont été aménagés pour

venir s'y rattacher perpendiculairement. Au niveau inter-régional, les routes

Québec-Hebertville, Chambord-La Tuque et Saint-Félicien-Chibougamau,

relie la vallée du Saint-Laurent au sud et les régions nordiques en voie

d'exploitation et d'aménagement. Le chemin de fer du Canadien National

dessert une partie de ce territoire passant par Lac Bouchette, Chambord

jusqu'à Dolbeau. Un embranchement relie également Saint-Félicien à Chi-

bougamau. L'aéroport de Roberval, bien intégré dans le réseau aérien pro-

vincial et national, sert également d'escale pour les hydravions desservant

le Nouveau-Québec.

Cette portion du territoire est peu peuplée et la quasi-totalité de la popu-

lation se localise dans la partie des basses terres. Comme dans l'ensemble

du Québec, la dépopulation rurale s'accroît avec la spécialisation et l'indus-

trialisation de l'agriculture, au profit d'une expansion urbaine assez

rapide, particulièrement dans les villes de Roberval, Saint-Félicien, Dolbeau

et Mistassini.

### CLIMAT

La région de Roberval possède un climat continental. La température minimum moyenne de janvier est de 0°F à 5°F, celle de l'hiver dans son ensemble reste très basse. Il en résulte une température annuelle moyenne de 35 à 40°F. La température moyenne des mois de juin, juillet et août se situe à 61°F avec une moyenne de 64°F pour le mois de juillet. La période sans gel pour s'établir à 127 jours en moyenne avec un minimum de 100 jours. Le nombre de degrés-jours au-dessus de 42°F ne dépasse pas 2 200 alors que la région de Montréal en compte en moyenne 3 250.

La précipitation annuelle moyenne est de 32 po, celle des mois de juin, juillet et août est d'environ quatre po par mois. Ces données concernent surtout la plaine du lac Saint-Jean, partie habitée du territoire.

### SOLS ET CLASSEMENT DES POSSIBILITÉS

La partie des hautes terres est recouverte de dépôts glaciaires composés de matériaux d'origine précambrienne (anorthosite, granite, gneiss, etc.) et c'est ce qui la distingue des basses terres. Environ 70% de ces dépôts sont des tills très pierreux généralement de faible épaisseur qui s'inscrivent dans un relief ondulé à fortement vallonné. Le reste comprend des dépôts graveleux fluvioglaciers et des affleurements.

Dans les basses terres, les dépôts glaciaires ont été presque entièrement recouverts de sédiments. Les dépôts fins argileux couvrent environ 7% des sols de cette partie et se sont constitués surtout au cours de la submergence marine supérieure de Champlain. En même temps, chaque rivière construisait son delta sablonneux et le recul de la mer par étapes successives entraînait la formation de lagunes et de vastes marécages aujourd'hui occupés par des tourbières. Les sables et les graviers représentent plus de 45% de l'étendue totale des terres. Le triage des matériaux a aussi occasionné la formation de dépôts de loams sableux et graveleux représentant respectivement 10 et 11%. Dans les zones de transition, on trouve des étendues assez considérables de terrains caractérisés par la présence d'un recouvrement de matériaux sableux et loameux d'épaisseur variable sur les sédiments fins argileux. Les affleurements couvrent environ 8% du territoire.

Les sols des hautes terres appartiennent en général au grand groupe des podzols et sont formés aux dépens des dépôts morainiques (11%) à texture de loam sablo-caillouteux, des dépôts de sable gravo-caillouteux de kames d'eskers, de plaines de délavage et de sédiments glacio-lacustres. On y trouve aussi des sols organiques à tourbe de sphagnes. À part quelques faibles étendues offrant les possibilités des classes 4 et 5, les sols du plateau entrent dans la classe 7.

Dans la plaine basse, le grand groupe des podzols prédomine sur les grands deltas sableux et graveleux reposant sur le sable à fines particules fluvi-marines et fluvi-lacustres. Les sols graveleux et sableux se rangent dans la classe 4 et ceux de texture moyenne dans les classes 3 et 4. Ils font place aux sols gleysoïques dans les parties déprimées. Dans les zones de transition à sous-sol argileux et à relief plat, de même que dans la plaine argileuse, les sols gleysoïques occupent environ 15% de l'étendue des sols de la plaine. L'égouttement superficiel au moyen de rigoles et les labours en planches arrondies (labour Richard) ont permis d'obtenir des rendements satisfaisants sur les gleysoils de texture argileuse et loameuse. On commence à utiliser davantage le drain souterrain pour l'amélioration de ces derniers qui constituent les meilleurs sols de la région et entrent dans la classe 2 et 3 après amélioration. Les gleysoils sableux et de loam sableux offrent moins de possibilités et se groupent dans les classes 3 et 4. L'horizontalité de la plaine argileuse est rompue en de nombreux endroits par des réseaux dendritiques de ravins profonds. On y trouve une certaine étendue de brunisols dystriques et de regosols produits par l'érosion. Ces sols en pente appartiennent aux classes 4 et 5.

Les sols organiques représentent plus de 20% de la superficie des sols de la plaine. On y trouve de vastes tourbières reposant sur le sable à fines particules, dont la profondeur est variable. Elles sont pratiquement impropres à l'agriculture. On réussit grâce au drainage à mettre en culture avec profit celles qui reposent sur l'argile ou sur loam.

### PEUPELEMENT ET UTILISATION DE LA TERRE

La région est ouverte à l'agriculture depuis 1848, avec l'arrivée des premiers agriculteurs de Baie-Saint-Paul et de Saint-Ambroise près de Québec. Ils s'établirent dans les cantons Signay et Caron. En 1849, s'opéra la véritable colonisation agricole avec la Société de l'Islet-Kamouraska. On pratiqua tout d'abord une agriculture de subsistance. La forte demande pour les terres de culture dépassa rapidement les possibilités de la région qui devint bientôt colonisatrice à son tour. De nombreux agriculteurs émigrèrent en Abitibi et dans l'ouest canadien. Cependant, on procéda dans la région au défrichage de terres aux possibilités agricoles insuffisantes et maintenant en voie de retourner à la forêt.

Actuellement, on assiste à une diminution du nombre des fermes, alors que s'accroissent les unités d'exploitation. L'industrie laitière prédomine avec l'exportation de beurre et de fromage. L'élevage de moutons autrefois répandu dans toutes les terres tend à se spécialiser et le nombre d'éleveurs diminue. Un certain nombre d'agriculteurs se livrent aussi à l'élevage du porc de marche. On doit cependant importer la plus grande partie des grains et des moules alimentaires.

Dans le domaine des cultures spéciales, la pomme de terre de consommation et de semence a pris récemment une importance grandissante dans les loams sableux, particulièrement près de l'embouchure de la rivière Peribonca. À la pomme de terre s'ajoute la tentative d'implantation de la production du bleuët nain dans les grands deltas sableux et graveleux au pèdes. Friques. Ces bleuëtères commerciales sont organisées sur une base coopérative.

Classification des possibilités par A. Dube, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec, d'après les relevés pédologiques de la région du Lac-Saint-Jean et les travaux sur le terrain.

The area covered by the above map is situated between 72° and 74° west longitude and 48° and 49° north latitude. It is almost entirely in Lake St. John West County but includes the northern part of Champlain County and a very small part of Lake St. John East County.

The area comprises two physiographic regions, the Laurentian Highlands and the Central St. Lawrence Lowland. The highlands are about 1 200 feet above sea level in the Bouchette Lake vicinity, 1 800 feet towards the south and 2 000 feet towards the west. The lowlands, which circle Lake St. John are 340 to 600 feet above sea level.

Following the last ice age, the lowlands were covered by the L'Annamite Sea to a depth of up to 650 feet. As the sea receded with the continental uplift it left behind marine and lacustrine deposits (clay and silt) and deltaic deposits (sands and gravels) accumulated by the Peribonca, Mistassini and Chamouchouane (Ashuapmou chuan) rivers. The glacial meltwaters also left behind gravelly-rocky deposits (kames and eskers) on the low plain particularly in the southern section below the level of the Laurentian Highlands. These glaciofluvial deposits emerged from the lacustrine deposits that had partially covered them. Rounded hills composed of Precambrian volcanic rock with a generally thin covering of moraine debris give the highlands an irregular outline.

The natural vegetation is predominantly coniferous, mainly fir and spruce. Yellow birch (*Betula lutea*) and white birch (*Betula papyrifera*) give way to black spruce (*Picea mariana*) at higher elevations. Black spruce predominates on the gravelly and sandy glaciofluvial deposits and in the wet depressions of the plateau and plain. Jack pine (*Pinus banksiana*) grows on the well-drained sites of the deltas and on the other sandy deposits of the plain and plateau.

The area has a fairly well developed road system. A paved highway circles the lake and links the main population centers of Roberval, Saint-Félicien, Dolbeau and Mistassini. Several sections of unpaved road lead from logging centers and link up at right angles with this highway. Interregional highways between Québec and Hébertville, Chambord and La Tuque, and Saint-Félicien and Chibougamau connect the Saint Lawrence Valley on the south with the developing northern regions. The Canadian National Railways serves part of the area, passing through Lac Bouchette and Chambord to Dolbeau. A branch line also links Saint-Félicien to Chibougamau. The Roberval airport is well integrated into the national and provincial air routes and also serves as a stopover for seaplanes flying in and out of New Québec.

The area is sparsely populated and most of the people live in the lowland region. As in all of Québec, migration from rural areas is increasing due to the specialization and industrialization of agriculture. The towns of Roberval, Saint-Félicien, Dolbeau and Mistassini are undergoing fairly rapid urban expansion.

### CLIMATE

The area has a continental climate. The average annual temperature is between 35°F and 40°F. The average minimum temperature for January ranges from 0°F to 5°F, the average temperature for June, July and August is 61°F with an average of 64°F for July. The average annual frost-free period is 100 to 127 days. There are up to 2 250 degree-days above 42°F compared with an average of 3 250 in the Montreal region.

The average annual precipitation is 32 inches, about 12 inches of which is rain during June through August. These data apply mainly to the Lake St. John plain, which is the populated section of the area.

### SOILS AND AGRICULTURE CAPABILITY

The highland part of the area is covered by glacial deposits, which are composed of Precambrian material, such as anorthositic granite and gneiss. About 70 percent of these deposits are very stony, generally thin tills that form a rolling and deeply undulating topography.

In the lowlands, the glacial deposits have been almost entirely covered with sediments. Fine clayey deposits cover about 7 percent of the soils in this region and were formed mainly when the area was covered by the upper Champlain Sea. As the glacial sea receded in successive stages, lagoons and vast marshes were formed, which are now covered by peat bogs. Sands and gravels represent more than 45 percent of the total lowland area. Loam and sandy loam deposits represent 10 and 11 percent respectively. In the transition zones, fairly extensive stretches of land have a covering of sandy and loamy materials of variable depth over fine clayey sediments. Outcrops cover about 8 percent of the area.

The soils of the highlands are generally Podzols developed on sandy to stony loam-textured tills or on gravelly and stony sand deposits occurring as kames, eskers, outwash plains and glacio-lacustrine sediments. There are also peat moss organic soils. Except for a few small regions of Class 4 and 5 capability, the highland soils are rated Class 7.

On the low plain, Podzolic soils predominate on the large sandy and gravelly deltas and also on fluviomarine and fluviolacustrine sandy loam deposits. The gravelly and sandy soils are rated Class 4, and those of medium texture, Classes 3 and 4. Gleysoil soils are found in the depressed sections in the transition zones with a clayey subsoil and flat relief, and in the clayey plain. These soils occupy about 15 percent of the plain. Surface drainage by means of furrows and the Richard method of ploughing (rounded land) have made it possible to obtain satisfactory yields on gleysoils of clay and loam texture. Greater use is now being made of underground drainage in order to improve the gleysoils, which are the best soils in the region and are rated Classes 2 and 3 after improvement. Sandy and sandy loam textured gleysoils are rated Classes 3 and 4. The clayey plain is broken in many places by networks of deep ravines characterized by Dystric Brunisols and Regosols as a result of erosion. These sloping soils are rated Classes 4 and 5.

Organic soils make up more than 20 percent of the plain. They are found in vast peat bogs underlain by sand and varying greatly in depth. These peat bogs are practically unsuitable for agriculture, but drainage has made it possible to profitably cultivate those lying on clay or loam.

### SETTLEMENT AND LAND USE

The area has been open to agriculture since 1848, when the first settlers, the Saint-Paul and Saint-Ambroise near Québec, settled in Signay and Caron townships. Agricultural settlement began in 1849 with the Société de l'Islet-Kamouraska. The large demand for farmlands quickly outstripped the capabilities of the area and many farmers emigrated to Abitibi and the Canadian West. Lands with poor capability for agriculture continued to be cleared, but they are now being allowed to revert to forest.

At present, the number of farms is decreasing and the operating units are becoming larger. The dairy industry predominates, the butter and cheese are exported. Sheep raising, which was once widespread, is becoming specialized and the number of sheep raisers is decreasing. A large number of farmers also raise market hogs. However, most grains and feeds have to be imported.

Table and seed potatoes are becoming increasingly important special crops on the sandy loams, particularly near the mouth of the Peribonca River. Blueberries are grown on the large sandy and gravelly deltas, which are called Friques. Blueberry farms are organized on a cooperative basis.

Classification by A. Dube, Québec Department of Agriculture and Colonisation, based on soil surveys of the Lake St. John region and field work.